« L'Économie » ♦ Radio-Télévision



15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15 ★

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14671 – 6 F — DIMANCHE 29 - LUNDI 30 MARS 1992 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

L'épouvantail iranien

LE danger irakien écarté pour un temps, voilà que les Américains agitent l'épouvantail iranien. Dans un rapport alarmiste devant une commision du Congrès, le directeur de la CIA, a affirmé, vendredi 27 mars, que l'Iran était en train de se constituer un redoutable arsenal, en achetant annuellement pour 2 milliards de dollars d'armements. M. Robert Gates a indiqué que la République islamique négociait actuellement – ou l'avait déjà fait – la fourniture d'avions de combats, de missiles balistiques, de tanks et même de sous-marins, auprès de pays tels que la Russie, la Chine ou la Corée du Nord.

M. Gates a souligné que ces dépenses sont d'autant plus considérables que Téhéran est engagé par ailleurs dans la « reconstruction » de son économie après la longue et dévastatrice guerre Irak-Iran. Cet effort militaire trahit une inquiétante volonté de puissance. Malgré des signes d'une certaine modération, notamment dans le souci d'attirer des capitaux occidentaux, le régime du président Rafsandjani n'a manifestement pas renoncé aux ambitions régionales de l'imam Khomeiny.

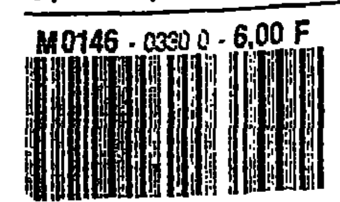
CERTES, la stabilité ou le « nouvel ordre » voulu par Washington au Proche-Orient est, à terme, menacé par les visées iraniennes. Mais, si les Etats-Unis ont clairement manifesté le souhait de limiter les armements dans la région, après le conflit du Golfe, ils n'ont pas montré l'exemple : selon une récente étude américaine indépendante, Washington aurait exporté pour 6 milliards de dollars d'armes au Proche-Orient en huit mois, et le Congrès s'inquiète de cette situation.

Le premier facteur de déstabilisation est l'effondrement de l'Union soviétique et l'énorme braderie militaire qu'il a entraînée. Les Etats-Unis et leurs alliés ne peuvent pas faire grand-chose pour éviter cette prolifération, d'autant que Washington va acheter du plutonium à la Russie et pourrait même, comme le suggère l'ancien président Reagan, acquérir des lanceurs ex-soviétiques pour ses programmes spatiaux. Toutefois, cette coopération permettra sans doute de mieux concentrer les efforts pour éviter la dissémination la plus dangereuse, celle des armements nucléaires.

EN s'opposant, malgré les objections du Congrès, à toute sanction contre la Chine, qui, en dépit de son adhésion aux accords de non-prolifération, continue de fournir les pays du Proche-Orient – dont l'Iran et la Syrie, mais aussi l'Arabie saoudite – le président Bush porte également une part de responsabilité dans le réarmement de l'Iran.

L'an dernier, les Etats membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU ont décidé de tenir un registre de leurs exportations militaires, dans l'espoir de « moraliser » ce commerce. La Chine populaire semble avoir choisi de se moquer d'un tel engagement. Mais, surtout, les pays clients, qui dénoncent l'« impérialisme » des vendeurs, conservent toute latitude de s'adresser à des producteurs – comme la Corée du Nord – qui ne se sont pas liés les mains avec l'ONU ou à d'autres, comme la Russie, qui estiment ne pas avoir d'autre choix, pour se procurer quelques devises.

M 0146 - 0330 0 - 6,00 F



Les opérations contre les rebelles kurdes en Anatolie

Le différend s'aggrave entre Bonn et Ankara

Bonn a de nouveau accusé la Turquie, vendredi 27 mars, d'utiliser du matériel militaire allemand dans ses opérations contre les rebelles kurdes. Il souhaite que la Communauté européenne entreprenne une démarche commune pour rappeler à la Turquie les conventions qu'elle a signées sur les droits des minorités, mais cette proposition paraît avoir peu de chances d'être retenue. A Paris, le ministère des affaires étrangères a « déploré la violence, quelle qu'en soit l'origine ».

Les opérations menées par l'armée turque dans le Sud-Est anatolien contre les rebelles kurdes se sont poursuivies vendredi. Les militaires ont multiplié les arrestations, les perquisitions et les fouilles de maisons à la recherche d'armes.

Depuis le début de la semaine, les sanglants affrontements avec les forces « séparatistes » du PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan, marxiste-léniniste) ont fait au moins soixante-quinze morts et des centaines de blessés. Les autorités locales ont toutefois assoupli le couvre-feu en vigueur dans la région depuis le début des troubles. Il reste cependant maintenu dans les villes de Cizre, Sirnak, Idil et Sinopi.

A Istanbul, les attentats presque quotidiens entretiennent un climat d'insécurité, d'autant plus que l'un des responsables du PKK a déclaré que son mouvement allait mener *« une guerre totale »* contre le pouvoir central turc.

Sur le plan diplomatique, le premier ministre, M. Suleyman Demirel, a demandé aux gouvernements étrangers d'éviter de *« blesser la Turquie »*. S'adressant en particulier à Bonn, qui a suspendu son aide militaire à Ankara, en raison des violences, il a déclaré qu'il n'avait fait qu'*« imiter l'Allemagne dans sa répression des terroristes de la bande à Baader »*.

Lire page 4 les articles de HENRI DE BRESSON et de NICOLE POPE

Après l'élection contestée des présidents de Bourgogne et de Lorraine

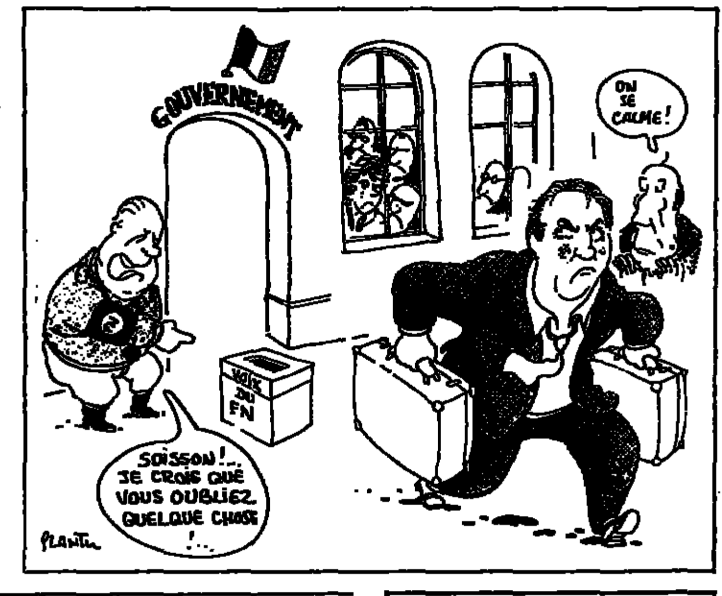
Mme Cresson a obtenu le départ de M. Soisson du gouvernement

La désignation des présidents des conseils régionaux, vendredi 27 mars, a été marquée par l'élection surprise de M. Soisson en Bourgogne et par la réélection inattendue de M. Rausch en Lorraine. Cette double victoire est à l'origine d'une crise gouvernementale. Les deux ministres d'ouverture sont en effet soupçonnés d'avoir bénéficié des voix du Front national. Mme Cresson, qui a attribué à un « sursaut républicain » le succès de M. Rausch, a en revanche mis en demeure M. Soisson de provoquer un nouveau vote afin de dissiper le « doute ». Le ministre de la fonction publique a préféré quitter le gouvernement, à la demande de Mme Cresson, plutôt que de renoncer à la présidence du conseil régional de Bourgogne.

par Thomas Ferenczi

Vingt-deux des vingt-six présidents de région ont été élus vendredi 27 mars. Trois autres – ceux de la Franche-Comté, du Nord-Pas-de-Calais et de la Haute-Normandie – le seront lundi. Quant au président de l'Assemblée de Corse, il le sera jeudi 2 avril, au lendemain du second tour des élections territoriales. En apparence, les DOM mis à part, la continuité a prévalu. La plupart des sortants ont été reconduits et, là où ils ne l'ont pas été, leur parti a hérité du fauteuil. Seule exception : la Bourgogne, où M. Jean-Pierre Soisson a, *contre toute attente*, arraché la présidence à la droite.

Lire la suite page 6 et nos informations pages 6 à 10 et 20



Surenchères électorales en Grande-Bretagne

Travaillistes et conservateurs s'opposent vivement à propos du système de santé

YORK

de notre envoyé spécial

Pratiquement pas de grands meetings « à la française », peu de bains de foule, mais des rencontres ciblées et thématiques, parfaitement maîtrisées et, surtout, bénéficiant du maximum de publicité télévisée. C'est ainsi que se déroule la campagne électorale en Grande-Bretagne. L'important est que la « bonne image » soit retransmise, au bon moment, dans des millions de foyers.

Le chef du parti conservateur et premier ministre, M. John Major, mène une campagne « à l'américaine » : jeudi 26 mars, par exemple, il a quitté Londres, en avion, pour retrouver, à l'arrivée à York, son car ultra-moderne, *qui est à la fois un centre* de traitement et d'analyse de l'information et son quartier général mobile électoral. Ce « QG » blindé et bardé d'ordinateurs est suivi de deux autres cars dans lesquels prend place une cohorte de journalistes, tous équipés de l'*indispensable téléphone mobile.*

Le convoi, précédé de quelques motards, fonctionne presque en *autarcie politico-médiatique* : les relations entre les véhicules sont parfaitement rodées, les « codes » respectés. La règle essentielle est que, lorsque M. Major décide *d'organiser un briefing (pour les* journalistes britanniques), il ne soit pas directement cité et que la presse accepte d'ignorer – pour des raisons de sécurité – le programme de l'heure qui suit.

LAURENT ZECCHINI

Lire la suite page 4

Billancourt, fin

Les chaînes de l'île Seguin ont sorti leur dernière Renault

L'usine de Billancourt, c'était l'usine des symboles. Celui des luttes ouvrières et de la réussite d'un groupe automobile. Mais, depuis une quinzaine d'années, Billancourt portait les stigmates du vieillissement d'une industrie implantée en milieu urbain et du déclin du modèle mythique de la *« classe ouvrière »*. Depuis vendredi 27 mars, Billancourt et sa fameuse usine coincée sur l'île Seguin appartiennent au passé.

La dernière voiture a quitté les chaînes à 11 h 20. Le 31 mars, ses portes se fermeront définitivement sur plus de quatre vingt-dix ans d'histoire.

Trop vieille, trop difficile d'accès, Billancourt était déja condamnée lorsqu'en 1989, l'entreprise décida de programmer officiellement sa fermeture. L'usine, où était apparue en 1898 la première voiture de Louis Renault, avait perdu son âme depuis longtemps. Après l'avoir chargée de produire en masse des 4 CV ou des 4 L, les modèles qui avaient mis l'automobile à la portée de tous les Français, la Régie ne confiait plus à son berceau originel que la fabrication de modestes véhicules utilitaires. Le site comptait 24000 salariés en 1969, aujourd'hui, il en reste 1 230, dont 530 devront être reclassés. Mais Renault ne quittera pas complètement son port d'attache.

L'entreprise ne cédera – au prix fort – qu'une partie des quarante hectares dont elle est propriétaire. Elle va regrouper à *Billancourt* une partie de ses activités tertiaires et, respectueuse du symbole, envisage d'installer son nouveau siège social sur l'île Seguin.

JEAN-MICHEL NORMAND

Lire nos informations page 17

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH; Tunisie, 750 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH; Belgique, 40 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 85 p.; Grèce, 220 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L; Luxembourg, 42 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 2,75 FL; Portugal, 170 ESC; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 1,90 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DATES

Il y a cinq cents ans

L'expulsion des juifs d'Espagne

« NOUS avons décidé d'ordonner à tous les juifs, hommes et femmes, de quitter nos royaumes et de ne jamais y rentrer. A l'exception de ceux qui accepteront d'être baptisés, tous les autres devront quitter nos territoires à la date du 1er juillet 1492 et ne plus y rentrer sous peine de mort et de confiscation de leurs biens... Les juifs ne devront emporter d'Espagne ni or, ni argent, ni espèces monnayées, ni autres choses défendues par les lois, sauf les marchandises non prohibées. »

Quand, ce 31 mars 1492, le roi Ferdinand d'Aragon et la reine Isabelle de Castille signent ce décret qui les expulse de toutes les provinces du royaume, les juifs d'Espagne ne veulent pas y croire. Ils ne comprennent guère ce qui leur arrive dans un pays où ils sont installés depuis des siècles, dont ils revendiquent hautement la langue et la culture, et qu'ils ont commencé à considérer comme leur seconde « Terre promise ». Cinq ans seulement avant ce décret, en 1487, ils se sont adressés à leurs coreligionnaires de Rome pour se féliciter de vivre *« sous des rois justes et bien disposés à leur égard »*. Alors, que s'est-il passé ?

Un véritable traumatisme

Certes, les signes annonciateurs d'un changement sont nombreux, depuis au moins un siècle : les juifs sont devenus indésirables, ils sont les boucs émissaires de toutes les crises, y compris de la peste noire de 1348, ils subissent quotidiennement la haine et les passions de fanatiques ecclésiastiques ; de folles rumeurs leur imputent, ici et là, des crimes rituels aux dépens d'enfants chrétiens, et ces rumeurs entraînent autant de pogroms... Mais quoi ? Ils savent aussi qu'ils sont indispensables à l'économie du pays – leur rôle est important, notamment comme médecins et comme financiers, – que leurs intellectuels animent la vie culturelle et lui donnent sa dimension internationale, enfin que les conseils de leurs responsables sont des plus écoutés au palais royal.

Le décret d'expulsion constitue pour eux, toutes classes confondues, un véritable traumatisme. Leurs rabbins et leurs dirigeants sont bouleversés. Ils invoquent, les uns et les autres, des comparaisons historiques comme la sortie d'Egypte ou la destruction du Temple de Jérusalem. Une fois la surprise passée, il faut se rendre à l'évidence. L'ordre royal a d'ailleurs tout prévu : les itinéraires de départ, les peines qui frapperont ceux qui contreviendront aux ordres, les gardes chargés de veiller au bon déroulement des opérations.

Deux des hommes les plus célèbres du pays – dont l'un, Abraham Senior, octogénaire, se convertira au christianisme, et l'autre, Don Isaac Abravanel, s'en ira sur les routes partager le sort des exilés – décident d'intervenir auprès de Ferdinand et d'Isabelle et de leur demander de revenir sur leur décision. Ils proposent que soient remis aux autorités tout l'or et tous les biens que les juifs possèdent. Ayant eu vent de cette ultime intervention et craignant de voir les rois répondre favorablement à la demande des deux missi dominici juifs, le moine dominicain Tomas de Torquemada, responsable de l'Inquisition et confesseur de la reine Isabelle, s'interpose : *« Judas a, le premier, vendu son maître pour trente deniers. Vos Altesses pensent-elles le vendre une seconde fois pour trente mille pièces d'argent ? »*

Trois mois pour partir

Comment expliquer les mecanismes et les raisons de cette expulsion ? Pourquoi les Rois catholiques (en fait, ils ne recevront ce titre que leur décerne le pape Alexandre VI qu'en 1504) décident-ils de se priver de toute une communauté d'hommes et de femmes, économiquement dynamique, payant des impôts spéciaux, culturellement riche et qui ne demande qu'à vivre en paix en respectant sa foi et ses traditions religieuses ? Sans doute la société chrétienne de l'époque, travaillée en profondeur par des moines convaincus de ce qu'ils appellent *« la perfidie des juifs »*, se sent-elle en danger face aux nouveaux convertis, considérés comme infidèles et hérétiques. L'Inquisition, installée en 1481 d'abord à Séville puis à travers toutes les villes du royaume, répète à qui veut l'entendre que ces *« conversos »* pratiquent, en secret, un crypto-judaïsme. Bref, elle accuse les juifs demeurés fidèles à leur foi d'exercer une mauvaise influence sur les nouveaux convertis. Elle redoute qu'ils ne reviennent aux croyances de leurs pères. Aussi entreprend-elle de démasquer, à travers tout le royaume, ceux qui, en secret, continuent à pratiquer les rites du judaïsme. Pour l'inquisiteur général Tomas de Torquemada, le judaïsme *« est un crime grave et détestable »*, et il y a péril pour les chrétiens à coexister avec les juifs.

Dès lors, les responsables de l'Inquisition exercent une pression de tous les instants sur les Rois catholiques, et singulièrement sur Isabelle de Castille. Ils mettent en cause jusqu'à son salut si elle n'obtempère pas. Après les succès remportés le 2 janvier 1492 à Grenade, dernière enclave musulmane, il est clair – dit l'Inquisition – que Dieu a pris fait et cause pour l'Espagne. Il faut repousser du pays toute religion étrangère au catholicisme romain. Le sort en est donc jeté : le décret royal sera appliqué dans ses moindres détails.

Les juifs ont un délai de trois mois pour liquider leurs biens. Du moins ceux d'entre eux qui n'acceptent pas le baptême. Des maisons sont échangées contre un âne. Tout est bradé. Certains parmi ceux qui se préparent à l'exil avalent quelques pièces d'argent ou d'or dans l'espoir de les récupérer plus tard. Un éminent rabbin raconte l'épreuve de sa communauté : *« Je suis un exilé d'Espagne chassé par le péché et l'échec. Tous ceux qui se flattaient de leur savoir ont manqué à l'honneur, tandis que les femmes et les petites gens ont sacrifié leur fortune et parfois leur vie pour le Saint Nom de leur Créateur. »* Un des rares chroniqueurs contemporains de l'événement, Andrès Bernaldez, curé de Los Palacios, relate de son côté le départ des exilés : *« Ainsi, ils abandonnèrent la terre où ils étaient nés. Petits et grands, jeunes et vieux, à pied, montés sur des ânes ou traînés par des charrettes, chacun poursuivant sa route vers le port fixé pour l'embarquement. Ils s'arrêtaient sur le bord des chemins ou en plein champ, les uns tombant d'épuisement, les autres malades, quelques-uns mourants. Il n'était pas un chrétien qui n'eût pitié de ces malheureux. Partout sur leur passage, le peuple les engageait à recevoir le baptême mais leurs rabbins les encourageaient au refus et, pour les soutenir, faisaient chanter les femmes en s'accompagnant d'un tambourin. »*



VINCENTE FERRER

Le prêtre fanatique Vincente Ferrer forçant l'entrée d'une synagogue à Tolède en 1415. (Musée de la diaspora juive de Tel-Aviv.)

Sous le signe du croissant

Expulsés d'un pays où ils ont vécu quinze siècles, les juifs espagnols s'en vont où le vent les pousse mais d'abord vers les pays les plus proches : le Portugal (où leur séjour sera de courte durée, et d'où ils seront expulsés quatre ans plus tard), l'Afrique du Nord (le Maroc notamment), l'Italie (à Ferrare, Venise et... Rome). Ils s'en vont vers Amsterdam, Safed et Tibériade, mais surtout vers Salonique et Istanbul. La Turquie est d'ailleurs le seul pays à recevoir ces milliers de réfugiés à bras ouverts. On prête au sultan Bayazid II ce propos qu'il aurait tenu à son vizir : *« On dit que Ferdinand, roi d'Espagne, est un homme intelligent. Or, en chassant les juifs de son pays, il a appauvri ses terres et enrichi les miennes. »*

Expulsés du monde chrétien, les juifs séfarades s'en vont donc trouver refuge sous le signe du Croissant. Dans tout le bassin méditerranéen, ils créent des communautés où ils font preuve, en même temps que d'une extraordinaire fidélité à leur mémoire espagnole, de dynamisme et d'esprit d'entreprise. A Bayonne, ils constituent avec les juifs portugais la communauté du quartier Saint-Esprit. Partout, ils ont le sentiment d'être les héritiers d'une période faste dans l'histoire culturelle de leur peuple et les dépositaires d'une tolérance qui a produit, en Espagne, un « âge d'or ». Partout, ils se considèrent comme des aristocrates de l'esprit et regardent non sans condescendance les juifs autochtones des pays où ils ont trouvé refuge. Le Prix Nobel Elias Canetti en témoigne : *« Les autres juifs, on les regardait de haut, avec un sentiment de naïve supériorité. Il eût été impensable d'épouser un « todesco »* [juif allemand ou ashkénaze] (...) *Je n'avais pas six ans que mon grand-père, soucieux de l'avenir, me mettait déjà en garde contre une telle mésalliance...* (1) »

Combien sont-ils, les juifs qui, en l'espace de quelques jours, quittent ainsi l'Espagne ? Dans cette page d'histoire abondamment étudiée mais qui conserve encore quelques aspects de *terra incognita*, c'est la question la plus controversée. Le plus prestigieux des experts espagnols de l'histoire de cette époque, Luis Suarez Fernandez, convient que *« nous ignorons combien de juifs vivaient en Espagne à la fin du quinzième siècle »*. Le fait est que les chiffres avancés par les historiens sont incertains et loin d'être concordants. Don Isaac Abravanel, né à Lisbonne en 1437, trésorier du roi Alfonso V du Portugal avant de devenir le conseiller de Ferdinand et d'Isabelle, évalue à 300 000 le nombre de juifs qui vivent alors dans le royaume. Le curé de Los Palacios parle, lui, de 365 000 âmes, tandis que Julio Caro Baroja les estime à 400 000.

L'historiographie moderne situe le nombre des juifs expulsés entre 150 000 et 200 000. L'historien israélien Isaac Baer, dont le livre *l'Histoire des juifs dans l'Europe chrétienne* fait autorité, considère qu'il y avait au maximum 200 000 juifs à la veille de l'expulsion et que 75 % d'entre eux émigrèrent. Ce chiffre est aussi celui que retient Cecil Roth.

Les recherches faites depuis une dizaine d'années contestent cependant radicalement ces évaluations. Le professeur Haïm Beinart, de renommée internationale, a déclaré récemment qu'il faut revoir de fond en comble les données établies au sujet des juifs dans l'Espagne du quinzième siècle. Selon lui, l'« âge d'or » qu'auraient vécu chrétiens, juifs et musulmans à Cordoue, Grenade et Tolède n'est qu'un « mythe » : *« Quelques juifs s'étaient peut-être élevés jusqu'au sommet de l'Etat, mais cela ne veut rien dire. Au début du siècle aussi, on a compté de nombreux juifs d'influence en Europe – un chef de gouvernement en France, un ministre des affaires étrangères en Allemagne. Pour autant, peut-on parler d'un « âge d'or » des juifs en Europe ? »*

Selon Haïm Beinart, l'expulsion de 1492 annonce, d'une certaine façon, cinq siècles à l'avance, la Shoah qui frappera le judaïsme européen. Il parle de 200 000 juifs assassinés avant l'expulsion. 200 000 autres se seraient convertis et 200 000 enfin auraient pris le chemin de l'exil.

« Convertis de force »

Ce qui est sûr, c'est qu'une partie non négligeable des juifs du pays décident d'accepter le baptême. La tradition juive les appellera *anoussim*, terme qui veut dire « convertis de force ». Ces chrétiens de troisième type n'oublient pourtant rien, pour la plupart d'entre eux, ni de leur foi ni de leurs traditions d'origine. Du christianisme, ils ont certes tous les signes extérieurs, mais, sous cape, dans le secret de leur conscience et une fois refermée la porte de leur maison, c'est autre chose. Ils rusent en permanence avec l'Inquisition et avec ses agents. Ils inventent des mots de passe et des signes qu'ils sont les seuls à comprendre. Ils transmettent à leurs enfants, dans la crainte et le tremblement, la mémoire de leur foi, leurs coutumes et leurs traditions. Durant des siècles, ces juifs-pas-très-catholiques perpétuent des rites comme l'allumage des bougies le vendredi soir, l'interdiction de manger du porc ou encore la salaison de la viande à la manière des familles juives. C'est alors que commence ce que Cecil Roth appelle *« la pathétique romance de l'histoire des marranes »*. Plus tard, cherchant à comprendre l'épreuve imprévisible de l'expulsion, des cabbalistes, à Safed et ailleurs, inclineront à y voir *« les douleurs de l'enfantement du Messie »* : *« La cabbale du seizième siècle a été*, écrit celui qui en fut l'historien, Guershom Scholem, *la réponse religieuse du judaïsme à l'expulsion des juifs du continent ibérique. »*

L'Espagne d'aujourd'hui a, quant à elle, pris conscience que ce décret de 1492 fût un crime perpétré d'abord contre l'Espagne elle-même. Laissons à l'historien Luis Suarez Fernandez le soin de tirer la leçon – éminemment actuelle – de cette tragique page d'histoire : *« Si une société arrive à la conclusion qu'elle possède la vérité absolue, elle a souvent la tentation non pas de la transmettre, tendance légitime et louable, mais de l'imposer, détruisant quiconque s'y oppose. »*

L'Espagne démocratique a désormais au moins le courage de fouiller dans sa mémoire et de regarder les zones obscures de son histoire. Tout le monde peut-il en dire autant ?

VICTOR MALKA

(1) *La Langue sauvée*, éditions Albin Michel, page 14.

• *1492*, de Jacques Attali, éditions Fayard, 1991.

• *Les Juifs d'Espagne*, collectif, éditions Liana Lévi, 1992.

• *De la cour d'Espagne au ghetto italien*, de Yosef Hayim Yerushalmi, éditions Fayard, 1987.

• *Les Juifs sépharades*, de Victor Malka, PUF, 1986 et 1991.

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert secrétaire général

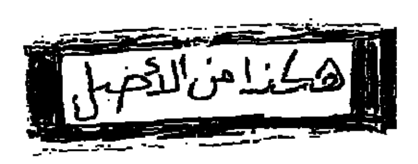
Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet (directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10



Les pressions internationales dans l'affaire de l'attentat de Lockerbie

La Libye aurait jusqu'au 15 avril pour répondre aux exigences de l'ONU

Devant l'insistance des pays non-alignés, les quinze membres du Conseil de sécurité se sont entendus, vendredi 27 mars, sur un compromis qui donne à la Libye jusqu'au 15 avril pour répondre aux exigences de l'ONU concernant l'extradition des deux agents libyens accusés de l'attentat contre un avion de la Pan Am au-dessus de Lockerbie, en Ecosse (270 morts). Dans ces conditions, Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France, qui ont préparé un nouveau projet de résolution prévoyant des sanctions contre le régime du colonel Kadhafi, espèrent faire adopter leur texte lundi prochain.

NEW-YORK (Nations unies)

correspondance

Selon des diplomates membres du Conseil, l'opposition la plus ferme à un projet de sanctions immédiates a été exprimée par la Chine lors de consultations à huis clos. On laisse entendre que, pour la première fois, Washington, co-auteur de la résolution, a fermement demandé à Pékin de ne pas s'opposer à ce texte. La Chine – malgré l'opposition du Congrès américain – a récemment bénéficié, à la demande du département d'Etat, de la clause de la nation la plus favorisée pour commercer avec les Etats-Unis. La France et la Grande-Bretagne auraient également *« mis en garde »* la Chine. Le Maroc, seul membre arabe du Conseil, ainsi que le Zimbabwe et peut-être l'Inde pourraient s'abstenir.

Selon le nouveau texte, l'extradition des deux agents libyens et l'interrogatoire par un juge d'instruction français des quatre Libyens accusés par Paris d'avoir organisé l'attentat contre un avion d'UTA en 1989 ne *suffiront* pas à faire abandonner les sanctions par le Conseil de sécurité. *« En fait, ces sanctions peuvent durer indéfiniment »*, explique un diplomate occidental, en ajoutant : *« La Libye doit s'engager à cesser toute forme d'action terroriste ou d'assistance au terrorisme, et doit le prouver de manière irréfutable devant le Conseil de sécurité. »*

A partir du 15 avril, tous les Etats membres devront, si le projet de résolution est accepté, refuser l'autorisation d'atterrissage, de *décollage ou de survol de leur territoire* à tout avion en provenance ou à destination de la Libye. Toutes livraisons d'armes, de pièces détachées, d'équipements militaires, paramilitaires ou de police seront également interdites.

Le projet de résolution demande à tous les pays de réduire leur représentation diplomatique en Libye et de restreindre les mouvements des diplomates libyens sur leur sol, sauf dans le cadre des organisations internationales.

Les sanctions seront révisées tous les cent vingt jours *« au plus tôt »*. Le texte prend en compte les problèmes économiques que pourraient avoir les pays de la région à cause de ces sanctions. Le Conseil demande également à la Libye de payer des compensations aux familles des victimes des deux attentats à la bombe.

AFSANÉ BASSIR POUR

Devant la Cour internationale de justice

Les Etats-Unis dénoncent les manœuvres dilatoires de Tripoli

LA HAYE

de notre envoyé spécial

Au deuxième jour de l'audience de la Cour internationale de justice consacrée aux suites juridiques de l'attentat de Lockerbie, les Etats-*Unis ont accusé, vendredi 27 mars,* la Libye de n'avoir saisi l'organe judiciaire de l'ONU qu'afin de *« court-circuiter »* le Conseil de sécurité.

Dénonçant une manœuvre dilatoire de Tripoli pour se soustraire à l'application de la résolution 731 lui enjoignant de livrer les deux auteurs présumés de l'attentat contre le Boeing de la PanAm et pour bloquer l'adoption d'une nouvelle résolution prévoyant des sanctions, les représentants de Washington ont porté le débat sur le sujet du terrorisme. *« La Libye est responsable »* d'une série d'actions terroristes dont *« elle ne s'est jamais distanciée »*, a affirmé le conseiller juridique du Département d'Etat, M. Edwin Williamson. Il a fait valoir qu'en revendiquant le droit de juger elle-même ses ressortissants, la Libye cherchait à rabaisser un cas de terrorisme international au niveau d'une simple affaire criminelle. *« Le but des Etats-Unis est de briser tout lien entre la Libye et le terrorisme »*, a souligné M. Williamson.

Les juristes américains ont contesté la compétence de la Cour internationale en matière de terrorisme, celui-ci relevant, selon eux, du conseil de sécurité. En clair : les Etats-Unis ne voient dans la procédure ouverte à La Haye aucune raison de suspendre l'action entreprise à New-York avec le Royaume Uni et la France pour faire voter un embargo aérien et militaire contre la Libye, dont les représentations diplomatiques à l'étranger seraient par ailleurs réduites.

A l'instar de Londres, Washington a demandé à la Cour de rejeter la requête de la Libye qui entend ne pas être contrainte d'extrader ses nationaux : *« L'accepter porterait préjudice au fonctionnement de l'ONU »* et priverait d'autres Etats *« du droit d'exercer leur juridiction criminelle »* sur des terroristes étrangers. Disant parler au nom des *« innocentes victimes du sabotage* (...) *le plus terrifiant commis contre des citoyens américains au cours de la dernière décennie »*, M. Williamson a conclu en revendiquant le droit pour la communauté internationale *« d'être libérée de la menace du terrorisme d'Etat »*.

La Cour devait entendre à nouveau, samedi, les représentants américains, britanniques et libyens au cours d'une seconde session contradictoire.

CHRISTIAN CHARTIER

BRÉSIL

Deux anciens ministres sont ouvertement accusés de corruption

RIO-DE-JANEIRO

de notre correspondant

M. Antonio Rogerio Magri, ancien ministre du travail et de l'action sociale, qui a démissionné du gouvernement en janvier, est accusé d'avoir reçu 30 000 dollars pour avoir permis la révision – à la baisse – de la dette d'une entreprise vis-à-vis de la Sécurité sociale.

Cette somme ne représente qu'une broutille par rapport à celles évoquées dans les scandales, réels ou supposés, maintes fois dénoncés par les journaux. Mais, cette fois, l'affaire pourrait bien déboucher sur la condamnation à une peine de prison de l'ex-ministre.

Célérité inhabituelle

Ancien syndicaliste, M. Magri avait souvent défrayé la chronique, depuis son entrée au gouvernement. Il avait conservé son salaire de technicien administratif de la compagnie d'électricité de Sao-Paulo, Electropaulo ; il s'était abstenu d'assister à la session inaugurale de la réunion du Bureau international du travail, à Genève, à la fin de l'année dernière, pour se consacrer à une journée de shopping et de visites des banques ; il était parvenu à faire immatriculer sa voiture particulière, dans la plus parfaite illégalité, avec ses initiales et sa date de naissance. Bref, le ministre était dans le collimateur depuis longtemps et, dans son cas, la procédure judiciaire suit son cours.

Enquêtant avec une célérité inhabituelle, la police fédérale a, par exemple, confirmé l'authenticité de l'enregistrement d'une conversation entre M. Magri et le directeur de la Sécurité sociale, M. Volnei Abreu Avila, où le ministre avouait avoir reçu 30 000 dollars et s'émerveillait candidement : *« Beaucoup de gens gagnent des millions sous mon nez (...). Il ne s'agit pas de voler, mais de faire les choses correctement et de gagner de l'argent. Je suis ministre et je n'aurai pas cette chance deux fois dans ma vie. »* Interpol a été chargé de se pencher sur les comptes secrets que M. Magri, dont la fortune a été rapidement accumulée, aurait en Suisse. Son seul patrimoine immobilier et celui de ses deux enfants – *eux aussi employés d'Electro*paulo – est estimé à quelque 700 000 dollars.

Un autre ancien ministre, M. Alceni Guerra, qui détenait jusqu'en mars le portefeuille de la santé, pourrait être lui aussi amené devant les tribunaux, dans le cadre d'une procédure engagée contre des responsables de ce ministère. Ces derniers sont en effet accusés d'avoir effectué, au nom de l'Etat, des achats surfacturés auprès d'entreprises, dont quatre des sept dirigeants sont déjà sous les verrous. M. Guerra est soupçonné d'avoir fermé les yeux, avec une certaine bienveillance.

« Chasse aux marajahs »

Ce début de lutte contre la corruption au plus haut niveau de *l'Etat intervient au moment idoine* pour le président Collor de Mello, qui, deux ans après son accession au pouvoir, a bien besoin de redorer son blason : seulement 25 % des Brésiliens jugent positivement son action. La « chasse aux marajahs » (ces profiteurs du service public), promise lors de la campagne présidentielle, a plus de chances d'être populaire que sa politique économique.

A ce chapitre, le retour vers la stabilité reste difficile et fragile, en dépit de quelques bons points enregistrés récemment : l'inflation a baissé ces deux derniers mois, et les négociations, qui ont repris avec les principaux créditeurs internationaux, ont permis d'aboutir à des accords sur le rééchelonnement de la dette brésilienne, tant avec le FMI qu'avec le Club de Paris.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT

IRAN : à l'occasion de la Journée mondiale de Jérusalem

M. Khamenei prône une « lutte violente » pour « sauver le peuple palestinien »

Le guide de la République islamique d'Iran, Ali Khamenei, a prôné, vendredi 27 mars, une *« lutte violente »* pour *« sauver le peuple palestinien »*, à l'occasion de la Journée mondiale d'el-Qods (Jérusalem), qui a donné lieu à plusieurs manifestations en Iran. *« Seule une lutte violente à l'intérieur et à l'extérieur des territoires occupés peut sauver le peuple palestinien »*, a déclaré l'ayatollah Khamenei devant des milliers de fidèles lors de la prière hebdomadaire à l'université de Téhéran.

« Un devoir pour tous les musulmans »

Le dirigeant iranien, qui s'en est pris au *« régime sioniste et à ses protecteurs américains »*, a affirmé que *« la lutte contre le régime sioniste est une lutte islamique et constitue un devoir pour tous les musulmans »*. *« Plus les pays arabes et les organisations palestiniennes reculent, plus l'ennemi sioniste devient violent »*, a-t-il estimé, soulignant que *« les dirigeants sionistes n'ont pas encore renoncé à leur projet du Grand Israël.* (...) *Ceux qui ont été expulsés de leur terre ont le droit de lutter pour la récupérer »*.

Il a en outre accusé les Etats-Unis de *« soutenir le terrorisme »*, indiquant que *« l'attaque aérienne contre la demeure du dirigeant libyen* (en 1986) *ou les raids lancées contre l'Irak* (en 1991) *relevaient du terrorisme d'Etat américain.* (...) *Plusieurs installations détruites par les Etats-Unis en Irak n'étaient pas du tout militaires »*, a-t-il affirmé. *« Les Américains ont peur du renouveau de l'islam, notamment dans les républiques musulmanes de l'ex-URSS. Ils ne veulent pas de relations saines avec nous.* (...) *C'est pourquoi ils se livrent à toutes sortes d'accusations et diffamations contre l'Iran. »*

A Genève, M. Bernard Pfefferle, chef de la délégation en Iran du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) expulsée par les autorités iraniennes, a déclaré vendredi à son retour en Suisse, que cette mesure était *« liée à des problèmes intérieurs à l'approche des élections du 10 avril »*. Mais aussi, a-t-il dit, à la récente résolution de la commission des droits de l'homme des Nations unies, vue comme *« un sérieux revers pour le gouvernement, qui se devait de réagir »*. Un rapport récent de cette commission recommandait de maintenir l'Iran sous surveillance internationale. – *(AFP.)*

Selon le directeur de la CIA

Téhéran et Bagdad pourraient dans quelques années déployer des missiles Scud à tête chimique

Les Etats-Unis viennent de mettre l'Iran sur la sellette à propos des achats d'armes considérables effectués par ce pays. Le directeur de la CIA, M. Robert Gates, a en effet déclaré vendredi 27 mars à Washington devant la commission des forces armées de la Chambre des représentants que le gouvernement iranien achetait chaque année l'équivalent de deux milliards de dollars d'armes à l'étranger. Il s'agit, selon M. Gates, d'un effort délibéré de Téhéran de devenir la puissance militaire dominante dans la région du Golfe.

La Russie, la Chine, la Corée du nord sont les principaux fournisseurs de l'Iran, a affirmé le directeur de la CIA. M. Gates croit également savoir que Téhéran essaye de s'approvisionner auprès de certains anciens pays anciennement communistes d'Europe centrale. Il est question d'achats massifs de tanks (plusieurs centaines, apparemment). Selon le directeur de la CIA, Téhéran s'est déjà procuré, ou est sur le point de le faire, non seulement des tanks, mais aussi des missiles Scud à portée allongée et des sous-marins russes.

M. Gates a fait également une déposition en ce qui concerne la possession, par l'Irak cette fois, de plusieurs centaines de Scud. Ceux-ci auraient échappé aux bombardements alliés pendant la deuxième guerre du Golfe. L'Irak aurait également conservé, outre ces Scud, des installations permettant de construire des armes nucléaires, ainsi que des capacités en matière d'armements chimiques et biologiques.

Le témoignage du directeur de la CIA devant le Congrès permet de se faire une meilleure idée des informations dont disposent les Etats-Unis sur les armes dont disposent respectivement les deux anciens ennemis de la première guerre du Golfe, l'Iran et l'Irak. La balance penche à l'évidence fortement en faveur de l'Iran qui possède désormais un avantage impressionnant, ce qui inquiète Washington, soucieux d'équilibre dans la région.

Téhéran aurait, au total, dépensé environ dix milliards de dollars entre 1990 et 1994 pour acheter des armes à l'étranger. L'avenir serait préoccupant en ce qui concerne les missiles Scud à tête chimique dont l'Iran pourrait disposer d'ici quelques années. Téhéran pourrait également avoir l'arme nucléaire aux environs de l'an 2000. – *(AFP, AP, Reuter, UPI).*

ÉTATS-UNIS

L'épouse du général Noriega arrêtée pour vol dans un grand magasin de Miami

MIAMI

de notre envoyé spécial

Le procès du général Manuel Noriega a pris un tour tout à fait inattendu avec l'annonce, mardi 24 mars, de l'arrestation de son épouse... pour vol à l'étalage dans un grand magasin de Miami. Conformément à son habitude depuis l'ouverture en septembre dernier du procès de l'ancien dictateur du Panama, Mme Felicidad Noriega était assise, mardi matin, au premier rang du tribunal avec ses trois filles, toutes très élégantes. Jusqu'à ce que la rumeur de sa brève arrestation, quelques jours plus tôt, fasse soudain basculer l'intérêt de la presse vers l'épouse du général Noriega. *« Ce sont des rumeurs sans fondement »*, s'est-elle bornée à déclarer avant de quitter précipitamment le tribunal.

Selon la police de Miami, Mme Noriega a été surprise, le 20 mars au soir, en flagrant délit de vol dans le grand magasin Burdines. Avec une amie, Mme Rosa Busto, elle avait arraché vingt-cinq boutons sur des vêtements de marque. Arrêtées à la sortie du magasin, elles ont été libérées après avoir passé une dizaine d'heures en prison et *payé une caution de* 1 500 dollars (8 550 francs), correspondant à la valeur des dommages. Leur procès a été fixé au 10 avril et elles risquent une peine de trois ans de prison au maximum. Beaucoup moins certes que le général Noriega, qui est passible de cent quarante ans de prison si sa participation au trafic international de drogue est confirmée par le jury.

B. L. G.

Pour son interprétation de la résolution 242

M. Boutros-Ghali sévèrement critiqué par le secrétaire général de la Ligue arabe

M. Esmat Abdel Méguid, secrétaire général de la Ligue arabe, a sévèrement critiqué son homologue de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, lui reprochant d'avoir *« autorisé »* Israël à maintenir son occupation de territoires arabes en affirmant que la résolution 242 de l'ONU n'était pas *« coercitive »* (*le Monde* daté 22-23 mars). Cette résolution, adoptée après la guerre de 1967, impliquait un retrait des forces israéliennes mais ne se référait pas – contrairement aux textes concernant l'Irak – au chapitre VII de la charte de l'ONU qui prévoit *« toute action* (...) *nécessaire »* pour obtenir l'application des décisions de l'organisation.

« Rien ne permettait à Boutros-Ghali d'affirmer que la résolution 242 n'est pas obligatoire et de fournir ainsi un prétexte à Israël de ne pas se conformer à la résolution », a estimé M. Abdel Méguid dans une interview diffusée jeudi 26 mars par la radio RMC-Proche-Orient. L'Etat hébreu *« applaudit aujourd'hui à cette affirmation qui a pris la forme d'une autorisation à maintenir son occupation des territoires arabes »*, a-t-il ajouté. – *(AFP.)*

EN BREF

□ **ARGENTINE : quatre suspects pakistanais toujours détenus après l'attentat contre l'ambassade d'Israël.** – Les quatre hommes arrêtés dans le cadre de l'enquête sur l'attentat du 17 mars contre l'ambassade d'Israël à Buenos-Aires sont toujours en détention, a indiqué vendredi 27 mars le président de la Cour suprême, M. Ricardo Levene, chargé de l'instruction. Il s'agit de quatre ressortissants pakistanais, dont une autre source judiciaire a révélé l'identité. *« Nous nous trouvons devant un concours de circonstances et de faits qui nous oblige à penser qu'ils pourraient être impliqués dans l'attentat »*, a déclaré M. Levene en quittant le tribunal où il avait interrogé pendant plusieurs heures l'un des suspects. Il a cependant refusé de fournir d'autres détails en s'abritant derrière le secret de l'instruction. – *(AFP.)*

□ **ÉTHIOPIE : 50 000 personnes menacées de famine dans l'Ogaden.** – La radio nationale a annoncé, jeudi 26 mars, que plus de 50 000 personnes étaient menacées de famine dans la région de l'Ogaden (est du pays), en raison de la sécheresse qui dure depuis deux ans. Dix à quinze enfants meurent chaque jour car les secours ne parviennent pas dans cette région, a précisé la radio. – *(AFP.)*

□ **HAÏTI : la Cour suprême rejette l'accord avec l'ancien président Aristide.** – La Cour suprême haïtienne a déclaré anticonstitutionnel l'accord prévoyant le retour au pouvoir du président Jean-Bertrand Aristide, renversé en septembre 1991 par un coup d'Etat militaire. L'accord a été conclu le 23 février à Washington par le Père Aristide et une délégation de parlementaires haïtiens. Il est soutenu par l'Organisation des Etats américains (OEA), qui a imposé un embargo à Haïti après le putsch. – *(Reuter.)*

□ **NIGER : formation d'un nouveau gouvernement.** – Le premier ministre, M. Amadou Cheffou, a formé, vendredi 27 mars, un nouveau gouvernement, composé de seize ministres et huit secrétaires d'Etat. Le précédent cabinet, constitué à l'issue de la conférence nationale réunie de *juillet* à novembre, avait été dissous par M. Cheffou, les résultats de sa gestion au cours des cinq premiers mois de la période de transition démocratique ayant été jugés insuffisants. – *(AFP.)*

□ **ZAÏRE : la conférence nationale de nouveau convoquée.** – Le président Mobutu a décidé, vendredi 27 mars, la reprise des travaux de la conférence nationale le 6 avril. Le gouvernement de M. Nguz Karl i Bond avait suspendu les travaux de ce forum le 19 janvier. Le communiqué officiel précise qu'il appartient désormais au gouvernement et au bureau de la conférence de définir les modalités de cette reprise. – *(AFP.)*

BOLIVIE

La police annonce l'arrestation d'un groupe de guérilleros

La police bolivienne a annoncé *vendredi 27 mars* l'arrestation de membres d'un groupe de guérilla peu connu mais apparemment puissant et bien organisé. Raul Garcia et Sylvia Alarcon ont été traduits jeudi en justice pour répondre des accusations de « terrorisme » et de « rébellion armée ». Raul Garcia a déclaré à des journalistes que son groupe, l'Armée de guérilla Tupac Katari (EGTK), comptait 300 militants, pour la plupart des paysans.

Des agences boliviennes rapportent de leur côté que Sylvia Alarcon, son épouse, a fait état de 1 200 militants répartis en 300 cellules. L'EGTK a revendiqué le sabotage d'au moins quatre lignes à haute tension depuis sa création, il y a un an. – *(Reuter.)*

EUROPE

La répression de la rébellion kurde en Turquie

Le ministre allemand de la défense mis en cause pour les livraisons de chars à Ankara

La question des livraisons d'armes à la Turquie provoque en Allemagne une polémique qui menace le ministre de la défense, M. Gerhard Stoltenberg, bien que Bonn ait décrété, jeudi 26 mars, un embargo afin de protester contre la brutalité de l'intervention des forces de sécurité turques, équipées de matériel allemand, contre les populations civiles du Sud-Est anatolien.

BERLIN

de notre correspondant

Les Allemands ont en effet découvert que la Turquie avait reçu l'an dernier quinze chars Leopard I, en dépit d'une décision du Bundestag d'arrêter ces fournitures en raison des attaques aériennes turques contre des objectifs kurdes en Irak. Le porte-parole du gouvernement, M. Dieter Vogel, a reconnu, vendredi 27 mars, que la décision du Parlement, suite à une *«panne administrative»*, n'avait pas été transmise au groupe Krauss-Maffei, qui a assuré cette livraison.

Secondaire par rapport à la crise qui vient d'éclater entre les deux pays, cette polémique interfère dans la campagne avant les élections régionales du 5 avril dans le Schleswig-Holstein. La tête de liste régionale du Parti chrétien démocrate (CDU) n'est autre, en effet, que le secrétaire d'Etat à la défense, M. Ottfried Hennig, qui a bien du mal à expliquer cette «bavure». Son ministre, M. Gerhard Stoltenberg, qui est aussi président de la fédération chrétienne-démocrate du Schleswig-Holstein, est de plus en plus embarrassé : il avait déjà été mis sur la sellette pour des livraisons illégales de chars à Israël.

Le gel des livraisons d'armes à la Turquie a ouvert avec Ankara une crise qui singularise à nouveau la diplomatie allemande en Europe. Le gouvernement turc a reconnu officiellement que ses forces avaient utilisé des véhicules blindés d'origine allemande dans les opérations en Anatolie, mais estime que Bonn lui fait un mauvais procès. Soutenu par son opinion, le gouvernement allemand maintient que la Turquie doit tenir, comme tout autre pays, ses engagements dans le domaine des droits de l'homme, pris en tant que membre de l'OTAN et signataire des conventions de la CSCE. Alors qu'elle estime agir de bon droit, l'Allemagne s'étonne de se retrouver une fois de plus seule (comme dans l'affaire yougoslave) et de n'être pas suivie par ses partenaires de la Communauté européenne.

H. de B.

L'insécurité s'installe dans les grandes villes

Une semaine après le début des violents affrontements qui ont accompagné les célébrations du Newroz, le Nouvel An kurde, le couvre-feu a été levé, vendredi 27 mars, dans une partie du Sud-Est de la Turquie, mais il demeure en vigueur la nuit dans les quatre villes où le PKK est le plus actif, Cizre, Sirnak, Idil et Silopi.

ISTANBUL

de notre correspondante

Dans les grandes villes, les attentats quotidiens contribuent à maintenir un climat d'insécurité. A Istanbul, deux soldats ont été blessés, vendredi, lors d'une attaque contre un autobus – la depuis le début de la semaine semaine – alors qu'une fusillade a éclaté après un attentat contre une voiture de police dans les beaux quartiers de la rive asiatique. Même la jeunesse dorée d'Istanbul ne peut plus se permettre d'ignorer le problème kurde. Jeudi soir, une bombe incendiaire a causé d'importants dommages, mais n'a pas fait de victimes, dans une discothèque.

L'homme de la rue, pour qui la question kurde était abstraite, limitée à une région qui se situe à plus de 1 000 kilomètres d'Istanbul, a été durement frappé par les images retransmises pour la première fois par la chaîne nationale. Chars, fusillades interminables et manifestations ont surpris la majorité de la population. Que ce soit dans les transports publics, dans les magasins ou, en cette période de Ramadan, autour de la table du dîner après le coucher du soleil, le «ras-le-bol» exprimé ici ou là commence à se transformer en une hostilité dirigée contre les Kurdes en général, et notamment les 5 à 6 millions d'entre eux qui travaillent dans les grandes villes.

Le gouvernement et surtout les partis d'opposition demeurent convaincus que les récents événements étaient en large partie manipulés par des *«pouvoirs étrangers»*, pour déstabiliser le pays. L'Allemagne a suspendu ses livraisons d'armes, accusant les Turcs d'avoir utilisé des blindés réservés à la défense nationale et le gouvernement a admis les avoir déployés dans le Sud-Est. Mais pour les Turcs, très nationalistes, les affrontements du week-end dernier constituaient clairement une menace pour l'intégrité et l'unité territoriale du pays.

Tandis que Bonn tente d'obtenir le soutien de ses collègues européens pour condamner l'intervention des Forces de sécurité en Turquie, le premier ministre, M. Suleyman Demirel, tente de son côté d'expliquer et de justifier la politique de son pays. *«Je demande à n'importe quel pays du monde : que faites-vous à quelqu'un qui prend des roquettes, des mortiers, des fusils de défense antiaérienne et fait couler, sans discrimination, le sang d'enfants, de jeunes, de soldats? La Turquie fait la même chose.»*

NICOLE POPE

Alors que le président du Nakhitchevan s'est rendu à Ankara

L'Iran annonce une prolongation du cessez-le-feu au Haut-Karabakh

L'Arménie et l'Azerbaïdjan ont accepté de prolonger d'une quinzaine de jours le cessez-le-feu qui devait expirer vendredi 27 mars, a annoncé le vice-ministre iranien des affaires étrangères, M. Mahmoud Vaezi. Ce cessez-le-feu «iranien», observé très partiellement, doit permettre une rencontre entre représentants arméniens, azerbaïdjanais, iraniens et russes au début de la semaine prochaine à la frontière azéro-arménienne, indique-t-on à Téhéran. Le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros-Ghali, avait appelé la veille à une *«coordination»* de toutes les médiations dans ce conflit, après avoir entendu un rapport de son envoyé spécial dans la région, M. Cyrus Vance. La CSCE a en effet lancé une conférence internationale sur le Haut-Karabakh devant se tenir à Minsk, sans inviter l'Iran alors que les navettes de M. Vaezi ont, pour le moment, donné quelques légers résultats. Selon Téhéran, l'Azerbaïdjan a ainsi accepté que sa voie ferrée serve de *«couloir de sécurité»* pour l'acheminement de secours vers le Haut-Karabakh. L'Azerbaïdjan serait aussi prêt à accepter la présence aux négociations des Arméniens de Stepanakert si des Azerbaïdjanais de l'enclave étaient aussi invités.

Sur le terrain, un avion Yak 40 qui assurait la liaison entre Erevan et l'aéroport de Stepanakert, repris le 26 février par les Arméniens, a été touché vendredi par la DCA azerbaïdjanaise au-dessus du couloir séparant l'Arménie de l'enclave. Dix passagers ont été blessés mais l'appareil a pu atterrir à Erevan, selon les sources arméniennes. Enfin, celui qui devrait se présenter avec de grandes chances de succès à l'élection présidentielle en Azerbaïdjan fixée au 7 juin, l'ex-numéro un du pouvoir communiste en Azerbaïdjan, M. Geidar Aliev, a effectué une visite imprévue en Turquie, a-t-on annoncé vendredi à Ankara.

M. Aliev y a recu un crédit de 100 millions de dollars pour le Nakhitchevan, l'enclave azerbaïdjanaise, située entre l'Arménie, la Turquie et l'Iran, dont il assure la présidence. L'intégration, dans le domaine du réseau d'électricité, des voies de communication et de la télévision, du Nakhitchevan à la Turquie est aussi prévue par un protocole de coopération signé par M. Aliev à Ankara. – *(Itar-Tass, Reuter.)*

Littérature et traditions

Au Turkménistan, comme au bon vieux temps...

MOSCOU

de notre correspondant

Pourquoi renoncer aux traditions dans ce qu'elles avaient de meilleur? Le 12 mars dernier, le président du Turménistan ex-soviétique, M. Saparmourad Niazov, instituait par décret un nouveau «prix international Makhtoumkouli», du nom d'un poète et philosophe turkmène du dix-huitième siècle, destiné à récompenser des succès littéraires ou artistiques exceptionnels.

Le 26 mars, le premier lauréat était désigné, en la personne du président Niazov, couronné à l'unanimité pour son activité *«en faveur de la paix et du progrès humanitaire»*.

Quelques semaines plus tôt, le présidium du Soviet suprême turkmène siégeant à Achkhabad avait adopté une résolution concernant l'impression des portraits du président : pour répondre *«aux nombreuses demandes des citoyens, des collectifs de travail et d'organisations sociales»* (...) et pour tenir compte *«de la nécessité de créer des conditions permettant la libre expression par chacun de son patriotisme (...) et de son respect pour le chef de l'Etat»*, le présidium jugeait nécessaire de prendre les mesures propres à assurer *«la fabrication et la diffusion des portraits du président, y compris leur vente, en quantités illimitées, à la population»*. Diverses dispositions étaient prises par la même occasion pour garantir la «haute qualité» artistique et technique des dits portraits, qu'on prévoit en conséquence d'imprimer à l'étranger.

M. Niazov a commencé sa carrière dans le parti dans les années 70, à l'époque où un Léonide Brejnev déjà couvert de décorations donnait le bon exemple en se faisant attribuer le prix Lénine de littérature pour un court récit, *la Petite Terre*, publié sous sa signature et où il relatait ses exploits (de commissaire politique) pendant la «grande guerre patriotique». Mais M. Gorbatchev était déjà au pouvoir à Moscou quand M. Niazov atteignit le sommet de la hiérarchie locale, en devenant en décembre 1985 premier secrétaire du comité central.

«Poètes sauvez-moi...»

La suite ne posa pas de problèmes : ni son élection au poste de président de la République en octobre 1990, obtenue au suffrage universel et avec plus de 98 % des voix (il était seul candidat), ni la transformation, après le putsch de l'été dernier, du Parti communiste turkmène en «Parti démocratique du Turkménistan». Un parti dont M. Niazov est bien entendu président, et dont neuf membres sur dix sont d'anciens communistes.

Si tout va pour le mieux à Achkhabad, la situation est moins brillante à Moscou pour les fidèles de l'ordre ancien. La *Pravda* en est toujours à chercher de l'argent pour tenter de reparaître. L'échec retentissant du Congrès des députés de l'URSS, le 17 mars dernier, n'est pas encore digéré. Mais on s'est tout de même un peu remonté le moral en assistant, jeudi 26 mars, à une *«soirée littéraire»* en l'honneur d'Anatoli Loukianov, ancien président du Parlement de l'URSS, en prison depuis l'échec du putsch et poète à ses heures...

M. Egor Ligatchev, l'ancien chef de file des conservateurs au bureau politique, était présent, mais pas le héros de la fête, le Parquet de Russie ayant refusé le libérer pour la circonstance. Quelques représentants du gratin néo-bolchévique (le journaliste de télévision Alexandre Nevzorov, mais aussi l'écrivain Edouard Limonov) avaient pourtant proposé de le remplacer dans sa cellule, mais en vain. Au moins a-t-on lu les vers du prisonnier (*«Poètes, sauvez-moi...»*), et aussi ceux de Pouchkine, de Byron. On a aussi crié *«honte à Eltsine»* et entendu un pope expliquer à quel point il regrettait d'avoir offert naguère au président russe une icône représentant le Sauveur.

Bref, ce fut une bien belle soirée, et même, à en croire le quotidien conservateur *Russie soviétique*, *«une soirée qui entrera dans l'histoire de la poésie»*.

JAN KRAUZE

Surenchères électorales en Grande-Bretagne

Suite de la première page

Ce voyage dans la capitale du comté du Nord-Yorkshire était justifié à la fois par l'arithmétique électorale et par la conjoncture : le siège de la circonscription du centre-ville est l'un des plus menacés pour le Parti conservateur, le «MP» (membre du Parlement) local ne disposant que d'une majorité de 0,2 % des suffrages sur son adversaire travailliste. Il était donc nécessaire d'apporter un «coup de pouce» au député et d'en profiter, au moment où le Parti travailliste a réussi à déplacer le débat politique sur son terrain favori – le Service national de santé – pour visiter l'hôpital-pilote de York, candidat au statut – controversé – de l'autonomie administrative et financière prévu par la réforme du NHS. M. Major voulait ainsi souligner les nombreux *«succès»* d'un service public sur la voie d'une privatisation qui ne dit pas son nom.

Avec cette gentillesse un peu gauche et ce sourire toujours si parfaitement chaleureux qui le caractérisent, M. Major a fait campagne sur ce thème dans les couloirs de l'établissement, se pliant aux demandes d'autographes des malades et des infirmières rencontrées ici et là, se relayant avec son épouse Norma pour prendre dans ses mains celles des infirmes en fauteuil roulant. A Londres, pendant ce temps, les conférences de presse se succédaient au siège des partis conservateur et travailliste, dramatisant un peu plus la polémique en cours.

Le Parti travailliste a employé les grands moyens pour centrer le débat politique sur les carences du Service national de santé (NHS), notamment ces incroyables listes d'attente sur lesquelles doivent s'inscrire les malades. Le film dont il est l'auteur montre deux fillettes : l'une est Jennifer Bennett, âgée de onze ans, qui joue son propre rôle. Traitée par le NHS, elle a dû attendre onze mois avant de se faire opérer... Une autre fillette – celle-ci est une comédienne – apparaît : reçue dans le secteur privé, elle a été opérée sans délai, moyennant finances. Le court-métrage, qui veut illustrer une médecine «à deux vitesses» (l'une pour les pauvres, l'autre pour les riches), est hautement émotionnel, la douleur éprouvée par Jennifer étant visible. Les responsables du Parti conservateur ont bondi sur l'occasion, le ministre de la santé, M. William Waldergrave, parlant notamment de *«techniques qui n'auraient pas été déplacées dans l'Allemagne d'avant la guerre»*.

Voyant là – un peu vite – une occasion d'atteindre M. Neil Kinnock, le chef du Labour, les conservateurs ont alors mis en cause son *«aptitude à gouverner»*, une litote qui, dans le registre très conventionnel du langage de la classe politique britannique, constitue une attaque grave contre le chef de l'opposition. La polémique s'est transformée en accusations mutuelles pour savoir qui, du Labour ou des Tories, avait «lâché» le nom de Jennifer à la presse. Dans la soirée, le ministre de la santé était obligé d'avouer un peu piteusement que le Parti conservateur avait *«aidé»* le médecin de la petite Jennifer à entrer en contact avec le *Daily Telegraph*, tout en soulignant que M. Major n'avait rien su de cette opération politico-médiatique. Interrogé toute la journée à York sur ce sujet, le premier ministre n'a pas voulu reprendre à son compte les doutes émis sur les capacités de M. Kinnock à gouverner. Il a préféré parler d'un incident *«désagréable»* à propos d'une émission *«truquée»*. Celle-ci fournit à chaque parti l'occasion de mettre en cause l'intégrité de l'adversaire, mais elle offre aussi une nouvelle possibilité aux démocrates-libéraux de M. Paddy Ashdown de prendre leurs distances avec les controverses un peu primaires qui marquent la surenchère entre les deux principales formations.

La question des défaillances du NHS (et, plus généralement, de l'état des services publics britanniques) va rebondir à la faveur de cet incident. Le Parti conservateur s'est engagé à réduire la durée des listes d'attente dans les hôpitaux. Mais, actuellement, plus de 11 000 patients figurent encore sur les listes de plus de deux ans, 826 487 attendent depuis plus d'un an)... Un bilan que l'Association médicale britannique (BMA) a choisi de rappeler jeudi, en affirmant que la réforme du NHS visant à pallier la crise de son financement – notamment responsable de l'allongement des listes d'attente – a échoué.

LAURENT ZECCHINI

□ **BULGARIE : grève des mineurs.** 20 000 des 50 000 mineurs de Bulgarie, soutenus par le syndicat Podkrepa, se sont mis en grève, vendredi 27 mars, pour protester contre de prochaines réductions d'effectifs et pour dénoncer leurs bas salaires et leurs mauvaises conditions de travail. Ce conflit sur l'avenir de l'industrie de l'uranium et du plomb a déclenché le premier conflit entre le premier gouvernement non communiste et le puissant syndicat anti-communiste. – *(AFP, Reuter.)*

□ **LITUANIE : la Grande-Bretagne rend son or à Vilnius.** – Le gouvernement britannique va transférer, mardi 31 mars, dans les coffres de la Banque de Lituanie la valeur de 180 millions de francs d'or fin, bloqué depuis la deuxième guerre mondiale, a annoncé vendredi 27 mars le Foreign Office.

□ **ROUMANIE : manifestation pour la réunification avec la Moldavie.** – Plusieurs milliers de personnes ont bloqué la circulation, vendredi 27 mars, à Bucarest, pour réclamer le retour de l'ancienne République soviétique de Moldavie, aujourd'hui indépendante, au sein de la Roumanie. La foule s'est massée sur la place de l'Université pour accueillir vingt-huit jeunes Roumains qui ont terminé une marche de plus de 500 kilomètres, entamée à Kichinev le 9 mars

EUROPE

Les Etats-Unis vont acheter à l'ex-URSS du plutonium 238 et de la technologie spatiale

Les Etats-Unis ont annoncé vendredi 27 mars qu'ils allaient acheter à l'ex-URSS du plutonium et de la technologie spatiale grâce à un très net assouplissement de règlements datant de la guerre froide.

Le département de l'énergie a en effet été autorisé à acheter du plutonium 238 russe, servant de combustible dans les générateurs thermonucléaires fournissant l'énergie à des missions spatiales, a indiqué la Maison Blanche.

Le département de la défense va, de son côté, pouvoir acheter un petit réacteur nucléaire spatial fabriqué en Russie, Topaz II, ainsi que des propulseurs (« Hall thrusters ») permettant de faire manœuvrer des satellites dans l'espace, a précisé la présidence américaine. Les Etats-Unis vont donc acheter, en Russie essentiellement, des technologies qui étaient considérées comme secrets d'Etat du temps de l'URSS.

« Les changements remarquables en Russie et dans les autres nouveaux Etats de l'ex-URSS donnent au gouvernement et au secteur privé américains des occasions uniques de développer le commerce avec ces pays, spécialement dans les domaines de haute technologie non encore disponibles » [aux Etats-Unis, NDLR], a *déclaré le porte*-parole de la Maison Blanche, M. Marlin Fitzwater.

Un programme global d'aide

Celui-ci a précisé que le montant des transactions envisagé jusqu'à présent était de quelque 20 millions de dollars et ne constituait pas une aide réelle à l'ex-URSS, mais seulement une première *« ouverture »* dans le commerce entre les Etats-Unis et l'ex-URSS, lequel est appelé à se développer. Ces échanges devraient permettre à la Russie d'obtenir des devises fortes dont elle a grand besoin et aux Etats-Unis de se procurer des technologies qu'ils n'ont pas encore *totalement développées.*

En ce qui concerne l'achat de plutonium 238, le département de l'énergie va entamer des discussions avec la Russie sur les propositions de vente faites par cette dernière (6 millions de dollars). Les Etats-Unis ont avantage à une telle transaction, leurs stocks de plutonium 238 étant au plus bas. L'achat est conditionné à ce que la non-utilisation par le Russie des bénéfices pour le développement de son programme nucléaire.

Le réacteur Topaz II (coût 8 millions de dollars) doit, lui, être utilisé à des fins expérimentales à l'université du Nouveau-Mexique, et ne sera pas lancé dans l'espace, selon la Maison Blanche. Il ne contient pas de combustible nucléaire. Quant aux propulseurs, le département de la défense doit en acheter quatre. D'autres exemplaires doivent être achetés par une firme privée.

L'administration américaine a également annoncé qu'elle supprimait certaines barrières aux importations de technologie ex-soviétique. Si des licences d'importation sont nécessaires, elles seront étudiées rapidement avec un préjugé favorable, a précisé le porte-parole. La Maison Blanche a souligné que les Etats-Unis continueraient à œuvrer avec leurs alliés pour élimi*ner les restrictions* que le COCOM (Commission de coordination des contrôles à l'exportation) imposait au commerce avec l'ex-URSS au temps de la guerre froide. Plus des deux tiers des restrictions ont déjà été éliminées, a rappelé M. Fitzwater.

L'administration américaine délivrera désormais plus rapidement les licences restant nécessaires pour l'exportation de certains produits vers les Républiques de l'ex-URSS, a-t-il ajouté. Le porte-parole a précisé que les mesures *de libéralisation du com*merce avaient été prises par les Etats-Unis dans le cadre d'un programme global d'aide à l'ex-URSS, dont les autres aspects doivent être annoncés au cours des prochaines semaines.

Selon des sources américaines, le *programme comprend* une participation américaine de 1 milliard de dollars à un fonds international de stabilisation du rouble, une nouvelle contribution d'environ 12 milliards de dollars au Fonds monétaire international (FMI), *645 millions de* dollars d'aide humanitaire et technique directe (annoncée en janvier mais pas encore présentée au Congrès) et la levée d'un amendement à la loi américaine qui restreint les possibilités de prêt à l'ex-URSS. – (*AFP*, *UPI.*)

ALLEMAGNE : déclenchant une polémique avec le Congrès juif mondial

Le chancelier Kohl déroule le tapis rouge pour le président Kurt Waldheim

BERLIN

de notre correspondant

Au grand dam du Congrès juif mondial, le chancelier allemand Helmut Kohl a chaleureusement accueilli, vendredi 27 mars, à *Munich*, M. *Kurt Waldheim*, d'habitude boycotté pour son passé douteux par la communauté internationale.

Le président autrichien venait, en voisin, recevoir une distinction attribuée par une fondation conservatrice bavaroise, *le récompensant* de ses services comme ancien secrétaire général de l'ONU. C'était la première fois depuis son élection controversée en 1986 que le chef de l'Etat autrichien, dont le mandat expire le mois prochain, rencontrait officiellement le chancelier Kohl.

La réception, agrémentée d'un déjeuner, a relancé la polémique entre le chef du gouvernement allemand et le Congrès juif mondial, *dont le secrétaire général, M. Elan* Steinberg, a qualifié le geste du chancelier de *« grossièreté morale »* à l'égard de la sensibilité juive.

Sur un ton extrêmement vif, M. Kohl a estimé qu'il n'avait *« pas besoin de conseil »* pour établir son calendrier. Il a reproché au Congrès juif mondial d'avoir critiqué la réunification allemande et de n'avoir jamais répondu à sa demande d'explication à ce sujet.

Au moment où M. Waldheim achève son mandat, cette rencontre, très dicrètement préparée, peut paraître anachronique. Mis au ban de la communauté internationale en raison de son passé dans la Wehrmacht pendant la seconde guerre mondiale, M. Waldheim reçoit un faible lot de consolation *de dernière minute. La rencontre* s'explique peut-être davantage par l'approche des élections régionales du 5 avril dans le Bade-Wurtemberg et au Schleswig-Holstein. Dans le Bade-Wurtemberg, Land *contrôlé par les chrétiens-démo*crates, le parti du chancelier risque de perdre sa majorité absolue en raison d'une montée de l'extrême droite. Dans le passé, le chancelier n'a jamais hésité, quand il l'estimait nécessaire, à donner des gages *verbaux à sa droite.*

Ainsi, peu après son élection, M. Helmut Kohl avait été critiqué pour avoir revendiqué, au cours d'une visite en Israël, *« la grâce de la naissance tardive »*, récusant l'idée que les nouvelles générations allemandes puissent elles aussi être tenues pour responsables des crimes nazis. Quelques années plus tard, il avait été violemment attaqué par la communauté juive pour avoir obligé le président Ronald Reagan à aller se recueillir au *cimetière militaire allemand de* Bitburg, où se trouvent aussi des tombes d'anciens soldats SS.

HENRI DE BRESSON

LOIN DES CAPITALES

Namur dans ses nouveaux atours accueille Guy Spitaels

NAMUR

de notre envoyé spécial

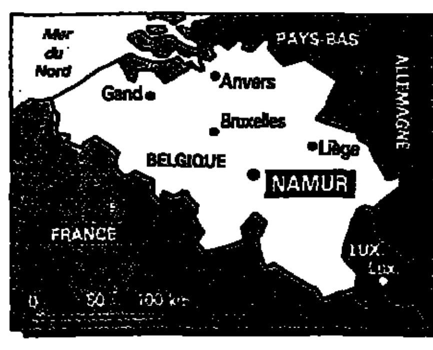
EN Belgique, on peut être *« loin de la capitale »* à seulement 60 kilomètres de Bruxelles ; on peut même vivre dans une ville de cent mille habitants qui n'abrite ni le Parlement, ni les bureaux du chef du gouvernement, ni le palais royal, mais qui a ses propres « ministères » et une « présidence ». Telle est la situation des Namurois, depuis que le confluent de la Sambre et de la Meuse est devenu la capitale politique et administrative de la Wallonie en vertu d'une *« réforme de l'Etat »* qui a institué un fédéralisme très poussé, casse-tête pour les étudiants en droit, mais aubaine pour les entreprises en bâtiment appelées à installer l'administration régionale dans des *atours* dignes de son nouveau rang.

Apparemment persuadés qu'aucun étranger n'est assez masochiste pour s'être sérieusement penché sur le dossier, les responsables wallons font un méritoire effort de clarté et de concision pour rappeler les étapes de la construction juridique mise en place pour tenter de faire cohabiter harmonieusement Wallons et Flamands, francophones et néerlandophones. Avec cette complication supplémentaire que les frontières linguistiques ne correspondent pas toujours aux frontières régionales, puisque Bruxelles est une ville bilingue, quoique *majoritairement* francophone. Disons, pour simplifier les choses, que, du côté francophone, un partage des compétences s'est fait entre ce qu'on appelle la Communauté française, établie à Bruxelles, et la *région*, installée dans plusieurs villes wallonnes.

Le plus gros morceau

Les Wallons racontent que M. Mitterrand, auquel on présentait une grande figure de la Communauté *française* (instance belge compétente dans certaines matières non régionalisées, notamment culturelles), et qui croyait avoir affaire à un compatriote, posa cette question se voulant aimable : *« Combien de membres compte donc votre association ? »* Authentique ou non, l'anecdote est relatée comme une *douloureuse illustration* de l'ambiguïté de l'institution communautaire, jusque dans son nom prêtant à confusion.

En 1983, alors qu'était déjà bien lancé le processus fédéral, les principaux partis wallons *répartirent* les *nouvelles administrations* régionales entre différentes villes : à Liège, l'économie ; à Charleroi, le social ; à Mons, le culturel, etc... Namur obtint le plus gros morceau : la présidence de l'exécutif et les



« ministères », du moins ceux qui ne sont pas restés à Bruxelles, pour garder le contact avec le pouvoir central, ou parce que leurs titulaires sociaux-chrétiens hésitent à faire le grand saut en province, contrairement à leurs collègues socialistes. La surprise a pourtant été de *taille lorsqu'un des plus gros calibres* de la politique belge, M. Guy Spitaels, décida de renoncer (*le Monde* du 8 janvier) à sa fonction de président du PS francophone pour occuper celle de « ministre président » de l'exécutif régional wallon.

Les distances n'existant pas vraiment en Belgique, Guy Spitaels, comme beaucoup de ses collaborateurs, *« navetteurs »* de haut vol, fait tous les jours le trajet entre son bureau de Namur et son domicile (à Ath, dans le Hainaut). Ce n'était pas prémédité, mais son arrivée a correspondu avec l'achèvement d'une partie des grands travaux décidés par ses prédécesseurs.

Sous sa citadelle haut perchée, la cité des comtes *(« vingt sièges en vingt siècles »)* comptera bientôt des buildings fonctionnels pour fonctionnaires informatisés et aussi quelques restaurations pour les chefs esthètes.

Une *maison* patricienne va servir de siège à la « présidence ». Il y a sans doute pléthore de marbre noir, on peut trouver un peu chargées les lourdes portes décorées de fesses et de seins, mais la vue est admirable sur la Meuse adjacente. Chaque jeudi, jour de réunion de l'exécutif, les journalistes locaux tirent sur leurs cigarettes, dans une superbe salle de presse, en attendant le compte rendu du « ministre-président » allergique au tabac. On connaissait déjà la constante virtuosité grammaticale, le style soutenu de cet intellectuel ; on s'attendait moins à la précision dans les chiffres, au souci du détail matériel.

Guy Spitaels paraît aimer par-dessus tout se promener dans les rues commerçantes, salué par une population qui vote majoritairement socialiste à l'ombre d'un évêché notoirement intégriste. Un de ces syncrétismes dont la Belgique a le secret. Ses pas le ramènent dans une artère de Jambes – commune fusionnée avec Namur, sur l'autre rive de la Meuse – où s'édifient tant de bureaux pour la région que la presse l'appelle *« la rue de la Loi » wallonne*, par allusion à celle que bordent le Parlement national et l'hôtel du premier ministre belge.

Ce n'est pas encore le décor chargé d'histoire que Bruxelles réserve à l'appareil d'Etat, mais M. Spitaels assure ne pas avoir de nostalgies. Quelles que soient les évolutions futures du royaume, il dit miser sur l'essor des régions dans le cadre européen. *« Beaucoup de choses ont changé, même chez vous. Regardez Giscard dans son Auvergne. »*

Ses ennemis ironisent parfois sur *« le mimétisme mitterrandien »* de l'ancien président du PS francophone, fort introduit chez les *Français* et expert en courants fabiusien, rocardien, et autres. A soixante ans, aurait-il, en fait, trouvé un autre modèle de stratégie politique pour rebondir ? On aimerait le pousser dans ses retranchements. Devant les membres de son cabinet plus attentifs que jamais, il feint alors de devoir être éclairé de *manière urgente* sur les régionales et la situation dans l'Hexagone. *« Comment expliquez-vous le succès de Lang ? »*

Wallonie profonde, mais à trois heures d'autoroute de Paris. Loin des capitales ! De quelle capitale au juste ?

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

ASIE

AFGHANISTAN : pour répondre à une situation « volatile »

L'ONU veut accélérer le règlement politique

Les Nations unies veulent accélérer un règlement politique en Afghanistan. Le médiateur, M. Benon Sevan, s'est désormais fixé comme objectif d'organiser un transfert du pouvoir sitôt après la tenue d'une assemblée « entre Afghans » fin avril. Il a indiqué, jeudi 26 mars, qu'il avait changé ses plans en raison du caractère « volatil » de la situation.

ISLAMABAD

de notre correspondant

Si M. Benon Sevan a *« plongé »*, malgré le risque d'être dépassé ou d'apparaître comme *« celui qui impose »* alors que les Afghans ont toujours été allergiques aux *« solutions de l'extérieur »*, c'est que les dangers se sont multipliés, ces dernières semaines. Au nord, le long des frontières ouzbèke, tadjike et turkmène, des milices défient le pouvoir central, en mettant en avant leur appartenance ethnique, *dans les rues de Mazar-i-Sharif.*

A Peshawar, base arrière de la guérilla sunnite au Pakistan, les moudjahidins ont accentué leur pression et font des appels du pied à l'armée afghane afin qu'elle accélère la *« chute imminente »* du président Najibullah. Enfin, à Kaboul, le gouvernement, visiblement affaibli et aussi divisé que la résistance islamique, a été la cible de rumeurs diplomatiques sur un possible coup d'Etat, rumeurs qui ont précédé un mystérieux incendie au quartier général de la garde présidentielle.

Pourquoi M. Sevan a-t-il fait un voyage-éclair à Kaboul durant ces évènements ? *« Cela faisait partie de mes consultations régulières »*, a-t-il affirmé. Cependant, dès son retour à Islamabad, il a annoncé que le mécanisme de règlement qu'il avait exposé en février avait été simplifié. Plus question, par exemple, de deux assemblées (en avril et en juillet) pour entériner le « gouvernement intérimaire ».

La seule conférence *« entre Afghans »* que l'ONU veut convoquer, avant la fin avril à Vienne ou à Genève, devrait avaliser une liste de ministres intérimaires qui recevront aussitôt, affirme le médiateur, toute l'autorité exécutive des mains de l'équipe Najibullah. Aucune indication n'a encore été fournie sur le mode de sélection ni *sur l'identité des éventuels repré*sentants de Kaboul. Mais ce raccourci onusien va priver d'un argument M. Burhanuddin Rabbani, chef de l'importante faction rebelle du Jamiat, qui, sans rejeter le projet de M. Sevan, l'avait qualifié de *« compliqué »*.

L'impatience du Pakistan

« Nous n'avons plus l'été devant nous », reconnaît, inquiet, un adjoint du médiateur. Pression des moudjahidins ou du secrétaire général de l'ONU lui-même ? *« La communauté internationale veut un règlement, même sur le papier »*, explique un diplomate occidental.

Les deux principaux alliés de M. Sevan sont aujourd'hui M. Najibullah lui-même, qui a donné un coup de pouce au processus en annonçant solennellement, le 18 mars, qu'il était prêt à s'effacer, et le Pakistan, qui s'impatiente du retard pris par ses affaires en Asie centrale. *« Nous avons désespérément besoin de la route du Nord »*, note un responsable d'Islamabad, en se demandant si, tout compte fait, le maintien de M. Najibullah n'aurait pas été préférable.

GAD SUTHERLAND

□ **BANGLADESH : « procès populaire » d'un dirigeant islamiste.** – Plus de 100 000 personnes ont assisté, jeudi 26 mars, à Dacca au « procès *populaire » organisé par un* groupe d'intellectuels contre M. Golam Azam, chef du parti islamiste Jamaat-e-Islami, accusé d'avoir organisé des escadrons de la mort agissant en corrélation avec l'armée pakistanaise contre les forces luttant *alors pour l'indépendance du Bangla*desh en 1971. Ces groupes seraient responsables de milliers d'exécutions clandestines, notamment d'intellectuels. M. Azam s'était réfugié au Pakistan après la défaite d'Islamabad. Revenu récemment à Dacca, il a, *peu après, été porté à la tête* du Jamaat, une formation fondamentaliste. – *(UPI.)*

□ **CAMBODGE : M. Hun Sen à Paris.** – Premier ministre du Cambodge, M. Hun Sen est attendu à Paris du 29 mars au 3 avril à l'issue d'une visite au Japon et aux Etats-Unis. Il sera reçu par Mme Edith Cresson et par les ministres français des affaires étrangères, de la défense et de l'économie. Avant de quitter New-York, M. Hun Sen s'était déclaré optimiste sur l'application du plan de paix des Nations unies dans son pays. D'autre part, lundi 30 *et* mardi 31 mars, des hauts fonctionnaires d'une trentaine de pays se réuniront à Tokyo pour préparer la conférence sur la reconstruction du Cambodge prévue avant l'été dans la *capitale japonaise. – (AP, AFP.)*

□ **CHINE : manifestation dimanche 29 mars devant l'ambassade de Chine à Paris.** – La Fédération pour la démocratie en Chine, section France, qui regroupe nombre de dissidents au régime de Pékin, et la Maison *chinoise de la démocratie (17, rue de* Tournon, 75006 Paris) appellent à un rassemblement, dimanche 29 mars à 15 heures devant l'ambassade de Chine à Paris, 11 avenue George-V, pour commémorer le treizième anniversaire de l'incarcération du dissident Wei Jingsheng, héros du premier « printemps de Pékin » (*le Monde* du 7 mars). *« La Chine est le dernier pays du monde à abriter un goulag »*, affirment à cette occasion les organisateurs.

□ **VIETNAM : mort de M. Nguyen De, ancien directeur de cabinet de Bao Daï.** – M. Nguyen De, ancien directeur de cabinet et ministre d'Etat de l'empereur Bao Dai, est décédé en France le 22 mars. Né en 1900 à Hanoï, délégué expert de la délégation vietminh à la conférence de Fontainebleau en 1946, il avait ensuite quitté la vie politique avant d'être nommé auprès de Bao Daï en 1949, en remplacement du prince Buu Loc. M. Nguyen De s'était *réfugié en France après 1954.*

THAÏLANDE : candidat au poste de premier ministre

M. Narong Wongwan rejette les accusations de trafic de drogue

M. Narong Wongwan, qui avait été pressenti comme nouveau premier ministre thaïlandais (*le Monde* du 27 et du 28 mars), a mis au défi, vendredi 27 mars, les Etats-Unis de prouver ses liens avec le trafic de la drogue. Mais il s'est refusé à indiquer s'il maintenait sa candidature. *« Je proclame mon innocence et je démens catégoriquement que moi-même ou un quelconque membre de ma famille ait été impliqué dans les crimes dont je suis accusé »*, a-t-il affirmé, accusant Washington de *« s'ingérer dans les affaires intérieures d'un autre pays »*. Il a par ailleurs écrit au président Bush pour lui demander *« d'éclaircir cette situation ténébreuse »*. Le porte-parole du département d'Etat avait déclaré que M. Narong s'était vu refuser un visa pour les Etats-Unis car il était soupçonné de relations avec des trafiquants. *« Il continue d'être interdit aux Etats-Unis en vertu de la loi »*, a confirmé vendredi un porte-parole de l'ambassade américaine à Bangkok. – *(UPI, AFP.)*

L'ÉLECTION DES PRÉSIDENTS

Le PS cible de la droite et victime de ses alliés

L'opposition dénonce l'« immoralité » de la gauche

De M. Léotard à M. Juppé, en passant par M. Stasi, tous les responsables de l'opposition ont choisi de s'indigner de l'élection de MM. Soisson et Rausch, faisant ainsi passer au second plan la querelle qui était née, à droite, de l'attitude du RPR en Bourgogne.

Un seul a choisi d'en rire. Le truculent secrétaire général du petit PSD, M. André Santini, présentant vendredi soir dans un communiqué *« ses condoléances à Jean-Pierre Soisson et à Jean-Marie Rausch pour leur grande rigueur morale »* et *« les félicitant d'avoir assimilé aussi vite les méthodes socialistes »*. Mais, chez la plupart des dirigeants de l'opposition, l'élection des deux ministres d'ouverture a provoqué immédiatement indignation et condamnation. M. François Léotard a parlé *d'« ouverture au déshonneur »*. M. Alain Juppé a jugé *« dépassées les bornes de l'immoralité et de la honte »*. M. Bernard Stasi estime que le pouvoir vient d'aller encore un peu plus loin *« dans l'utilisation cynique du Front national »*. Chacun exige que MM. Rausch et Soisson aient *« la dignité de refuser leur élection »*, ou sinon *« qu'ils soient chassés du gouvernement »*.

Pour tous, il ne fait évidemment aucun doute que ces deux ministres issus de leurs rangs ont accepté sans sourciller les voix des élus du Front national pour barrer la route, en Lorraine, au président du Parti républicain et, en Bourgogne, à l'un des secrétaires généraux adjoints du RPR. Ils ne veulent pas imaginer que, dans ces deux régions, MM. Gérard Longuet et Dominique Perben n'aient pu compter au troisième tour sur le plein des voix de toute l'UPF rassemblée.

Depuis qu'à la fin de l'année dernière M. Raymond Janot (UDF) avait fait part de sa décision de ne pas se représenter à la présidence de la région Bourgogne, tous les états-majors parisiens savaient pourtant que cette région était à hauts risques. Qu'il y avait un sérieux risque d'affrontement entre M. Marcel Lucotte, soixante-dix ans, président du groupe des Républicains et indépendants du Sénat, qui se prévalait des accords nationaux de l'UPF confortant strictement le partage RPR-UDF de 1986, et M. Dominique Perben, quarante-sept ans, maire de Chalon-sur-Saône, qui misait avant tout sur sa jeunesse et son dynamisme. Ce qui devait arriver est arrivé mardi dernier. M. Perben décidait, malgré les hauts cris de l'UDF, de transgresser les accords de Paris. Jeudi soir, M. Giscard d'Estaing s'en mêlait, écrivait à M. Chirac, qui ne bougea point. M. Lucotte et ses amis assurent aujourd'hui qu'ils ont respecté, quoi qu'il leur en ait coûté, la discipline de l'union. M. Soisson soutient le contraire. L'ancien secrétaire général des Républicains indépendants, puis du PR, a toujours su préserver de fortes amitiés à droite, en Bourgogne comme à Paris.

M. Charles Pasqua s'est lui-même démarqué de l'analyse officielle du RPR, en affirmant que l'opposition n'avait à s'en prendre qu'à elle-même. *« Le RPR s'est mal conduit*, a-t-il dit. *Lorsqu'un accord existe, il doit être respecté. Si d'aventure on considère que cet accord doit être revu, il faut le revoir ensemble. Il ne faut pas prendre d'initiatives qui ont comme conséquence de conduire à une division, même avec un petit nombre de gens. Cela donne la possibilité à des tiers d'intervenir dans le jeu et de changer le résultat. »* Sur ce point, l'opposition n'a sans doute pas fini de régler ses comptes. Que M. Pasqua, en défendant M. Lucotte, ait cherché à protéger ses intérêts sénatoriaux est une chose ! Mais il n'est pas le seul à l'UDF, mais aussi au RPR, à considérer qu'en laissant à M. Perben la bride sur le cou M. Chirac a commis une grosse faute, soulignant qu'il n'est point homme de parole.

« Des mœurs politiques dignes du Bas Empire »

La Lorraine présente aussi un décor singulier. Avec un président sortant, M. Rausch, ancien centriste et toujours barriste, qui a beaucoup contribué à chahuter le terrain politique local. La Moselle, par exemple, est le seul département de France où existent deux fédérations du CDS, qui règlent depuis quelque temps leurs comptes à coups de référés. En début de semaine, l'opposition UPF n'avait pas moins de quatre candidats à la présidence de la région : trois anciens ministres de la cohabitation, Gérard Longuet (UDF-PR), André Rossinot (UDF-rad.) et François Guillaume (RPR), plus le président sortant du conseil général de Moselle, M. Julien Schvartz (RPR). Malgré les retraits annoncés la veille de MM. Rossinot et Guillaume, M. Chirac, pour témoigner auprès de l'UDF de sa bonne volonté, téléphonait vendredi matin aux responsables lorrains du RPR pour leur demander de soutenir sans retenue M. Longuet. Preuve *a contrario* que l'union ne coulait pas de source. M. Méhaignerie explique que, compte tenu des relations extrêmement tendues entre le CDS lorrain et les centristes dissidents de M. Rausch, il lui paraît inconcevable que les siens aient pu abandonner au troisième tour M. Longuet.

Le débat pour savoir qui a voté pour qui n'est certainement pas clos. Pour l'opposition, qui va tenter de faire oublier ses propres erreurs et voit ainsi subitement la vertu changer de camp, ce devrait être pain bénit. Dès vendredi soir, M. Léotard sonnait la mobilisation pour le deuxième tour des élections cantonales. *« Les Français doivent dénoncer avec dégoût des mœurs politiques dignes du Bas Empire »*, affirmait-il. M. Yves Galland, président du Parti radical, suggérait à l'opposition de déposer une motion de censure *« pour sanctionner les turpitudes d'un gouvernement disqualifié »*. Mais ces deux impromptus de Bourgogne et de Lorraine vont surtout relancer la campagne contre la *« perversité »* du scrutin proportionnel.

DANIEL CARTON

Les socialistes n'ont pu constituer les « majorités de progrès » espérées

Les « majorités de progrès » que Mme Edith Cresson et M. Laurent Fabius appelaient de leurs vœux au soir des élections régionales du 22 mars ne se sont constituées nulle part vendredi 27 mars. Sont apparues, en revanche, dans deux régions – la Bourgogne et la Lorraine, – des majorités inacceptables pour les socialistes, qui avaient fait de la lutte contre le Front national l'un des axes de leur campagne.

Le PS garde la présidence du Limousin grâce à la force que conserve dans cette région la tradition d'union de la gauche forgée il y a près de cinquante ans, dans la Résistance. Il n'est pas exclu que cette même union renaisse, le 30 mars, dans le Nord-Pas-de-Calais, où les discussions ont repris entre les socialistes et les communistes et où il semble que la conversation que Mme Edith Cresson a eue vendredi, à sa demande, avec M. Brice Lalonde, ministre de l'environnement et président de Génération Ecologie, puisse produire ses effets. L'hypothèse d'une *« majorité du troisième type »*, avancée par M. Lalonde et par M. Jean-Louis Borloo, maire de Valenciennes, paraissait, en effet, s'estomper.

A ces deux exceptions près, dont seule la première est avérée, le rassemblement des écologistes et des communistes, que les socialistes proposaient de réaliser autour d'eux dans les conseils régionaux, ne s'est pas fait. Les communistes ont refusé partout leurs voix aux candidats socialistes ou écologistes (le PCF ne votant pour M. Jean-Marie Rausch, en Lorraine, au troisième tour de scrutin, que pour faire échec à une droite que le Front national faisait mine de soutenir), tandis les écologistes excluaient tout regroupement incluant les communistes. L'élection du président du conseil régional de Haute-Normandie, reportée elle aussi au 30 mars et pour laquelle M. Laurent Fabius a besoin de réunir les communistes et un nombre suffisant d'élus écologistes, bute sur ce double refus.

En lieu et place des « majorités de progrès » espérées, les socialistes ont vu surgir, dans deux régions, des majorités polluées par l'extrême droite et dans lesquelles leur responsabilité est engagée. Quelques heures de réflexion ont suffi à M. Fabius, après examen des conditions dans lesquelles M. Soisson l'avait emporté en Bourgogne et M. Rausch en Lorraine, pour demander à ces deux ministres de se soumettre à une épreuve de vérification en se démettant de leur présidence pour provoquer un nouveau vote. S'exprimant sur TF1, vendredi soir, face à MM. Alain Juppé et François Bayrou, secrétaires généraux, respectivement, du RPR et de l'UDF, et après que Mme Cresson eut elle-même fait savoir, en début de soirée, qu'elle formulait la même exigence vis-à-vis de M. Soisson, le premier secrétaire du PS a, comme le premier ministre, distingué le cas de la Bourgogne de celui de la Lorraine.

M. Waechter plutôt que M. Lalonde

« J'ai peur qu'il ait pas mal d'intoxication », a-t-il dit au sujet du soutien que M. Rausch aurait reçu du Front national, tandis que l'élection de M. Soisson lui paraissait incontestablement entachée de *« doute »*. Cependant, selon M. Fabius, si le même doute s'installait pour la Lorraine, il faudrait appliquer la *« même solution »* qu'en Bourgogne. *« Ou bien on revotera*, a-t-il dit, *ou bien il ne pourra pas y avoir de soutien du Parti socialiste pour ces ministres. »* M. Lionel Jospin a exprimé le même point de vue en déclarant vendredi soir, à Cintegabelle, en Haute-Garonne, où il est en ballottage pour le second tour des élections cantonales : *« S'il est exact que ces élections sont dues à des voix du Front national, leur démission me paraît incontournable. Je ne saurais admettre qu'un candidat se réclamant de la majorité présidentielle puisse être élu avec des voix du Front national. »*

Cette affaire a donné l'occasion à M. Fabius de réaffirmer sa position sur le mode de scrutin, en observant que *« ce qui se passe ne milite certainement pas en faveur de la proportionnelle intégrale, c'est clair »*. Le premier secrétaire a maintenu, toutefois, l'hypothèse d'un scrutin mixte, qu'il avait paru écarter, la veille, au bureau exécutif. Il tient, en effet, à préserver les chances d'un accord avec les écologistes sur les bases qui s'étaient dégagées lors de son entrevue avec M. Antoine Waechter en février dernier. Le porte-parole des Verts avait convenu, alors, que la répartition des présidences de région était inique pour la gauche, privée du bénéfice de ses majorités relatives par des alliances entre la droite et le Front national.

En déclarant, après le 22 mars, que les majorités relatives devaient être respectées, M. Waechter restait sur la même ligne, alors que M. Lalonde, plaidant pour une *« recomposition »* autour de groupes écologistes unis, défendait une orientation différente. Si les Verts se ralliaient à la stratégie du ministre de l'environnement et contribuaient ainsi à faire perdre au PS la présidence de la région Nord-Pas-de-Calais, les socialistes en tireraient les conséquences en bloquant toute modification de la loi électorale pour les élections législatives. Vendredi soir, leur attitude s'étant révélée conforme aux propos de M. Waechter, M. Fabius pouvait se montrer d'autant plus souple sur la question du mode de scrutin que la neutralité des Verts lui est nécessaire en Haute-Normandie.

PATRICK JARREAU

M. Le Pen « comprend » les « représailles » exercées contre l'UPF

De deux choses l'une : ou bien le Front national a délibérément participé à la victoire des deux ministres d'ouverture pour faire « payer » à la droite la quarantaine républicaine qu'elle lui impose ; ou bien le Front national fait croire qu'il a concocté cette zizanie parce que, ces mystères le dépassant, il feint d'en être l'organisateur. La première hypothèse implique qu'une décision ait été prise au plus niveau, peut-être au bureau politique du Front national, et dans ce cas-là, comme pour le « vote révolutionnaire à droite » du PCF en 1981, cela finira par se savoir. La seconde hypothèse suppose que la bride ait été laissée sur le cou des chefs de file du Front national en Lorraine et en Bourgogne. Ni les déclarations des intéressés, ni le fonctionnement de ce parti n'accréditent la seconde thèse. Faire croire à la première permet à M. Jean-Marie Le Pen de redorer un blason personnel quelque peu terni au soir du 22 mars.

A Dijon, M. Pierre Jaboulet-Vercherre assure qu'*« en Bourgogne comme en Lorraine le Front national a fait élire deux ministres d'« ouverture »*. A Metz, M. Jean-Claude Bardet affirme que les membres de son groupe ont voté pour M. Gérard Longuet, candidat de l'UPF. L'un des deux ne dit pas la vérité. Pour être complet, il faut rappeler que le président du PR est classé sur la « liste rouge » du parti lepéniste. N'est-ce pas de lui que parle M. Bruno Gollnisch, chef de file de l'extrême droite en Rhône-Alpes, quand il lance que *« ceux qui nous ont insultés, bafoués et ont refusé nos voix n'ont pas à se plaindre de ce qui arrive aujourd'hui »* ? Et de Marseille, M. Le Pen déclare comprendre les *« représailles justifiées »* dont aurait pu être l'objet M. Longuet, qui est stigmatisé pour *« l'agressivité »* de ses *« jugements »* contre le Front national.

A cette assurance de M. Le Pen, dans laquelle certains ne verront qu'un coup de bluff supplémentaire, M. Mégret oppose : *« Rien ne me permet de dire que des élus du Front national ont voté pour des membres du gouvernement. »* Le délégué général ne veut voir en MM. Longuet et Perben que les *« victimes d'un accident démocratique »*, manière élégante de montrer à ses détracteurs qu'ils ne peuvent pas soupçonner le Front national de refuser les règles de la démocratie alors même qu'ils les leur appliquent. A leur détriment.

Si la tactique du « vote révolutionnaire » d'ouverture est avérée, il restera au Front national à l'expliquer à son électorat. Le précédent vécu par le Parti communiste devrait l'inciter à beaucoup de prudence dans la logique de la terre brûlée.

OLIVIER BIFFAUD

Le départ de M. Soisson du gouvernement

Suite de la première page

Pourtant, sous ce calme trompeur, c'est une tempête qui a secoué le paysage politique. Elle a pris d'abord la forme d'une déplaisante polémique sur la façon dont M. Soisson a été élu à Dijon et dont M. Jean-Marie Rausch a été réélu à Metz. Les deux ministres d'ouverture du gouvernement Cresson sont accusés en effet d'avoir bénéficié, pour l'emporter sur leurs adversaires de droite, de voix du Front national. La polémique est déplaisante non seulement parce qu'elle donne lieu à un déferlement d'injures, mais aussi parce que, le vote étant secret, aucune certitude n'est possible.

On ne sait pas si les suffrages supplémentaires qu'il a fallu à MM. Soisson et Rausch pour dépasser le total des voix de la gauche et des écologistes sont venues de la droite, comme l'affirment les deux ministres, ou du Front national, comme le prétend l'opposition. En Bourgogne, la querelle qui a divisé l'UPF pourrait, à en croire M. Soisson, expliquer ces transferts. En Lorraine, l'attitude de l'extrême droite, qui a appelé à battre M. Rausch, suffirait, selon celui-ci, à rendre compte du revirement de quelques élus de droite en sa faveur.

Mme Cresson est apparemment plus convaincue par les arguments du maire de Metz que par ceux du maire d'Auxerre. Quoi qu'il en soit, un doute a été instillé, que le Front national a choisi d'entretenir par des déclarations ambiguës. Pour y mettre fin, la meilleure solution serait que les deux ministres se soumettent à un nouveau vote. M. Soisson a fait savoir qu'il préférait quitter le gouvernement plutôt que d'abandonner sa présidence. M. Rausch entend conserver ses deux fauteuils. La double « bavure » de Bourgogne et de Lorraine risque cependant de contribuer un peu plus au discrédit du système politique, pour le plus grand bonheur de l'extrême droite.

Car quelle que soit la bonne version des faits, ceux-ci illustrent l'effet pervers d'un rapport de forces qui encourage l'irresponsabilité de quelques-uns : ou bien MM. Soisson et Rausch ont été portés à la présidence par l'apport des voix du Front national, et cette alliance contre nature doit être condamnée ; ou bien ils ont débauché un petit nombre d'élus de l'autre bord, et ce jeu politicien n'est pas à l'honneur de ceux qui s'y sont discrètement prêtés.

Les contradictions du Parti communiste

Cette affaire n'est pas la seule bourrasque qui ait soufflé, vendredi, sur les assemblées régionales. En refusant de soutenir le PS dans la plupart des cas, le PC et Génération Ecologie, qui auraient dû être ses deux principaux alliés, le premier par fidélité à la « discipline républicaine », le second par respect de la solidarité gouvernementale, ont bouleversé les données politiques, au prix d'incohérences qui ne sont pas moins inquiétantes.

Le Parti communiste, qui continue d'appliquer, à peu près partout aux élections cantonales, la règle du désistement réciproque, a décidé d'y renoncer pour les élections régionales, à quelques exceptions près, qui ne font qu'accroître ses contradictions. Le mouvement de M. Lalonde a agi exactement de la même manière, allant jusqu'à se rallier quelquefois à la droite. Si l'on voit bien le profit tactique que communistes et écologistes peuvent retirer, à court terme, de ces choix, on se demande quel projet, à long terme, ils se proposent de servir.

Les amis de M. Marchais espèrent-ils vraiment constituer autour d'eux une nouvelle majorité ? Et ceux du ministre de l'environnement se croient-ils en mesure de donner naissance à une troisième force ? A récuser une politique d'alliances claire et ferme, les uns et les autres n'aident pas à rendre lisible aux citoyens le fonctionnement de la démocratie. Encouragés par les surenchères auxquelles se sont livrés les grands partis, les Verts de M. Antoine Waechter, en dispersant leurs voix dans toutes les directions, n'ont pas fait preuve de plus de sens civique.

Le scrutin proportionnel n'est pas le seul responsable de ces égarements, mais il les aggrave. S'il ne rend sans doute pas les régions ingouvernables, il ne rehausse guère leur image, qui aurait pourtant besoin d'être relevée. Ce sera pour M. Mitterrand, au-delà de ces élections, un sujet de méditation.

Le président de la République devra réfléchir sur deux autres constats. Le premier concerne la droite. Elle a montré, en dépit de ses divisions, qu'elle était capable de résister à la tentation d'un accord avec le Front national, dont elle a compris qu'il était son véritable ennemi. Dans l'ensemble, la rupture de la gauche a ainsi empêché le piège de fonctionner : le chef de l'Etat sera contraint d'en tenir compte pour l'avenir. Le deuxième constat porte sur le gouvernement, qui vient de subir un nouveau choc. Après le « lâchage » de M. Brice Lalonde, la démission de M. Jean-Pierre Soisson confirme que l'équipe de Mme Cresson est décidément mal en point. M. Mitterrand devrait sans tarder en tirer les conséquences

THOMAS FERENCZI

Les écologistes ont dispersé leurs suffrages

A peine entrés, en nombre, dans les conseils régionaux, les écologistes ont donné, vendredi 27 mars, une première illustration de leur diversité et de leurs divisions en se reportant, au dernier tour de scrutin, dans près de la moitié des régions, sur toutes les couleurs de l'échiquier politique, exceptions faites du Parti communiste et du Front national, avec toutefois une préférence pour les candidats de la majorité présidentielle.

Décidés, selon les vœux conjoints de MM. Antoine Waechter et Brice Lalonde, à *« ne pas faire obstacle à la volonté des électeurs »* et à privilégier les majorités relatives issues du scrutin du 22 mars, les nouveaux élus des Verts ou de Génération Ecologie se sont prononcés, d'une région à l'autre, pour des candidats à la présidence des conseils régionaux aussi différents que MM. Bernard Tapie, Jacques Blanc, Jean-Pierre Soisson, Jean-Marie Rausch ou Robert Savy. Et il n'est pas sûr, de ce point de vue, que l'électorat écologiste, plutôt lassé des jeux d'appareils, comprenne vraiment le sens de ces combinaisons.

Dans neuf régions sur les dix-huit qui, vendredi, ont élu leur président, les écologistes sont à peu près parvenus à adopter une attitude commune. En Alsace, Génération Ecologie a ainsi soutenu, lors des trois tours de scrutin, la candidature de M. Waechter. Il en a été de même en Auvergne et en Picardie, tandis qu'en Bretagne ce sont les Verts qui se sont prononcés pour le candidat des amis de M. Lalonde. En Bourgogne, par souci d'équilibre, les écologistes ont même voté, alternativement, pour la candidate des Verts, puis pour celle de GE, avant de se reporter, ensemble, sur le nom de M. Jean-Pierre Soisson. En Champagne-Ardenne, le vote a également été unitaire après l'échec des négociations conjointes engagées avec M. Jean Kaltenbach (RPR). L'unité, en revanche, n'a duré qu'un seul tour dans le Limousin, en Poitou-Charentes et en Rhône-Alpes.

Appui du PS en Alsace et en Languedoc

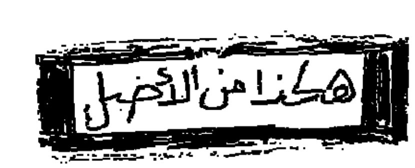
Dans neuf autres régions (Aquitaine, Centre, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie, Pays de la Loire et Provence-Alpes-Côte-d'Azur), les écologistes se sont montrés incapables de surmonter leurs divisions. Il y eut même deux candidats Verts lors du premier et unique tour de scrutin organisé en Midi-Pyrénées. Ces clivages internes se sont traduits par des reports de voix, parfois dès le deuxième tour, en ordre dispersé.

En Poitou-Charentes, les trois élus de Génération Ecologie se sont répartis, au deuxième et dernier tour, entre le vote blanc, l'appui à M. Philippe Marchand (PS) et le soutien à M. Jean-Pierre Raffarin (UPF), les Verts maintenant leur candidat. Deux conseillers « écolos » ont anticipé, dès le deuxième tour, sur le report généralisé intervenu ensuite, en Lorraine, en faveur de M. Jean-Marie Rausch. Dans le Centre et le Limousin, les voix écologistes se sont partagées, après le premier tour, entre les candidats du PS et le vote blanc. Il en a été de même en Provence-Alpes-Côte d'Azur, où M. Bernard Tapie, comme il l'avait assuré avant le scrutin, a bénéficié, au dernier tour, de deux voix de Génération Ecologie.

En Ile-de-France, comme ils l'avaient laissé entendre, quatre, voire cinq, des quinze élus Verts se sont reportés, au dernier tour, sur le candidat de Génération Ecologie, M. André Holleaux, tandis que les autres se réfugiaient dans le vote blanc. *Enfin*, après que M. Jacques Blanc (UDF-PR), président sortant du conseil régional du Languedoc-Roussillon, se fut engagé à ne pas participer au financement du TGV et de nouvelles autoroutes *(voir l'article de notre correspondant à Montpellier)*, deux élus Verts ont préféré voté pour l'ancien secrétaire général du Parti républicain plutôt que pour M. Yves Pietrasanta, président de l'Institut français de l'environnement et candidat de Génération Ecologie.

A cette exception près, cependant, les écologistes ont choisi *in fine*, lorsqu'ils se sont désistés, les candidats de la majorité présidentielle. Le Parti socialiste, qui rencontre de sérieuses difficultés avec eux dans les régions de Haute-Normandie et du Nord-Pas-de-Calais, où l'élection du président du conseil régional a été renvoyée à lundi, a été, de son côté, la seule formation à se désister en faveur de deux de leurs candidats, MM. Antoine Waechter en Alsace et Yves Pietrasanta dans le Languedoc-Roussillon.

JEAN-LOUIS SAUX



DES CONSEILS RÉGIONAUX

BOURGOGNE

M. Jean-Pierre Soisson (France unie) refuse de renoncer à sa présidence

Elu au troisième tour de scrutin par 25 voix contre 24 à M. Dominique Perben (RPR), M. Jean-Pierre Soisson (France unie), ministre de la fonction publique et de la modernisation administrative, conteste avoir bénéficié des suffrages du Front national et refuse de se démettre *(lire également page 20).*

(lire également page 20).

DIJON

de notre envoyée spéciale

Et la cinquante-septième voix fut pour M. Jean-Pierre Soisson... L'assemblée régionale tout entière avait retenu son souffle, les stylos étaient levés sur les feuilles griffonnées de petits fagots de voix. Les deux adversaires du troisième tour étaient à égalité : vingt-quatre voix pour M. Dominique Perben (RPR), vingt-quatre voix pour M. Soisson. Dépliant le dernier bulletin, M. Régis de la Croix-Vaubois, élu du Front national et secrétaire de séance en sa qualité de benjamin des conseillers régionaux, s'est offert la jubilation de faire patienter quelques instants l'assemblée haletante, avant de prononcer lentement, en détachant bien les deux syllabes, le nom du ministre de la fonction publique.

Le temps s'est arrêté. De stupéfaction, comme atteint en plein cœur par l'annonce de ce résultat, M. Soisson reculait d'un bond sur son fauteuil. Quelques rangs plus bas, tétanisés eux aussi, les conseillers socialistes restaient silencieux, interrogeant du regard avec inquiétude les deux députés de Saône-et-Loire, MM. André Billardon et Didier Mathus, qui leur glissaient immédiatement la consigne de ne pas applaudir. A droite, les élus dévisageaient leur chef, M. Perben, dont les traits s'étaient figés. Des tribunes du public fusaient quelques maigres applaudissements et d'aussi rares sifflets.

Reprenant quelque peu ses esprits devant les caméras et les objectifs des photographes qui le cernaient, M. Soisson bafouillait quelques mots : *« Une situation nouvelle s'est créée au conseil régional. Je remercie les groupes qui ont voté pour moi, le PS, les écologistes, les élus France unie et tous ceux qui, dans le secret des urnes, ont pu m'élire. Ce vote a eu une certaine grandeur. »* Avant de quitter précipitamment la salle du conseil régional et de s'engouffrer dans sa voiture, le ministre de la fonction publique reconnaissait encore sa *« surprise »*, en qualifiant son élection de *« retournement spectaculaire »*.

Agitation et chuchotements

Soucieux d'échapper aux questions, MM. Mathus et Billardon s'éclipsaient immédiatement pour rejoindre leur nouveau président au siège de la préfecture de région où déjà le téléphone les requérait, tandis que M. Perben dénonçait solennellement devant la presse cette situation de *« rupture dans la vie politique qui voit un ministre du gouvernement de Mme Cresson se faire élire avec les voix du Front national »*.

Dans les couloirs du conseil régional, les deux conseillers élus de la liste socialiste dissidente qu'avait conduite M. Roland Carraz, chevènementiste, député de Côte-d'Or, MM. Michel Etiévant et Michel Neugnot, clamaient haut et fort leur vote blanc au troisième tour de cette élection. Quant au doyen d'âge de l'assemblée, M. Marcel Lucotte (UDF), président du groupe des Républicains et indépendants au Sénat et candidat malheureux à la candidature au sein de l'*opposition* contre M. Perben, il errait à la recherche de micros pour confier son sentiment *« ulcéré »* contre le résultat du scrutin et affirmer sa loyauté à l'égard du député RPR.

Mais l'acharnement de M. Lucotte à répéter qu'aux trois tours de scrutin il avait donné sa voix à M. Perben n'avait d'égal que celui mis par ses collègues conseillers régionaux à entretenir la lourde suspicion qui pesait sur son attitude. N'était-il pas un de ces Judas à la farouche rancœur auquel le secret des urnes aurait permis une silencieuse vengeance ? Son échec sans appel devant ses collègues de la majorité régionale, mercredi 25 mars, qui, au mépris des accords nationaux conclus entre l'UDF et le RPR, lui ont préféré M. Perben par seize voix contre six, l'avait laissé profondément amer.

Au début de la séance, M. Lucotte avait appelé les candidatures. Au nom du groupe socialiste qui l'avait élu président le matin même, M. Mathus présentait celle de M. Billardon, les Verts et Génération Ecologie annonçaient celle de Mme Maïté Aymes, la majorité RPR-UDF citait le nom de M. Perben, les élus du Front national, celui de M. Pierre Jaboulet-Vercherre, les conseillers communistes désignaient leur élu de l'Yonne, M. Jean-Marie Langoureaux, et M. Neugnot, *« au nom des socialistes de Côte-d'Or »* (dissidents), nommait... M. Neugnot.

Le premier tour de scrutin se passe sans surprise : chaque candidat fait le plein de ses voix, sauf M. Perben qui n'obtient que vingt-trois des vingt-quatre suffrages de sa majorité. Sur les bancs de la droite, on commente les quatre bulletins blancs déposés dans l'urne. Celui de l'élu du mouvement Chasse, pêche, nature, traditions (CPNT) en Saône-et-Loire ne fait aucun doute. Les deux autres sont prêtés avec assurance aux deux compagnons France unie, de M. Soisson, qui a voté, lui, en faveur de M. Billardon et le fait savoir. Quant au dernier, on murmure en montrant de la tête la tribune derrière laquelle siège M. Lucotte.

Au deuxième tour de scrutin, les mêmes candidats se représentent. M. Billardon a gagné deux voix, en provenance de France unie mais M. Perben n'a toujours pas retrouvé celle qui lui manque. On louche toujours en direction de M. Lucotte.

« J'ai la conscience tranquille »

A l'issue d'une suspension de séance, M. Mathus fait, seul, son entrée dans la salle, pour demander à son tour une nouvelle suspension. Sur les bancs, et dans les tribunes du public venu en nombre assister à la séance, on s'agite et on chuchote. M. Perben, soucieux de montrer qu'il n'a rien à négocier, déambule dans les travées et discute ostensiblement en toute amitié avec M. Lucotte.

La séance reprend à 13 heures. Quatre candidats se déclarent au troisième tour. Le PCF, sans surprise, maintient le sien. Le Front national, plus attendu, dépose la candidature de M. Jaboulet-Vercherre. M. Perben est, bien sûr, au rendez-vous mais trouve cette fois face à lui M. Jean-Pierre Soisson. La candidature du ministre d'ouverture au troisième tour avait beau être un secret de Polichinelle depuis quelques heures, elle suscite tout de même un frisson dans la salle. L'urne circule dans les rangs. Un doute apparaît : l'absence en séance des deux socialistes dissidents, qui se sont officiellement déclarés hostiles à M. Soisson, signifie-t-elle leur décision de ne pas participer au vote ? Après un curieux moment de flottement, ils reprennent pourtant leur place dans l'hémicycle. Fébrilement, M. Perben regarde les mains qui, une à une, déposent leur bulletin dans l'urne. Aucun ne manque finalement à l'appel. Le dépouillement peut commencer.

De sa voix métallique, l'élu du Front national égrène les noms. Les vingt premiers bulletins sont imprimés Perben. M. Soisson fait mine d'en sourire. Enfin, on cite le sien. Une fois, deux fois, dix fois, entrecoupés de l'annonce des trois voix en faveur du candidat communiste et des quatre bulletins blancs. La tension monte d'un cran. Le candidat du Front national reste obstinément crédité d'une seule voix. Tête baissée, M. Perben dessine des traits sur sa feuille. Vingt et un, vingt-deux, vingt-quatre. M. Soisson compte aussi de son côté. A la vingt-deuxième voix, il lève les sourcils ; à la vingt-troisième, une moue de surprise amusée se dessine sur son visage ; à la vingt-quatrième, l'amusement cède au malaise. Et à la vingt-cinquième... M. Soisson est président de région.

La reprise de la séance était annoncée pour 16 heures. Par grappes, les conseillers réapparaissent dans l'enceinte de l'hôtel de région. Les élus du Front national vont répétant qu'ils ont *« battu Perben »* et que ce dernier, faute d'avoir négocié un accord avec eux, *« a été corrigé »*. Les communistes se déclarent *« fiers de ne pas avoir trempé dans ces magouilles »*. Les deux conseillers PS dissidents lisent dans le résultat *« la condamnation de la politique d'ouverture »*. Les socialistes restent obstinément silencieux, alors que les conseillers régionaux RPR et UDF ressassent leur *« écœurement »*. Ils ont toutefois gagné une bataille précieuse et le savent : la morale est désormais de leur côté.

MM. Perben et Lucotte sont devenus inséparables. Finies les allusions perfides sur la traîtrise du sénateur UDF. Oubliées, les confidences rageuses sur la parole non tenue du député RPR. C'est à qui protestera le plus fort de la bonne foi de M. Lucotte, pour établir clairement qu'aucune des vingt-quatre voix de M. Perben ne vient du Front national.

Muet depuis trois heures, M. Soisson annonce enfin une conférence de presse. Le ministre se révèle président et annonce sa volonté de travailler à l'élaboration d'un *« contrat d'action régionale »* avec ceux qui l'ont soutenu, c'est-à-dire, selon lui, *« le PS, les Verts, Génération Ecologie et un certain nombre d'élus UDF mécontents de la décision qu'on voulait leur imposer »*. Il en veut pour preuve le communiqué de M. Pasqua, qui dénonce *« l'erreur politique et la faute »* de la rupture de l'accord national en Bourgogne, et y voit l'explication de ce résultat inattendu.

Vingt-cinq voix empoisonnées

Les voix du Front national ? *« Ce serait faire injure au FN et à moi-même de penser à une collusion. Je suis un homme du rassemblement et de l'ouverture et la signification de ma victoire, c'est que j'ai remporté un match contre M. Perben »*, affirme-t-il. A-t-il songé un instant à démissionner de la présidence de région ? *« Ce n'est pas parce que Jacques Chirac me le demande que je vais le faire, au contraire. J'ai la conscience tranquille. »* A-t-il joint le premier ministre au téléphone ? *« Oui »*, répond-il, sans autre commentaire.

MM. Lucotte et Perben commentent à leur tour le commentaire de M. Soisson. *« Il a l'habitude de franchir la ligne continue*, observe le sénateur. *D'abord de la droite vers la gauche, puis de la gauche vers la droite. Mais cette fois, nous ne serons pas là pour l'accueillir, mais pour lui dresser procès-verbal. »* Drapé dans sa toute nouvelle dignité, M. Perben ajoute que *« l'inconcevable s'est produit. Quel que soit le décompte des voix, M. Soisson a bien été élu par le Front national. »*

Ces vingt-cinq voix empoisonnées, MM. Billardon et Mathus ne savent décidément pas quoi en penser. De Paris, ils n'ont pas reçu de consigne claire. Se décidant enfin à donner leur analyse du scrutin en fin d'après-midi, les deux députés révèlent une prudence gênée, qui fait presque peine à voir. *« Nous avions choisi la candidature de Jean-Pierre Soisson parce qu'elle était susceptible d'attirer des voix UDF*, commente M. Mathus. *Cela dit, la situation nous interroge. S'il s'avérait que des voix du Front national ont participé à son élection, nous lui demanderions d'en tirer les conséquences, et d'envisager sa démission. »* Ils s'accordent un délai de quarante-huit heures pour *« examiner »* encore le scrutin, tout en concédant timidement : *« Il n'est pas sûr que le PS ait gagné aujourd'hui. »*

M. Carraz, lui, n'a pas attendu. Le député chevènementiste, en rupture avec la ligne officielle du PS, qui a démissionné de son mandat de conseiller régional jeudi comme il s'y était engagé, n'a pas de mots assez durs pour dénoncer l'élection de M. Soisson, dans laquelle il voit *« un signe de plus de la dégradation de la vie politique »*. *« Il est temps de mettre un terme à la politique d'ouverture qui amène la gauche à subir des alliances contre nature et les électeurs à se détourner des socialistes »*, ajoute M. Carraz dans un communiqué, en s'indignant que M. Soisson *« n'ait pas démissionné dans l'instant pour faire échec au Front national »*.

A la nuit tombée, les visages de MM. Mathus et Billardon s'allongent de plus en plus. Une nouvelle entrevue avec M. Soisson ne parvient pas à les convaincre que les quatre voix UDF dont le ministre se prétend le bienheureux bénéficiaire ont suffi à le faire élire *« proprement »*. Le ton monte lorsque MM. Mathus et Billardon font savoir à M. Soisson qu'ils vont demander un nouveau vote lundi et que, faute d'accord sur ce point avec lui, ils refuseront de participer à l'exécutif régional.

M. Soisson n'en démord pas. Ses vingt-cinq voix sont le fruit d'années d'amitiés indéfectibles et d'allégeances locales. Cette élection, qui l'a tant surpris, lui semble désormais parfaitement justifiée, presque normale. La *« conscience tranquille »*, monsieur le président de la région Bourgogne rejoint sa ville d'Auxerre. Le *« doute »*, lui, a envahi Paris.

PASCALE ROBERT-DIARD

LORRAINE

M. Jean-Marie Rausch (France unie) affirme avoir bénéficié d'une mobilisation des conseillers « de sensibilité démocratique »

METZ

de notre correspondant

M. Jean-Marie Rausch, ministre délégué chargé des postes et télécommunications (France unie), a été réélu, vendredi, président du conseil régional de Lorraine, au troisième tour de scrutin, avec 36 voix contre 34 à M. Gérard Longuet (UDF-PR) et 3 bulletins blancs (1). Ce résultat constitue une surprise de taille. Arithmétiquement, le président du Parti républicain pouvait espérer devancer M. Rausch (32 contre 31) si l'un et l'autre faisaient le plein de leurs voix et si le Front national ne prenait pas partie dans ce duel, comme il l'avait initialement annoncé. M. Longuet pouvait en effet compter sur les 27 voix de l'UDF et du RPR et sur les cinq divers droite de la liste de M. Jean Kiffer en Moselle. M. Rausch de son côté pouvait au mieux espérer aligner les suffrages des 6 élus de sa tendance, des 10 socialistes, des 5 Verts, des 6 Génération Ecologie, des 3 communistes et du divers gauche.

Ayant obtenu 32 voix au second tour de scrutin, M. Longuet a l'espoir à ce moment de pouvoir rassembler sur son nom toutes les voix de l'opposition parlementaire. Son élection paraît acquise. A l'appel de candidature pour le troisième tour de scrutin, la position du Front national provoque une redistribution des cartes. *« Compte tenu du risque de voir la gauche passer à la tête de ce conseil régional »*, selon l'expression de M. Jean-Claude Bardet (Front national), son groupe retire son candidat et décide de participer au scrutin. Cette déclaration, qui sous-entend un soutien à M. Longuet, provoque un véritable électrochoc dans l'assemblée. Elle a pour effet de resserrer les rangs autour de M. Jean-Marie Rausch. Le Parti communiste retire son candidat tout comme les Verts, présents aux deux premiers tours. Communistes et écologistes appellent à faire *« barrage absolu à l'extrême droite »*. M. Rausch souhaite un sursaut républicain. M. Jacques Chérèque relaie cet appel. Ils sont entendus. Dès l'annonce du résultat consacrant la victoire de M. Rausch, MM. André Rossinot, UDF, député et maire de Nancy, et Jean-Pierre Thomas, PR, s'élèvent pour réclamer la démission du nouveau président. *« On va vers le bordel et l'indignité »*, s'exclame M. Longuet, qui se déclare écœuré.

La question soulevée par ce tonnerre de protestations est de savoir si M. Rausch a obtenu des voix du Front national. Le président de ce groupe, M. Bardet, déclare que les 10 élus du Front natioanl ont voté pour M. Longuet. Cette question est reposée plus tard dans l'après-midi à l'occasion d'un vote à scrutin public où des élus du parti de Jean-Marie Le Pen votent en faveur d'une proposition de M. Rausch sur la répartition des sièges au sein de la commission permanente. M. Robert Scheuer (FN) remet les choses au point : *« Il ne faut pas faire d'interprétation politique de ce vote. Nous avons été pris au dépourvu et il faut mettre cela sur le compte de notre inexpérience. Il ne faut pas en déduire que nous avons voté pour Jean-Marie Rausch lors de l'élection du président. Nous avons tous voté Gérard Longuet »*.

Pour sa part, M. Rausch affirme : *« Certains membres de l'opposition, dépités par mon élection, cherchent à abuser l'opinion en faisant croire que ma réélection à la présidence de la région Lorraine serait due au vote de conseillers régionaux du Front national. Il s'agit d'une contrevérité scandaleuse. Mes positions contre cette organisation ont toujours été d'une clarté absolue et affirmées avec force et sans ambiguïté. »* Selon lui, la position du Front national *« a provoqué une mobilisation en* [sa] *faveur de tous les conseillers régionaux de sensibilité démocratique, y compris vraisemblablement plusieurs de ceux qui avaient soutenu M. Longuet aux deux premiers tours de scrutin qui n'ont pas voulu mêler leurs voix à celles du Front national »*.

JEAN-LOUIS THIS

(1) Au premier tour, M. Rausch avait obtenu 6 voix contre 15 à M. Longuet, 11 à M. Schvartz (RPR), 11 à M. Claire (Verts), 10 à M. Chérèque (PS), 10 à M. Herlory (FN), 5 à M. Kiffer (RPR diss.) et 3 à M. Favaro (PC). Il y avait eu 2 bulletins blancs. Au deuxième tour, M. Rausch avait recueilli 18 voix contre 32 à M. Longuet, 10 à M. Herlory, 7 à M. Claire, 3 à M. Favaro et 3 bulletins blancs.

ILE-DE-FRANCE

M. Michel Giraud (RPR) gouvernera sans majorité

Le conseil régional d'Ile-de-France a joué, vendredi 27 mars, *« le retour du patron »*. M. Michel Giraud, député RPR du Val-de-Marne, a retrouvé, au troisième tour de scrutin, le fauteuil de président de l'assemblée de la première région française, qu'il avait volontairement abandonné en juin 1988 pour se mettre en conformité avec la législation sur le cumul des mandats ; il a déjà annoncé qu'il allait abandonner celui de maire du Perreux-sur-Marne. Son élection s'est déroulée sans grande difficulté, les socialistes n'ayant pas réussi à construire la majorité dont ils rêvaient, avec les élus de Génération Ecologie, des Verts et du PC.

Toute la séance s'est passée dans le plus grand calme, y compris lorsque M. Alexandre Minkowski, tête de liste GE à Paris, dans son discours de doyen d'âge, expliqua que sa situation de *« fils de Polack »* illustrait *« celle de beaucoup d'autres »*, et évoqua ses camarades de Résistance passés *« par les durafours-crématoires »*, *« dont*, a-t-il dit, *j'ai pu moi-même voir la fumée »* car *« pour eux à Auschwitz on ne faisait pas le détail »*.

La suite du film est apparue clairement. En présentant sa candidature, au nom des Verts, Mme Anny Poursinoff annonça : *« Nous avons le devoir de démontrer que la proportionnelle peut marcher. »* Faisant de même pour GE, M. André Holleaux regretta qu'une candidature unique n'ait pu être présentée avec les Verts. L'annonce de celle de M. Giraud par M. Bernard Lehideux, président du groupe UDF, prouva que la droite républicaine était bien unie. Puis M. Jean-Louis Mons, annonçant celle de M. Guy Schmauss pour le PC, rejeta *« toute majorité de circonstances »*. Pas de surprise avec M. Jean-Yves Le Gallou qui défendit sa candidature au nom du FN. En présentant celle de M. Michel Sapin, ministre délégué à la justice, M. Yannick Bodin, président du groupe socialiste, savait déjà que son souhait de permettre l'émergence *« d'une nouvelle majorité de progrès regroupant tous les partisans du changement sans exclusive »* ne serait pas exaucé.

Les résultats du premier tour l'ont confirmé. Les 209 conseillers régionaux ont voté ; un seul a mis un bulletin blanc ou nul dans l'urne. M. Giraud a obtenu 83 voix, soit une de moins que le total des élus RPR et UDF (sans compter celle du seul élu CNI). M. Le Gallou en a obtenu 38, c'est-à-dire une de plus que l'effectif de son groupe. Les quatre autres candidats recueillaient un nombre de voix correspondant parfaitement à celui des adhérents de leurs groupe, M. Sapin 32, M. Holleaux 23, M. Schmauss 17, Mme Poursinoff 15.

Le deuxième tour, qui eut lieu immédiatement, donna exactement le même résultat, si ce n'est qu'il y eut un bulletin blanc ou nul de plus, et que M. Holleaux perdit une voix. Le président du groupe GE, M. Dominique Simonnet, demanda une suspension de séance d'une heure. Elle fut sans effet.

Désaccord chez les écologistes

Les socialistes vérifièrent auprès des amis de M. Brice Lalonde que ceux-ci ne parvenaient pas à s'entendre avec ceux d'Antoine Waechter, auquel cas ils auraient accepté de retirer leur candidat devant celui de GE. Faute de cet accord, ils estimèrent que M. Sapin devait continuer à se présenter puisqu'il était arrivé devant M. Holleaux. Mais pour les Verts il n'était pas question de bâtir une majorité avec le PS. Ils étaient unanimes sur ce point. Pas sur le reste. Car ils profitèrent de cette suspension pour élire leur président de groupe ; M. Philippe Le Pont, représentant d'une tendance dure, l'emporta par 8 voix contre 7 à M. Alain Rist, favorable à un travail en commun avec GE. Et comme ils décidèrent de ne pas présenter de candidat pour le troisième tour, plusieurs d'entre eux, dont M. Jean-Luc Benhamias, annoncèrent qu'en contradiction avec la décision de leur instance fédérale, ils voteraient pour M. Holleaux.

A la reprise de séance, la messe était dite. M. Le Gallou annonça le maintien de sa candidature, *« ce qui devrait permettre à Michel Giraud*, précisa-t-il, *d'être élu sans nos voix »*. M. Simonnet refusa une *« majorité hétéroclite »* et précisa que GE n'avait décidé de maintenir son candidat *« qu'après avoir pris acte que ce maintien n'empêchait pas l'émergence d'une majorité relative et le fonctionnement de la proportionnelle »*. Mme Pousinoff confirma l'abstention de ses amis pour *« permettre à l'exécutif d'avoir une majorité relative »*. M. Bodin regretta que *« la constitution d'un nouveau rassemblement en soit au point mort »*. Le résultat fut sans surprise. Il y eut 11 bulletins blancs ou nuls ; M. Giraud, avec 86 voix, donc une de plus que l'addition de celles du RPR, de l'UDF et du CNI, fut déclaré élu ; M. Le Gallou, avec 36 voix, en perdit 2 ; M. Sapin resta fidèle au nombre de 32 ; M. Holleaux grimpa à 27 ; M. Schmauss garda ses 17 suffrages.

Dans son discours de remerciement, il restait au nouveau président a souhaiter que *« la majorité, qui ne se perçoit pas dans l'arithmétique, puisse se trouver dans la maturité »*. Cela ne sera pas facile, même avec ses propres amis. L'échec de M. Alain Juppé, dans sa « candidature à la candidature » de la présidence du conseil régional d'Ile-de-France, a laissé des traces. Lorsque les conseillers régionaux RPR élus à Paris se réunirent pour désigner leur représentant à la vice-présidence du conseil, le candidat « officiel », M. Hervé Mecheri, fut battu par un « dissident », M. Alain Barril. Pour la présidence du groupe UDF, c'est M. André Fosset, sénateur CDS des Hauts-de-Seine, qui fut battu par M. Bernard Lehideux, élu parisien et dirigeant national du PR ; en revanche lors de la désignation du représentant du CDS à la vice-présidence, M. Fosset devança M. Claude Goasguen, élu de Paris jugé trop proche de M. Jacques Chirac. Aussi les vice-présidents élus vendredi par le conseil régional sont-ils MM. Jean-Pierre Fourcade, sénateur UDF-PR des Hauts-de-Seine, Charles Ceccaldi-Raynaud, RPR des Hauts-de-Seine, Christian Cambon, UDF-PR du Val-de-Marne, Didier Julia, député RPR de Seine-et-Marne, Jean-Jack Salles, UDF-CDS de Seine-Saint-Denis, Robert Brame, RPR des Yvelines, Jean-Philippe Lachenaud, président du conseil général du Val-d'Oise et député UDF, mandat qu'il va abandonner, Alain Baril, André Fosset et Jean de Boishue, RPR des Yvelines.

C'est avec cette équipe que M. Giraud va devoir gouverner l'Ile-de-France, en faisant approuver sa politique par une assemblée régionale, où l'opposition est arithmétiquement majoritaire, même si elle est, aujourd'hui, politiquement éclatée.

THIERRY BRÉHIER

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

M. Jean-Claude Gaudin (UDF-PR) a eu peur

MARSEILLE

de notre correspondant régional

Au terme de plus de six heures de débats, tendus mais sans surprise, M. Jean-Claude Gaudin, sénateur (UDF-PR) des Bouches-du-Rhône, a été réélu président du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, au troisième tour de scrutin, à la majorité relative, par quarante-trois voix sur quatre-vingt-neuf suffrages exprimés. Le Parti communiste (dix élus) lui ayant refusé son soutien, M. Bernard Tapie, chef de file des listes Energie Sud, n'a recueilli que trente-deux voix. Les trente-quatre élus du Front national n'ont pas pris part au vote.

Ce fut une rude journée pour M. Gaudin. Le scénario de sa réélection était, pourtant, écrit par avance. Avec quarante-trois sièges, l'UPF disposait, arithmétiquement, de la majorité relative. Le Parti communiste ayant, d'autre part, réaffirmé son refus de conclure une alliance avec M. Tapie, tout danger, à gauche, était théoriquement éliminé. Pourtant, a-t-il confié, après coup, il a eu *« peur »*. Peur de représailles du Front national. Peur, aussi, que M. Tapie retourne *in extremis* le PC. Peur, encore, sait-on jamais, de débauchages parmi ses colistiers. Peur, enfin, que les écologistes ne jouent les supplétifs au sein d'une coalition qu'il n'aurait pas prévue. Si aucune ne s'est concrétisée, toutes ces peurs, en fait, n'étaient peut-être pas vaines.

Ultimes pressions

Premier impondérable : la défection du doyen d'âge, M. Raoul Bosio, élu (UDF-Rad) des Alpes-Maritimes, victime, lundi soir, d'un grave malaise. Au lieu d'aller comme prévu, à un allié, c'est à un conseiller régional FN du Vaucluse, M. Raoul Colombe, que revenait la présidence de séance. Au mépris du règlement, il allait s'en servir comme d'une tribune politique en commençant par infliger à l'assemblée une interminable glose sur les persécutions subies par son parti pendant la campagne. La sortie successive de l'hémicycle des groupes communiste, Verts et Energie Sud n'y changeait rien . Le FN misait, de toute évidence, sur une stratégie de la tension dans l'espoir de faire fléchir M. Gaudin.

Parallèlement, le PC subissait, lui aussi, d'ultimes pressions. Dès le début de la séance, une trentaine d'ouvriers des Chantiers navals de La Ciotat avaient débarqué devant le conseil régional. Sur leurs écriteaux, une question, sans fard, aux élus communistes : *« Les dix préfèrent-ils Gaudin et Lafond* [le maire PR de La Ciotat] *aux Chantiers navals ? »* Indignation de Guy Hermier et algarade publique avec Benoît Bartherotte, le vibrionnant porte-parole du groupe Lexmar (candidat à la reprise des Chantiers). Le chef de file du PC dénoncera, plus tard, *« les pressions, les marchandages, les menaces de toutes sortes »* dont il aurait été l'objet, lui, ses *« amis politiques »* et *« ses proches »* de la part de Bernard Tapie et de son entourage. Inversement M. Tapie décrira les volte-faces de M. Hermier *« prêt à voter, la veille encore, pour Jean-Louis Bianco »*.

Les deux premiers tours de scrutin n'étaient que de pure forme. Chacun des candidats – MM. Jean-Claude Gaudin, Jean-Marie Le Pen, Bernard Tapie, Guy Hermier et Patrice Miran, le représentant des Verts – recueillait les voix de son groupe respectif. Entre les deux tours, M. Tapie avait toutefois tenté de séduire les Verts en leur proposant, soit de s'effacer au profit de M. Bianco, soit, même, de faire voter son groupe pour leur candidat. Sans succès. Après plus de six heures de débats, coupés par un déjeuner qu'avait imposé M. Le Pen, l'issue de l'élection ne faisait plus de doutes. L'échec des pressions exercées par le leader du Front national sur M. Gaudin et par M. Tapie sur le PC et les Verts était patent. M. Le Pen avait retiré sa candidature au profit d'une élue de son groupe, Mme Mireille d'Ornano *« pour promouvoir l'image d'une jeune mère de famille »*. La dernière transe de M. Gaudin. N'était-ce pas un stratagème pour faire glisser quelques voix vers M. Tapie ? M. Le Pen, pourtant, escamotait aussitôt sa candidate et annonçait que le Front ne participerait pas au vote. *« On a seulement voulu*, plaisantait-il, *faire un petit coup médiatique en faveur d'une dame... »*

Dans un bref discours, M. Gaudin pouvait clore *« cette période de tensions »* en promettant de travailler *« avec plus d'imagination »* et de laisser *« les idéologies derrière nous »*. M. Tapie vouait aux gémonies le PC et se déclarait, finalement, *« très content »* que M. Gaudin ait été élu *« sans une voix du Front national »*. Il annonçait, aussi, qu'il allait essayer d'implanter un parti, « Energie », sur le plan national. M. André Aschieri, maire (écologiste) de Mouans-Sartoux, confiait, lui, qu'il allait « avoir l'air d'un con » en revenant dans sa commune quand il devrait expliquer *« qu'il y avait eu trois votes différents pour six écologistes »*. Trois Verts avaient voté, jusqu'au bout, pour leur candidat. Deux élus de Génération Ecologie avaient rejoint Bernard Tapie. Et le dernier – lui-même, à mi-chemin des uns et des autres – avait voté blanc...

GUY PORTE

« Les dix de Marseille »

MARSEILLE

de notre envoyé spécial

Dans les années 80, le Parti communiste avait résumé sa lutte pour la survie de Billancourt par la défense des « dix de Renault », dix cégétistes licenciés pour avoir eu une conception un peu trop rugueuse de l'action syndicale. Le PCF fera-t-il autant de battage médiatique autour des « dix de Marseille », les dix conseillers régionaux communistes élus en Provence-Alpes-Côte d'Azur ? Ces dix-là ont été la cible, vendredi 27 mars, d'ouvriers CGT des chantiers navals de La Ciotat qui voulaient manifestement que M. Guy Hermier, chef de file des communistes locaux, se montre plus conciliant à l'égard de M. Bernard Tapie. Pour tenter, en vain, de le lui dire, une quarantaine d'entre eux sont venus se frotter aux forces de l'ordre devant le conseil régional à Marseille.

La matinée avait commencé, vigoureusement, à l'intérieur même du bâtiment par une prise de bec peu amène entre M. Hermier et le représentant de Lexmar, la société qui est candidate pour exploiter La Ciotat dont M. Tapie a obtenu, fort opportunément, la relance du dossier. Le premier accusait le président de l'OM de *« néo-sabianisme »* en faisant allusion à Simon Sabiani, un homme qui tint la mairie de Marseille dans les années 30 en s'appuyant, notamment, sur un syndicalisme maffieux. A quoi le second lui répondait qu'il trahissait la parole de M. Georges Marchais. A l'extérieur, les manifestants brandissaient des pancartes sur lesquelles ils imploraient leurs camarades de ne pas commettre l'irréparable. *« Les dix préfèrent-ils Gaudin aux chantiers navals de La Ciotat »*, *« Unissez les voix pour sauver La Ciotat et la navale »*, *« Votez pour un président du conseil régional qui veut de l'industrie et la navale à La Ciotat, Gaudin a déjà dit non. »* Le message était sans ambiguïté.

Inflexible, les « dix de Marseille » ont apporté leurs voix à M. Hermier aux trois tours de scrutin. L'entourage de M. Tapie promettait des jours difficiles aux communistes qui devront bénéficier d'une modification du règlement intérieur de l'assemblée pour prétendre à la constitution d'un groupe. M. Jean-Claude Gaudin, le président réélu, a promis de se pencher sur la question. Dans les couloirs, les élus de droite se sont relayés pour venir féliciter M. Hermier de son *« courage »* et de son *« honnêteté »*. C'était naïf et cruel à la fois.

OLIVIER BIFFAUD

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

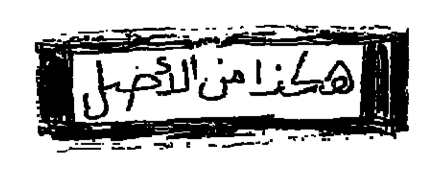
ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437

ISSN : 0395-2037

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33



PRÉSIDENTS DES CONSEILS RÉGIONAUX

ES-COTE D'AZUR

ande Gaudin (UDF-PR) a eu peur

NORD-PAS-DE-CALAIS

M. Delebarre (PS) continue à négocier avec les communistes

Le conseil régional Nord-Pas-de-Calais n'a pu siéger, vendredi 27 mars, pour élire son président, faute de quorum, les élus socialistes et communistes ayant quitté la salle avant que M. Maurice Schumann (RPR), doyen de l'assemblée, ait déclaré la séance ouverte et fait procéder à l'appel. Il se réunira dans l'après-midi du 30 mars. La situation demeure confuse quant aux chances de la gauche de conserver son fief traditionnel et à celles de M. Michel Delebarre, ministre de la ville, d'accéder à la présidence de la région, au terme des négociations qu'il mène avec le PCF.

LILLE

de notre correspondant

Les socialistes ont expliqué leur refus de siéger, vendredi, au conseil régional Nord-Pas-de-Calais, en évoquant *«des informations concordantes et précises faisant état de la recherche d'un accord entre une partie de la droite et l'extrême droite»*, mais ils se sont refusés à préciser ces informations publiquement. Ces affirmations ont suscité un démenti catégorique de M. Jacques Legendre (RPR), candidat de l'UPF à la présidence, qui a fait part de sa *«violente indignation»*. *«Il est insupportable d'habiller de faits comme ceux-là des tentatives de rabibochage entre le PS aux abois et le Parti communiste»*, a déclaré le maire de Cambrai.

Un fait nouveau est apparu dans l'attitude des élus communistes. Ceux-ci, après avoir affirmé la veille qu'ils présenteraient un candidat au troisième tour, ont entrouvert la porte à des négociations avec les socialistes en acceptant, d'abord, de se retirer pour que le quorum ne puisse être atteint en séance et en précisant, ensuite, qu'ils *«continueront leur combat contre tout ce qui tire dans le sens d'une recomposition à droite, contre la droite et l'extrême droite»*. Ce qui peut vouloir dire tout et son contraire quant à l'attitude que le PCF adoptera lors de l'élection à la présidence de la région, le 30 mars. Sans doute cette attitude dépendra-t-elle du sort de ses conseillers généraux au second tour des cantonales de la veille : dix-neuf d'entre eux sont en ballottage à travers les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Pour leur part, M. Delebarre et les socialistes entendent mettre à profit ce répit de quarante-huit heures pour tenter de constituer cette *«majorité de progrès»* qui réunirait communistes, socialistes et écologistes, mais, en dehors du PCF, on semblait être revenu au point de départ, Génération Ecologie (6 élus) appelant à *«une recomposition politique»* et les Verts réaffirmant, dans la soirée, qu'ils présenteront leur candidate, Mme Marie-Christine Blandin, au troisième tour le 30 mars.

De son côté, M. Legendre a réitéré un appel lancé le matin même à l'adresse de *«tous les élus de bonne volonté, responsables devant leurs électeurs, pour assurer le changement et la rénovation voulue par les habitants du Nord-Pas-de-Calais»*. M. Borloo affichait, vendredi après-midi, beaucoup de calme et de sérénité, expliquant que ce qui comptait, c'était que la région ait un bon président. Il s'engageait d'ailleurs à travailler avec lui, *«quel qu'il soit»*. Comme si l'élection n'était plus tout à fait son affaire?

JEAN-RENÉ LORE

MIDI-PYRÉNÉES

M. Marc Censi (UDF-PR) veut marquer son indépendance par rapport à M. Baudis

TOULOUSE

de notre correspondant

Ils étaient bien quatre-vingt-onze à l'ouverture de la séance, vendredi 27 mars, à se presser sur les travées de l'hémicycle du conseil régional de Midi-Pyrénées. A peine étrennée par l'ancien conseil, cette salle était totalement nouvelle pour cinquante-deux élus fraîchement désignés par le suffrage universel. Preuve que la nouvelle assemblée régionale a été considérablement renouvelée.

Comme il se doit, le doyen d'âge, M. Charles Denat (RPR), soixante-quatorze ans, présidait la séance. Anciens comme petits nouveaux mirent un peu de temps à prendre place, cédant aux émotions du premier jour, s'offrant comme une rentrée des classes. Congratulations pour certains, ultimes palabres pour d'autres, chacun savait pourtant, d'entrée de jeu, que M. Marc Censi, président sortant UDF, se succéderait à lui-même. A peine s'interrogeait-on pour savoir combien de tours de scrutin il lui faudrait pour reprendre le titre, fort du soutien arithmétique de quarante-trois élus (quarante UPF et trois divers droite). De quoi s'offrir une confortable majorité relative en cas de troisième tour! Restait donc aux observateurs à parier sur les ralliements, à compter ceux qui, en pareil cas, volent au secours de la victoire. Midi-Pyrénées se souvient en effet que M. Dominique Baudis avait, en 1986, obtenu la présidence grâce à quelques inattendus renforts de dernière minute.

Premier tour de piste, M. Lionel Jospin, 27 voix, la totalité des élus socialistes et radicaux; M. Michel Vayssière (PCF), 5 voix, les suffrages de son groupe; M. Bernard Antony (FN), 6 voix, à la même enseigne. MM. Henri Farreny et Michel Ghirardi, écologistes pourtant unis pendant la campagne électorale, échangeaient quelques diatribes peu amènes et faisaient voler en éclats la belle entente. Résultat : 3 voix pour le premier, 4 pour le second. Il y eut de l'orage chez les Verts.

M. Marc Censi, candidat de l'UPF, réunissait alors sur son nom 46 voix. Majorité absolue. Miracle des urnes, dirent certains. Il avait reçu le prompt et déterminant renfort des chasseurs. M. Pierre Fuziès, leur chef de file, ne cachait pas longtemps ses ambitions : accéder aux responsabilités. Il est désormais le septième vice-président de Midi-Pyrénées.

Bien que sans illusion, M. Lionel Jospin était le grand perdant de cette bataille. Mais il affichait un fair-play «républicain» et déclarait que son groupe ne ferait pas de l'opposition systématique, tandis que M. Marc Censi soulignait l'émergence de *«nouvelles sensibilités, de nouvelles préoccupations»*.

Un secrétaire, M. Henri Farreny, treize vice-présidents pour compléter l'exécutif régional, M. Marc Censi, qui a fait une part belle au RPR avec, entre autres, la première vice-présidence, a probablement voulu remercier ses alliés de leur fidélité et marquer du même coup son indépendance à l'égard du «clan Baudis». Bien que contraint à l'exercice, il n'a guère apprécié d'apparaître tout au long de la campagne comme la «créature» de M. Dominique Baudis, l'incontournable *député de la Haute-Garonne* et maire de Toulouse.

GÉRARD VALLÈS

AQUITAINE

M. Jacques Valade (RPR) fera alliance avec les chasseurs

BORDEAUX

de notre correspondante

L'Aquitaine sera gouvernée par une coalition de la droite institutionnelle et des chasseurs sous la présidence de M. Jacques Valade (RPR), sénateur et premier adjoint de M. Jacques Chaban-Delmas à la mairie de Bordeaux. M. Valade a été élu le 27 mars à la majorité relative au troisième tour de scrution avec les seuls suffrages de l'UDF, du RPR et du CNI. Chasse, pêche, nature, traditions (CPNT), qui détient 10 des 85 sièges de l'assemblée régionale, a obtenu deux des treize vice-présidences du bureau et la présidence d'une nouvelle commission des espaces naturels comme taillée sur mesure pour les chasseurs.

Les chasseurs n'ont ouvertement désarmé qu'après l'élection du président de région. Pendant la campagne électorale, ils avaient annoncé qu'ils présenteraient un candidat aux trois tours du scrutin. Ils n'ont pas dévié. Comme eux, les autres groupes susceptibles de faire pencher la balance, FN (8 élus), Verts (2 élus), Génération Ecologie (7 élus), Parti communiste (6 élus), ont maintenu un candidat aux trois tours de scrutin. Les Verts voulaient manifester ainsi leur désir de *«faire de la politique autrement»*. Ils ont aussi procédé à un lâcher de tourterelles devant l'hôtel de région. Les lepénistes étaient dépités que la droite refuse ostensiblement leur «main tendue».

«Ce n'est pas très convenable»

Les communistes et Génération Ecologie se sont mutuellement servis de repoussoir. Alors que M. Henri Emmanuelli, candidat des socialistes aquitains (parce que *«dans les moments difficiles, on ne se dérobe pas»*) appelait à *«la constitution d'une majorité de progrès»*, les communistes ont rompu avec la traditionnelle pratique du report au troisième tour sur le candidat socialiste *«pour faire barrage à la droite»*. Leur porte-parole, M. Jean Barrière, a affirmé qu'il ne mêlerait pas ses suffrages à ceux de Génération Ecologie, qualifiés de *«poisson pilote de la recomposition politique»*. M. Barrière a estimé, d'autre part, que c'était un fait *«incontournable que le conseil issu du suffrage universel est dominé par la droite»*.

Relayant le discours tenu la veille par M. Brice Lalonde, M. Noël Mamère, porte-parole de Génération Ecologie en Aquitaine, rétorqua qu'il ne fallait pas voter avec *«un appareil stalinien symbole d'une idéologie vieillissante balayée par l'histoire»*. Au total, le président de l'Assemblée nationale n'a réuni que les vingt voix du groupe PS-Association des démocrates. *«On se fait élire sous l'étiquette majorité présidentielle et le jour du vote, on se dégage de cette responsabilité. Ce n'est pas très convenable»*, accusa M. Henri Emmanuelli à l'issue du troisième tour. Il fustigea *«la trahison des uns qui a privé de justification la trahison des autres»*.

La multiplication des candidatures a donc bénéficié à M. Jacques Valade, candidat unique de la liste UPF. Il a remporté au troisième tour de scrutin la présidence grâce aux seuls suffrages de sa liste et l'appoint du CNI dissident des Pyrénées-Atlantiques, M. Jean Recapet. Dans ces conditions, l'élection à la majorité relative de l'ancien ministre de M. Jacques Chirac lui permet d'apparaître comme un homme sans compromission. Il n'a pas manqué de se féliciter que l'assemblée soit *«restée au-delà des combinaisons politiciennes»*. Il lui reste cependant à bâtir une majorité de gestion.

L'alliance avec les chasseurs fut officialisée par l'élection, à deux des treize vice-présidences régionales, de deux membres de la liste CPNT, MM. Jean Seinlary, président de la fédération des chasseurs de Gironde, et André Goustat, président national de CPNT. Les deux hommes n'ont jamais caché leur sympathie, gaulliste pour l'un, RPR pour l'autre. Un troisième chasseur, M. Guy Berny, d'obédience socialiste, sera membre de la commission permanente régionale. Les dix chasseurs du groupe CPNT ont signé, devant notaire, un pacte par lequel ils jurent de rester unis sous peine, pour celui qui romprait l'accord, de se démettre de son mandat régional. Ce serment va être directement mis à l'épreuve par la gestion à laquelle ils sont désormais associés.

GINETTE DE MATHA

LANGUEDOC-ROUSSILLON

M. Jacques Blanc (UDF-PR) a reçu le soutien des Verts

MONTPELLIER

de notre correspondant

Grâce au maintien du candidat communiste et au soutien des Verts, M. Jacques Blanc (UDF-PR) a été réélu vendredi 27 mars, au troisième tour, président du conseil régional du Languedoc-Roussillon, par 28 voix contre 16 à M. Yves Pietrasanta (Génération Écologie), 8 à M. Alain Marcaillou (PC) et 1 à M. Georges Cabanes (CPNT). Il y a eu un bulletin nul. Les treize élus du Front national n'ont pas pris part au vote.

La séance avait débuté par deux incidents. Pour protester contre la présidence assurée par M. Jacques Mulet, doyen d'âge et élu FN des Pyrénées-Orientales, les élus communistes ont quitté l'hémicycle, imités par les élus socialistes. Cinq minutes plus tard, M. Jean-Claude Martinez, chef de file du Front national, a demandé, en vain, qu'on retire le drapeau de la Communauté européenne. Sa proposition a déclenché un tollé.

Après le premier tour, au cours duquel chaque parti a fait le plein de ses voix, le PS, qui a présenté M. Roger Adivèze, sa tête de liste dans l'Aude, annonce qu'il se retire au profit de M. Yves Pietrasanta (Génération Ecologie). *«Les électeurs ont montré de façon très nette qu'il fallait tenir compte des questions touchant à l'environnement. Cette sensibilité vers une écologie responsable, le groupe socialiste la prend en compte pour permettre de dégager une majorité de progrès»*, explique M. Claude Allègre. M. Gilbert Baumet, élu «majorité présidentielle» du Gard, vient tempérer cet enthousiasme. *«Nous sommes prêts à appuyer une majorité de progrès en la personne d'Yves Pietrasanta, mais nous demandons alors à ce que Génération Ecologie prenne ses responsabilités dans d'autres régions que le Languedoc-Roussillon»*, dit-il. Chacun fait encore le plein de ses voix au deuxieme tour.

Au troisième tour, le PC fait savoir qu'il maintient son candidat pour réaffirmer son *«opposition au gouvernement comme à la politique de la droite»*, quitte à priver M. Pietrasanta de 2 voix déterminantes. La partie est gagnée pour M. Blanc . Il se livre cependant à un exercice public de séduction envers les Verts, se déclarant prêt à ne pas apporter de financement au TGV et se prononçant contre tout financement des autoroutes par la région. *«Nous devons assurer ensemble la protection de l'environnement, et je fais confiance aux Verts pour nous y aider»*, affirme-t-il, confirmant en même temps son intention de priver le Front national de toute délégation. M. François Degans, élu Vert de l'Hérault, enchaîne : *«Nous allons voter pour le président qui dispose d'une majorité relative issu de la proportionnelle, c'est-à-dire Jacques Blanc.»*

Au nom du Front national, M. Martinez lance alors : *«Monsieur Blanc, vous avez préféré l'alliance avec les crypto-gauchistes plutôt qu'avec les patriotes. Vous allez être un funambule!»* L'issue du scrutin dépasse les espérances de M. Blanc, puisque deux voix de gauche, dont un bulletin nul, font défaut à M. Pietrasanta. Après quatre heures trente de discussions, non seulement M. Blanc a gagné son pari de se passer de l'extrême droite, mais il recueille les fruits d'une gauche plus divisée que jamais.

JACQUES MONIN

PICARDIE

M. Charles Baur (UDF-PSD) a sauvé son honneur

AMIENS

de notre envoyé spécial

Après une semaine de folles rumeurs où chacun a joué à se faire peur, la Picardie a conservé, vendredi 27 mars, son président et son... honneur. M. Charles Baur, président (UDF-PSD) du conseil de région sortant, a été réélu au troisième tour à la majorité relative de 25 voix sur 57 sans bénéficier de cet appoint du Front national qui avait tant entaché l'image de la région depuis 1986. Afin de prémunir cet ancien dirigeant des jeunesses socialistes de toute coupable tentation, ses amis de l'UPF s'étaient préalablement chargés de lui imposer un code de bonne conduite : si des voix malignes du Front national lui permettaient d'être réélu au premier ou au second tour, il s'engageait à démissionner sur-le-champ afin de ne devoir sa victoire au troisième tour qu'aux seules 22 voix de l'UPF, soit la majorité relative. Combinant morale et efficacité, le scénario était imparable.

Or voilà que, quarante-huit heures avant le scrutin, une grosse fièvre a saisi Amiens. Désireux de gripper ce beau dispositif, les socialistes travaillaient d'arrache-pied à la constitution d'une coalition intégrant le PS (9sièges), le PC (6), les Verts (5) et Génération Ecologie (4), suggérant même que ce bloc aux *«valeurs communes»* présente un Vert comme candidat à la tête de l'exécutif en la personne de M. André Pauquet, élu écologiste de l'Oise. Forte de 24 voix, cette alliance aurait contraint la droite à se tourner vers les trois élus de Chasse-pêche-nature-tradition (CPNT), *«apolitiques»* insaisissables mais prêts à tout pour faire barrage à un écologiste, adversaire honni.

Mais la tentative capota. S'ils s'assurèrent la complicité des Verts et de Génération Ecologie, lesquels parlèrent pour l'occasion d'une seule et même voix en prélude à la création d'un intergroupe, les socialistes se heurtèrent à un refus glacial de la part du PC, qui présenta aux trois tours son propre candidat. Du coup, tout schéma de coalition anti-Baur s'écroulait, chacun partant en ordre dispersé. Le président sortant pouvait ainsi se permettre d'ignorer un Front national qui se réfugia dans l'abstention au tour final.

Reste que de nombreuses difficultés risquent de surgir, lundi 30 mars, lors de l'élection du bureau et de la répartition des présidences de commission. Les élus CPNT, qui, par précaution anti-écologiste, ont finalement soutenu M. Baur, réclament la présidence de la commission de l'environnement. Mais l'UPF pourrait ne leur céder que la commission «traditions régionales», moins compromettante et créée pour la circonstance. Quant au Front national, il revendique le contrôle de deux commissions – dont celles des finances, – faute de quoi il pourrait envisager de mêler ses voix à celles de l'opposition lors de votes futurs. La Picardie a sauvé son honneur mais probablement pas sa quiétude.

FRÉDÉRIC BOBIN

RHONE-ALPES

M. Charles Millon (UDF-PR) a mobilisé ses partisans

LYON

de notre bureau régional

En maintenant leur candidat jusqu'au troisième tour de scrutin, les principales formations politiques représentées au conseil régional Rhône-Alpes ont rendu très claires les conditions d'élection du président. M. Millon l'a emporté au troisième tour par 64 voix sur 157. Outre les 62 conseillers élus sur ses listes, il a été soutenu par deux élus de la Haute-Savoie : un RPR dissident et l'unique conseiller Chasse, Pêche, Nature et Traditions.

La comptabilité des Verts et de Génération Ecologie a été plus complexe. Au premier tour, les deux mouvements ont présenté leur propre candidat : dix voix chacun. Un rapprochement s'est réalisé au second tour sur le nom de M. Philippe Lebreton (GE). Avec l'élu de l'Ardèche, suspendu par les Verts pour avoir conduit une liste d'union, les écologistes pèsent alors vingt et une voix.

La préparation du troisième tour est fatale à la réconciliation. Les Verts préfèrent aller seuls au scrutin, obtiennent dix suffrages, et Génération Ecologie onze. Quant au Parti socialiste, il avait appelé, par la voix de M. Jean Auroux, au rassemblement des *«forces progressistes»*, annonçant qu'il ouvrirait l'exécutif à ceux qui soutiendraient sa candidature. Ses vingt-cinq voix, recueillies à chaque tour, attestent de la fin de non-recevoir des écologistes, mais aussi du Parti communiste qui a maintenu son candidat aux trois tours.

Sept conseillers, la plupart élus sur des listes socialistes dissidentes, avaient choisi l'un d'entre eux, M. Haroun Tazieff (div. d., Isère) comme candidat à la présidence. Au troisième tour, *«pour ne pas se positionner par rapport à l'échiquier politique traditionnel qui n'est pas capable de dégager une majorité»*, ils ont voté blanc. Enfin, le Front national a seulement fait comprendre, qu'avec ses vingt-neuf élus, il en avait fini *«avec l'attitude d'extrême modération»* qu'il aurait observée, selon M. Bruno Gollnisch, lors de la précédente mandature.

BRUNO CAUSSÉ

CHAMPAGNE-ARDENNE

M. Kaltenbach (RPR) sans les écologistes

REIMS

de notre correspondant

Il n'y avait pas de majorité de rechange. Il était fort peu probable, d'autre part, qu'une conjonction des oppositions se réalisât pour la circonstance. C'est donc sans surprise que M. Jean Kaltenbach (RPR) a été reconduit, vendredi 27 mars, à la présidence du conseil régional Champagne-Ardenne, qu'il occupe depuis juillet 1988.

Il a été réélu au troisième tour de scrutin, à la majorité relative, par 21 voix (celles de l'union RPR-UDF) sur 49 votants. Cinq candidats l'ont concurrencé lors des trois tours de scrutin, recueillant à chacun d'entre eux un nombre de suffrages identique : 8 pour Mme Anne-Marie Delbe (Front national), 9 pour M. Jean-Claude Fontalirand (PS), 4 pour M. Daniel Yon (intergroupe des écologistes), 2 pour M. Francis Duczinski (CPNT), 3 pour M. Claude Lamblin (PC). M. Cyril de Rouvre, maire de Chaumont, qui conduisait une liste de «socio professionnels» et se dressait en adversaire acharné du président sortant en Haute-Marne, a posé sa candidature au troisième tour, captant deux voix sur son nom.

M. Kaltenbach avait refusé *«l'accord de gestion»* proposé par les écologistes, qui avaient conclu, non sans difficulté, une alliance post-électorale. Leurs exigences n'étaient pas minces, puisque les deux élus de Génération Ecologie et les deux Verts – dont l'appui était susceptible de dégager une majorité absolue (25 voix) à l'exécutif sortant – revendiquaient, notamment, une vice-présidence, et une présidence de commission, en échange de quoi ils se seraient engagés à ne pas voter contre le budget.

M. Kaltenbach a jugé ces prétentions exagérées. A l'évidence il n'a pas voulu se lier à un groupe jugé imprévisible par ses amis, préférant le *modus vivendi* qui s'est tranquillement installé en Champagne-Ardenne depuis que M. Bernard Stasi (UDF-CDS) avait pris la tête de l'exécutif en 1986 : l'opposition constructive des socialistes qui, à chaque session budgétaire, assurent la coalition RPR-UDF de leur neutralité bienveillante, eu égard à l'attitude de franche hostilité manifestée par M. Kaltenbach envers l'extrême droite.

DIDIER LOUIS

Le PCF : «Les mains propres»

Dans ses éditions du samedi 28 mars, *l'Humanité* résume le comportement du PCF en affirmant, à la «une», que les élus communistes ont *«les mains propres»*, ajoutant : *«Les élus communistes sont restés fidèles à leurs engagements et aux choix des électeurs. Ils ont refusé de prendre part aux transactions politiciennes. Deux ministres, Jean-Pierre Soisson et Jean-Marie Rausch, ont été élus grâce à l'appui du Front national. Partout, le PCF agit pour favoriser le rassemblement de ceux qui veulent faire contrepoids à gauche face à tout ce qui tire la politique et la société à droite et à l'extrême droite.»*

Dans son éditorial, le quotidien communiste affirme, d'autre part, sous la plume de Charles Silvestre, à propos de l'élection de M. Soisson et de la réélection de M. Rausch : *«Le pouvoir ne peut à la fois faire de Le Pen-repoussoir son seul argument de campagne électorale et accepter, de fait, celui-ci comme complice.»*

A propos du refus des communistes de Nord-Pas-de-Calais de soutenir M. Michel Delebarre, *l'Humanité* indique que *«le comportement et le poids des élus communistes ont, pour l'instant, rendu impossible que s'effectue, dans le dos des gens, une alliance entre Michel Delebarre et la droite, ce qui a entraîné le report de l'élection du président de la région à lundi»*.

dix de Mars

L'ÉLECTION DES PRÉSIDENTS DES CONSEILS RÉGIONAUX

POITOU-CHARENTES

M. Jean-Pierre Raffarin (UDF-PR) a séduit les chasseurs

POITIERS

de notre correspondant

Une voix grappillée chez les socio professionnels, deux chez les chasseurs, une autre encore au sein de Génération Ecologie, et voici le président sortant UDF-PR de Poitou-Charentes, M. Jean-Pierre Raffarin, confortablement réinstallé dans son fauteuil, en portant à 28 voix, au deuxième tour de scrutin, sa majorité de 24 voix sur 55. M. Philippe Marchand, ministre de l'intérieur (PS), a obtenu 14 voix, M. Jean-François Galvaire (FN) 5, M. Alain Rémond (Verts) 4 et M. Paul Fromonteil (PC) 3. La surprise est venue surtout des trois élus de Génération Ecologie qui, après avoir voté Verts au premier tour, se sont dispersés au second en apportant une voix à la droite, une autre aux socialistes, la troisième étant représentée par un bulletin blanc. Le ralliement des chasseurs était plus attendu : ils seront d'autant moins enclins à guetter le président au coin du bois que celui-ci leur a attribué d'emblée une vice-présidence.

Pour cette séance d'installation, la salle Jean-Monnet baignait dans une ambiance très IVe République, avec suspension de séance, conciliabules entre les groupes, bruits et chuchotements dans les couloirs. La pierre d'achoppement est venue de la composition numérique de la commission permanente, nouvelle structure qui vient s'insérer entre le bureau du conseil régional et l'assemblée plénière et présente l'avantage d'être formée à la proportionnelle. Qui pouvait mieux exprimer l'esprit de la loi que le ministre de l'intérieur ? *« Elle ne devrait pas comprendre plus de la moitié des membres du conseil pour ne pas ressembler à une armée mexicaine »*, a estimé Philippe Marchand, élu de Charente-Maritime. Mais la majorité en a décidé autrement et c'est une liste de 36 conseillers qui a été adoptée avec une représentation de toutes les sensibilités, y compris l'unique élu socio professionnel. M. Raffarin pense avoir ainsi *« un outil »* adapté à chaque type de décision.

MICHEL LÉVÊQUE

BRETAGNE

M. Yvon Bourges (RPR) a fait le plein des voix de l'UPF

RENNES

de notre envoyé spécial

M. Yvon Bourges, sénateur RPR de l'Ille-et-Vilaine, a été reconduit, vendredi 27 mars, dans ses fonctions de président du conseil régional de Bretagne. La réélection de M. Bourges, qui ne dispose plus à la région de la majorité absolue, a été acquise au troisième tour de scrutin.

Le seul élément qui aurait pu brouiller les cartes rennaises était en fait interne à la droite. En Bretagne, où elle l'emporte sur les gaullistes, l'UDF avait l'occasion de se venger des mauvaises manières faites à son candidat en Bourgogne, M. Marcel Lucotte, mis sur la touche par le candidat RPR, M. Dominique Perben, en suscitant une candidature rivale de celle du président sortant. Il n'en a rien été. A l'issue de la réunion qu'ils ont tenue avant le vote, vendredi matin, les responsables de l'UDF, respectueux des consignes nationales, ont répété qu'ils n'entendaient pas se laisser entraîner dans cet engrenage.

M. Bourges a donc fait le plein des trente-neuf voix de son groupe, alors qu'il lui en aurait fallu quarante-deux pour être élu sans attendre le troisième tour. Il lui a toutefois manqué un suffrage au premier tour, dont a bénéficié M. Ambroise Guellec (CDS), ancien ministre, député du Finistère, qui n'était pas indifférent à la présidence de la région.

La réélection de M. Bourges a été également facilitée par la multiplication des candidats des autres forces politiques représentées au conseil régional de Bretagne et par leur maintien pendant les trois tours. M. Louis Le Pensec, ministre des DOM-TOM, a recueilli trois fois les dix-neuf voix socialistes. Les sept élus du Front national ont également porté invariablement leurs suffrages sur leur candidat, tout comme les trois communistes.

Les écologistes ont été les seuls à élargir leur audience. Les six Verts et les six Génération Ecologie, qui s'étaient mis d'accord au préalable sur la candidature d'un élu du mouvement de M. Brice Lalonde, ont en effet bénéficié du vote de deux divers droite élus sur la liste « Bouger le Morbihan » emmenée par l'industriel Yves Rocher, qui aura sans doute jaugé la pertinence de son vote à l'aune de la politique de communication de son entreprise.

Autre conseiller régional atypique, M. Gérard Gauthier, élu sur une liste indépendante prônant le vote blanc, est resté fidèle à ses convictions en pliant à trois reprises avant de le glisser dans l'urne un bulletin vierge.

GILLES PARIS

ALSACE

M. Marcel Rudloff (UDF-CDS) a obtenu les suffrages des dissidents du Front national

STRASBOURG

de notre correspondant régional

Avec le renoncement, deux jours avant le scrutin du 27 mars, de M. Daniel Hœffel (UFD-CDS), qui conduisait la liste de l'UPF dans le Bas-Rhin, les jeux étaient faits. M. Marcel Rudloff, président sortant (UDF-CDS), a donc été élu au troisième tour en manquant de peu la majorité absolue : 23 voix sur 47 au total. MM. Antoine Waechter (Verts) et Yvan Blot (FN), qui ont maintenu leur candidature jusqu'au bout, ont obtenu respectivement 15 et 9 suffrages.

Dès le premier tour, le président de la nouvelle assemblée avait recueilli la totalité des mandats de l'UPF (17), auxquels se sont ajoutés au deuxième tour les deux voix d'Alsace d'abord (ex-FN) et celle de Femmes d'Alsace, la liste dissidente de M. Adrien Zeller (UDF-CDS) ne lui apportant ses trois suffrages qu'au troisième tour. M. Jean-Marie Bockel (PS), tête de liste dans le Haut-Rhin, s'est maintenu jusqu'au deuxième tour avant de se désister en faveur du porte-parole national des Verts, qui a bénéficié dès le départ du soutien des élus de Génération Ecologie.

Réunies la veille de l'élection, les formations représentées au conseil s'étaient mise d'accord pour utiliser au maximum les possiblités offertes par la loi fixant le nombre de vice-présidences. Sur les quatorze postes créés, trois reviennent à l'extrême droite : deux au FN (MM. Blot et Gérard Freulet) et un à Alsace d'abord (M. Robert Spieler). Un troisième élu du FN, M. Walter Krieger, entre à la commission permanente.

MARCEL SCOTTO

PAYS DE LA LOIRE

M. Olivier Guichard (RPR) a rassemblé toute l'opposition

M. Olivier Guichard a été réélu, dès le premier tour, président de la région des Pays de la Loire (*nos dernières éditions du 28 mars.*) Avec 48 voix contre 13 à M. Claude Evin (PS), 8 à M. René Bouin (FN), 7 à M. Jean-Claude Demaure (Génération Ecologie), 6 à Mme Mireille Ferri (Verts), 6 à M. Jean Monnier (France unie) et 1 à M. Lucien Bernié (CPNT), l'ancien ministre a, comme prévu, fait le plein des voix de l'union de l'opposition, ce qui lui donne la majorité absolue. – *(Corresp.)*

AUVERGNE

M. Valéry Giscard d'Estaing (UDF-PR) fait entrer un élu d'extrême droite à la commission permanente

CLERMONT-FERRAND

de notre correspondant

Après la réélection sans surprise de M. Valéry Giscard d'Estaing, vendredi matin, à la présidence du conseil régional d'Auvergne dès le premier tour avec vingt-quatre suffrages sur les quarante-sept élus, soit la totalité des voix UDF-RPR et divers droite (*le Monde* du 28 mars), c'est l'élection des membres de la commission permanente qui s'est trouvée au centre des débats.

Alors que le président de la région proposait la désignation de huit vice-présidents et cinq membres, M. Albert Chaubard, au nom du groupe socialiste, appuyé en cela par les élus écologistes, demandait que la commission permanente soit portée à dix membres, dont six vice-présidents, *« pour empêcher le Front national de siéger au sein de la commission permanente tout en respectant le scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne »*.

Pour les socialistes et les écologistes, *« ce rassemblement républicain* [incluant le PC et les écologistes] *démontrait la détermination à combattre un parti véhiculant des idées contraires aux valeurs essentielles de la République »*.

Cette contre-proposition, mise aux voix, n'obtenait pas la majorité. Les vingt-quatre conseillers régionaux UDF-RPR et divers droite et les quatre conseillers du Front national votaient contre. Quant aux quatre élus communistes, ils choisissaient de s'abstenir. *« Cette proposition est socialiste et nous souhaitons garder notre indépendance »*, expliquait M. Jean-Claude Mairal (Allier). Après une ultime suspension de séance, la majorité régionale présentait une nouvelle proposition, à savoir six vice-présidents et cinq membres. La majorité régionale s'amputait elle-même de deux postes de vice-présidents, et le Front national entrait malgré tout au sein de la commission permanente.

JEAN-PIERRE ROUGER

CENTRE

M. Maurice Dousset (UDF-PR) a gardé son poste

ORLÉANS

de notre correspondant

Le début de la séance a été marqué par une double protestation du PS et du PC contre *« la présence »* dans l'assemblée de M. Paul Malaguti, tête de liste du FN dans le Loiret, dont le passé de milicien durant la période de l'Occupation a été dévoilé récemment (*le Monde* du 1er mars). M. Jean-Pierre Lapaire, député du Loiret, au nom du Parti socialiste, s'est élevé contre la présence d'un homme qui *« a prêté indiscutablement main-forte aux troupes d'occupation allemandes »*, réclamant une interruption de séance *« symbolique »*, qui lui a été accordée. M. Max Nublat, pour le Parti communiste, a parlé ensuite d'un *« élu indésirable »* au sein de l'assemblée. M. Malaguti est resté silencieux, attendant que l'orage passe.

La réélection de M. Maurice Dousset, UDF-PR, président sortant, à l'issue du troisième tour, a été sans histoire. Durant les deux premiers tours, les six formations en présence ont fait le plein de leurs voix. Au troisième, Mme Marie-France Stirbois, Front national, indiquait qu'elle se retirait et que le Front national ne participait pas au vote, ce qui soulageait manifestement M. Maurice Dousset. Les Verts (trois élus) et Génération Ecologie (cinq élus) ont été incapables de s'entendre pour constituer un intergroupe charnière jouant l'ouverture en direction des *« socialistes libéraux et de la droite sociale »*, comme le souhaitait M. Jacques Varet, leader de Génération Ecologie. Les Verts ont donc maintenu seuls un candidat pour le troisième tour, de même que le Parti communiste. Dans ces conditions, M. Maurice Dousset, auquel pas une seule voix de l'UPF, très disciplinée, n'a manqué, ne pouvait que l'emporter largement.

RÉGIS GUYOTAT

LIMOUSIN

M. Robert Savy (PS) perpétue l'union de la gauche

LIMOGES

de notre correspondant

L'union à gauche reste la règle au conseil régional du Limousin. En trois tours de scrutin, le président sortant, M. Robert Savy (PS), a été réélu à la majorité relative de 21 voix sur 43 (13 PS, 4 PCF, 3 ADS, 1 Génération Ecologie) contre 18 à M. Raymond-Max Aubert (RPR), une à M. Louis Hironde (Chasse, Pêche, Nature et Tradition). Il y a eu trois votes blancs (2 Verts et 1 Front national). Résultats sans surprise. Les trois tours ont tenu plus du rituel que du suspense. Le seul coup de théâtre aurait pu venir des quatre élus du groupe communiste. Mais c'est l'un d'entre eux, M. Raymond Labrousse (Creuse), qui présidait, en sa qualité de doyen d'âge, la séance d'installation. Et il balayait d'entrée toute incertitude : *« La gestion de la majorité de gauche du conseil régional sortant s'est efforcée de compenser autant qu'il lui était possible les effets négatifs de la politique nationale »*, affirmait-il. Il n'y avait aucune raison de ne pas continuer. Quant aux trois écologistes (2 Verts, 1 Génération Ecologie) qui ont décidé de constituer un groupe commun et qui auraient la possibilité théorique de mettre en péril la majorité régionale, ils ont annoncé qu'ils ne voulaient pas *« provoquer une inefficacité institutionnelle en abusant d'une position de minorité de blocage »*. Leur porte-parole, M. Bernard Devallois, a ajouté : *« Nos propositions seront plutôt consensuelles que conflictuelles, afin d'aller vers une intégration progressive de l'écologie dans la politique régionale. Nous souhaitons apporter notre contribution au développement du Limousin »* et *« nous laisserons la majorité sortie des urnes gouverner »*.

Consensus encore accentué à gauche lorsque la suite de l'ordre du jour appela l'élection de la commission permanente au scrutin proportionnel. Le PS, le PCF, l'ADS et Génération Ecologie présentèrent une liste commune qui remporta douze des vingt-trois sièges à pourvoir (8 au PS, 2 au PCF, 1 à l'ADS, 1 à GE), l'UPF en obtenait 10 et les Verts 1. La proportionnelle n'aura pas rendu le Limousin ingouvernable.

GEORGES CHATAIN

GUADELOUPE

Mme Michaux-Chevry (RPR) l'emporte grâce aux dissidents socialistes

POINTE-A-PITRE

de notre correspondant

Coup de tonnerre politique ! Mme Lucette Michaux-Chevry, député RPR et ancien secrétaire d'Etat à la francophonie du gouvernement de M. Chirac de 1986 à 1988, a été élue présidente du conseil régional de la Guadeloupe grâce aux voix de la liste qu'elle conduisait et à celles des socialistes dissidents élus sur la liste constituée par M. Dominique Larifla, député socialiste et président sortant du conseil général.

Son élection, dès le premier tour, avec une majorité de vingt-et-une voix alors que la droite ne détenait que quinze sièges sur quarante-et-un, contre vingt-six au total de la gauche et de l'extrême gauche, au soir du 22 mars, n'a pourtant pas constitué une réelle surprise du fait de la violente polémique qui s'était ouverte, quelques heures plus tôt, à la suite des atermoiements, puis des conditions draconiennes posées par la fédération locale du PS et sa tête de liste, M. Frédéric Jalton, député socialiste, maire des Abymes, dans ses négociations avec les communistes orthodoxes et les indépendantistes.

Les tractations entamées le 22 mars se poursuivaient vendredi matin 27 mars et les dirigeants du PC guadeloupéen (trois élus) et de l'Union populaire pour la libération de la Guadeloupe (UPLG, indépendantiste, deux élus) venaient à peine de parvenir à un accord avec M. Jalton et la fédération du PS (neuf élus dont le président sortant, M. Félix Proto) que les conseillers régionaux de l'UPLG annonçaient qu'ils présenteraient un candidat qui se maintiendrait aux trois tours de scrutin.

Parallèlement, les socialistes dissidents (sept sièges) rassemblés par M. Larifla n'avaient cessé de réaffirmer leur *« volonté de voter pour M. Jalton »* et les communistes dissidents du PCG, réunis par le nouveau Parti progressiste démocratique guadeloupéen (PPDG, cinq élus) de M. Ernest Moutoussamy, député apparenté communiste, avaient multiplié, en vain, contacts et initiatives pour tenter de négocier les conditions posées par la fédération du PS.

Exprimées en termes très vifs par M. Jalton, qui les a rendues publiques quelques heures avant le scrutin, ces conditions revenaient, selon les termes d'un élu, *« à transformer les futurs alliés du PS en bourgeois de Calais. »* En outre, le communiqué signé de M. Jalton qualifiait M. Larifla et les socialistes dissidents de *« renégats »* et *« d'adversaires numéro un qui représentent une menace pour la Guadeloupe et un danger pour la démocratie, et qui constituent un mouvement populiste ne pouvant se réclamer de la gauche. »* *« Notre objectif est d'éliminer toute perspective de succès au mouvement dissident »*, poursuivait M. Jalton dans une claire référence au second tour des cantonales et à l'élection consécutive du président du conseil général. Certains partisans de M. Jalton n'excluaient pas, en coulisses, une alliance de fait avec Mme Michaux-Chevry au sein de la nouvelle assemblée départementale, pour *« faire tomber Larifla »* dont le siège ne semblait pas jusqu'alors menacé. M. Larifla en tirait la conclusion que *« des têtes seraient déjà tombées si M. Jalton dirigeait un Etat guadeloupéen »*.

Dès lors, les conditions d'un spectaculaire retournementde situation étaient créées et M. Larifla, qui ne manque pas d'habileté en ce domaine, a pris M. Jalton et les siens à leur propre jeu en nouant sur le champ une alliance avec Mme Michaux-Chevry, qui avait fait acte de candidature à la présidence de la région dès l'annonce des résultats du scrutin du 22 mars.

Alors que le candidat de la fédération socialiste et ceux de l'UPLG et du PCG faisaient le plein de leurs voix, Mme Michaux-Chevry a ainsi été élue et elle a constitué un bureau d'où ont été exclus les communistes, les socialistes orthodoxes et les indépendantistes. N'y sont représentés que des élus de sa liste, du PPDG et des socialistes dissidents, ce qui ne constitue sans doute que la première étape d'une recomposition du paysage guadeloupéen très inattendue.

EDDY NEDELJKOVIC

[Née le 5 mars 1929 à Saint-Claude, licenciée en droit, avocate à Basse-Terre, Mme Lucette Michaux-Chevry (RPR) a commencé sa carrière politique dans les rangs des socialistes départementalistes et c'est sous cette étiquette qu'elle avait été élue conseiller général de son canton natal en 1976 avant d'appeler à voter pour M. Valéry Giscard d'Estaing à l'élection présidentielle de 1981. Réélue au conseil général, sous l'étiquette « divers gauche », en 1982, elle avait accédé à la présidence de l'assemblée départementale contre le candidat du PS, puis avait créé, en 1984, son propre parti, le LPG (le Parti de la Guadeloupe) et s'était rapprochée du RPR dont elle est ensuite devenue l'un des députés, en 1986. Elle avait alors été nommée secrétaire d'Etat à la francophonie dans le gouvernement de M. Jacques Chirac. Elle n'avait pas pu conserver la présidence du conseil général, dominé par la gauche, en 1985, mais elle est, depuis 1987, maire de Gourbeyre et a été réélue, en juin 1988, à l'Assemblée nationale où elle siège au groupe RPR. Elle devra, conformément à la loi anti-cumul, renoncer à l'un de ses trois mandats.]

MARTINIQUE

M. Emile Capgras (PCM) élu au bénéfice de l'âge

M. Emile Capgras, deuxième adjoint du maire du Robert, membre du Parti communiste martiniquais (PCM) depuis 1946, a été élu président du conseil régional de la Martinique au troisième tour de scrutin et au bénéfice de l'âge. Cet ancien militant syndical, qui est âgé de soixante-six ans, avait obtenu seize voix contre seize, également, au candidat de l'UPF, M. Pierre Petit, et neuf au président du Mouvement pour l'indépendance de la Martinique (MIM), M. Alfred Marie-Jeanne.

Au premier tour, tandis que MM. Petit et Marie-Jeanne recueillaient déjà, respectivement, seize et neuf voix en réunissant tous les suffrages de leurs colistiers, le président du conseil régional sortant, M. Camille Darsières, chef de file du Parti progressiste martiniquais (PPM), en obtenait treize, avec le renfort des élus du PCM, et le chef de file du PS, M. Jean Crusol, trois.

Au deuxième tour, le Parti communiste martiniquais, qui n'a que quatre élus, a présenté la candidature de M. Georges Erichot, qui a obtenu quatre voix, contre, encore, seize à M. Petit, neuf à M. Marie-Jeanne, trois à M. Crusol, alors que M. Darsières n'en recueillait plus que neuf, celles des élus du PPM.

Les neuf conseillers indépendantistes du MIM se refusant à toute négociation, comme lors des élections antérieures, MM. Darsières et Crusol sont alors convenus, avec les élus du PCM, de soutenir la candidature de M. Capgras et ce dernier a ainsi rassemblé, pour l'emporter au bénéfice de l'âge, les suffrages de l'ensemble de la gauche non indépendantiste.

[Né le 5 juin 1926 au Robert, commune du centre de la Martinique, M. Emile Capgras, retraité des Postes et télécommunications, est membre du Parti communiste martiniquais depuis 1946 et il siège depuis 1968 au comité central de cette formation autonome du PCF. Ancien secrétaire syndical de la CGTM des PTT, il a longtemps œuvré dans les milieux associatifs et en particulier au sein de la fédération Cornec des parents d'élèves dont il fut localement l'un des fondateurs. Marié, père de cinq enfants, il est membre du conseil municipal du Robert depuis 1989 et occupe les fonctions de deuxième adjoint auprès du maire (PPM) de cette commune.]

GUYANE

M. Antoine Karam (PSG) succède à M. Georges Othily (div. g.)

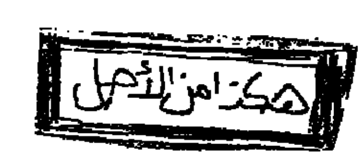
M. Antoine Karam, secrétaire général du Parti socialiste guyanais (PSG) depuis 1991, a été élu, au premier tour, président du conseil régional de la Guyane. Il a obtenu dix-neuf voix contre dix à M. Georges Othily, ex-PSG, sénateur rattaché administrativement au groupe socialiste, président de l'ancien conseil et deux à M. Alain Beney (RPR).

Ce résultat était prévisible puisque la liste conduite par M. Karam avait enlevé la majorité absolue des sièges (16 sur 31). Celui-ci a également recueilli les suffrages du maire de Matoury, M. Pierre Roumillac et des deux autres socialistes dissidents élus le 22 mars .

[Né le 21 février 1950 à Cayenne, de souche à la fois libanaise, par son grand-père (arrivé en Amérique du Sud à dix-huit ans), et antillaise, par sa mère, née au cœur de la Guyane dans une famille d'orpailleurs originaires de l'île de Sainte-Lucie, M. Antoine Karam est professeur d'histoire. Il a milité à l'extrême gauche, au sein de l'Union des étudiants guyanais, à l'époque où il faisait ses études supérieures à Paris, avant d'adhérer, à son retour en Guyane, au Parti socialiste guyanais dont il est devenu, en 1977, l'un des conseillers municipaux à Cayenne. Deuxième adjoint au maire du chef-lieu depuis 1989, il a été également élu conseiller général, en 1985, dans le canton de Cayenne nord-est. Marié, père de trois enfants, homme d'appareil et de terrain, M. Karam est très populaire auprès des jeunes de la région en raison de son passé d'animateur de mouvement sportif. Il a notamment présidé, de 1977 à 1982, la ligue guyanaise d'athlétisme.]

LIVRES POLITIQUES

En raison de l'actualité, nous sommes contraints de reporter la chronique « Livres politiques », d'André Laurens, qu'il consacrait, cette semaine, à deux ouvrages autour de M. Bernard Tapie. Nos lecteurs voudront bien nous en excuser.



RÉGIONAUX

ert Savy (PS) perpétue
alon de la gauche

mile Capgras (PCM)
u bénéfice de l'âge

Karam (PS)
M. Georges Othily

Le Monde

HEURES LOCALES

Développer les transports en commun

Bus, tramway et métro pourraient sauver des villes envahies par les voitures particulières estime le directeur de la première société française de transports urbains

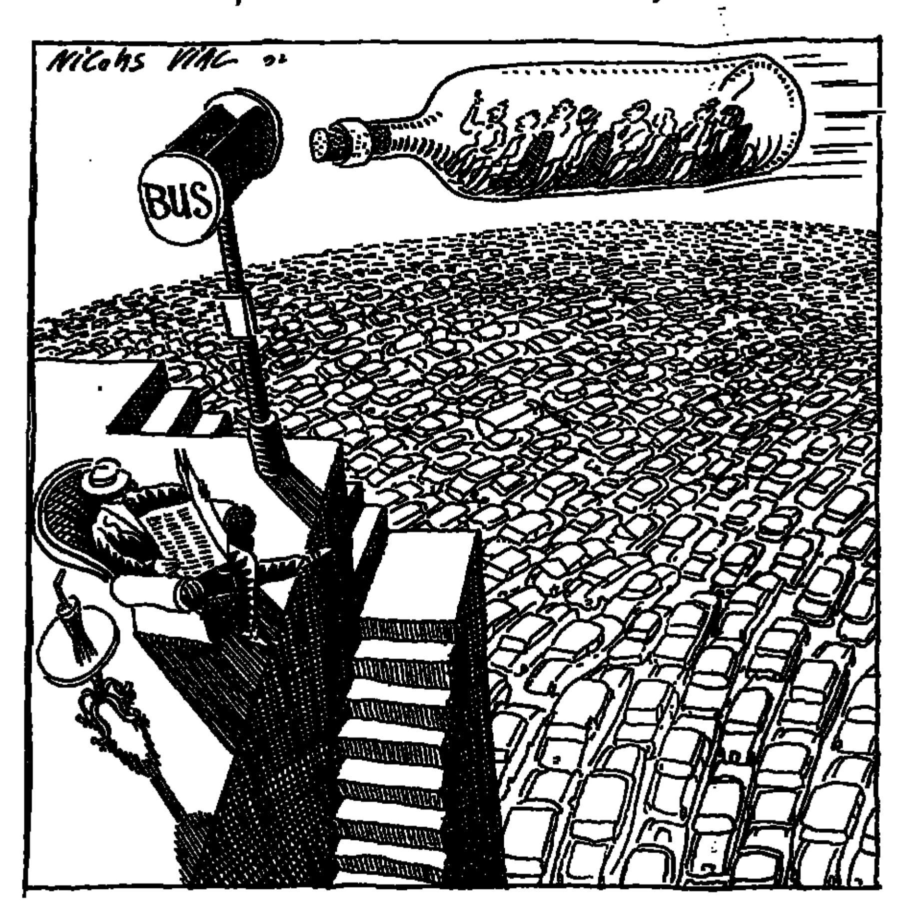
LES transports en commun marquent le pas en France. En croissance continue depuis une quinzaine d'années sous l'effet de la décentralisation et de la création de la taxe du versement transports, leur fréquentation a, de façon mal expliquée, stagné, voire reculé, en 1990 et en 1991. Est-ce par manque d'offres et donc d'investissements ou par un changement survenu dans les mœurs des Français ? Doit-on incriminer la crise urbaine ou la crise économique, la trop grande séduction de la voiture individuelle ou l'insécurité dans les bus et les métros ?

Derrière Michel Noir, maire ex-RPR de Lyon, auquel ont emboîté le pas des socialistes comme Pierre Mauroy le Lillois, Catherine Trautmann la Strasbourgeoise, Jean-Marc Eyrault le Nantais ou des centristes comme le Toulousain Dominique Baudis, les élus ont commencé à dire non à l'envahissement de leur ville par la voiture. Ils ont aussi demandé au gouvernement, avec le Groupement des autorités responsables des transports (GART), un plan d'urgence en faveur des transports en commun.

Un système moins onéreux mais plus efficace

Mais des techniciens se préoccupent aussi de trouver des solutions à cette crise. *« Tout d'abord, il faudrait parvenir à renouer le dialogue entre les différents acteurs de la cité*, explique M. Michel Cornil, directeur de VIA Transport, première société française de transport urbain. *Voilà plusieurs années qu'on a cessé de penser globalement la ville et les transports, que les élus et les techniciens ne parlent plus de langage commun. Faut-il s'étonner des incohérences constatées aujourd'hui, des emplois éloignés de l'habitat, des transports qui desservent mal les hôpitaux et les universités excentrés ? Cet éclatement a été encore amplifié par la crise économique et par les malaises socioculturels. »*

Selon Michel Cornil, dont la société exploite des réseaux de bus à Rennes, Arles, Lyon, Dijon, Toulon, et des métros à Lille ou à Lyon, le phénomène de développement des couronnes urbaines se poursuivra même si les centres des villes devraient connaître une nouvelle jeunesse. En grande banlieue, avantage restera à la voiture individuelle. Mais, au cœur de l'agglomération, point de salut hors des transports en commun !



On peut, comme VIA transport, se préparer à louer en 1993 à Tours des Citroën AX ou des Peugeot 106 électriques en libre-service à tous les porteurs de cartes bancaires. On peut encore plaider pour la construction de places de parking dans le centre afin de dissimuler la voiture, mais surtout pour faire payer à celle-ci son infrastructure, puisque le péage sur la voirie ne semble pas être la panacée (*le Monde* daté 24-25 novembre 1991).

« A la limite, il serait plus pédagogique que le prix de l'essence baisse et que le stationnement coûte plus cher, affirme Michel Cornil. *Les automobilistes n'auraient plus l'impression que la voiture est gratuite, ou peu s'en faut, et que les transports en commun sont, eux, payants ! »*

Il ne suffira pas de civiliser l'automobile. Encore faudra-t-il que son alternative collective fasse preuve d'imagination. *« Nous ne pouvons persuader les citadins d'emprunter les transports urbains sans leur offrir une qualité de services équivalente à celle qu'ils trouvent dans leur logement ou dans leur automobile. Et le premier de ces conforts, c'est le nombre de mètres carrés disponibles dans un véhicule. Il nous faut donc inventer un mode de transport collectif qui donne de la place. Pour cela, il convient soit d'augmenter la fréquence des passages, soit d'allonger le véhicule. Dans cette deuxième hypothèse, nous travaillons sur le projet d'un transport en commun articulé avec plusieurs remorques. Il serait monté sur pneus et ne nécessiterait pas d'autres infrastructures qu'une voie réservée. Il serait conduit par l'homme mais pourrait être aussi guidé par fil ou par une roulette glissant dans un rail. C'est dans ce sens que l'agglomération lyonnaise lance un appel d'offres pour la desserte de la cité internationale. »* Un système qui se veut moins onéreux que le tramway ou le métro mais plus efficace et plus confortable que le bus.

Plain-pied et vidéo

Mais le confort commence aux arrêts de bus et ceux-ci doivent devenir eux aussi plus agréables. On étudie chez VIA Transport la possibilité d'installer à l'intérieur de ces abris-stations des vidéos, tout comme dans les véhicules d'ailleurs. Plus de marches périlleuses à gravir : Caen et Lille montrent la voie en proposant aux voyageurs des bus et des tramways de plain-pied, grâce aux astuces techniques de la chaussée ou du bus. Finies enfin les attentes interminables pour un véhicule coincé dans les embouteillages : un écran dira l'heure de son prochain passage.

Ces améliorations ne seront pas aisées à financer : *« Nous agissons dans un cadre de plus en plus contraint*, explique Michel Cornil. *Les collectivités locales avec lesquelles nous travaillons supportent des dépenses croissantes dans tous les domaines. Pour financer nos projets, nous devons rechercher sans cesse des gains de productivité. Mais cela ne suffira pas. Il faudra avoir recours aux versements transport, à la fiscalité, tout en faisant payer plus cher l'automobiliste et aussi l'usager. »*

Le Parisien ne paie-t-il pas moins de 40 % des coûts de la RATP ? Le pari n'est pas gagné d'avance. Les séductions de l'automobile n'ont pas fini d'agir, comme le prouve le cercle tout à fait vicieux dont pâtissent les transports urbains : leur coût continue à augmenter, notamment en raison des embouteillages qui les paralysent, et leurs recettes baissent, parce qu'il est plus confortable et plus rassurant de supporter ces mêmes embouteillages assis dans sa propre voiture plutôt que dans un bus.

ALAIN FAUJAS

Communiquer

ALORS que conseils généraux et conseils régionaux subissent les feux de la rampe, d'autres collectivités tentent de ne pas rester dans l'ombre. Les villes, puisque c'est d'elles qu'il s'agit, s'efforcent de ne pas être les grandes oubliées, en ce début d'année. Et de cet exercice, elles s'acquittent avec aisance.

Car ces dames, qu'elles soient grandes ou petites, ont appris à gérer leur image. Les maires aujourd'hui savent que la communication fait partie de leurs attributions. Ils en usent, ou en abusent, pour informer les habitants mais aussi les autres citoyens afin de vanter les charmes de leur cité.

Journal municipal, plaquettes, brochures, affichage publicitaire, organisation d'événements, film vidéo, service télématique ou plus simplement campagne de presse, toutes les techniques modernes sont utilisées pour séduire.

Un choix d'efficacité

Les élus ont su s'entourer de professionnels pour « vendre » leur ville. Une étude de l'agence Capucine, auprès d'une soixantaine de villes de plus de 50 000 habitants, révèle que ces collectivités disposent d'un service communication *« très structuré et hiérarchisé »*. Un service qui, pour près de la moitié d'entre elles, comprend plus de dix personnes. Des spécialistes, souvent contractuels, que dirige un responsable, directement rattaché au maire.

Comme dans d'autres domaines, les élus se sont inspirés du monde économique pour s'adresser aux habitants et promouvoir leurs actions. Un choix d'efficacité qui ne doit pas leur faire oublier que les électeurs ne sont pas de simples clients.

S. B

Difficile décentralisation pour l'équipement

Un projet de loi essaie de donner les moyens aux présidents de conseils généraux de mieux exercer leur compétence en matière de construction et d'entretien des routes

UN secteur reste quelque peu réfractaire à la décentralisation depuis les lois Defferre, c'est celui de l'équipement (*le Monde* daté 22-23 mars). Après dix années de péripéties juridiques et législatives, le transfert intégral des moyens, des ressources et du personnel, nécessaires à l'exercice des compétences départementales, ne s'est toujours pas accompli.

Le ministère de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace vient de rédiger un projet de loi (*le Monde* du 20 mars) qui a le mérite de clarifier les relations financières du département et de l'Etat, mais qui propose seulement une solution de compromis par rapport à l'objectif du législateur.

Des relations financières plus claires

Pour saisir l'intérêt de ce texte, *« relatif à la mise à la disposition des départements des services déconcentrés du ministère de l'équipement et à la prise en charge des dépenses de ces services »*, il convient de rappeler que les directions départementales de l'équipement (DDE) travaillent principalement pour trois clients : le département (voirie départementale), l'Etat (voirie nationale), et les communes, qui leur confient les études nécessaires à l'élaboration de leurs documents d'urbanisme. En 1987, les agents chargés de la maîtrise d'ouvrage des routes départementales, des transports interurbains et des ports maritimes ont été transférés au département. Toutefois, ils ont continué d'être payés par l'Etat.

Il a fallu attendre un décret de septembre 1991 pour que ce personnel, « mis à disposition » des élus, ait la possibilité d'exercer un droit d'option en faveur de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique d'Etat, et que soit prévu, en compensation, un transfert de ressources. Le projet de loi du ministère de l'équipement étend ce droit d'option au personnel non titulaire. Si ce texte était adopté par le Parlement, le président du conseil général deviendrait vraiment maître de l'état-major chargé d'élaborer sa politique en matière d'équipement et de programmer des projets d'étude.

Le dispositif prévu par le gouvernement mettrait fin à un régime de prestations réciproques en vigueur depuis dix ans. L'article 30 de la loi du 2 mars 1982 stipulait que, en attendant la loi sur les transferts de compétences, le département continuerait de payer ce qu'il versait, avant la décentralisation, pour le compte de l'Etat, et réciproquement. Curieusement, l'Etat prend donc à sa charge le personnel mis à disposition du conseil général, tandis que celui-ci finance les dépenses de fonctionnement du siège et des subdivisions des DDE, ainsi que certains postes d'agents travaillant... pour le bénéfice de l'Etat. Depuis dix ans, ce régime transitoire s'est pérennisé, après des reports successifs d'échéance. Le projet de M. Paul Quilès a l'intérêt de faire cesser ces financements croisés, et d'établir des relations financières plus claires entre l'Etat et la collectivité.

A la différence des agents chargés de la maîtrise d'ouvrage, ceux qui exécutent les travaux d'équipement n'ont subi aucun transfert, et travaillent toujours dans les DDE. De congrès en congrès, les présidents de conseils généraux s'irritent de cette situation qui ne leur permet ni d'asseoir leur autorité, puisqu'ils n'ont qu'une prise limitée sur des agents dépendant hiérarchiquement du préfet, ni d'affirmer leur autonomie. Un certain nombre d'entre eux réclament, depuis longtemps, la partition des services qui, au sein de ces DDE, travaillent pour le compte des départements, et qui représentent environ 35 000 personnes.

Déjà appliquée en matière d'action sociale, cette solution, qui serait la plus conforme aux lois de décentralisation, s'est heurtée à un certain nombre de réticences. Les communes, d'une part, craignent d'être placées sous la tutelle des départements, et de payer plus cher les prestations offertes par les subdivisions. Un certain nombre d'ingénieurs des ponts et chaussées, d'autre part, s'opposent à ce que l'on « casse » l'outil départemental de l'Etat. Ils estiment que ce dernier doit être présent sur l'ensemble du territoire, en milieu rural comme en milieu urbain. Plus prosaïquement, les membres de ce corps craignent de perdre une partie de leur pouvoir d'achat, notamment de leurs primes, en optant pour la fonction publique territoriale.

Freiner la concurrence privée

Le projet de loi ne propose pas une partition pure et simple, mais une solution conventionnelle devant assurer au président du conseil général une meilleure maîtrise de ses moyens. Un contrat, signé par l'élu et le préfet, après concertation avec les organismes paritaires, devrait permettre de fixer le volume des prestations devant être effectuées pour le compte du département, et d'identifier les services devant y concourir. Les agents concernés seraient alors placés sous l'autorité fonctionnelle du président du conseil général. Sans être leur « patron » statutaire, celui-ci pourrait obtenir de meilleures garanties quant à l'exécution de ses commandes.

Le parc, service de la DDE chargé à la fois de l'exploitation du réseau routier et de la location de matériel d'entretien, devrait, lui aussi, être géré différemment. Le gouvernement propose de rendre obligatoire un système de compte de commerce expérimenté depuis deux ans dans soixante-neuf départements. Le conseil général perdrait son statut de « co-propriétaire », pour devenir le « client » du parc. Les relations comptables qu'il entretient avec ce « fournisseur » seraient clarifiées. Mais il devrait continuer de participer au programme d'investissement du parc et s'engager à lui commander un certain volume de travaux.

Les départements qui refuseraient de recourir à ses services seraient contraints de payer un forfait annuel de prestations. *« C'est, de fait, une véritable pénalisation financière qui est ainsi prévue pour les départements voulant choisir librement leurs opérateurs*, estime M. François Lamotte, consultant en organisation pour les collectivités locales. *Le ministère manifeste ainsi la volonté de garantir un niveau d'activité suffisant au parc des DDE. Mais il freine la concurrence des entreprises, au moment où les collectivités locales pourraient contribuer au plan de relance des travaux publics. »* Au travers de ce projet de loi, qui tente de concilier les intérêts des présidents de département, des maires et du ministère de l'équipement, c'est, en effet, l'enjeu économique de la répartition de la commande des collectivités entre le secteur privé et le secteur public qui se dessine.

RAFAËLE RIVAIS

A l'écoute des professionnels

Créés en 1972, les comités économiques et sociaux régionaux restent dans l'ombre

VINGT ans... Au moment où l'on célèbre œcuméniquement un peu partout en France, à droite comme à gauche, le dixième anniversaire *de l'an I de la décentralisation*, les comités économiques et sociaux régionaux (CESR) peuvent se targuer d'une certaine antériorité. Au moins sur le chapitre qui est le leur : le pouvoir consultatif. Et pourtant ils sont largement oubliés, voire marginalisés, dans les bilans que dressent les observateurs au moment ou l'on renouvelle les conseils régionaux.

C'est une loi de 1972 qui place les vingt-six comités de métropole et d'outre-mer sur les fonts baptismaux. Celle du 2 mars 1982, qui restera dans l'histoire la loi Defferre, les conforte dans leurs fonctions et la loi du 6 janvier 1986 va étendre leur rôle consultatif.

Les conseils régionaux incarnent l'expression du suffrage universel et détiennent, à travers leur président, le pouvoir exécutif et la légitimité suprême, mais les comités économiques, organismes représentatifs des forces de la production, des milieux sociaux, professionnels, agricoles et des associations, mettent en avant d'autres valeurs, non moins importantes, puisqu'il s'agit de celles du monde culturel, universitaire, syndical, financier et industriel.

Ces assemblées sont en effet constituées, pour 35 % de leurs membres, par des représentants des entreprises et activités professionnelles non salariées, pour 35 %, de syndicats de salariés représentatifs, pour 25 %, des milieux de l'université, de la recherche, de la mutualité, et pour le solde (5 %), de personnalités qualifiées sélectionnées pour leurs compétences spécifiques.

Les quelque 2 000 personnes qui siègent actuellement ont été désignées en juin 1989 pour six ans. Les présidents de comités et les bureaux, eux, sont renouvelables à mi-mandat tous les trois ans. Le prochain renouvellement doit avoir lieu en juin 1992.

La loi dite Joxe-Marchand-Sueur sur l'administration territoriale de la République, promulguée au début de cette année, n'a pas oublié les comités économiques. Les cas dans lesquels leur saisine par le président du conseil régional est obligatoire ont été clarifiés (planification, budget, formation, équipement). *Ils pourront en outre créer* en leur sein des sections spécialisées pour effectuer des études particulières. Enfin, si des ententes interrégionales, en vertu de la loi, prennent forme, ils seront consultés et associés à ces nouvelles institutions.

Fortes figures régionales

Regroupés au sein d'une Association permanente des présidents de comités économiques et sociaux, qui a actuellement à sa tête M. Pierre Trousset (région Centre), les vingt-six présidents se réunissent tous les deux mois au palais d'Iéna, à Paris, au siège du Conseil économique et social. Le président de cette assemblée, M. Jean Matteoli, assiste à leurs travaux. La dernière réunion a eu lieu le 19 mars.

Plusieurs personnalités qui président des CESR appartiennent au cercle étroit des « vieux routiers » de l'aménagement du territoire, ou sont de fortes figures régionales, dont les avis, souvent, font autorité : c'est le cas, par exemple, de MM. Philippe Lamour, en Languedoc-Roussillon, Pierre Madaule, en Midi-Pyrénées, Pierre Dap, en Lorraine, et Lucien Prévot, en Guadeloupe.

FRANÇOIS GROSRICHARD

REPÈRES

ALSACE

La région présente à l'Exposition universelle

LA région Alsace a choisi d'être présente à l'Exposition universelle de Séville, en Espagne, qui doit ouvrir ses portes au mois d'avril. Elle sera l'une des seules régions de l'Hexagone à disposer d'un stand dans le pavillon de la France. L'idée du conseil régional est de mobiliser une dizaine de grandes entreprises et une centaine de PME-PMI locales pour présenter, dans la capitale andalouse, leur savoir-faire à travers des films vidéos présentés sur des écrans à cristaux liquides.

Nouer des contacts avec des chefs d'entreprise du monde entier et séduire des cadres de haut niveau susceptibles de venir s'installer dans la région, tels sont les objectifs recherchés par les responsables alsaciens. Ceux-ci ont investi une somme importante, 9,5 millions de francs, dans une opération qu'ils espèrent bénéfique pour l'avenir des «marches rhénanes».

BRETAGNE

Une équipe cycliste aux couleurs des Côtes-d'Armor

UN an après avoir changé de nom, le département des Côtes-d'Armor continue d'innover. Il vient en effet de parrainer une équipe cycliste amateur de haut niveau. L'initiative vise à permettre à l'élite des cyclistes, trop souvent sollicitée par les clubs parisiens, de rester au pays et à en faire des ambassadeurs du département. Un programme d'une cinquantaine d'épreuves dans toute la France et à l'étranger a été prévu pour cette équipe.

M. Jean-Marie Leblanc, responsable de la Société du Tour de France, qui assistait au baptême, a salué la démarche. *« Vous préfigurez ce que sera le cyclisme professionnel de demain. Je vois très bien l'équipe des Côtes-d'Armor devenir à court terme une équipe professionnelle de division 2. Corbeil-Essonne ou Vaulx-en-Velin au niveau municipal ont déjà ouvert la voie »*, a-t-il dit à M. Charles Josselin, président du conseil général, qui a fait voter une subvention de 300 000 francs pour participer aux frais de fonctionnement de l'équipe.

Terre de vélo, les Côtes-d'Armor (qui ont vu naître Bernard Hinault) possèdent, par rapport au nombre d'habitants, le plus grand nombre de cyclistes licenciés sur le territoire national. Le département se situe au second rang national par le nombre de ses clubs (trente-sept) et de ses coureurs (deux mille quatre cents).

ILE-DE-FRANCE

Des hôtesses dans les bus de Seine-Saint-Denis

AFIN d'humaniser les trajets en autobus, une entreprise de transports en commun de Seine-Saint-Denis a décidé de placer des hôtesses dans certains de ses véhicules pour accompagner les voyageurs sur ses lignes de la banlieue Nord-Est de Paris. Basée à Villepinte, la société TRA transporte vingt-cinq millions de voyageurs par an. Cette compagnie a signé en 1983 une convention avec le conseil général de Seine-Saint-Denis et la RATP pour l'amélioration des conditions d'accueil et de sécurité de ses voyageurs.

Depuis trois mois, cinq hôtesses en tenue rouge et noir, âgées de vingt à trente ans, accueillent les voyageurs dans les bus, engagent le dialogue, les informent et recueillent leurs suggestions afin d'améliorer la qualité du service.

M. Jean-Claude Gallienne, le président directeur général de TRA, qui juge l'expérience concluante, vient de décider d'engager cinq nouvelles hôtesses. Il estime que *« le sourire de ces jeunes fait disparaître la crainte et la morosité de ceux qui empruntent les transports en commun de Seine-Saint-Denis »*.

Ce supplément a été réalisé avec la collaboration de Marcel Scotto (Strasbourg) et de nos correspondants : Martine Boulay-Meric (Bobigny) et Patrick Le Nen (Saint-Brieuc).

Des réseaux télématiques au service des collectivités

Les villes moyennes gagnent du temps avec RVM

Déjà cinquante mairies adhèrent à cette association qui leur permet d'échanger des expériences

« *UN fonctionnaire territorial réinvente le fil à couper le beurre tous les matins.* » M. Christian Lavalette, secrétaire général de la mairie de Cognac (Charente), témoigne avec humour de la réalité des problèmes qui se posent chaque jour aux responsables de la gestion des villes. *« Quand nous adressions un questionnaire écrit à nos collègues pour nous positionner en matière tarifaire pour la piscine, les crèches ou les cantines, nous pouvions espérer avoir au mieux un taux de réponse de 25 %*, ajoute M. Lavalette. *Aujourd'hui, en passant par le réseau, nous sommes assurés d'un retour de 70 %.* »

Deux raisons qui expliquent le succès du Réseau des villes moyennes (RVM). Ce réseau télématique, né d'une initiative de l'Association des maires de France, a été créé il y a près de cinq ans. Il compte aujourd'hui une cinquantaine d'adhérents : des villes moyennes de 20 000 à 100 000 habitants qui échangent par Minitel des informations sur la gestion de la commune, les tarifs des services publics ou les problèmes de personnel. RVM s'est associé, le 20 février, avec la Fondation pour la gestion des villes. Celle-ci va proposer à ses 180 membres qui ne l'ont pas encore fait, d'adhérer à des conditions préférentielles (droit d'entrée réduit) au réseau RVM. M. Claude Pernes (UDF), maire de Rosny-sous-Bois, président de RVM, souhaite en effet élargir l'association. Celle-ci est soutenue par la Fédération des maires des villes moyennes et par l'Association des maires Ville et banlieue de France. France Télécom par l'intermédiaire de l'observatoire Les télécommunications dans la ville et des partenaires privés intéressés par le marché des collectivités locales, comme le groupe d'assurances Gras-Savoye, ont également rejoint l'association.

L'extension du réseau RVM à l'ensemble des villes moyennes risque de poser certains problèmes. Une des règles acceptées par les adhérents de RVM consiste en effet à s'engager à répondre rapidement aux questions posées par leurs collègues. En 1991, 524 questions ont ainsi trouvé environ 8 000 réponses. Si le nombre des adhérents augmente, le nombre de questions auxquelles il faudra répondre sera trop important pour les personnes affectées à ce service, à temps plus ou moins complet, dans chaque mairie. Il sera peut-être également nécessaire de constituer des sous-réseaux par tranches de population. Mais, alors qu'une ville de 48 500 habitants comme Vannes, dans le Morbihan, avait hésité avant d'adhérer à RVM parce qu'elle considérait que l'association rassemblait à ses débuts des communes d'une dimension trop petite, d'autres tiennent à rencontrer un panel le plus large possible. C'est pour trouver une méthode pour gérer l'augmentation du nombre des adhérents que M. Pernes a décidé de créer un club des secrétaires généraux au sein de l'association.

Une véritable méthode de gestion

Dans les villes qui ont adhéré à l'association depuis quelques années, l'utilisation de RVM est parfaitement intégrée dans les méthodes de gestion. A Epernay, dans la Marne, par exemple, dès qu'un problème se présente, élus et chefs de service demandent que la question soit posée sur le réseau. *« C'est devenu un outil presque indispensable »*, explique M. Daniel Teppaz, le secrétaire général de la mairie. Il rappelle que la dette de la ville a pu être renégociée en 1987 grâce aux informations sur les différents taux proposés par les banques dans d'autres communes. M. Teppaz fait partie des opposants à la création de sous-réseaux par tranches de population : *« Nous pensons qu'Epernay, avec ses 28 000 habitants, rencontre plutôt les problèmes d'une ville de 50 000 habitants. »*

Mme Roselyne de Vies-Meyer, chargée de mission sur l'introduction de la télématique à la mairie de Valence, dans la Drôme, apprécie particulièrement l'outil du Minitel *« qui oblige à aller tout de suite à l'essentiel en posant des questions courtes »*. Les élus de Valence regardent avec attention les récapitulatifs sur les questions et les réponses qui ont transité par le réseau. *« Cela crée un certain dynamisme »*, constate Mme de Vies-Meyer.

Valence a surtout utilisé RVM pour obtenir des réponses sur les questions de gestion du personnel (reconversion des assistantes des écoles maternelles, salaires des moniteurs sportifs...), mais a également interrogé les autres communes pour connaître l'usage qu'elles avaient fait du dernier recensement.

La mairie de Vannes a su, grâce à RVM, comment présenter les différents documents à l'issue des délibérations du conseil municipal. On y apprécie aussi la possibilité d'obtenir très rapidement le nom et les coordonnées des spécialistes de tel ou tel problème dans les autres mairies. *« C'était beaucoup plus long et beaucoup plus hypothétique par téléphone. On récupère donc vite le coût de l'abonnement et des communications téléphoniques »*, explique M. Philippe Nael, secrétaire général adjoint de la mairie. M. Pernes a d'ailleurs trouvé un argument de marketing incontournable pour vendre les services de RVM : *« Je propose à tout nouvel adhérent la réponse à une question de gestion. Elle lui permettra d'économiser immédiatement le montant de sa cotisation. »*

CHRISTOPHE DE CHENAY

▶ **RVM. Conjuguer. 4, place de la Sorbonne. 75005 Paris. Tél. : 46-33-34-82.**

OREDIC fait le lien entre les métropoles

L'Association des maires des grandes villes de France a lancé sa propre messagerie

CRÉÉE en 1983, à l'initiative de M. Jean-Marie Rausch (majorité présidentielle), maire de Metz, l'Organisation de réseaux d'échange d'information entre collectivités (OREDIC) est un réseau télématique mettant en commun le savoir-faire et l'expérience des élus et des techniciens des principales métropoles françaises. Après une expérimentation d'un an, OREDIC a démarré avec dix villes. Elles sont aujourd'hui vingt-six, alors que l'Association des maires des grandes villes compte cinquante-six membres.

Messagerie et aussi banque de données, ce réseau met à la disposition de ses adhérents des dossiers décrivant avec précision les réalisations des grandes villes. La consultation de ces informations permet souvent aux partenaires de l'association de trouver une réponse à un problème sans avoir à interroger leurs collègues. Droits de place, problèmes de vaccination, chauffage de bâtiments sont traités sur le réseau au même titre que des questions plus générales comme la préparation des budgets, la gestion du personnel et le logement social.

Après huit ans de fonctionnement, OREDIC a fait l'objet d'un «lifting». Ses utilisateurs lui reprochaient surtout son manque de convivialité. Un magazine télématique hebdomadaire a été créé. Des zones de dialogue appelées «conférences» devraient permettre à tous les adhérents d'exprimer leur point de vue en publiant des «articles» sur un thème proposé. Certaines conférences regrouperont les statistiques principales des villes membres du réseau : démographie, fiscalité, tarifs des services publics locaux...

L'Association des maires des grandes villes de France a également créé RECIF (Recueil d'informations financières), un réseau télématique destiné à permettre aux grandes collectivités de disposer d'informations financières sur la fiscalité, les concours financiers de l'Etat, les budgets ou les comptes administratifs.

▶ **Association des maires des grandes villes de France. 42, rue Notre-Dame-des-Champs. 75006 Paris. Tél. : 45-48-14-16.**

De nouveaux espaces verts dans Paris

Une longue bataille s'achève : le jardin Villemin, dans le dixième arrondissement doit être prolongé jusqu'au canal Saint-Martin

SITUÉ entre la gare de l'Est et le quai de Valmy, le jardin Villemin est une nouvelle fois à l'ordre du jour. Après des années de controverse entre les riverains et la Ville, son aménagement, revu par la Mairie de Paris, doit permettre d'augmenter sa surface, qui passera de 13 750 à 16 500 mètres carrés, et d'ouvrir le site sur le canal Saint-Martin. D'ici deux ans, un *«parc»* s'étalera au pied des vestiges de l'ancien couvent des Récollets, un superbe édifice du dix-septième siècle, bien mal en point aujourd'hui, devenu à la Révolution hôpital militaire et qui, lui, appartient à l'Etat.

A l'origine de l'affaire, on trouve l'Assistance publique, qui veut construire des logements pour son personnel sur les emprises qu'elle possède entre la voie d'eau et le jardin de l'ancien hôpital. La Mairie de Paris, également propriétaire de terrains et d'immeubles voisins, souhaite, elle, une opération d'aménagement qui regrouperait l'ensemble des parcelles appartenant à la Ville et à l'Assistance publique. Le projet initial, confié à un promoteur privé, prévoyait la construction de 70 logements réservés à l'administration, 27 logements aidés et 60 logements de luxe édifiés le long du canal, dont la vente aurait financé l'opération. La crèche existante devait être reconstruite le long de la rue des Récollets. Une simple ouverture, se glissant entre le front bâti, longeant le canal, permettait d'accéder au jardin depuis le quai de Valmy.

Les riverains font de la résistance

C'est contre ces dispositions que se sont élevées différentes associations de quartier qui estimaient que la mariée était trop belle pour le béton dans un arrondissement particulièrement démuni en espaces verts. Et ici, sur ces vieilles terres parisiennes qui ont vu se dresser, du quatorzième au seizième siècle, le gibet de Montigny, *«annexe»* de Montfaucon, où ont été pendus *« povres et indigentes créatures connues : larrons, sacrilèges, pipeurs et crocheteurs »*, on sait être tenace.

La résistance s'organise. Les uns et les autres brandissent les conclusions du commissaire enquêteur rédigées à l'issue de l'enquête publique : *« Nous avons la certitude que la disparition d'un espace vert entre le square Villemin et le canal est une erreur du point de vue de l'urbanisme de la capitale. »* Les riverains, regroupés au sein de l'association Vivre et soutenus par les élus socialistes et communistes parisiens, s'opposent à l'entrée des bulldozers sur le chantier.

Le soutien de Brice Lalonde

L'affaire s'envenime. M. Claude-Gérard Marcus (RPR), député de l'arrondissement, s'interroge. M. Brice Lalonde, ministre délégué à l'environnement, se rend sur les lieux pour apporter son soutien aux opposants du projet, qui empêchent, toujours, l'accès du terrain aux camions du promoteur. M. Antoine Waechter, chef de file de Verts, n'est pas en reste ; il accourt, lui aussi, dans le dixième arrondissement pour condamner l'aménagement projeté. Et l'association Vivre annonce qu'elle saisit M. Michel Delebarre, alors ministre de l'équipement, pour lui demander de classer le site.

Le 4 juillet 1991, le tribunal administratif de Paris annule le permis de construire. Les juges ont estimé en effet que toutes les procédures nécessaires à l'obtention de l'autorisation de bâtir n'ont pas été suivies à la lettre. Le tribunal n'a pas jugé sur le fond. Quoi qu'il en soit, l'opération est arrêtée.

La Ville profite de ce retour à la case départ pour étudier un nouveau projet plus conforme au choix des riverains. M. Jacques Chirac annonce, mercredi 4 mars, que *« le programme de construction sera réduit afin de mieux mettre en valeur l'espace vert existant »*. Ces propositions seront soumises prochainement au Conseil de Paris. Elles prévoient un jardin de 16 000 mètres carrés, la suppression des appartements de luxe et la création de logements sur seulement 7 500 mètres carrés, réservés à l'Assistance publique et à la Ville. La crèche présente sur le site sera, quant à elle, maintenue sur son emplacement actuel.

Au total, une opération qui, finalement, proposera plus d'espaces verts mais moins de logements. Un aménagement plus coûteux aussi, car la Mairie devra dédommager le promoteur, qui ne pourra pas lancer sur le marché ses quatre à cinq pièces «non aidés» avec vue sur le canal. Des négociations sont actuellement en cours avec les services financiers de la Ville pour arriver à un accord. Qui a dit que l'environnement n'avait pas de prix ?

JEAN PERRIN

Interlocal pour aider les départements

Les conseils généraux sont devenus de grands demandeurs d'informations

MONTPELLIER

de notre correspondant

LES fonctionnaires des conseils généraux, eux aussi, ont envie de profiter de l'expérience de leurs confrères. Une messagerie télématique confidentielle, Interlocal, gérée par l'association Idéal Télématique, est à leur disposition depuis 1988. Interlocal est accessible par le 36-14 avec un code d'accès, moyennant un abonnement qui varie de 30 000 à 50 000 francs par an selon les caractéristiques du département.

Chaque collectivité utilisatrice désigne une *«animatrice Interlocal»*, généralement une documentaliste, chargée de gérer les questions ou les réponses fournies par le système, qui met en réseau les départements. Une question d'un directeur des finances de conseil général sera, par exemple, répercutée sur l'ensemble du réseau. Les réponses de ses confrères lui seront restituées dans un délai d'une semaine à quinze jours, avant d'être intégrées dans une base de données consultable à tout moment.

Aide sociale et RMI

Quatorze départements ont adhéré lors du démarrage du serveur, ils sont aujourd'hui quarante-deux. En moyenne près de 1 600 messages sont échangés chaque mois. Au hit-parade des questions posées : l'aide sociale et le RMI (30 % des interrogations). *« Probablement à cause de la montée en puissance de ces compétences avec la décentralisation »*, précise Anne Locard, chargée de mission à Idéal Télématique. Viennent ensuite la gestion du personnel (20 %), les finances (18 %) et les affaires scolaires (13 %).

La Martinique et la Réunion sont les plus grands consommateurs du serveur, qui s'avère être un bon moyen de documentation pour des fonctionnaires éloignés de métropole. *« Le démarrage a été difficile car tous n'avaient pas le réflexe de poser des questions. Mais maintenant le pli est pris*, affirme Simone Marie-Rose, documentaliste du conseil général de la Martinique. *Nous avons fait un sondage auprès des directeurs, et tous ont souhaité poursuivre. »* Le serveur peut ainsi contribuer à la modernisation d'une politique départementale.

Tous les départements cependant n'ont pas adhéré à Interlocal. Peut-être par manque d'information, ou simplement parce qu'ils n'en ressentent pas le besoin. Anne Locard se demande cependant dans quelle mesure le serveur ne se heurte pas aussi aux habitudes pesantes de certaines collectivités. *« On permet aux services de communiquer en dehors de tout contrôle hiérarchique. On touche au domaine réservé de la communication interne en suscitant une autonomie qui fait parfois un peu peur. »*

JACQUES MONIN

▶ **Idéal Télématique. 108, avenue de Fontainebleau. 94276 Le Kremlin-Bicêtre. Tél : 46-70-11-60.**

BLOC-NOTES

AGENDA

□ **Tourisme en Ile-de-France.** – Faire une croisière sur la Marne, découvrir la vallée de la Seine dans une locomotive à vapeur : c'est possible. Le 2e Salon francilien du week-end, des courts séjours et des loisirs en Ile-de-France, qui se tient à l'hippodrome d'Evry-Essonne, les 3, 4 et 5 avril, propose des centaines de façons de découvrir le patrimoine et la gastronomie de la région parisienne.

▶ **Renseignements au (16-1) 45-67-89-41.**

□ **Réseaux de villes.** – La DATAR organise les Rencontres européennes des réseaux de villes, le 28 avril, à Mulhouse. Au programme : l'histoire des réseaux de villes et leur rôle dans l'espace communautaire.

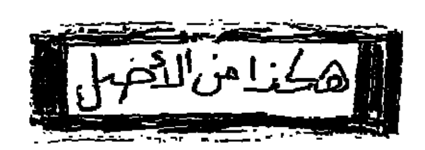
▶ **Renseignements au (16-1) 43-55-33-60.**

Le miroir des « dircoms »

OÙ, quand, comment, pourquoi, avec qui communiquent les collectivités locales et territoriales ? Un groupe de journalistes et de professionnels de la communication vont tenter chaque mois de répondre à ces questions dans *Paroles urbaines*, le magazine qu'ils viennent de lancer à Aix-en-Provence. Le premier numéro offre, sur un ton assez enjoué, le compte rendu des festivals, congrès et réunions de cette nouvelle profession : les « dircoms », en jargon de métier, rédacteurs de la presse municipale et autres spécialistes des médias locaux.

Au sommaire de ce numéro de février des monographies sur les services et opérations de communication de Toulon, Nantes et quelques autres villes. Avec, en prime, une réflexion liminaire et paradoxale du sociologue Alain Touraine sur le thème : « Trop d'infos nuit ». L'essai de *Paroles urbaines* montre, en effet, qu'il y a beaucoup à faire pour que les élus locaux apprennent à transformer les moyens de relations publiques dont ils se sont dotés en instruments de la démocratie quotidienne.

▶ ***Paroles urbaines*, 32 pages, 60 francs. Publication mensuelle éditée pa[r la] société Paroles urba[ines,] Espace Valette, rue Guiramand, 13858 [Aix-en-]Provence Cedex 3. (16) 42-39-84-18.**



JUSTICE

Des coulisses du CSM au tribunal de Paris

Des «plombiers» bien silencieux

La 17e chambre correctionnelle du tribunal de Paris a commencé à juger, vendredi 27 mars, une sorte de «Watergate» à la française. Dans cette histoire rocambolesque, policiers et juges ont découvert progressivement les coulisses du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) et des «plombiers» proches de l'Elysée, virtuoses de la pose d'écoutes téléphoniques et clandestins maladroits.

Depuis quelques semaines, le thé était amer. Et l'une des secrétaires du Conseil supérieur de la magistrature, lieu où se font et se défont les grandes carrières de juges, ressentait, après la pause de cinq heures, des malaises. En ce mois de février 1987, une main folle parsemait régulièrement la réserve de thé du Conseil de mort-aux-rats...

Le 16 décembre de la même année, la secrétaire comprit les raisons de ses nausées. Yves Lutbert, le jeune huissier (antillais) du CSM, remettait en effet au secrétariat une lettre de menaces, non signée, parvenue au courrier : *«Le négro, la blondasse et la brune, la mort-aux-rats n'a pas suffi. Se (sic) sera bientôt votre tour.»* Ainsi commençait une histoire qui aurait pu rester dérisoire si quelques fiches rédigées par la secrétaire générale du CSM, Mme Danièle Burguburu, et annotées par M. François Mitterrand, n'étaient parvenues en même temps à d'autres qu'à leur destinataire.

De fait, les membres du Conseil supérieur de la magistrature recevaient à leur tour, en ce mois de décembre, la liste des dix-huit postulants au CSM établie en janvier 1987, avec les commentaires destinés à éclairer le président de la République. Dans son élan, l'étrange «corbeau» du CSM avait pris soin d'adresser des documents à Mme Simone Rozès, alors premier président de la Cour de cassation, et à M. Paul-André Sadon, directeur de cabinet de M. Albin Chalandon, garde des sceaux du gouvernement de cohabitation.

Le «Mozart des écoutes»

Il y eut quelque émotion... Le lieutenant-colonel Eckout, militaire en poste à l'Elysée, fut chargé de débroussailler cette affaire. L'empreinte d'un pouce droit sur l'une des lettres anonymes saisies, la «signature» discrète de la photocopieuse du CSM (un simple point d'encre) que l'on retrouva sur tous les documents ayant fait l'objet d'une fuite, tous ces éléments firent que les soupçons se portèrent sur Yves Lutbert, l'aimable huissier parti en vacances le 18 décembre, aujourd'hui décédé.

Ainsi l'ami et le confident, celui qui introduisait avec une distinction naturelle le garde des sceaux et les hauts magistrats dans les bureaux du CSM, qui assurait avec compétence l'intérim du secrétariat, allant jusqu'à régaler les uns de spécialités créoles et faire quelques courses pour la secrétaire générale, devint-il le suspect numéro un d'une affaire brusquement promue d'Etat.

Or quelques jours plus tard, le 23 décembre 1987, étrange coïncidence, des «plombiers» furent dérangés en plein travail dans l'immeuble habité par Yves Lutbert. Les gardiens de la paix, sur l'intervention d'un voisin, interpellèrent dans la cage d'escalier, à 7 h 30 du matin, deux gendarmes à la retraite, MM. Robert Montoya et Fabien Caldironi, anciens dirigeants de la SPII, société alors spécialisée dans la sécurité, et M. Alain Clarhaut, technicien en électronique hors pair devant lequel ses comparses se sont inclinés respectueusement à la barre de la 17e chambre correctionnelle. C'était, nous dit-on, et ne doutons pas qu'il le reste, un *«Mozart des écoutes»*. Un brigadier le cueillit alors qu'il tentait de sortir discrètement d'une armoire technique des PTT.

On les avait pris pour des cambrioleurs, ils ne faisaient que passer... La police aurait fort bien pu les relâcher si quelques éléments suspects ne les en avaient dissuadés. Et d'abord leur goût du secret. *«Tout de même,* s'est étonné le président Jean-Yves Monfort, *vous étiez d'anciens gendarmes. Pourquoi avoir dit aux policiers que vous n'étiez que deux, qu'il n'y avait pas de troisième homme?»*. – *«C'était un mensonge»*, reconnaît Fabien Caldironi. – *«Vous savez que, techniquement, le mensonge est un système de défense qui n'augure rien de bon»*, relève le président. – *«C'est un réflexe»*, répond sans rire le pandore reconverti.

Vêtus de poil de chameau, portant cravates et pochettes, les trois prévenus subiront de 15 heures à 23 heures l'interrogatoire serré du président sans ciller, répétant inlassablement qu'ils n'étaient pas, le 23 décembre 1987, dans l'immeuble parisien habité par Yves Lutbert, pour poser une écoute téléphonique sauvage mais pour *«rechercher un débiteur pour le compte d'un grand groupe bancaire»*. Et tant pis si ces trois professionnels, frayant avec les plus hautes personnalités politiques, offrant leurs services à des chefs d'Etat étrangers, n'arrivent pas à faire croire à cette fable...

Le silence, donc. *«Dès le début, j'ai compris qu'on allait nous manger tout crus»*, explique Robert Montoya, le patron de l'équipe. Ces hommes de l'ombre, qui autrefois ont «écouté» le téléphone du commissaire Yves Jobic, se méfient des policiers. Mais la plaque d'immatriculation de leur Ford va se charger de dissiper quelques brumes. *«Si je l'avais su, j'aurais dit que j'étais venu à pied»*, commente Montoya. La police, au cours de son enquête empressée, découvre d'abord que les papiers du véhicule sont des faux et que cette voiture a été prêtée à Robert Montoya par un adjudant chargé de la protection du préfet Christian Prouteau. Enfin, la petite histoire de cette Ford, à l'origine propriété de l'épouse de M. Jean-François Dubos, ancien collaborateur de Charles Hernu qui fut ministre de la défense, révèle que la voiture a été cédée à Christian Prouteau pour finalement échouer entre les mains de l'ancien commissaire Pierre-Yves Gilleron et du colonel Jean-Louis Esquivié.

Un épisode des Pieds-Nickelés

Or toutes ces personnes ont appartenu à ce qu'on a appelé la «cellule antiterroriste élyséenne», animée par Christian Prouteau. En somme, se demandent benoîtement la police et aujourd'hui la justice, la cellule élyséenne ou ce qu'il en restait n'a-t-elle pas commandité la piteuse équipée des trois plombiers dans l'immeuble habité par Yves Lutbert? *«Absolument pas»,* certifie Robert Montoya qui doit néanmoins admettre progressivement connaître mieux qu'il ne le prétend le préfet Prouteau.

La SPII, la société qu'il venait de quitter, n'avait-elle pas été cofondée par M. Charles Pellegrini, «grand flic» et membre de la cellule élyséenne durant quelques années? N'avait-il pas présenté son directeur au préfet Prouteau pour que la société puisse racheter, ce qui fut fait, trois R 30 blindées à l'Elysée? Mais on en apprit guère plus, les trois plombiers refusant net de dire qui les avait envoyés en mission là où ils furent pris, et qui ils devaient pister...

A son retour de vacances, début janvier 1988, Yves Lutbert apprit par ses voisins ce que la justice nomme délicieusement une *«tentative d'atteinte à la vie privée»*. Convoqué par le lieutenant-colonel Eckout sur son lieu de travail, l'appariteur-huissier s'entendit dire qu'il *«se passait de drôles de choses au CSM»*. Il lui répondit qu'il s'en *«passait de drôles dans son immeuble»*. Le colonel lui fit faire une dictée et Yves Lutbert commit la maladresse de faire la même faute d'orthographe que dans la lettre anonyme adressée au CSM. Sans doute avait-on frôlé un «Watergate à la française». Mais on avait surtout écrit un épisode apocryphe des Pieds-Nickelés.

Réquisitoire et plaidoiries jeudi 2 avril.

LAURENT GREILSAMER

L'affaire Carrefour du développement devant la cour d'assises de Paris

Les châtelaines de Loir-et-Cher

La cour d'assises de Paris, qui juge depuis le lundi 23 mars l'affaire du Carrefour du développement, a examiné, vendredi 27 mars, les conditions dans lesquelles un château, acheté avec la garantie de l'Etat, a été remis gratuitement à une société civile immobilière dont l'un des deux actionnaires était M. Yves Chalier, ancien chef de cabinet de M. Christian Nucci.

L'idée paraissait louable. Il fallait un local suffisamment spacieux pour organiser des stages au profit de cadres africains. Ce serait un château, et le choix se porta sur celui d'Ortie, à Salbris, en Loir-et-Cher. Le 1er avril 1984, on commença donc par créer une association présidée par M. Yves Chalier, chef de cabinet du ministre de la coopération, avec pour secrétaire générale Mme Marie-Danièle Bahisson, qui deviendra ensuite sous-préfet, et pour trésorière Mme Lucette Norbert, une voyante qui se trouve être la créancière des propriétaires du château. L'association se nommera La Promotion française et sera, selon la formule de Mme Bahisson, *«le volet formation de l'association Carrefour du développement»*. Pour acheter le château, vendu 1 million de francs, La Promotion française sollicite un emprunt de 6 millions auprès de la société FINEMEP, spécialisée dans les prêts aux collectivités locales. Le dossier comprend une lettre-contrat d'emprunt, une décision ministérielle de garantie et un acte de cautionnement de l'Etat français représenté par le ministre de la coopération. Trois documents portant chacun une fausse signature de M. Christian Nucci et un faux visa du contrôleur financier. La FINEMEP s'en contentera, alors que le contrôleur financier précise à l'audience qu'il n'aurait eu aucune qualité pour engager l'Etat, car la procédure exige un document du ministère du budget. La FINEMEP l'ignorait et débloqua donc une première tranche de 2 300 000 F dont une partie a servi à payer l'achat du château, le reste étant utilisé pour financer d'importants travaux de rénovation s'élevant à plus de 4 millions de francs.

«Bizarre»

Car l'objectif a changé. Les logements d'étudiants sont devenus des chambres d'hôtel de luxe. Devant les juges, M. Chalier explique qu'en 1986, l'avenir était devenu incertain pour les socialistes, et que, devant la perspective d'un changement de majorité, il avait pris ses dispositions *«pour exploiter le site»*. Il aurait ensuite reformé une autre association qui se serait consacrée à la formation de cadres africains, une activité soutenue, quel que soit le régime. Mais l'argent manquait pour les travaux et c'est l'association Carrefour du développement qui versera à la Promotion française la somme nécessaire.

Mme Bahisson, aujourd'hui prévenue du délit d'abus de confiance, affirme qu'elle ignorait tout de ce montage et soutient : *«Je pensais que le château avait été acheté sur la fortune personnelle de M. Chalier.»* Aussi ne fut-elle pas surprise lorsque le chef de cabinet lui a fait part de ses soucis en lui apprenant que l'Etat refusait d'accorder une subvention. Il lui explique donc que, *«pour éviter l'impôt sur la fortune»,* il récupérerait son bien par le biais d'une société civile immobilière (SCI) dont elle serait l'autre actionnaire. Et un notaire enregistre la vente signée par la voyante, Mme Norbert, trésorière de l'association La Promotion française, qui cédait pour 1 million de francs le château rénové à une SCI composée de M. Chalier et de Mme Bahisson. Une vente dont personne n'a réclamé le paiement, compte tenu de la situation commune du vendeur et de l'acheteur.

Un assesseur du président voudrait bien que le notaire lui explique pourquoi cette vente ne lui a pas paru *«bizarre»*. Mais l'officier ministériel ne semble pas comprendre l'étonnement du président. Ce dernier aura plus de succès auprès de la voyante quand il lui demandera sur un ton apparemment sérieux pourquoi ses facultés ne lui ont pas servi à deviner une opération douteuse. *«Pour moi, je ne peux jamais m'en servir»,* répond seulement Mme Norbert. Mme Denise Rieux, une *«vacataire»* de l'administration, qui fut un temps appointée par Carrefour du développement, et qui supervisait certains travaux du château d'Ortie, n'a pas non plus grand-chose à dire. Il est vrai que dans une écoute téléphonique lue par le président, elle disait à une amie, en évoquant la perspective du procès : *«Les avocats vont nous poser des questions à la con...»*

Mais, au milieu des chiffres et des phrases prudentes, il y a cependant des instants de grande sincérité, comme celui où l'on demande à Mme Bahisson ce qu'elle pense aujourd'hui de M. Chalier. Comme surprise par la question, le sous-préfet marque un silence. Et un sanglot bref et violent lui fait porter la main à sa bouche. Elle se ressaisit aussitôt et déclare : *«Je n'ai pas à le juger, vous êtes là pour ça.»* Une foule de souvenirs a dû tomber en un instant sur cette fonctionnaire. Comme ce poème lyrique lu à l'audience, intitulé *Ballade pour deux châtelaines,* composé par M. Chalier après l'achat du château d'Ortie et dédié *«à Lucette et Madeleine»*. Dans l'un des derniers vers, le chef de cabinet écrivait : *«Et les clés du château elles empochèrent, sans autre forme de procès...»*

MAURICE PEYROT

DÉFENSE

En respectant le traité de Vienne

L'armée de terre redéploie en France ses matériels retirés d'Allemagne

La dissolution, l'an dernier, d'une partie des unités françaises basées en Allemagne a permis à l'armée de terre de redistribuer certains de ses matériels les plus modernes au profit de formations stationnées en France et outre-mer.

Ce redéploiement, en cours, est conforme aux engagements pris par la France lors du traité de Vienne, dit de limitation des forces classiques Est-Ouest en Europe (FCE). La revue du ministère de la défense, *Armées d'aujourd'hui*, qui détaille l'opération dans son dernier numéro, considère qu'il s'agit d'accélérer, de surcroît, la modernisation des forces tout en respectant les contraintes d'économies du budget militaire : les matériels les plus anciens – et souvent les plus chers à l'entretien – sont retirés du service pour être remplacés par des équipements récents mais en nombre réduit pour respecter les accords de désarmement de l'Atlantique jusqu'à l'Oural.

Armées d'aujourd'hui cite l'exemple des matériels de la 3e division blindée outre-Rhin, dont la dissolution a notamment libéré cent vingt-deux chars AMX-30 B2, quarante canons AUF-1 de 155 millimètres et quelque dix mille fusils d'assaut FAMAS.

L'ensemble de ces équipements n'a pas été stocké mais, au contraire, il a été reversé dans d'autres unités où il s'est substitué à des matériels dépassés et condamnés à disparaître selon les termes du traité FCE (*le Monde* du 28 novembre 1991). *«Ainsi,* annonce la revue, *le 3e régiment de cuirassiers* [qui relève de la 7e division blindée, à Besançon] *et le 501e régiment de chars de combat* [qui dépend de la 2e division blindée, à Versailles] *ont été dotés par anticipation de cinquante chars AMX-30 B2 chacun. Il en est de même pour le 3e régiment d'artillerie de marine* [qui appartient à la 10e division blindée, à Châlons-sur-Marne] *qui a reçu en un mois ses vingt-quatre canons AUF-1 de 155, avec un an d'avance sur l'échéancier initial. A la même date, dix mille FAMAS, soit l'équivalent d'un an de production, ont été mis en place dans des unités d'active dont l'équipement était programmé pour l'année suivante.»*

La revue cite encore les cas des nouveaux canons anti-aériens de 20 millimètres, affectés à la 15e division d'infanterie (à Limoges), et des camions tactiques GBC SKT (dans la gamme des quatre tonnes), réexpédiés outre-mer, de la Nouvelle-Calédonie à Djibouti. Cette restructuration se traduit, depuis quelques mois, par des milliers de mouvements de matériels à travers la France.

Dans le même temps, il est procédé au retrait, prévu par le traité FCE, de matériels anciens, comme celui de chars AMX-13, d'obusiers AMF-3 de 155 et de canons de 40 millimètres. Le transfert en France des équipements plus modernes, qui étaient précédemment déployés en Allemagne et qui remplacent ces matériels retirés du service, a permis d'annuler des commandes de véhicules neufs auprès des industriels. *«L'armée de terre,* conclut Armées d'aujourd'hui, *a pu ainsi mieux «encaisser» le choc des réductions budgétaires auxquelles elle est soumise.»*

La nouvelle programmation militaire pourrait ne porter que sur trois ans

La prochaine loi de programmation militaire, qui fixe les dépenses d'équipement nucléaire et classique des armées françaises et de la gendarmerie, pourrait, en définitive, ne porter – de façon ferme – que sur une durée de trois ans, au lieu de cinq ou six années comme les lois précédentes depuis la décennie 60. Les deux années suivantes d'application de ce texte soumis au Parlement seraient données à titre indicatif.

A la fin du conseil des ministres, mercredi 25 mars, le premier ministre s'est longuement entretenu de ce sujet avec le ministre de l'économie et des finances, le ministre du budget et le ministre de la défense (*le Monde* du 27 mars).

Entre les positions de M. Pierre Joxe, qui réclame une hausse minimum de ses crédits de 1,5 % par an, hors inflation, et celles de MM. Pierre Bérégovoy et Michel Charasse, qui s'en tiendraient à une simple reconduction sur la base du budget de 1992, Mme Edith Cresson a présenté un arbitrage qui, croit-on savoir, vise à instituer une «enveloppe» ferme sur trois ans, suivie de tendances générales évolutives – et donc sujettes à correction selon le contexte international – pour les années ultérieures. A la différence des programmations précédentes qui, depuis trente ans, s'étalent pour la plupart d'entre elles sur cinq ou six ans et dont les engagements n'ont pas, pour autant, été davantage respectés, la nouvelle loi serait conçue sur le modèle de la programmation 1984-1988 du temps de Charles Hernu, ministre de la défense dans le gouvernement de M. Pierre Mauroy. A l'époque, cette loi qui était ferme et détaillée pour les seules années 1984 et 1985 et seulement indicative de 1986 à 1988, avait été très critiquée par l'opposition, qui l'avait qualifiée de *«trompe-l'œil»*.

Si l'arbitrage du premier ministre devait devenir réalité, il resterait à un prochain conseil de défense – l'instance suprême présidée par le chef de l'Etat en la matière – et à un prochain conseil des ministres le soin d'entériner les choix gouvernementaux. La programmation devra ensuite être soumise au Parlement. Mme Cresson s'était engagée à la présenter à la session de printemps, sans autre précision sur la date.

EN BREF

□ **PRÉHISTOIRE : après le «nettoyage» d'une grotte peinte, l'Etat décide de porter plainte.** – Le ministère de la culture a décidé, jeudi 26 mars, de porter plainte contre les responsables du «nettoyage» de la grotte peinte de Mayrière supérieure dans la commune de Bruniquel dans le Tarn-et-Garonne (*le Monde* du 24 mars). Dans le communiqué qui annonce cette décision, le ministère de la culture souligne que le comportement des responsables de cette désastreuse opération montre une *«bonne volonté qui n'est pas... douteuse»* mais aussi une *«négligence»* et une *«légèreté»* dont les conséquences doivent être sanctionnées selon l'article 257-1 du Code pénal. Il rappelle que tous les groupes de spéléologues doivent impérativement, avant d'aller dans une grotte, se renseigner auprès des services compétents sur la présence éventuelle de vestiges préhistoriques ou historiques.

□ **Pollution de plusieurs plages des Côtes-d'Armor.** – Plusieurs plages des Côtes-d'Armor ont été polluées, vendredi 27 mars, par des billes d'hydrocarbures émanant d'une nappe de 10 kilomètres de long et 3 mètres de large qui proviendrait d'un bateau ayant perdu son chargement en raison du mauvais temps. Cette «petite» pollution a notamment touché Saint-Cast, Erquy et les Sables-d'Or. Elle devrait disparaître *«dès les prochaines grandes marées»*, indique-t-on à la préfecture.

L'affaire des hémophiles contaminés par le virus du sida

Les quatre inculpés, dont MM. Roux et Garretta, sont renvoyés devant le tribunal correctionnel

Mme Sabine Foulon, juge d'instruction à Paris, a rendu vendredi 27 mars une ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel dans l'affaire des hémophiles contaminés par le virus du sida. Cette ordonnance est prononcée après la communication au juge d'un long réquisitoire du procureur. Dans cette affaire, Mme Foulon avait inculpé quatre personnes : les docteurs Michel Garretta (ancien directeur général du Centre national de transfusion sanguine) et Jean-Pierre Allain (ancien chef du département recherche du CNTS) ainsi que le professeur Jacques Roux, ancien directeur général de la santé, et le docteur Robert Netter, ancien directeur du Laboratoire national de la santé.

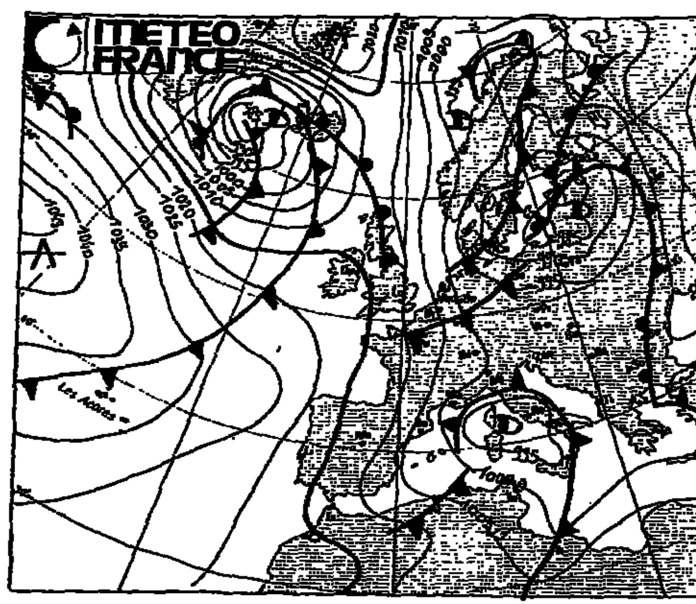
Les deux premiers médecins sont inculpés en vertu de la loi du 1er août 1905 *«sur les fraudes et sur les mesures relatives à la sécurité du consommateur»*, et poursuivis pour ne pas avoir retiré du marché ou fait détruire des produits *«corrompus et toxiques au cours des années 1984 et 1985»*. Le reproche, ici, concerne la distribution, durant cette période, de produits coagulants fabriqués à partir du sang et potentiellement contaminés par le virus du sida. On leur reproche également de ne pas avoir souligné aux malades et à leurs familles les risques inhérents à l'utilisation de ces produits, ni précisé les précautions à prendre compte tenu de leur contamination potentielle. Le professeur Roux et le docteur Netter sont, quant à eux, inculpés de non-assistance à personne en danger pour ne pas être intervenus à temps afin de faire cesser la diffusion de ces produits. Les deux premiers inculpés sont passibles de six mois à quatre ans de prison et de 2 000 F à 500 000 F d'amende. Le professeur Roux et le docteur Netter risquent, quant à eux, de trois mois à cinq ans de prison.

On souligne, selon les mêmes sources, que cette affaire devrait être jugée – compte tenu, notamment, de l'état de santé des parties civiles – soit avant les prochaines vacances d'été, soit au début de l'automne. Toutes les affaires – une trentaine au total – correspondant, *stricto sensu*, à la distribution de produits sanguins potentiellement contaminés par le virus du sida à des malades hémophiles seront groupées et jugées de la même manière devant le tribunal correctionnel de Paris. Les plaintes qui avaient été déposées pour empoisonnement ont été jointes à la procédure, le magistrat estimant que, faute d'une volonté préalable de donner la mort, la qualification de crime d'empoisonnement ne pouvait être retenue.

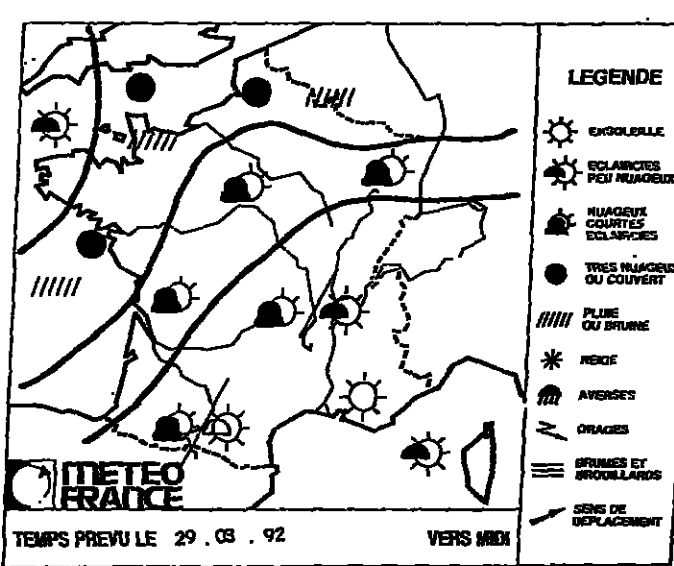
J.-Y. N. et F. N.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 28 MARS 1992 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 29 MARS 1992



Dimanche : accalmie à l'est, aggravation à l'ouest. – Une perturbation peu active abordera la Bretagne dès le matin. Elle donnera des petites pluies et progressera vers l'est pour toucher les Pays de la Loire, la Normandie et le Nord-Pas-de-Calais l'après-midi. Des éclaircies reviendront sur la Bretagne mais seront entrecoupées d'averses.

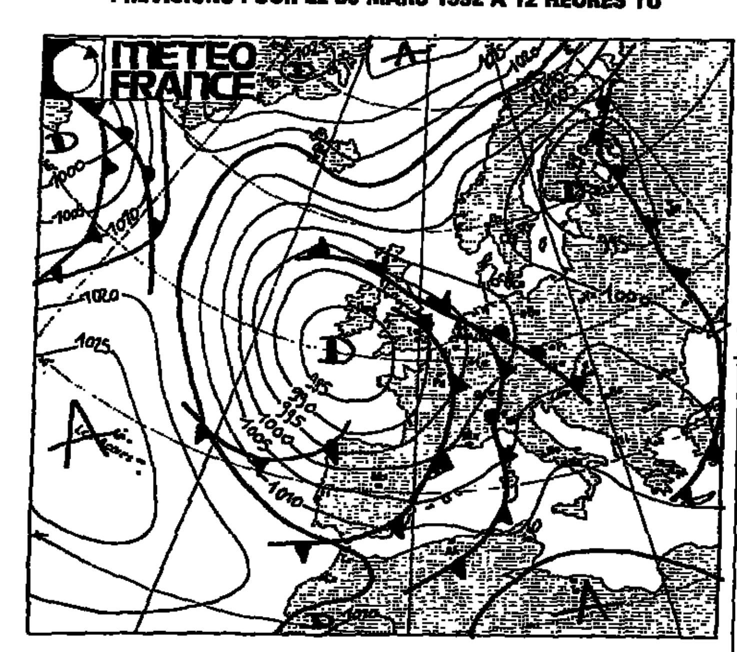
De l'Aquitaine à l'Ile-de-France et à la Lorraine, le ciel deviendra progressivement assez nuageux et des petites gouttes tomberont en soirée.

Sur le reste du pays, de belles éclaircies se développeront. Mistral et tramontane s'atténueront et souffleront à 30-40 kilomètres/heure.

Les températures minimales seront de l'ordre de 0 à 3 degrés dans l'intérieur et 3 à 6 degrés près des côtes et dans le Nord-Ouest.

L'après-midi, le thermomètre atteindra 9 à 12 degrés sur la moitié nord, 12 à 14 degrés sur la moitié sud et 14 à 16 degrés près de la Méditerranée.

PRÉVISIONS POUR LE 30 MARS 1992 A 12 HEURES TU



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 27-3-1992 à 18 heures TU et le 28-3-1992 à 6 heures TU — le 28-3-92

FRANCE			
AJACCIO	13	5	D
BIARRITZ	10	5	N
BORDEAUX	10	6	C
BOURGES	8	2	C
BREST	9	1	D
CAEN	7	2	C
CHERBOURG	8	3	C
CLERMONT-FER.	6	3	P
DIJON	8	3	C
GRENOBLE	9	3	C
LILLE	9	1	C
LIMOGES	6	1	C
LYON	8	5	C
MARSEILLE	12	4	D
NANCY	8	1	A
NANTES	8	2	C
NICE	11	6	D
PARIS-MONTS.	9	4	N
PAU	9	4	C
PERPIGNAN	9	7	N
RENNES	7	2	C
ST-ETIENNE	6	4	P
STRASBOURG	10	3	N
TOULOUSE	8	5	C
TOURS	7	2	C
POINTE-A-PITRE	31	22	N

ÉTRANGER			
ALGER	14	5	D
AMSTERDAM	9	1	A
ATHÈNES	17	8	D
BANGKOK	35	26	N
BARCELONE	15	4	D
BELGRADE	20	1	D
BERLIN	7	1	C
BRUXELLES	8	0	D
COPENHAGUE	6	0	P
DAKAR	25	18	N
DJERBA	19	9	D
GENEVE	10	4	C
HONGKONG	23	16	N
ISTANBUL	22	10	A
JÉRUSALEM	22	13	D
LE CAIRE	30	20	C
LISBONNE	15	9	D
LONDRES	8	2	P
LOS ANGELES	16	14	N
LUXEMBOURG	7	–1	A
MADRID	11	2	N
MARRAKECH	19	11	C
MEXICO	–	–	–
MILAN	13	3	N
MONTRÉAL	7	3	A
MOSCOU	6	4	C
NAIROBI	–	–	–
NEW-DELHI	33	23	N
NEW-YORK	13	6	C
OSLO	7	–2	N
PALMA-DE-MAJ.	14	4	D
PÉKIN	17	7	N
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	14	9	P
SINGAPOUR	33	26	C
STOCKHOLM	6	0	*
SYDNEY	–	–	–
TOKYO	13	7	C
TUNIS	16	4	N
VARSOVIE	16	1	C
VENISE	12	7	C
VIENNE	9	3	N

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles : ► signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Samedi 28 mars

TF 1
20.50 Variétés : Succès fous.
22.35 Magazine : Ushuaïa.
23.45 Journal et Météo.
23.50 Magazine : Formule sport.

A 2
20.50 Magazine : La Nuit des héros.
22.45 Magazine : Double jeu.
0.00 Journal et Météo.
0.15 Soirée spéciale : Les Nuits du ramadan.

FR 3
— De 20.00 à 1.30 La Sept —

CANAL PLUS
20.30 Les Nuls... l'émission.
21.45 Et la fête continue.
22.50 Flash d'informations.
22.57 Le Journal du cinéma.
23.00 Cinéma : Waxwork. □
0.40 Cinéma : Henry V. ■■

LA 5
20.50 Série : Commissaire Schimanski.
22.25 Série : Deux flics à Miami.
23.15 Magazine : Elle en coulisse.
23.40 Série : Freddy le cauchemar de vos nuits.
0.30 Journal de la nuit.

M 6
20.40 Téléfilm : L'Ecole des héros.
22.20 Téléfilm : Le Cœur sur la route.
0.10 Musique : Flashback.
0.40 Six minutes d'informations.

LA SEPT
21.00 Documentaire : Premier convoi.
22.45 Le Courrier des téléspectateurs.
22.50 Soir 3.
23.10 Téléfilm : L'Ennemi public nº 2.
0.40 Mégamix.

Dimanche 29 mars

TF 1
16.55 Disney parade.
18.25 Magazine : Téléfoot. A 18.25, Loto sportif.
19.20 Tiercé et Météo.
19.30 Elections cantonales 1992 deuxième tour (présentation) et Journal.
20.00 Elections cantonales 1992 deuxième tour.
21.10 Tapis vert.
21.15 Cinéma : Joyeuses Pâques. □
23.00 Cinéma : Le Moustachu. ■
0.35 Elections cantonales 1992 deuxième tour.
1.20 Journal et Météo.

A 2
17.30 Sport : Patinage artistique.
18.20 1, 2, 3, Théâtre (et à 1.00).
18.25 Magazine : Stade 2.
19.30 Série : Maguy.
19.59 Journal, Journal des courses et Météo.
20.55 ► Téléfilm : Légende.
22.20 Bilan des élections.
22.50 Magazine : Bouillon de culture.
23.55 Journal et Météo.

FR 3
17.15 C'est Lulo !
18.15 Magazine : A vos amours.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.12 à 19.35, le journal de la région.
20.05 Dessin animé : De nouveaux habits pour les contes défaits.
20.10 Série : Benny Hill.
20.55 Dessin animé : Run Sheep Run.
21.00 Elections cantonales (deuxième tour) dans votre région.
22.05 Magazine : Le Divan. Invités : les Inconnus.
22.25 Journal et Météo.
22.40 Sport : Voile.
22.55 Dessins animés : Spécial Tex Avery.
0.15 Sport : Voile.

CANAL PLUS
16.35 Les Nuls... l'émission.
17.56 Le Journal du cinéma.
18.00 Cinéma : Portrait craché d'une famille modèle. ■
— En clair jusqu'à 20.30 —
19.55 Flash d'informations.
20.05 Ça cartoon.
20.25 Magazine : L'Equipe du dimanche.
20.30 Cinéma : My Left Foot. ■
22.05 Flash d'informations.
22.15 L'Equipe du dimanche.
0.15 Cinéma : Aujourd'hui peut-être. ■

LA 5
16.50 Feuilleton : Un Français libre.
18.15 Série : La loi est la loi.
19.05 Série : L'Enfer du devoir.
20.00 Journal et Météo.
20.50 Cinéma : Espion, lève-toi. ■■
22.35 Soirée spéciale élections cantonales.
23.55 Magazine : Top chrono.

M 6
14.45 Variétés : Multitop.
16.15 Jeu : Hit hit hit hourra !
16.20 Série : Clair de lune.
17.15 Série : Espion modèle.
19.00 Série : Les Routes du paradis.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.30 Magazine : Sport 6.
20.40 Cinéma : La Colline des bottes. □
22.20 Magazine : Culture pub.
22.45 Cinéma : Sœurs de sang. ■■

LA SEPT
15.55 Flash d'informations (et à 17.05, 18.05, 18.55, 19.55).
16.00 Danse : Hommage à Serge Lifar.
16.30 Documentaire : Les Artisans de Jean Renoir.
17.10 Téléfilm : Le Café des Jules.
18.10 Documentaire : Maîtres des rues.
19.00 Documentaire : Kazimir Malevitch.
20.00 Documentaire : Les Sentiers de la réussite.
20.30 Le Courrier des téléspectateurs.
20.35 Cinéma : Victimas del Pecado. ■■
22.00 Le Dessous des cartes.
22.05 Cinéma : Pépé le Moko. ■■■
23.35 Courts métrages.

FRANCE-CULTURE
20.30 Atelier de création radiophonique. La Dynamique du funéraire, par Cécile Hamsky ; Le Chemin des larmes, par René Farabet.
22.35 Musique : Le Concert (donné le 17 mars au studio 105 de la Maison de Radio-France) : South African Friends.
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE
20.35 Concert (donné le 7 février à Radio-France) : Septuor en mi bémol majeur op. 65 pour trompette, deux violons, alto, violoncelle, contrebasse et piano, Trio pour piano et cordes de Saint-Saëns ; Quintette en mi bémol majeur pour piano et cordes op. 44, de Schumann, par les solistes de l'Orchestre national de France.
22.15 Mémoire d'orchestres.
23.35 Mère obscure, père ambigu et fils accompli.

CARNET DU Monde

Naissances

– Alain LEMASSON,
Marie-Ange THEOBALD-LEMASSON
et Laura,

sont heureux d'annoncer la naissance de

Aurélien,

le 8 mars 1992.

– Hadrien et Noé
ont la joie de faire part de la naissance de leur frère

Jacob,

le mercredi 25 mars 1992.

Sylvie et Bernard CARUSO,
65, boulevard Voltaire,
75011 Paris.

Décès

– M. et Mme Pierre Benattar,
M. et Mme Pierre-Louis Choukroun,
M. et Mme Fabien Taïeb,
Marie-Paule Benattar,
M. et Mme Marc Chouraki,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Guy Benattar
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès du

**docteur
Albert Abraham BENATTAR,**

survenu le 27 mars 1992, à l'âge de soixante-quinze ans.

Les obsèques auront lieu le lundi 30 mars, à 11 heures, au cimetière parisien de Pantin.

– Martine et Dominique Blatin,
Claire Blatin,
Leur famille
Et leurs amis,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

Timothée BLATIN,

survenu accidentellement à Basse-Terre (Guadeloupe), le samedi 21 mars 1992, à l'âge de vingt-cinq ans.

L'office religieux aura lieu le mardi 31 mars, à 10 h 30, en la chapelle Saint-Bernard de Montparnasse (place Raoul-Dautry).

35, avenue Kléber,
75016 Paris.

– Mme Roch Blondiaux
Et son fils Paul,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Roch BLONDIAUX,

survenu à Bangui, le 21 mars 1992, dans sa soixante-neuvième année.

Boîte postale 44,
Bangui (République centrafricaine).

– M. et Mme Jacques Nouhant,
Le docteur Marie-Laurence Nouhant-Rousseau,
Robert Delfieu,
Mme Simone Gérard-Nouhant,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Gine LÉTANG,
née Lesage-Goby,

leur mère, grand-mère, tante et alliée,

survenu le 25 mars 1992, à Paris, à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

Le service religieux et l'inhumation au cimetière du Montparnasse ont eu lieu le 27 mars, dans l'intimité.

Vous associerez à votre pensée

Jean LÉTANG.

56, rue du Moulin-d'Aulne,
78720 Senlisse.

– M. et Mme Jackie Sultan,
M. et Mme Gilles Saumonneau,
Mme Marie-Claude Viland et M. Olivier Pfister,
M. et Mme Patrick Amzallag,
Mme Paule Guenancia,
M. et Mme Philippe Sultan,
Catherine, Guillaume, Hélène, Romain, Fabrice, Alexandre, Benjamin, Mathilde et Sébastien,
ont l'immense tristesse de faire part du décès de

Georgette SULTAN,
née Guenancia,

leur mère, sœur et grand-mère,

survenu à Paris, le 27 mars 1992, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Les obsèques auront lieu au cimetière parisien de Bagneux, le lundi 30 mars, à 14 heures.

Remerciements

– Lors des obsèques de

Rémy MONNET,

disparu au mont Sainte-Odile le 20 janvier 1992, la collecte pour le tiers-monde a permis d'envoyer 22 600 F à Médecins sans frontières et 15 000 F à une école de Valparaiso (Chili) pour les enfants les plus démunis, que Rémy soutenait.

André et Madeleine Monnet (Chézery), très sensibles à ce geste de solidarité, remercient tous ceux qui y ont participé.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 5746

HORIZONTALEMENT

I. Une feuille de vigne la dissimule. Se rend à l'école. – II. Fait appel. Remplace souvent le « saucisson ». – III. Matières dont on extrait le « papier ». S'occupait des vivants et son mari des morts. – IV. Zèbre. Pays. – V. Ajoute à l'éclat d'un curriculum vitae. Troie. Leurs pieds ne sont parfois que des chevilles. – VI. A moitié plat. Fait rester court. Symbole. – VII. Marque la filiation. Présente une entrée au « pâté ». – VIII. Un petit bout de femme. Celle d'un timbre rare est recherchée. – IX. Eclate. Valait son pesant d'or. Rencontre. – X. Prélat gallo-romain. En moins. Très sensible. – XI. Un de ses héros est un personnage très curieux. Fait tomber les épis. – XII. Aggravation de la grippe. Ont été patients sans, bien souvent, s'en rendre compte. – XIII. Ferait prendre une culotte à la joueuse qu'elle affecterait. Cicéron, lorsqu'il parlait de lui-même. – XIV. Prénom. Réunions de familles. Préposition. – XV. Périt sous les lames. Celui qui l'a au bout du fil garde le silence. Il faut beaucoup de jours pour gagner celles qui sont perdues.

VERTICALEMENT

1. Montre son ventre dans un bouge. Travailleur de la terre. – 2. Précède de peu un départ. Mauvais effets produits par un grand ralentissement dans les courses. – 3. Donne de la force au punch. Collection de perles. – 4. Cerise à pépins. Entraîne d'utiles réflexions. – 5. Leurs œufs se trouvent dans certaines entrées. Retraites des bouquins. – 6. Ceux qui en reviennent ont eu chaud. Non loin de Sartène. – 7. Tombe souvent dans la purée. Fait pleurer celui ou celle qui l'aime. Capitale, en Malaisie. – 8. Ordre d'extinction. Adverbe. Edifia le Théâtre de l'Odéon. – 9. Entassait les écus. Production de Boudin. Symbole. – 10. Grossit quand on tape. Se vend, à l'occasion. La représentation s'y prépare derrière le rideau (pluriel). – 11. Diminue l'importance d'un système. Terme musical. Tripotée. – 12. Effet de « commerce ». Refuse de payer. Le réaliste les déteste. – 13. Fonda un séminaire. Tourmenté par les règlements. – 14. Pronom. Ses coups sont toujours mauvais aux quilles. Ce qu'il ne put avaler le poussa à boire. – 15. Change de clé selon l'étage qu'il occupe. Salée et poivrée. Restes de plat.

Solution du problème nº 5745

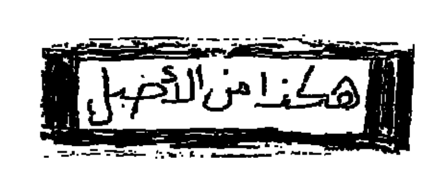
Horizontalement

I. Sacristie. – II. Echafaud. – III. Maïs. Item. – IV. Emée. Une. – V. Lieurs. – VI. La. Roulis. – VII. Etc. Spot. – VIII. Ris. Pied. – IX. Mégalos. – X. Unit. In. – XI. Siège. Mot.

Verticalement

1. Semelle. Mas. – 2. Acariâtre. – 3. Chine. Ciguë. – 4. Raseur. Sang. – 5. If. Eros. Lie. – 6. Sal. Suppôt. – 7. Tutu. Lois. – 8. Identité. Io. – 9. Me. Dent.

GUY BROUTY





CULTURE

La mode broie du noir

La crise est là, avec ses désordres, ses redites. Le misérabilisme devient un style

L'optimisme n'est pas de rigueur. La crise s'est installée. Elle touche de plein fouet le monde de la mode. Ses références culturelles s'effilochent. La morosité sert de caution aux stylistes déstabilisés par le décalage entre l'enjeu médiatique de ces défilés et l'effondrement de la machine économique. Même les couleurs sont chargées de nuages et de pluie, couleurs sévères du temps menaçant : prune, violacés, bruns, noirs métalliques. Il y a six mois, le Salon international des tissus, recensait parmi les teintes favorites des acheteurs le cendre, le béton, le zinc et toute la gamme des rouges.

Vilain présage ? Tandis que l'on démonte les tentes de la cour carrée du Louvre (6 000 mètres carrés de constructions, 4 500 chaises, 300 portants, 40 000 mètres carrés de tissu pour les podiums, 2 500 projecteurs, 15 kilomètres de câbles), les images de ces collections de l'hiver 1992-1993 défilent sur l'écran sinistré de l'époque. La silhouette s'étire, de plus en plus longue, comme celle de l'étrangleur d'*Ombres et brouillard* de Woody Allen. Et dans le noir, toutes les déprimes s'enlacent : Cosette au grand cœur, épaves de Montparnasse, Jim sans Jules. Falzar, fendant, froc, fuseau, reviennent à grande allure. Les redingotes d'écuyères (Martine Sitbon), les longs pardessus de cuir noir (Montana) et l'envolée des capes (Anne-Marie Beretta, Michel Klein) complètent la panoplie d'une saison très bottée.

Chez Rei Kawakubo (Comme des garçons), les filles, crinières crêpées, rouge chou, évoluent sur le podium avec l'allure d'aristocrates endeuillées, luxueusement misérables. Grands gilets rase-bitume de soie noire, jupes bâilleuses, vestes prolongées d'une doublure qui fait queue-de-pie, talons déglingue. Chez Yohji Yamamoto, l'ambiance est tout aussi dévastée, avec peut-être un brin d'humour en plus : mais les sarraus de pensionnaire, les grands bras de nacre échappés d'un trou noir, rallument les feux du misérabilisme sous les yeux humides d'un public qui en redemande, à la manière des gens *« qui se mettent la main sur le cœur pour en masquer l'absence »* (Paul Morand).

Ainsi, on s'est bousculé pour assister au défilé de l'Anversois Martin Margiela, à la cité refuge de l'Armée du salut. Assises sur des machines à laver à tambour, des buffets en Formica ou des canapés en velours côtelé, les rédactrices ont applaudi la balade d'une *lost generation* engoncée dans des petits pulls et flottant dans des grands manteaux en drap feutré. On est reparti après s'être acquitté d'une aumône.

Cette fois, on touche le fond. Les années 70 avaient honte de la mode, les années 80 l'érigèrent en art officiel. *Aujourd'hui*, la confusion règne dans une ambiance un rien hystérique, masquant sous l'académisme « destroy » les difficultés d'un secteur en perte d'influence où l'effiloché, l'étriqué, le rapiécé, vrai ou en trompe-l'œil, passent pour un signe de goût. Diktat d'autant plus rigide qu'il est défendu par ceux qui croient rejeter les diktats. Or, l'un des pionniers du genre, pour ne citer que la grande Vivienne Westwood, maître à déchirer du style punk, construit aujourd'hui plus qu'elle ne lacère : superbes tailleurs pied-de-poule ceinturés, vestes barbour rose candi, jeans sur lesquels l'Isotta Fraschini de Gloria Swanson apparaît en imprimé à la fois discret et géant.

JEAN-LOUIS GREGOIRE

Issey Miyake, la « démode »

Le paradoxe est là : plus on la montre, moins la mode se vend. En dix ans, le nombre des journalistes accrédités à la cour Carrée du Louvre a quasiment doublé (passant de 982 en 1980 à 1 718 aujourd'hui). Mais le public ne suit pas. En France, par exemple, la part de l'habillement dans la consommation nationale ne représente que 6,48 % (*chiffre 1990*). Elle était de 7,34 % en 1980 et de 9,56 % en 1970 (*source INSEE*). Quelque chose est en train de craquer. Kenzo renonce au calendrier des défilés pour d'autres dates plus en accord avec *« la mode réelle, celle qui est portée et non seulement montrée »*. D'autres font cavalier seul comme Alaïa, ou Thierry Mugler. Mais le spectacle continue. Le ministère de la culture n'a-t-il pas annoncé une « fête de la mode » pour 1993 ?

Pour entretenir l'euphorie artificielle, il faut tout exagérer. Jean-Charles de Castelbajac a créé pour cet hiver des manteaux encore plus *enveloppants*, encore plus protecteurs, des pulls *oversize* et des scapulaires de gasar peints de symboles géants : croix, lune, main verte, ours naïf. Chez Chanel, Karl Lagerfeld signe des vestes Perfecto mi-tweed, mi-cuir, frappées d'un sigle géant dans le dos. Ici, l'ambiance est une nouvelle fois déchaînée, c'est la « walkyrie disco », les robes collent à la peau, il y a des boutons dorés sur les vestes volantes en loden. Même chez les plus intimistes, le message se radicalise et perd de sa finesse. Roméo Gigli, qui joue brillamment avec les plastiques et les velours de théâtre se laisse aller à des élucubrations. Il enferme les femmes dans des cages de mailles irisées à cerceaux, parodie maniériste du Cardin de la grande époque.

Toutes ces expérimentations seront montrées, photographiées dans les numéros spéciaux des magazines consacrés à la mode des « créateurs ». Ne serait-ce pas là la seule solution de remplacement à la vamp italo-américaine ? Mais la réaction est déjà en place. Ces faux excès justifient le pire retour à l'ordre, les valeurs « saines » et « authentiques ». Dans la confusion générale, elles s'implantent en douceur, dans le commerce et dans les esprits, planquées derrière des signatures bénéficiant de la caution culturelle « jeunes créateurs » désormais indispensable.

Ils sont rares aujourd'hui à prouver avec générosité que la mode peut être autre chose qu'un produit banal ou une « œuvre » importable. Mais d'abord un projet, conçu pour un public, dont la passivité peut se transformer, à cause d'une couleur, d'une matière, d'une *intention*, d'une sensation, en désir. Le défilé de Issey Miyake est l'une de ces preuves. A partir d'un sujet annoncé, la « démode », il puise dans le passé (le *flower power*, les liquettes des Puces, le *tie die* des années 70) et dans les lumières des villes (le gris de Paris, les fluos de Tokyo) une énergie contemporaine. La référence disparaît à force de légèreté. Torsadé, froissé, smoké, reversible, le tissu se soulève, se gonfle, bouge, laisse le corps heureux, sans nulle armature. Tout devient possible, les bleus profonds, les prune des robes du soir se rangent dans un mini-sac poids plume.

Et puis la fantaisie et la rigueur de Gaultier, la leçon de noir de Montana, les manteaux cavaliers d'Hermès qui revient à sa source. Yves Saint Laurent, dont la collection « Rive Gauche » s'ordonne comme une garde-robe idéale de l'hiver : là, tous les personnages familiers se croisent, tailleur épaulé et jupe à godets, trench panthère, smoking, tunique de jersey chocolat et cuissardes, et se redécouvrent en s'aimant, twinset de laine rouge et longue jupe de velours noir, blouson d'aviateur en taffetas vaporisé d'or. Et ces escarpins, ce paletot d'agneau glacé aux boutons de sycomore, ces gants rubis cloutés de strass forment les touches essentielles d'une allure, illustrent *« cet aspect individuel et touchant de la mode qui est le désir de plaire, de renouveler l'apparence afin d'entretenir des sentiments amoureux »* (Christian Dior).

LAURENCE BENAÏM

Lacroix, Ferré, Montana

Canailles, nonchalantes orgueilleuses

Dans un tourbillon de luxe canaille – ou de canaille luxueux – Christian Lacroix a laissé son public les yeux ivres de couleurs chaleureuses illuminant des formes simples : les tissus sont des œuvres d'art, des toiles sur lesquelles rêve un peintre exalté. On n'en finit pas de s'émerveiller devant les ensembles pantalons de shetland écossais rebrodés, le violet satiné d'un long manteau de cuir, les bandes de fourrures orange, rouge, kaki qui composent une veste vague, les grandes capes, les dessins posés comme des graffitis sur les tailleurs, les fleurs noires qui ressemblent à des négatifs de photo imprimés.

On n'en finit pas de soupirer devant tous ces ors sur lesquels s'entrelacent des broderies comme des grillages de fer forgé, ces bottines de french cancan vert cru, rose, jaune, et or bien entendu, brodées elles aussi façon chantilly, et les fausses guêpières lacées, la salopette coluchienne, mais en cuir mordoré. Magali Noël chante *« Je sais que j'ai la peau douce »*, la peau apparaît dans la découpure d'une manche, derrière une mousseline, une dentelle. La lumière danse sur le velours, sur les paillettes noires des écharpes, des capelines... Des papillons fabuleux ont laissé leurs ombres d'or sur les collants. A la *fin, passe, souveraine, Katucha*, déesse noire, le buste mince pris dans un caraco noir, balançant au rythme de son inimitable démarche une large jupe blanche.

Fourreaux fuseaux

Christian Lacroix travaille pour des impératrices capricieuses, Gian Franco Ferré pour des nostalgiques de Grace Kelly, soucieuses d'harmonie, de romantisme, de confort. Glissées dans des fourreaux, des fuseaux, elles portent des cuissardes. Elles aiment les longues jupes fendues *en crêpe, cuir, velours qui*, à chaque pas, font plus que laisser deviner les jambes. Chez Ferré-Dior aussi il y a de fausses guêpières, mais rien de canaille. La nostalgie est d'une calme douceur. Comme les couleurs. Comme l'immense étole matelassée lie-de-vin, qui s'enroule autour d'épaules frileuses.

C'est dans la nonchalante élégance que Ferré se retrouve au mieux de lui-même, c'est dans la pureté que le talent de Montana s'exprime au plus haut. S'il a quitté Lanvin, il continue à penser couture, avec principalement du noir, du blanc, du rouge, des tissus d'une sobre et sensuelle richesse. Le vison sert à tout, aux pulls comme aux vestes. Et les cuirs appellent la caresse.

Femmes épées

Claude Montana rêve sur des femmes longues, aux épaules étroites, femmes épées, reines des neiges : la doublure d'agneau de Mongolie encadre de blanc une large cape noire, quelques clous dispersés font scintiller un boléro de cuir. Il rêve sur des femmes aperçues à travers un prisme qui fait vibrer les couleurs, passant en dégradé du bleu au noir, du mauve au bleu marine avec des robes qui frôlent le corps, se jouant de la lumière avec de larges manteaux de soie changeante. Les vêtements montent haut, les cous sont pris dans des colliers de chien. Il travaille pour des orgueilleuses. Très fortunées ou pas tellement. Dit-il. En tout cas, il a présenté quelques modèles destinés aux femmes qui *« choisissent, d'une manière lucide, une offre équilibrée en qualité et en prix »*.

Cela s'est passé salle Wagram, où avait été installé un décor circulaire blanc percé d'al*véoles. Les mannequins* y jouaient aux mannequins de vitrine, changeant de place pour que chacun puisse apprécier l'inimitable pureté de Montana.

COLETTE GODARD

MUSIQUES

L'état de nature du rock

Vieux routiers américains, Tom Petty et les Heartbreakers jouent comme au premier jour

STOCKHOLM

de notre envoyé spécial

Tom Petty est un exemple d'orientation professionnelle réussie. A le voir sur scène, une évidence s'impose : cet homme n'aurait jamais pu faire autre chose que du rock'n'roll. Sur la scène du Globe de Stockholm (le Bercy local), il est chez lui, avec le bonheur simple du pionnier américain qui a construit lui-même sa maison.

Dix-sept ans après le premier disque de Tom Petty and The Heartbreakers, il a à peine changé. Cheveux filasse, sourire charmeur un peu embarrassé, presque niais, Tom Petty n'est pas une rock star. Pendant longtemps, jusqu'au succès planétaire de *Full Moon Fever*, son premier album solo, il est resté presque inconnu en Europe. Aux Etats-Unis, il comptait parmi les piliers du genre, fidèles, fiables, qui ne surprennent pas plus qu'ils ne déçoivent. Dans la même catégorie, on trouve Bob Seeger.

Au mépris des règles en vigueur

La tournée *Into The Great Wide Open*, qui s'arrête à Paris, donne l'occasion d'observer à loisir (le concert dure deux heures et demie, qu'on ne voit pas passer) Tom Petty et ses Heartbreakers, leur expérience, leur facilité, leur courage... Les Heartbreakers, dont la composition n'a quasiment pas changé depuis 1975, sont composés de : Mike Campbell, guitariste, à la permanente catastrophique, au jeu d'une élégance, d'une fluidité mélodique sans égale sur le marché (en tout cas depuis la semi-retraite de Mick Taylor), ce qui ne l'empêche pas de sortir les dents quand il le faut ; aux claviers, Benmont Tench, authentique virtuose, un homme qui, pendant ses heures de loisirs, joue avec Elvis Costello ou Bob Dylan qui passe du boogie-woogie au country sans se renier ; la rythmique des Heartbreakers, Stan Lynch à la batterie et Howie Epstein (c'est lui le nouveau, il est arrivé en 1982), est simple et de bon goût, énergique (surtout grâce à Lynch), mais il lui manque ce qui fit la grandeur de la paire Clifford-Cook au sein de Creedence, par exemple, une identité bien définie. Vers le début du concert, chaque membre du groupe est autorisé à venir voler le micro à Tom Petty. Stan Lynch donne le meilleur moment de l'exercice avec une reprise furieuse de *Psychotic Reaction* de Count Five, un des classiques du « garage rock » américain des années 60.

C'est d'ailleurs l'un des plaisirs rares que procure ce show : il est émaillé de reprises. Certaines sont évidentes comme un arbre généalogique. *The Ballad of Easy Rider*, hommage de Roger McGuinn à Bob Dylan, devait être chantée par Tom Petty, qui a côtoyé Dylan au sein des Traveling Wilburys et doit beaucoup aux Byrds, comme tous les rockers américains de son âge. D'autres sont plus incongrues : une valse irlandaise extraite de l'un des derniers albums de Van Morrison, *On The Road Again* de Canned Heat. Elles finissent par dessiner autour des compositions de Petty un cadre qui montre une musique au cœur du rock, légèrement conservatrice, qui se souvient encore des origines de la musique.

Depuis Full Moon Fever, Tom Petty a mis un peu d'eau dans son rock, sous l'influence civilisatrice et édulcorante du producteur britannique Jeff Lynne. *Into The Great Wide Open*, le dernier album enregistré avec les Heartbreakers, s'en ressent un peu, légèrement aseptisé. Mais, sur scène, ces vapeurs hygiénistes se dissipent.

Vaguement mis en scène (un gros arbre en plastique sert de décor, d'où sort un *« dragon psychédélique »* qui apporte un harmonica à Tom Petty), le spectacle se déroule à un rythme paradisiaque. Au mépris des règles en vigueur dans les enceintes sportives, Tom Petty et les Heartbreakers n'hésitent jamais à casser une ambiance électrique, à étirer un morceau, comme si le seul moteur de leur musique était le plaisir qu'ils éprouvent. Ils jouent et il chante si bien que jamais ils ne s'enfoncent dans les tunnels qui les menacent. Lorsqu'ils quittent la scène, ils laissent cette impression rarissime de ne pas avoir joué assez.

THOMAS SOTINEL

► **Le 30 mars à 20 heures. Le Zénith, porte de Pantin, 75019 Paris. 180 F.**

L'IRCAM ouvre sa tour d'ivoire

Bilan d'activités et perspectives d'avenir de l'Institut de recherches créé par Pierre Boulez il y a près de vingt ans

L'Institut de recherches et de coordination acoustique-musique (IRCAM), lieu quelque peu mythique où se forgent à grand renfort de techniques de pointe et d'informatique les *nouveaux instruments* de la création, ouvre grand les portes vitrées de sa tour flambant neuf (ouvertes sur la fontaine de Saint-Phalle et Tinguely, face au Centre Pompidou) et convie le grand public à une visite guidée. Une date dans l'histoire du temple, qui ne s'est guère dévoilé aux gentils en quelque dix-huit ans d'existence (première équipe : 1973 ; premiers concerts : 1974 ; inauguration officielle : 1977).

Cette journée « portes ouvertes » aura été précédée mercredi 25 mars d'une soirée plus intime, plus officielle et plus professionnelle puisqu'y assistaient Mme Pompidou, M. Bozo, président du Centre Pompidou, M. Thierry Le Roy, directeur de la musique, et tout ce que Paris compte de compositeurs plus ou moins « branchés » sur les nouvelles technologies. Laurent Bayle, jeune directeur de l'Institut, successeur de Pierre Boulez depuis cet été (*le Monde* du 5 juillet 1991), directeur artistique dès 1986, a ébloui son monde avec un long et limpide exposé sur l'état des lieux et les perspectives à court terme de l'institution.

Impossible dans les années 70, a expliqué Laurent Bayle, de ne pas concentrer l'essentiel de ses forces intellectuelles et financières sur la construction d'un gros ordinateur de synthèse et de transformation du son, tel la 4X (initiée dès 1976 par l'équipe de Giuseppe Di Giugno) : il n'existait pas à l'époque sur le marché d'outil suffisamment performant. Mais les temps sont maintenant à l'invention, par les chercheurs de l'Institut, de logiciels rusés et interactifs, des logiciels « conviviaux ».

Incommunicabilité ?

Le reproche souvent adressé à l'IRCAM, centre de recherches et de création, c'est qu'il omettait *trop souvent* de fonctionner également comme un centre de diffusion, que les œuvres nées dans ses studios étaient ensuite privées de rayonnement. Laurent Bayle s'est *efforcé de minimiser la portée* de ce reproche d'incommunicabilité.

Il a rappelé que l'Ensemble Inter-Contemporain, « bras séculier » de l'IRCAM, avait fait connaître un peu partout dans le monde les noms de Dalbavie, Manoury, Stroppa, etc. Et pour un meilleur rayonnement de l'image du Centre et des compositeurs vivants, il a cité des dates : création en 1994 d'un opéra de Philippe Manoury à l'Opéra-Bastille ; collaboration en 1993 de Frédéric Durieux avec le chorégraphe Dominique Bagouet en Avignon.

Dans le même but, une meilleure *relation sera cherchée avec les activités générales de Beaubourg*, le calendrier des concerts sera revu, trois disques – des monographiques de « jeunes » – seront édités chaque année (*le label coproducteur reste à trouver*), une académie d'été s'ouvrira plus largement sur les universités... L'IRCAM des années 90 se rêve en effet une vocation pédagogique beaucoup plus affirmée, en liaison avec le cursus des facultés. Les anciens bains-douches qui jouxtent le bâtiment de Renzo Piano seront aménagés dans ce but, autour d'une grande médiathèque-bibliothèque spécialisée.

Enfin, les publications maison seront plus ciblées : une revue scientifique, synthétisant périodiquement le résultat des travaux, se substituera à l'actuel *Inharmoniques*. *Résonance*, nouveau trimestriel d'information, visera le grand public (le premier numéro est en vente, 15 francs). Projeté en avant-première lors de la journée portes ouvertes, cofinancé par la Sept, un film d'Olivier Mille et de Pierre Bourgeois, *Musique et science, Voyage au centre de l'IRCAM*, est destiné à compléter sur petit écran cette information tous azimuts. Sa démarche quelque peu besogneuse confirme que l'image n'est pas la spécialité du plus grand centre français de recherches musicales.

ANNE REY

► **Journée portes ouvertes (concerts, films, débats, dialogues informels avec chercheurs et compositeurs), ce samedi 28 mars, jusqu'à 22 heures, tél. : 42-77-12-33.**

AGENDA

THÉATRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). L'amour est aveugle : 19 h. 1, 71 m et 53 kg d'héroïne pure : 20 h 30. Dépressions verbeuses : 22 h.

AMANDIERS DE PARIS (43-66-42-17). Don Juans : 20 h 30.

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). Pleins Feux : 17 h et 20 h 45, dim. 16 h.

ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). Vassa Geleznova : 20 h 30.

ATALANTE (46-06-11-90). A Marat, David : 20 h 30, dim. 17 h.

ATELIER (46-06-49-24). L'Antichambre : 21 h, dim. 15 h 30.

ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Salle Louis Jouvet. Bérénice : 20 h 30, dim. 16 h.

BATEAU-THÉATRE (FACE AU 3, QUAI MALAQUAIS) (40-51-84-63). Les Plumes Sergent-Major : 20 h 30, dim. 17 h. Pourquoi tant de haine? : 22 h 15.

BOBINO (43-27-75-75). Bouvard du rire : 21 h, dim. 15 h.

BOUFFES DU NORD (46-07-34-50). Ruy Blas : 15 h et 20 h.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). George et Margaret : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h 30.

BOUFFONS-THÉATRE DU XIXE (42-38-35-53). Lilith, ex-femme de Dieu : 20 h 30.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Thé à la menthe ou t'es citron : 20 h 15. Les Couloirs de la honte : 22 h.Dim. Festival d'expression artistique : 20h.

CARTOUCHERIE ATELIER DU CHAUDRON (43-28-97-04). Septième Ciel : 20 h 30, dim. 16 h.

CARTOUCHERIE THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle I. L'Eveil du printemps : 20 h 30, dim. 16 h. Salle II. La Mangeuse de crottes : 21 h, dim. 16 h 30.

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Y a-t-il un communiste dans la salle? : 21 h, dim. 15 h 30.

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60). L'Ours, les Méfaits du tabac, la Demande en mariage : 21 h.

CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Le Jeu de l'amour et du hasard : 20 h 30, dim. 17 h 30.

CIRQUE D'HIVER-BOUGLIONE (48-05-95-95). Les Sept Jours de la Bible : 21 h.

CITÉ INTERNATIONALE (MAISON VICTOR-LYON) (45-67-87-74). Minna von Barnhelm : 20 h 30, dim. 15 h.

COLLÈGE NÉERLANDAIS (40-78-50-00). Kreacja : 20 h 45, dim. 16 h 30.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Bernard Mabille : 21 h, dim. 15 h 30.

COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-37-21). Pièce montée : 21 h, dim. 15 h 30.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). L'Epouse prudente : 21 h, dim. 15 h 30.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire's Folies : 19 h. Grand-Peur et misère du IIIe Reich : 21 h, dim. 15 h.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). Le roi s'amuse : 14 h. Caligula : 20 h 30.

DAUNOU (42-61-69-14). Couac! le Grand Orchestre du Splendid : 20 h 45, dim. 15 h 30.

DÉCHARGEURS (TLD) (42-36-00-02). Le Rôdeur : 20 h, dim. 17 h. Mélodie pour elle : 21 h 30.

DEUX ANES (46-06-10-26). Cresson qui s'en dédit : 21 h, dim. 15 h 30.

DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). Rosencrantz et Guildenstern sont morts : 20 h 30, dim. 16 h.

EDGAR (43-20-85-11). Femmes à lunettes : 20 h 30. Les Babas cadres : 22 h.

EDOUARD-VII SACHA GUITRY (47-42-59-92). Décibel : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h.

EGLISE SAINTE-ELISABETH (45-48-20-25).Dim. Le Voyage de Saint-Brendan : 20h30.

ELDORADO (42-49-60-27). Monsieur Amédée : 18 h et 21 h.

ESPACE KRONEMBOURG AVENTURE (44-31-16-31). Aztèques : 18 h.

ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Le Mariage de Figaro : 18 h, dim. 15 h 30. La Mouette : 20 h.

ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle II. La Quête de la femme oiseau : 20 h 30, dim. 16 h.

FONTAINE (48-74-74-40). Le Clan des veuves : 15 h 30 et 20 h 45.

GRAND THÉATRE D'EDGAR (43-20-90-09). Roland Magdane dans Rire : 18 h et 20 h 15. Tu es gentil, tu laisses Marie-Madeleine en dehors de tout ça : 22 h.

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Le Chant du cygne : 18 h 45. Trois petites planches et trois petits clous : 20 h 30. Le Premier : 22 h 15.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). Elle et Moi... : 20 h 30, dim. 15 h 30.

HÉBERTOT (43-87-23-23). C'était hier : 21 h, dim. 15 h.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. Les Gastronomades : 21 h 30.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99). C'était bien : 21 h, dim. 15 h.

LA VIEILLE GRILLE (47-07-22-11). Le Supplément au voyage de Bougainville : 20 h 30, dim. 17 h.

LE BOURVIL (43-73-47-84). Ma souriante Algérie : 20 h 30.

LE FUNAMBULE THÉATRE-RESTAURANT (42-23-88-83). Histoires camiques : 20 h 30.

LE PROLOGUE (45-75-33-15). La Grande Tentation de saint Antoine : 20 h 30.

LIERRE-THÉATRE (45-86-55-83). L'Histoire de Kandu et Pramlotcha : 20 h 30, dim. 16 h.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. Guerres privées, 1969 : 20 h. La vie n'est pas un film de Doris Day : 21 h 30. Théâtre rouge. Bereshit : 18 h. Comme une légère angoisse : 20 h. Entre chien et loup où la véritable histoire de Ah Q : 21 h 30.

MADELEINE (42-65-07-09). N'écoutez pas, mesdames : 17 h et 21 h, dim. 15 h 30.

MAISON DE LA POÉSIE (TERRASSE DU FORUM DES HALLES) (42-36-27-53). Trakl, le vertige des jumeaux : 20 h 30, dim. 16 h.

MARAIS (42-78-03-53). L'Ecole des femmes : 21 h.

MARIE STUART (45-08-17-80). Estelle : 20 h. Savage Love : 22 h.

MARIGNY (42-56-04-41). Le Misanthrope : 21 h, dim. 15 h.

MARIGNY (PETIT) (42-25-20-74). Cher Menteur : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.

MATHURINS (42-65-90-00). Caligula : 20 h 45, dim. 15 h.

MÉTAMORPHOSIS (42-61-33-70). Marchand de rêve : 21 h, dim. 15 h.

MICHEL (42-65-35-02). Chacun pour moi : 17 h 3021 h 30 et 21 h 15, dim. 15 h 30.

MICHODIÈRE (47-42-95-22). Je veux faire du cinéma : 20 h 30, dim. 16 h.

MOGADOR (48-78-04-04). Les Misérables : 15 h et 20 h 15.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). Cuisine et dépendances : 18 h 30 et 21 h 15, dim. 15 h 30.

MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-30). Dali ou le Journal d'un génie : 21 h.

MUSÉE D'ORSAY (AUDITORIUM) (40-49-49-69). Théâtre d'ombres : 15 h.

NAUTILUS BATEAU-THÉATRE (40-51-84-53). Par si, par la... : 20 h 30, dim. 17 h.

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99). R, P, ... I.E.R.T.O.C.I : 18 h. Aliénor ou L'aigle se réjouira : 20 h 30, dim. 15 h 30.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Les Jumeaux : 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h.

OPÉRA-COMIQUE - SALLE FAVART (42-86-88-83). Le Fantôme de l'Opéra : 14 h 30 et 20 h 30, dim. 19 h.

PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (42-02-27-17). Grande salle. Jean-Marie Bigard : 20 h 30.

PALAIS DES GLACES (PETIT PALAIS) (48-03-11-36). Le Nouveau Spectacle de Raboukine : 21 h.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81). Sans rancune : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Clotilde et moi : 21 h, dim. 15 h.

PORTE SAINT-MARTIN (42-08-00-32). Célimène et le Cardinal : 17 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h.

POTINIÈRE (42-61-44-16). Zizanie : 16 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.

PROCRÉART (42-06-59-91). Don Juan ou l'Homme de cendres : 20 h 30, dim. 15 h 30.

RANELAGH (42-88-64-44). Les Nouveaux Nez dans Cinq folies en cirque mineur : 20 h 30, dim. 17 h.

RENAISSANCE (42-08-18-50). Enfers : 18 h. Le Voyage en Italie, le Bout de la nuit, le Champ de betteraves : 20 h 30.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Enfin seuls! : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h.

SHOW-BUS (42-62-36-56). Dim. Show Bus : 14h30.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Charité bien ordonnée : 20 h 30.

STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-35-10). A propos de Martin : 20 h 30.

THE SWEENEY (46-33-28-12).Dim. Hope Street : 20h30.

THÉATRE 13 (45-88-62-22). L'Echange : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE 14 - JEAN-MARIE SERREAU (45-45-49-77). La Maison de la nuit : 20 h 30, dim. 17 h.

THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Prends garde à toi : 20 h 30.

THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80). La Nuit de l'an 2000 : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Un soir au bout du monde : 20 h 30.

THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-05-67-89). De la paille pour mémoire : 21 h, dim. 17 h. Belle de Mai. Après l'amour : 21 h, dim. 15 h.

THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Piment cannibale : 20 h 30, dim. 18 h 30. Le Fou de bassan : 22 h, dim. 20 h 30.

THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALABRU (42-23-15-85). Maria Ducceschi : 22 h.

THÉATRE DE MÉNILMONTANT (46-36-98-60). La Passion à Ménilmontant : 17 h, dim. 15 h.

THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). La Galerie. Un cœur sous une soutane : 18 h 30. Salle Gémier. Andromaque : 20 h 30, dim. 15 h.

THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Petite salle. Les Videurs : 16 h et 21 h.

THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (PETITE SALLE) (43-25-70-32). L'étau ; Je rêve (mais peut-être pas) : 18 h 30, dim. 18 h 21 h 30.

THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). Lorsqu'un poète meurt... Federico Garcia Lorca : 18 h 45. Roro er Saoz : 20 h 30. Mais où est donc Dada? : 22 h.

THÉATRE DE PARIS (48-78-22-00). Hot House : 15 h. Smaïn : 18 h et 21 h. Je vous demande plaît-il : 20 h 30.

THÉATRE PARIS-PLAINE (40-43-01-82). Teatr : 20 h 30, dim. 17 h.

THÉATRE SILVIA MONFORT (45-31-10-96). Le Soir des rois : 20 h 30, dim. 17 h.

THÉATRE DU TAMBOUR ROYAL (48-06-72-34). Don Quichotte : 18 h 45, dim. 17 h. Lettres de Louise Jacobson : 21 h, dim. 15 h.

THÉATRE VALHUBERT (45-84-30-60). Ces dames aux chapeaux verts : 15 h et 20 h 30.

THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Le Théâtre ambulant Chopalovitch : 20 h 30, dim. 15 h.

TOURTOUR (48-87-82-48). Le Charlot : 19 h.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Le Troisième Témoin : 15 h. Patrick Timsit : 21 h.

VARIÉTÉS (42-33-09-92). La Trilogie marseillaise : 16 h 30 et 20 h 30, dim.

RÉGION PARISIENNE

ANTONY (THÉATRE FIRMIN-GÉMIER) (46-66-02-74). Les Sept contre Thèbes : 21 h.

AUBERVILLIERS (THÉATRE DE LA COMMUNE) (48-34-67-67). Grande salle. La Mort de Pompée : 20 h 30, dim. 16 h.

BOBIGNY (MAISON DE LA CULTURE) (48-31-11-45). Grande salle. Pandora : 20 h 30, dim. 15 h 30. Petite salle. Une sale histoire : 21 h, dim. 16 h.

BONNEUIL-SUR-MARNE (SALLE GÉRARD-PHILIPE) (49-80-37-48). Le Dernier Quatuor d'un homme sourd : 20 h 30.

CERGY-PONTOISE (THÉATRE DES ARTS) (30-30-33-33). Les Horaces, les Curiaces et leurs enfants : 20 h 30, dim. 16 h.

CHATENAY-MALABRY (THÉATRE DU CAMPAGNOL) (46-61-33-33). Médor ; la Croisière oubliée : 20 h 30, dim. 16 h.

CHELLES (THÉATRE) (60-08-55-00). Le Tartuffe : 21 h.

EPINAY-SUR-SEINE (MAISON DU THÉATRE ET DE LA DANSE (48-26-45-00). Henry VI : 20 h 30.

ERMONT (THÉATRE PIERRE-FRESNAY) (34-15-09-48).Dim. Coiffure pour dames : 16h.

FONTENAY-AUX-ROSES (THÉATRE DES SOURCES) (46-61-30-03).Dim. Coiffure pour dames : 16h.

FONTENAY-LE-FLEURY (THÉATRE) (34-60-20-65). La Dispute : 21 h.

GENNEVILLIERS (THÉATRE) (47-93-26-30). Je suis Hiroshima, 100 000 degrés de plus que toi : 20 h 30, dim. 17 h. Quatre heures à Chatila : 20 h 30, dim. 17 h.

LE PLESSIS-ROBINSON (AMPHITHÉATRE PABLO-PICASSO) (46-30-45-29). La Cantatrice chauve ; la Leçon : 21 h, dim. 17 h.

MALAKOFF (THÉATRE 71) (46-55-43-45). Papa : 20 h 30, dim. 17 h.

MOISSY-CRAMAYEL (LA ROTONDE) (60-60-02-63). En avant doute : 20 h 45.

MONTREUIL (STUDIO-THÉATRE DU TEM) (48-58-92-09). Honorée par un petit monument : 21 h, dim. 16 h.

MONTREUIL (TJS) (48-59-93-93). Caramel Blues : 20 h 30, dim. 17 h.

MONTROUGE (THÉATRE) (40-16-92-24). Le Neveu de Rameau : 14 h 30.

NANTERRE (THÉATRE DES AMANDIERS) (46-14-70-00). Grande salle. Un homme pressé : 20 h 30, dim. 16 h. Salle polyvalente. Rumeur à Wall Street : 21 h, dim. 16 h 30.

NEUILLY-SUR-SEINE (L'ATHLÉTIC) (46-24-03-83). Paulina 1880 : 20 h 45.

NEUILLY-SUR-SEINE (THÉATRE SAINT-PIERRE) (45-53-60-00). Clérambard : 20 h 30.

RUNGIS (ARC-EN-CIEL THÉATRE DE RUNGIS) (45-60-54-33). Gaspacho, un chien mort : 21 h.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (THÉATRE ALEXANDRE-DUMAS) (30-87-07-07). Héritage : 20 h 45, dim. 16 h.

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS (SALLE D'ARSONVAL) (42-83-47-22).Dim. Les dix petits nègres : 15h.

SAINT-MICHEL-SUR-ORGE (ESPACE MARCEL CARNÉ) (69-04-98-33). La Locandiera : 21 h.

TRAPPES (ESPACE SAINT-EXUPÉRY) (30-62-84-38). Match d'improvisation : 19 h, dim. 13 h.

VANVES (THÉATRE LE VANVES) (46-45-46-47). Lettres clandestines : 20 h 30, dim. 15 h.

VINCENNES (INTERNATIONAL VISUAL THEATRE) (43-65-63-63). Le Malade imaginaire : 20 h 30.

VINCENNES (THÉATRE DANIEL-SORANO) (48-08-60-83).Dim. George Dandin : 18h.

YERRES (STUDIO 269 DU C.E.C.) (69-83-96-48). Le Paysan millionnaire : 20 h 30, dim. 16 h.

15 h.

PARIS EN VISITES

LUNDI 30 MARS

« Cités d'artistes et jardins secrets de Montmartre », 11 heures, 14 h 45 et 17 heures, métro Abbesses (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« La naissance de l'écriture en Mésopotamie au Musée du Louvre », 14 h 30, métro Palais-Royal, côté arcades (Le Cavalier bleu).

« La mosquée », 14 h 30, entrée, place du Puits-de-l'Ermite (S. Rojon-Kern).

« Historique du parc Montsouris. Sculptures et cités d'artistes », 14 h 30, métro Cité-Universitaire (Paris, capitale historique).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Petits appartements meublés du Louvre et leurs boiseries. Présentation de la nouvelle collection Rothschild », 14 h 30, sortie métro Louvre-Rivoli (I. Haulier).

« L'église Saint-Sulpice et ses cryptes souterraines », 14 h 30, sur les marches de l'église (D. Fleuriot).

« Les fastes de l'Opéra Garnier. Le mystère du fantôme », 14 h 30, dans le hall, sous la statue de Lully (Arts et caetera).

« Du Cirque d'hiver à l'hôtel d'Halwill de Nicolas Ledoux restauré », 15 heures, devant le Cirque d'hiver, boulevard des Filles-du-Calvaire (M. Hager).

Exposition : « Clodion », 15 heures, Musée du Louvre, sous la Pyramide, au pied de l'ascenseur (Approche de l'art).

« Les salons de l'Arsenal », 15 heures, sortie métro Sully-Morland, sur la place (Paris et son histoire).

« Les salons Napoléon III de la maison Opéra et la pagode de la rue de Courcelle », 15 h 15, 5, rue du Docteur-Lancereaux (D. Bouchard).

« Art contemporain : Klein, Beuys, etc. », 19 heures, Musée national d'art moderne (Centre Georges-Pompidou).

CONFÉRENCES

23, quai de Conti, 14 h 45 : « La séparation des pouvoirs », par S. Cotta (Académie des sciences morales et politiques) .

Ecole Cathédrale, 8, rue Massillon, 20 h 45 : « Le parent seul face à l'adolescent », par F. Blaise Kopp (Institut de la famille).

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE TOKYO (47-04-24-24)

SAMEDI

Eponine (1985), de M. Chion ; l'Enfant secret (1979-82), de Philippe Garrel, 16 h 30 ; le Thé au harem d'Archimède (1984), de Mehdi Charef, 18 h 30 ; Léon la Lune (1956), d'Alain Jessua ; le Beau Serge (1958), de Claude Chabrol, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

SAMEDI

Hommage à la Warner Bros : Baby Doll (1956, v.o. s.t.f.), d'Elia Kazan, 14 h 30 ; Boulevard des passions (1949, v.o. s.t.f.), de Michael Curtiz, 17 h 30 ; Géant (1955, v.o. s.t.f.), de George Stevens, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(40-26-34-30)

SAMEDI

Le Temps des rafles. Une aide dans la nuit : le Vieil Homme et l'Enfant, 14 h 30 ; la Maison vide (1991) de Denys Granier-Deferre, 16 h 30 ; les Armes de l'esprit (1987) de Pierre Sauvage, 212, 18 h 30 ; The Righteous Ennemy (1981) de Joseph Rochlitz, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

BETTY (Fr.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

CONTE D'HIVER (Fr.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

DANZON (Mex., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

FRANKIE & JOHNNY (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

LA GUERRE SANS NOM (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

MÉCHANT GARÇON (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

NORD (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

OMBRES ET BROUILLARD (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

TRUST ME (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; George V, 8e (45-62-41-46).

LA VIE DE BOHÈME (Fr.-Su.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LA VIE SUR UN FIL (Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

VILLE A VENDRE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

LES SÉANCES SPÉCIALES

AKIRA (Jap., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 13 h 30.

ALICE (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44) 18 h.

AN ANGEL AT MY TABLE (néo-zélandais, v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 14 h 30.

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) 21 h 40.

ASTÉRIX CHEZ LES BRETONS (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 13 h 30.

L'AVVENTURA (It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) 14 h, 16 h 30.

LA BELLE NOISEUSE (Fr.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) 17 h 20.

BLANCHE-NEIGE ET LES SEPT NAINS (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) 14 h, 16 h 05 ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) 13 h 15, 15 h 15, 17 h 15 ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) 14 h, 16 h ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) 13 h 55, 15 h 45 ; Mistral, 14e (45-39-52-43) 13 h 30, 15 h 15, 17 h ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 15 h 15 ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96) 13 h 40, 15 h 35, 17 h 30.

BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 16 h.

LES COPAINS D'ABORD (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h.

DANS LA SOIRÉE (It., v.o.) : Studio 28, 18e (46-06-36-07) 15 h, 17 h, 19 h, 21 h.

LE DÉCALOGUE 7, TU NE VOLERAS PAS (Pol., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) .

LE DÉCALOGUE 8, TU NE MENTIRAS PAS (Pol., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) 12 h.

DINOSAURES (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h 45.

LES DISPARUS DE SAINT-AGIL (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) 13 h 45, 15 h 35.

DOMANI, DOMANI (It., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 17 h 30.

LES DOUZE TRAVAUX D'ASTÉRIX (Fr.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 16 h 15.

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44) 15 h.

LES EQUILIBRISTES (Fr.) : Escurial, 13e (47-07-28-04) 12 h.

ET LA LUMIÈRE FUT (Fr.-All.-It., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 14 h.

EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

FANTASIA (A.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 15 h 20 ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h 45.

FASTER PUSSY CAT, KILL ! KILL ! (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 45.

LA GUERRE DES BOUTONS (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 19 h 15.

HAIRSPRAY (A., v.o.) : La Bastille, 11e (43-07-48-60) 0 h 15.

HENRY V (Brit., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 19 h 30.

HENRY, PORTRAIT OF A SERIAL KILLER (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 20.

IN BED WITH MADONNA (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 14 h.

J'AI ENGAGÉ UN TUEUR (Fin., v.o.) : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) 12 h.

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.o.) : Escurial, 13e (47-07-28-04) 12 h 05 ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 19 h 15 ; v.f. : Denfert, 14e (43-21-41-01) 17 h 40.

JUNGLE FEVER (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 18 h.

LOLITA (Brit., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97) 19 h, 21 h 45.

LES LUMIÈRES DE LA VIE) : La Géode, 19e (40-05-80-00) 16 h, 19 h.

LUST IN THE DUST (A., v.o.) : La Bastille, 11e (43-07-48-60) 0 h.

MARY POPPINS (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-63) 16 h 45.

MERCI LA VIE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 10 h 40.

METAL HURLANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 0 h 30.

LA MONTRE, LA CROIX & LA MANIÈRE (Fr.-Brit., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) 12 h.

MONTY PYTHON, LA VIE DE BRIAN (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h 30.

MORT A VENISE (It., v.o.) : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) 11 h 45.

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 20 h 10.

LES P'TITS SCHTROUMPFS (Bel.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) 14 h.

PETER LE CHAT (Su., v.f.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 15 h.

LE PEUPLE SINGE (Fr.-Indon.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 11 h 45.

PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 0 h 30.

POINT BREAK (*) (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 30.

POISON (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 10 h 45.

LE PREMIER EMPEREUR DE CHINE (Can.-Chin.) : La Géode, 19e (40-05-80-00) 10 h, 15 h.

LES QUATRE CENTS COUPS (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) 12 h.

QUI A PEUR DE VIRGINIA WOOLF ? (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 21 h 50.

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) 13 h 50 ; Denfert, 14e (43-21-41-01) 13 h 40.

ROLLING STONES (A., v.o.) : La Géode, 19e (40-05-80-00) 20.

SALO OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (**) (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 10 ; Accatone, 5e (46-33-86-86) 12 h.

SHADOWS (A., v.o.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) 14 h 15, 16 h 15, 18 h 15, 20 h 15, 22 h 15.

SIMPLE MORTEL (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 12 h.

STRANGER THAN PARADISE (A.-All., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) 14 h.

LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 19 h 20.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 22 h 30.

TINTIN ET LE LAC AUX REQUINS (Fr.-Bel.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 13 h 30.

LES TORTUES NINJA II (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 13 h 30.

VOYAGE SUR JUPITER (Can.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) 11 h, 19 h.

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) 15 h 40.

ZEGEN (*) (Jap., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 15 h 50.

LES FILMS NOUVEAUX

LA BELLE HISTOIRE. Film français de Claude Lelouch : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette bis, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

BORDER LINE. Film français de Danièle Dubroux : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA DAME DE CŒUR. Film britannique de Jon Amiel, v.o. : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

KAFKA. Film américain de Steven Soderbergh, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

LE QUATRIÈME HOMME. Film hollandais de Paul Verhoeven, v.o. : Accatone, 5e (46-33-86-86).

LA STAZIONE. Film italien de Sergio Rubini, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Passage du Nord-Ouest, caféciné, 9e (47-70-81-47) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

BILLET

Ce qui est bon pour General Electric...

Le groupe américain General Electric, qui avait acquis il y a deux ans le contrôle de Tungsram, fabricant d'ampoules magyar, a décidé cette semaine de ralentir son programme d'investissements en Hongrie. Il va réduire ses effectifs et sa production. Motif : le gouvernement de Budapest refuse de dévaluer le forint, la devise hongroise, et rend de ce fait difficiles les ventes de GE-Tungsram sur le marché européen, déprimé et très concurrentiel.

Le constructeur allemand Mercedes-Benz a lui, au contraire, obtenu gain de cause, auprès du gouvernement tchèque cette fois : Prague s'est engagé, si cela est nécessaire, à protéger de la concurrence étrangère le marché national des camions. Le groupe allemand a donc confirmé, cette semaine, un investissement de 1,2 milliard de francs en Tchécoslovaquie, pour la production, avec Avia et Liaz, de véhicules utilitaires.

Alors que les pouvoirs publics appellent les industriels à investir à l'Est – le CFCE organisait encore jeudi 26 mars à Paris une journée en faveur de la Tchécoslovaquie – ces deux faits rappellent que les intérêts des uns (les industriels privés) et des autres (les pays en transition) ne sont pas toujours convergents.

General Electric, qui exporte 85 % de sa production locale, a certes réussi à améliorer d'une manière spectaculaire la productivité des usines de Tungsram. En deux ans, la production d'ampoules a augmenté de 28 %, alors que les effectifs ont été réduits de 30 %. Mais la firme estime que le forint « fort » handicape ses ventes hors de Hongrie. Pour rester compétitif, Budapest doit, selon le groupe américain, dévaluer sa monnaie au rythme au moins où les prix augmentent dans le pays. Soutenu par le FMI, le gouvernement s'y oppose, le forint « fort » devant être une contrainte à la discipline pour les entreprises hongroises. Dévaluer répondrait sans doute à l'intérêt à court terme de GE-Tungsram, mais pas à celle de l'ensemble du pays à moyen terme.

De la même manière, les industriels rêvent d'investir là où les marchés leur seraient réservés. Ils sont avides, comme Mercedes-Benz à Prague, de protections. Utiles provisoirement, celles-ci seraient dangereuses si elles devaient s'avérer définitives.

L'investissement direct étranger peut aider à la transition vers le marché. Mais il peut aussi être un frein pour ce processus. Ce qui est bon pour General Electric n'est pas toujours bon pour la Hongrie. Et inversement...

ERIK IZRAELEWICZ

□ **Les armateurs inquiets de la surcapacité mondiale de navires pétroliers.** – « *Les risques de surcapacité dans la construction navale mondiale vont s'exacerber* », indique dans un communiqué publié le 27 mars le Comité des constructeurs navals européens (CESA), qui réunit les chantiers des Douze. Les taux de fret pétroliers sont particulièrement bas alors qu'au moins cent trente tankers de plus de 100 000 tonnes sont encore en construction et seront mis en service dans les dix huit mois qui viennent. La part de la CEE dans la construction mondiale est tombée de 27 % en 1988 à 18 % en 1991. « *Il sera difficile de maintenir la charge de travail des seuls chantiers existants et toute augmentation de capacité en Europe ne pourrait que dégrader une situation déjà préoccupante* », conclut le CESA.

Après quatre-vingt dix ans de fonctionnement

Les chaînes de Renault dans l'île Seguin se sont définitivement arrêtées

Après quatre-vingt-dix ans de fonctionnement, les chaînes d'assemblage des usines Renault se sont arrêtées, vendredi 27 mars, à 14 h 30, sur l'île Seguin, à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine).

La fermeture complète du site est prévu pour le mardi 31 mars.

Après quoi, la direction fera procéder au démontage des installations et à l'évacuation des derniers ateliers.

Ne resteraient plus dans l'île que le siège social et certains services techniques actuellement dispersés en région parisienne. *(Lire pages 21 et 28 l'enquête de Guy Herzlich dans « le Monde-l'Economie ».)*

(Lire pages 21 et 28 l'enquête de Guy Herzlich dans « le Monde-l'Economie ».)

« C'était pas le paradis »

Victor a pour la première fois changé ses habitudes. Depuis vingt-quatre ans qu'il travaille chez Renault, il est toujours venu à Billancourt par le car de l'entreprise. Mais ce 27 mars n'est pas un jour comme les autres. A l'aube, il a pris sa voiture et l'a rangée près de la petite porte de la rive droite, au 64 de la rue Vaugirard. Jamais il n'était venu jusqu'ici : « *Pendant toutes ces années, je suis toujours arrivé et parti avec les copains par le grand portall du quai Stalingrad* », précise-t-il.

Il reconnaît pourtant qu'il « tirait » parfois volontiers jusqu'à la grande sortie de la place Nationale, un nom symbolique resté en souvenir des grands meetings qui l'ont souvent envahie. Un nom que n'a jamais supplanté celui que la place a reçu par la suite : « *Jules Guesde* ». Ici, il se rappelle qu'il a bien souvent discuté avec des amis, dans un des nombreux cafés. « *Et c'était bien agréable, surtout l'été* ». Parfois encore, il lui arrivait de choisir la « *porte Zola* », à cause de la proximité du métro Marcel Sembat. « *Mais ils ont fermé cette sortie depuis déjà plus d'un an* », lâche Victor, avec une pointe d'amertume dans la voix.

Procession autour de la dernière R 5

A cinquante-deux ans, c'est donc par la petite porte presque dérobée du « bas-Meudon » qu'il quitte pour la dernière fois l'usine. Seul. Les cheveux blanchis, les traits tirés par la fatigue, ses yeux fixent sous la pluie la masse imposante qui lui fait face, de l'autre côté de la Seine. Le regard noyé dans le crachin, il scrute la grisaille de l'énorme carcasse de l'île Seguin. Il se souvient. « *Une grande dévoreuse* », lâche-t-il tout à coup, sur un ton digne. Mais le soulagement l'emporte sur la nostalgie. « *C'était pas le paradis, loin de là* », confie-t-il. Que va-t-il devenir ? A deux ans de la préretraite, il se soucie peu de lui-même : « *Moi, ça va encore. Mais pour les plus jeunes, c'est dur.* »

Il est venu ce vendredi 27 dès 6 h 30, en même temps que ceux du matin, la seule équipe restante depuis la supression en juillet 1990 de celle de l'après-midi. « *Je pouvais venir plus tard mais... l'habitude* », avoue-t-il. Car pour lui, Billancourt, c'est fini depuis la veille. Il était du secteur 98 80, chargé de l'approvisionnement en pièces de la chaîne. Et, comme la plupart des ouvriers restés jusqu'ici dans l'île, il a quitté le « serpent » dès que la dernière voiture, partie du département des tôles le 19 mars, est passée à son niveau.

« *Aujourd'hui, on m'avait demandé de venir vider mon armoire* », ajoute-t-il, présentant le sac qu'il tient à la main. Mais vers 11 heures, un peu malgré lui, il s'est trouvé mêlé à la procession qui s'est déroulée autour de la toute dernière R 5 Five assemblée sur la chaîne. Pendant une heure, près de trois cents cadres et ouvriers ont suivi l'ultime enfant de Seguin.

Sous l'œil attentif du directeur de Billancourt, M. Perot, et devant l'objectif d'une caméra de l'entreprise, le modèle historique est « *tombé* » en bout de chaîne à 11 h 20. Jusqu'au 31 mars, il subira les derniers examens de contrôle au même titre que ceux de sa série, puis ira rejoindre la dernière R 4 au musée de la Régie. Mais pour la centaine d'ouvriers encore présents, c'est bel et bien terminé. Dans l'immensité des six étages de fabrication, la chaîne de l'île s'est tue une fois pour toutes.

Place Nationale, le silence règne également. Les dix-huit cafés sont désespérément vides. Au Point du jour, le patron a du mal à cacher son désarroi : « *Je ne voulais pas croire à la fermeture,* avoue-t-il. *Mais depuis six mois les clients disparaissent les uns après les autres.* » Deux concurrents ont déjà vendu, presque dans la foulée du propriétaire du bureau de tabac de la place, pourtant médaillé à plusieurs reprises comme deuxième plus gros marchand de cigarettes en France. Seuls quelques étalages du marché du vendredi animent un peu l'endroit. Parfois un ouvrier de Renault traverse rapidement sous la pluie. Ceux de Seguin sont facilement identifiables. Ils tiennent sous leurs bras les cadeaux de départ de la Régie : un pin's, un sac de voyage, une montre et deux photos. Dérisoires vestiges.

OLIVIER PIOT

Le siège social sera maintenu à Boulogne-Billancourt

Entre Renault et Billancourt, ce n'est qu'un au-revoir : si les installations industrielles vont disparaître, ce sera pour accueillir de nouvelles activités tertiaires. Certes, la surface occupée par le constructeur automobile sera beaucoup plus modeste mais le lien organique entre l'entreprise et la ville sera maintenu.

Le centre d'activités tertiaires, qui sera prochainement implanté sur le « *trapèze* » situé face à l'île Seguin, regroupera des services actuellement dispersés sur plus de quarante-six sites en région parisienne. Le siège social pourrait être reconstruit sur l'île Seguin afin que la firme puisse quitter ses immeubles du quai du Point-du-jour, où elle n'est que locataire. Un autre pôle tertiaire, installé à Guyancourt (Yvelines), concentrera toutes les fonctions liées au développement de produits futurs, notamment les bureaux de recherche et les ateliers d'essais de Rueil. Fort coûteuses, ces opérations de rationalisation des implantations de Renault en région parisienne seront financées par la (fructueuse) cession de terrains situés sur l'île Seguin et autour de cette dernière.

En tout état de cause, l'entreprise et les syndicats CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC et CSL peuvent d'ores et déjà se féliciter d'avoir géré la décroissance des effectifs sans trop de dommages. La commission paritaire constituée en janvier 1990 – pour assurer la mise en œuvre et le suivi d'un plan social qui se voulait exemplaire – est parvenue à d'assez bons résultats.

A côté des mesures de préretraite (492 salariés), les partenaires sociaux, assistés de spécialistes de l'ANPE, ont assuré 1 207 reconversions à l'intérieur de la société et 571 autres à l'extérieur du groupe. Mais 127 salariés ayant refusé toutes les propositions de reclassement qui leur ont été soumises ont été victimes de licenciements économiques. Un bilan plutôt positif, surtout si l'on considère que la moyenne d'âge assez élevée du personnel ne facilitait pas *a priori* les reclassements. A l'usine de montage de Billancourt, où l'on comptait 3 844 personnes au 1er janvier 1990, il reste encore 1 230 salariés, dont 700 devraient bénéficier d'une préretraite ; les 530 autres devraient être reclassés d'ici à la fin du premier semestre.

JEAN-MICHEL NORMAND

2 % au lieu de 2,2 %

Le gouvernement révise en baisse sa prévision de croissance pour 1992

Le ministre de l'économie et des finances a révisé en baisse ses prévisions de croissance pour 1992. Les comptes qu'il présentera mardi 31 mars à la commission des comptes de la nation sont un peu différents de ceux qu'il avait établis en septembre dernier et qui accompagnaient le projet de budget pour 1992, discuté par le Parlement à partir d'octobre. Le taux de croissance économique est ainsi ramené de 2,2 % à 2 % après + 1 % en 1992. En 1993, la croissance du produit intérieur brut (PIB) marchand atteindrait 2,6 %.

L'Agence France presse indique que les prévisions concernant la consommation des ménages ont en revanche été relevées, passant de + 1,8 % à + 2,1 %, après + 1,6 % en 1991. Cette accélération se poursuivrait en 1993, qui enregistrerait une progression de 2,6 %. L'investissement des entreprises – qui devait progresser de 3,5 % en volume cette année (après – 2,5 % en 1991) – a été rectifié lui aussi et ne serait que de 1 %, mais redémarrerait en 1993 avec une progression de 4,1 %.

Du côté des échanges extérieurs, les exportations progresseraient plus rapidement que les importations. Les premières augmenteraient de 4,6 % en volume, soit moins vite que prévu il y a six mois (+ 6 %) mais plus fortement que l'année dernière (+ 4 %). En 1993, les exportations augmenteraient de 5,8 %. Les importations, quant à elles, progresseraient de 3,7 % cette année et non de 5,2 % comme prévu, ce qui est cohérent avec une croissance économique moindre. Mais en 1993, avec l'accélération de l'activité, les achats à l'étranger augmenteraient assez nettement (+ 6 % en volume), plus vite même que les exportations. Les prévisions faites en matière d'inflation restent les mêmes qu'en septembre 1991 (+ 2,8 % en 1992) et sont reconduites au même taux en 1993.

Vers une libéralisation accrue

Bruxelles examine en détail les aides d'Etat aux compagnies aériennes

BRUXELLES
(Communautés européennes)

de notre correspondant

En dépit de divergences encore sérieuses, les ministres des transports des Douze devraient parvenir à se mettre d'accord sur l'ultime phase de libéralisation des transports aériens dans la Communauté lors de leur session de juin.

Une large majorité des Etats membres se sont montrés, le 26 et le 27 mars, favorables à une liberté complète des tarifs dès le 1er janvier 1993, à condition qu'une clause de sauvegarde permette à la Commission européenne d'intervenir, sur plainte d'un Etat ou d'une compagnie, en cas de prix anormalement bas.

Le rapprochement des points de vue est moins net s'agissant de l'ouverture de droits de trafic et en particulier de la mise en œuvre progressive du « cabotage », qui signifie la possibilité pour une compagnie européenne de transporter des passagers entre deux ou plusieurs villes d'un autre Etat membre (KLM, par exemple, prolonge sa ligne Amsterdam-Paris jusqu'à Nice, en étant autorisée à embarquer des passagers à Paris : c'est le cabotage dit « consécutif » ; ou, changement plus radical encore, elle ouvre une ligne Paris-Nice). Les débats se sont concentrés sur la durée des périodes de transition et sur l'étendue des clauses de sauvegarde à inscrire dans cette future réglementation. M. Paul Quilès, le ministre français, a défendu une position sensiblement plus restrictive que ses collègues.

La libéralisation du transport aérien implique que l'on attache plus d'attention au respect des règles de concurrence. Dans cette perspective, la Commission européenne a soumis aux Douze et au Parlement européen un rapport dans lequel elle passe en revue les subventions accordées aux compagnies aériennes de la CEE. Elle ne se prononce pas à ce stade sur leur validité, mais, elle indique sa volonté de les examiner en détail et, dans ce but, demande des compléments d'information aux gouvernements. Le rapport qui vient d'être publié ne devrait pas ouvrir de controverses majeures. En réalité, constate un spécialiste, il en ressort plutôt que la réputation qu'ont les compagnies aériennes d'être massivement aidées est excessive.

PHILIPPE LEMAITRE

Dans une circulaire

Mme Edith Cresson somme les préfets de lutter contre le chômage

Dans la lutte contre le chômage, Mme Edith Cresson a choisi de frapper fort. Ou, du moins, le premier ministre a décidé d'employer les grands moyens à sa disposition, c'est-à-dire la puissance de l'Etat et, en premier lieu, l'administration préfectorale.

Une circulaire du 20 février, adressée aux préfets, et qui avait été largement évoquée lors de la journée de travail organisée au Creusot – sans pour autant être divulguée, apparemment parce qu'elle provoquait des réactions (*le Monde* du 27 février), – ne laisse aucun doute sur les intentions de Mme Edith Cresson. Il s'agit bien d'une série de recommandations extrêmement fermes qui visent à la mobilisation de l'administration pour un double objectif : défendre l'emploi et combattre le chômage. Ce qui, officiellement, s'appelle « *le traitement local (...) placé sous votre responsabilité personnelle et directe* ».

Les consignes sont en effet sans ambiguïté. « *Sous votre autorité,* écrit le premier ministre aux préfets, *la nouvelle organisation (...) comportera la définition et le suivi de quatre indicateurs mensuels au niveau départemental* ». Les deux premiers porteront sur « *la diminution du chômage et en particulier du chômage de longue durée* ». Les deux autres comptabiliseront les « *emplois maintenus dans les entreprises en difficulté et (...) la création d'emplois dans les entreprises nouvelles et en développement* ». Ce faisant, les hauts fonctionnaires ne devront pas se borner à un simple constat statistique : « *Vous vous fixerez des perspectives précises et ambitieuses d'amélioration* », précise Mme Cresson, qui demande que cette action se traduise par « *la fixation d'objectifs chiffrés* » qui « *feront l'objet d'un suivi périodique par le gouvernement* ».

Les préfets devront élaborer « *un véritable programme départemental* » et créer « *un comité pour l'emploi* », qu'ils présideront personnellement. L'ANPE ayant lancé un vaste programme pour proposer une offre personnalisée aux chômeurs de longue durée, il leur est rappelé, comme un moyen de pression, que, « *en contrepartie de cet effort de la collectivité, un dispositif vient d'être mis au point par le ministre du travail, qui permet d'assurer un meilleur contrôle du respect de leurs obligations par les demandeurs d'emploi* ». Avec l'aide des outils financiers à leur disposition, il leur est indiqué que « *leur objectif sera d'être en mesure de défendre l'emploi partout où des entreprises sont en difficulté* ».

Des objectifs mensuels

Dans le document annexe qui accompagne cette circulaire du premier ministre, les orientations deviennent des ordres. « *Des objectifs mensuels seront fixés par département* ». Pour les programmes départementaux, « *une première série de propositions devra être validée avant le 30 mars* » et chaque préfet « *en rendra compte au premier ministre le 10 avril au plus tard* ». Les différentes structures devront être capables de répondre aux demandes dans les deux mois. Pour une « *gestion plus rigoureuse de la liste des demandeurs d'emploi* », il faudra « *veiller au respect des deux conditions d'inscription (...) : la recherche d'un emploi et la disponibilité immédiate* » pour travailler, inspirée par la définition du chômage que donne le Bureau international du travail. De plus, « *chaque préfet élaborera son propre tableau de bord* » qui « *sera adressé au ministère de l'intérieur le 25 de chaque mois pour le mois précédent* ». Plus encore que par son contenu, c'est le ton autoritaire de la circulaire qui a le plus surpris certains de ses destinataires. Ils y ont aussi vu la marque de la pression exercée sur eux à l'approche d'une échéance électorale. Clairement, ils seront jugés sur les résultats obtenus et leur mobilisation s'inscrit bien dans la perspective d'un bilan.

Mais une question de fond se pose aussi : comment peut-on croire, comme le laisse entendre l'admonestation gouvernementale, que les évolutions de l'emploi et du chômage *dépendent de directives générales*, appliquées par les préfets qui plus est ? Grâce à l'alternance, la classe politique avait fini par comprendre, que l'on ne crée pas des emplois par décret. Progressivement, les démarches adoptées visaient à favoriser plutôt l'environnement économique ou à travailler en profondeur et sur le long terme, ainsi que le propose Mme Martine Aubry. Ce point de vue était jusqu'à présent défendu par Mme Cresson, qui vient de le renier. Au moins temporairement...

ALAIN LEBAUBE

□ **ASSEDIC : hausse de 2,2 % des allocataires en février.** – Le nombre de chômeurs allocataires des ASSEDIC a progressé de 2,2 % en chiffres corrigés des variations saisonnières au cours du mois de février pour atteindre 2 548 400 personnes, contre 2 529 000 en janvier, selon les statistiques publiées vendredi 25 mars par l'UNEDIC. En un an, la progression est de 9,5 %. S'y ajoutent 121 600 bénéficiaires en formation (+ 51,4 % en un an) et 228 800 préretraités (– 15,4 %).

En grève dans le Morbihan

Les salariés des usines de volailles Doux Galina défendent leurs acquis

VANNES

de notre correspondant

Une grève suivie par 90 % des 2 350 salariés paralyse, depuis lundi 23 mars, les cinq usines du Morbihan de Galina SA Doux et frais, qui commercialise la volaille sous la marque Père Dodu. Ce conflit a pris naissance après la remise en cause par la direction du groupe Doux d'un certain nombre d'acquis, dont la prime de transport, le ticket restaurant, le calcul du treizième mois sans prise en compte de l'ancienneté et l'heure d'information syndicale mensuelle.

Les grévistes ont empêché tout accès des camions aux usines, finalement débloquées jeudi 26 mars après des ordonnances de référé favorables à la direction. A l'issue des négociations, le syndicat CFDT, majoritaire, a signé le 26 mars un protocole d'accord rétablissant la prime de transport et l'ancienne méthode de calcul du treizième mois, la CGT refusant d'entériner cet accord, « *du fait du non-paiement des quatre journées de grève* ».

M. H.

□ **General Motors va supprimer 1 400 emplois en Belgique.** – General Motors (GM) a décidé de supprimer 1 400 emplois en cinq ans en Belgique afin de sauvegarder la compétitivité de l'entreprise. Le constructeur automobile américain, essentiellement présent en Europe sous la marque Opel, emploie 8 400 ouvriers et 1 150 administratifs dans ses installations d'Anvers. Selon la direction du groupe, ces suppressions de postes ne devraient donner lieu à aucun licenciement sec. Il y a quelques semaines, la filiale belge de Volkswagen avait annoncé 880 suppressions d'emplois d'ici à la fin de l'année.

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 23 AU 27 MARS 1992

PARIS

R comme...

INDICE CAC 40

+0,23 %

R comme régionales, rumeurs, remaniement, redressement, repli. Sous le signe de ces cinq R, la Bourse de Paris vient d'inscrire au cours de la période écoulée une première performance hebdomadaire positive depuis le début du mois de mars. Pourtant, il n'y a pas de raison de pavoiser car, d'une semaine sur l'autre, le principal indicateur de la place n'aura finalement gagné (petitement) que 0,23 % à 1 923,54 points.

Ainsi, lundi 23 mars, le résultat du scrutin dominical et les tensions qui continuaient de se développer sur les taux d'intérêt entraînaient le marché parisien à la baisse à la veille de la liquidation mensuelle du terme de mars (– 1,8 %). Mouvement jugé excessif sans aucun doute, car, dès le lendemain, dernier jour du mois boursier, un mouvement de correction intervenait et les valeurs françaises se reprenaient dans le sillage du MATIF (0,62 %). La liquidation, pour sa part, était perdante et se soldait par un bilan négatif – le premier de l'année – de 3,37 %. Pour mémoire, l'année avait débuté sur une liquidation qualifiée de « superbe » au mois de janvier (+ 13,4 %), et le mouvement s'était poursuivi au mois de février (+ 6,07 %).

La première journée du terme d'avril sera « la » séance de la semaine. Le CAC 40 retrouvera le niveau des 1 900 points, en réaction à la meilleure orientation des marchés de taux. Le mouvement sera très sensiblement amplifié vers la fin de la séance sur une énième rumeur de démission de l'actuel premier ministre et surtout de son remplacement par le ministre fétiche des marchés financiers, M. Pierre Bérégovoy. Quand bien même rapidement démentie par Matignon, cela n'empêchera pas le marché de se sentir pousser des ailes au cours de la dernière heure de transactions pour terminer sur une hausse de 1,7 % et de porter, dans le même laps de temps, le volume des échanges de 1,6 milliard à 2,3 milliards de francs à la clôture.

La séance de jeudi aura été dominée par la prudence des investisseurs. Le marché en a profité pour digérer la flambée de la veille en attendant le remaniement évoqué dans la soirée de mercredi par Mme Cresson elle-même (0,34 %). La dernière séance de la semaine débutera sur une note faible et à l'effritement initial succédera au fil des échanges une baisse beaucoup plus significative (– 0,58 %). La mauvaise orientation des bunds allemands a nettement pesé de nouveau sur le MATIF, qui retrouvera sensiblement ses niveaux de début de semaine.

Cette mauvaise conjoncture sur le front des taux d'intérêt – en Allemagne notamment, où les analystes ne voient pas de baisse des taux cette année, voire au début de l'autre, alors que les plus pessimistes songent même à un relèvement d'ici à la fin de l'année – devrait, outre le manque de visibilité et le climat d'incertitude politique, continuer de perturber le marché français dans les semaines qui viennent. C'est, entre autres, le sentiment de la société de Bourse Dupont-Denant, filiale du Crédit national. Celle-ci estime, dans sa dernière analyse de conjoncture, que « *ces facteurs peu rassurants à très court terme peuvent être en outre accompagnés par des éléments techniques qui, au total, permettent de militer pour une pause du marché sur une très courte période avant d'entrevoir d'ici à la fin du premier semestre un reprise sérieuse des indices* ».

Perrier, c'est réglé ou presque

Aux valeurs, dans un contexte redevenu aussi morose que celui affiché la semaine passée, quelques titres se sont une fois encore distingués. Perrier, bien sûr, dont le règlement de l'affaire est intervenu en début de semaine. Au terme d'une réunion qui a pris fin lundi à 1 h 15, un accord est intervenu entre l'IFINT, BSN, Nestlé, Exor et la Société générale. Celui-ci précise que Demilac (Nestlé et Indosuez) s'engage à surenchérir sur son offre précédente à 1 700 francs par titre Perrier sans condition.

Cette OPA continue, par ailleurs, à faire l'objet d'une enquête de la part de Bruxelles, la Commission européenne estimant que « *l'OPA lancée par Nestlé sur Perrier soulève des doutes sérieux quant à sa compatibilité avec le Marché commun* ». D'autre part, la famille Agnelli, *via* l'IFINT et BSN, lancera une offre publique d'achat à 1 450 francs par action Exor, soit 2 % de plus que l'offre du seul BSN. Ces OPA ont d'ailleurs été déclarées recevables par le Conseil des Bourses de valeurs en fin d'après-midi vendredi 27 mars. La date de clôture de ces deux offres est fixée au 23 avril, et les cotation de Perrier et d'Exor, suspendues depuis le début de la semaine, reprendront le lundi 30 mars (1).

Euro Disney a trébuché cette semaine de près de 8 %. Le titre a souffert d'une analyse négative de la part du courtier Goldman Sachs. L'action, qui avait simultanément bénéficié de son entrée dans la composition de l'indice CAC 40 et de l'anticipation de l'ouverture du parc de loisirs, est, selon les analystes, surévaluée. Notons également l'activité qui a régné autour du titre Cerus. Depuis le début de l'année, l'action a enregistré un progression de 51 % (alors qu'elle a perdu près de 70 % de sa valeur en 1991). Pas moins de 12 % du capital a changé de mains au mois de février et près de 1,5 % en deux jours. Parmi les rumeurs boursières, on retrouve toujours les mêmes, qui vont de la vente de la banque Duménil-Leblé à un renforcement dans Valeo, dont il est l'actionnaire à 35,6 %. Comme le relevait un opérateur, « *de toutes les façons, ce qui est sûr, c'est qu'il y a du ramassage* ».

FRANÇOIS BOSTNAVARON

(1) Petite digression à propos d'OPA ainsi que des récentes décisions du Conseil des Bourses de valeurs sur l'obligation de lancer une offre sur les 100 % du capital d'une entreprise et non plus des deux tiers : compte tenu de l'actualité boursière au terme de trois ans d'application des nouvelles lois de la Bourse, la revue *Marchés et techniques financières* et *la Lettre des Juristes d'affaires* veulent faire le point sur la réglementation et les pratiques boursières. Pour celà elles organisent mercredi 15 et jeudi 16 avril un colloque sur le thème : « Droit boursier, de la réglementation à la pratique ». Renseignements au 42-86-12-00.

Banques, assurances, sociétés d'investissement

	27-3-92	Diff.
AGF	505	+ 4
AXA (ex-Cie Midi)	923	+ 3
Bail Equipement	135	– 0,10
Bancaire (Cie)	469	– 6
Cetelem	831	+ 19
CCF	186,20	+ 0,90
CFF	960	+ 1
CFI	300	+ 1,50
Chargeurs	1 177	– 13
C. Local de France	227,40	– 4,20
CPR	276,60	– 0,40
Eurafrance	1 648	+ 15
GAN	1 903	– 45
Locindus	720	+ 10
Paribas	385,70	– 4,40
Schneider	655	– 12
Société générale	511	– 5
Sovac	815	– 5
Suez (Cie fin.)	327,10	– 5,90
UAP	536	inch.

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	27-3-92	Diff.
8,80 % 1977	124	+ 0,40
10 % 1978	100,05	– 0,15
9,80 % 1978	100	inch.
9 % 1979	99,80	+ 0,40
10,80 % 1979	101,40	+ 0,20
CNE 3 %	4373	– 7
CNB 5 000 F	98,32	+ 0,22
CNB Paribas 5 000 F	97,90	+ 0,30
CNB Suez 5 000 F	97,70	+ 0,10
CNI 5 000 F	98,40	inch.

Métallurgie, construction mécanique

	27-3-92	Diff.
Alspi	314	– 4
Dassault Aviation	345,20	+ 4,20
De Dietrich	1 528	+ 19
Fives-Lille	376	– 4
Peugeot	716	– 9
SAGEM	1 769	– 16
Strafor. Facom	756	– 8
Valeo	732	+ 29
Vallourec	256,40	– 1,90

Mines d'or, diamants

	27-3-92	Diff.
Anglo-American	187,50	– 4,50
Amgold	324,10	inch.
Buf. Gold M.	38	+ 0,80
De Beers	137,30	– 8,70
Drief. Cons.	62,90	+ 1,40
Gencor	16,85	– 0,65
Harmony	30,40	– 0,65
Randfontein	23,60	– 0,25
Sainte-Helena	33,90	– 0,10
Western Deep	154	– 2

Bâtiment, travaux publics

	27-3-92	Diff.
Auxil. d'entr.	1 007	+ 6
Bouygues	608	+ 12
Ciments français	350	+ 29,80
GTM	368	– 9
Immob. Phénix	148	+ 1
J. Lefebvre	950	+ 10
Lafarge-Coppée	358	+ 8,30
Poliet	547	+ 25
SGE-SB	236,90	– 6,10

Matériel électrique

	27-3-92	Diff.
Alcatel-Alsthom	599	+ 1
CSEE	321	+ 21
Générale des eaux	2 272	+ 14
Intertechnique	840	+ 20
Labinal	719	– 1
Legrand	4 181	+ 71
Lyon. des eaux	499,50	+ 2,50
Matra	171	+ 6,50
Merlin-Gerin	534	+ 23
Moulinex	180	– 1
Radiotechnique	625	– 15
SEB	2 130	+ 89
Sext.-Avionique	234	+ 3
Thomson-CSF	159,20	+ 4,20
IBM	474	– 15,20
ITT	370	– 0,20
Schlumberger	316,30	– 7,60
Siemens	2 285	+ 12

Alimentation

	27-3-92	Diff.
Béghin-Say	610	– 5
Bongrain	3880	+ 1005
BSN	1091	+ 5
Carrefour	2550	+ 1
Casino, G., Per.	163,50	+ 4,50
Guyenne-Gasc.	1669	+ 19
LVMH	4410	– 70
Olipar	185	+ 18
Pernod-Ricard	1536	+ 38
Promodès	3465	– 2
Saint-Louis	1283	– 16
Source Perrier	1546	– 2
Nestlé	35400	– 600

Pétroles

	27-3-92	Diff.
BP-France	117	– 3?
ELF-Aquitaine	355,40	– 1,60
Esso	780	+ 21
Primagaz	710	+ 10
Sogerap	405	+ 11
Total (div. par 4)	234,50	+ 4,50
Exxon	314,20	+ 0,58
Petrofina	1 730	+ 26
Royal Dutch	428,20	– 2

Valeurs diverses

	27-3-92	Diff.
Accor	775	+ 27
Air liquide	749	– 8
Bic	677	+ 6
Bis	348,70	– 1,70
CGIP	1 231	+ 11
Club Méd.	531	+ 5
Elf Sanofi	1 169	– 15
Essilor	393,30	– 6,70
Euro Disney	148	– 13,30
Europe 1	951	+ 41
Eurotunnel	43,35	+ 0,85
Groupe Cité	518	– 4
Hachette	168	– 2,10
Havas	495	+ 2,50
Marine Wendel	335	+ 3
Navigation mixte	1 139	+ 18
Nord-Est	116,50	+ 4,40
L'Oréal	785	+ 3
Saint-Gobain	537	+ 11
Saulnes Châtillon	240,10	+ 2,20
Skis Rossignol	790	+ 20

Mines, caoutchouc

	27-3-92	Diff.
Géophysique	647	+ 28
Imétal	320	+ 1
Métaleurop	90	– 0,10
Michelin	164,20	+ 0,90
RTZ	55,60	+ 1
ZCI	3,65	+ 1,57

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Berger SA	+ 15,5	Printemps (Au)	– 11,7
Olipar	+ 10,2	Euro Disney	– 7,8
Ciments franç.	+ 9,3	Hachette	– 6,4
Cerus	+ 9,1	CGP	– 5,7
Spie Batignolles	+ 8,3	Salomon SA	– 4,6
Castor.-Dubois	+ 8	CMB Pack. SA	– 4,2
Lebon Cie	+ 6,3	Auxil. Entrepr.	– 4,1
Klepierre	+ 6,1	UIF	– 4,1
Metrol. Inter.	+ 5,9	SPEP	– 3,4
Damart SA	+ 5,5	BP France	– 3,3
Gr. André SA	+ 5,3	BNP	– 3
Salvepar	+ 5,3	MMB	– 3
Accor	+ 5	IDIA	– 2,9
Géophysique	+ 5	GTM Entrepose	– 2,6

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Euro Disn. SCA	3 946 032	615 428 018
Alc.-Alsthom	1 010 978	601 266 848
Gle des Eaux	239 545	536 822 503
BSN	389 850	425 069 023
Total cat. B	1 798 393	410 289 179
Air liquide	536 125	402 289 912
LVMH	81 634	361 840 390
Saint-Gobain	654 618	346 743 284
Elf-Aquitaine	930 300	333 733 189
Suez (Cie de)	709 703	237 479 810
Peugeot SA	317 687	230 366 675
Société gén.	397 010	202 487 004
Esso	258 457	192 616 095
Oréal (L')	243 749	189 816 853

(*) Du vendredi 20 mars 1992 au jeudi 26 mars 1992 inclus.

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 27 mars 1992
Nombre de contrats : 101 181 environ.

COURS	ÉCHÉANCES JUIN 92	SEPT. 92	DÉC. 92	MARS 93
Premier	107,62	107,84	108	–
+ haut	107,64	107,84	108	–
+ bas	107,12	107,36	107,66	–
Dernier	107,14	107,36	107,66	–
Compensation	107,14	107,38	107,56	–

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	20-3-92	23-3-92	24-3-92	25-3-92	26-3-92
RM	2 354 336	2 315 265	2 333 881	1 785 258	2 025 256
Comptant R. et obl.	4 451 041	6 006 708	9 139 191	6 786 864	3 261 585
Actions	108 437	138 188	104 417	133 098	118 302
Total	6 913 814	8 460 161	11 577 489	8 705 220	5 405 143
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1991)					
Françaises	110,6	109,0	109,6	111,7	111,8
Étrangères	103,1	102,8	102,7	103	102,6

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	23-3-92	24-3-92	25-3-92	26-3-92	27-3-92
Indice gén.	519,2	513,6	519,8	523,4	524,0
(base 1000, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 884,57	1 896,26	1 928,28	1 934,75	1 923,54

MARCHE LIBRE DE L'OR

	Cours 20-3-92	Cours 27-3-92
Or fin (kilo en barre)	62 100	61 800
– (kilo en lingot)	62 150	61 950
Pièce française (20 fr.)	361	357
• Pièce française (10 fr.)	449	448
Pièce suisse (20 fr.)	361	368
Pièce latine (20 fr.)	358	348
• Pièce tunisienne (20 fr.)	355	353
Souverain	452	449
• Souverain Elizabeth II	465	465
• Demi-souverain	340	348
Pièce de 20 dollars	2 085	2 110
– 10 dollars	1 040	1 070
• – 5 dollars	690	690
– 50 pesos	2 330	2 340
• – 20 marks	430	438
– 10 florins	370	375
• – 5 roubles	255	256

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

NEW-YORK

Semaine de baisse

INDICE DOW JONES

- 1,37 %

Wall Street a fléchi au cours de la semaine écoulée, les investisseurs attendant de savoir si les résultats trimestriels des sociétés américaines refléteront une reprise de l'activité économique. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a fini la période à 3 231,44 points, en baisse de 44,95 points, soit un repli de 1,37 % par rapport à la clôture de vendredi dernier.

Des signes mitigés sur la reprise économique américaine ont eu peu d'impact sur Wall Street, car « *les investisseurs en ce moment ne se fixent ni sur l'économie ni sur les statistiques* », a noté Sid Dorr, analyste chez Charles Schwab. D'autres spécialistes ont toutefois souligné que certains investisseurs sont en train de réviser la composition de leur portefeuille avant la fin du premier trimestre 1992, en y ajoutant les titres qui se sont bien comportés au cours de ces derniers mois. Mais « *nous devons attendre de connaître les résultats des sociétés* » au premier trimestre, a indiqué Steven Kroll, directeur de la firme Monness Crespi et Hardt. La publication de ces résultats devrait débuter à la mi-avril.

Mercredi, la Bourse new-yorkaise avait perdu tous ses gains de la journée durant les dix dernières minutes d'échanges, en raison de l'erreur d'un courtier de Salomon Brothers, qui, ayant mal interprété l'ordre d'un client, avait déclenché une vague de ventes informatiques. Le Dow Jones a fortement accentué ses pertes vendredi en fin de journée, dans le sillage de la chute de la Bourse de Tokyo et des principales places européennes.

Indice Dow Jones du 27 mars 3 231,44 (c. 3 276,38).

	Cours 20 mars	Cours 27 mars
Alcoa	70 3/8	70 7/8
ATT	40 5/8	40 3/8
Boeing	44 5/8	43 5/8
Chase Man. Bank	25 1/8	23 7/8
Du Pont de Nemours	46 3/8	48
Eastman Kodak	40 5/8	40 5/8
Exxon	54 7/8	55 1/8
Ford	40 1/2	38 1/4
General Electric	78 5/8	76 1/8
General Motors	39 1/8	36 5/8
Goodyear	67 1/4	65 3/4
IBM	86 1/8	83 1/4
ITT	66 1/4	65 3/8
Mobil Oil	58 1/2	59 7/8
Pfizer	71	68 3/8
Schlumberger	56 3/8	55 3/8
Texaco	57	56 5/8
UAL Corp. (ex-Allegis)	151	144 1/8
Union Carbide	25	24 5/8
United Tech.	53 5/8	52
Westinghouse	19 5/8	19
Xerox Corp	76 7/8	73

TOKYO

La Bourse de Tokyo au plus bas

INDICE NIKKEI

- 2,70 %

La Bourse de Tokyo a terminé à nouveau la semaine sous le seuil psychologique des 20 000 points et a touché un nouveau « plus bas » depuis celui enregistré le 16 février 1987, les investisseurs s'inquiétant de la mollesse de l'économie japonaise. L'indice Nikkei a clôturé vendredi à 19 636,99 points, soit un recul de 548,10 points, 2,7 %, sur la semaine. Dans un marché très peu actif, les échanges quotidiens se sont contractés à 268,4 millions de titres contre 440,15 millions la semaine précédente.

Certains opérateurs avaient caressé l'espoir d'une reprise du marché après la fin du terme boursier de mercredi. En fait, la plupart des investisseurs sont restés prudents dans l'attente de l'annonce la semaine prochaine des incitations fiscales et monétaires du gouvernement pour stimuler l'économie. Mais la situation reste difficile. « *Même si de nombreux investisseurs attendent les mesures que doit annoncer le gouvernement mardi ainsi qu'une baisse du taux d'escompte... le marché est de plus en plus sceptique au sujet d'une reprise à court terme* », a indiqué un opérateur.

Indices : Nikkei 19 636,99 (c. 20 185,09) ; TOPIX 1 428,13 (c. 1 451,14)

	Cours 19 mars	Cours 27 mars.
Akai	515	490
Bridgestone	1 100	1 110
Canon	1 280	1 290
Fuji Bank	2 000	1 930
Honda Motors	1 520	1 560
Matsushita Electric	1 310	1 270
Mitsubishi Heavy	584	590
Sony Corp.	3 930	4 000
Toyota Motors	1 380	1 370

FRANCFORT

Recul – 1,5 %

La Bourse de Francfort a perdu du terrain cette semaine à la suite de l'annonce de mauvais indices conjoncturels, concernant notamment l'inflation. L'indice instantané DAX a ainsi reculé de 1,5 % à 1 711,45 points.

Selon la banque West LB, la Bourse allemande est « *condamnée à brève échéance à faire du surplace* ». La semaine prochaine, l'office des statistiques de Wiesbaden doit annoncer le chiffre provisoire de l'inflation du mois de mars en Allemagne de l'Ouest, qui risque d'être très élevé. En effet, trois des principaux Laender ouest-allemands ont déjà annoncé des taux d'inflation supérieurs à 4,5 % pour le mois. Cette hausse des prix intensifie le pessimisme des investisseurs, qui craignent une nouvelle flambée des taux d'intérêt.

Le volume des transactions sur les huit places boursières allemandes s'est élevé cette semaine à 27,81 milliards de deutschemarks, contre 33,94 milliards de DM la semaine dernière.

Indices du 27 mars : DAX, 1 711,45 (c. 1 736,30) ; Commerzbank, 1 969,30 (c. 1 992,90).

	Cours 20 mars	Cours 27 mars
AEG	217	217,50
BASF	247	242,90
Bayer	298	296,70
Commerzbank	262,60	254,80
Deutschebank	724,30	711,50
Hoechst	259,60	258,50
Karstadt	659	653,80
Mannesman	283	278,50
Siemens	673,50	670,90
Volkswagen	363,50	351

LONDRES

Repli sur fond de sondages – 0,35 %

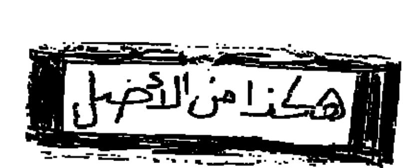
La Bourse de Londres a enregistré sa quatrième baisse hebdomadaire consécutive au cours de la semaine écoulée, dictée comme les précédentes par des sondages donnant le Parti travailliste en tête des intentions de vote pour les élections du 9 avril. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a terminé la semaine sur une baisse de 8,7 points, soit 0,35 %, à 2 447,9 points.

En plus des inquiétudes politiques, le marché a été affecté lundi par l'annonce d'un déficit de la balance des paiements courants plus important que prévu en février, soit 750 millions de livres. Les grands indicateurs ont ensuite été oubliés jusqu'à mercredi et jeudi lorsqu'une série de résultats de sociétés encourageants ont soutenu la cote.

Le délai supplémentaire demandé par Héron International pour rembourser une partie de sa dette de 1,2 milliard de livres a affecté le secteur bancaire.

Indices du 27 mars : 100 valeurs, 2 447,90 (c. 2 456,60) ; 30 valeurs, 1 914,90 (c. 1 916,50) ; fonds d'Etat, 85,63 (c. 86,06) ; mines d'or, 119,6 (c. 123,40).

	Cours 20 mars	Cours 27 mars
Bowater	7,75	7,35
BP	2,61	2,54
Charter	5,40	4,86
Courtaulds	3,10	5,38
De Beers	15	13,93
Glaxo	7,84	7,75
GUS	15	19,25
ICI	12,53	12,51
Reuters	11,23	11,22
Shell	4,47	4,39
Unilever	9,27	9,02
Vickers	1,54	1,48



CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Un marché engorgé

Le premier trimestre s'achève sur un volume de nouvelles émissions d'obligations internationales de l'ordre de 84 milliards de dollars. C'est un montant élevé auquel l'activité de ces deux dernières semaines n'a que peu contribué. Ce chiffre reflète, pour l'essentiel, la formidable animation des deux premiers mois de l'année et du tout début du mois de mars, période faste pour les débiteurs de premier plan qui ont été très nombreux à accomplir, en peu de temps, un bon tiers au moins de leur programme annuel d'emprunt. Ils bénéficiaient alors de circonstances particulièrement favorables.

La concurrence effrénée que se livraient tant d'intermédiaires financiers pour diriger des émissions leur permettait de tabler sur des conditions très avantageuses pour eux. Les choses sont allées si loin que certains des emprunteurs, parmi les plus grands, se montraient effrayés par l'audace de leurs banques, qu'ils avaient de la peine à suivre. Aujourd'hui que le marché est engorgé et qu'on ne peut plus faire miroiter l'espoir d'une baisse imminente du loyer de l'argent en Allemagne pour susciter une nouvelle vague d'optimisme, de tels appels à la raison prennent toute leur signification.

Globalement, le volume des émissions nouvelles est nettement supérieur à celui de 70,4 milliards de dollars relevé pour la même période de l'an passé. On se garde d'accorder une trop grande importance à cette comparaison car au début de l'année dernière la guerre du Golfe avait pratiquement interrompu l'activité primaire sur le marché euro-obligataire. Il est en revanche intéressant de mesurer l'évolution relative des principales monnaies d'emprunt. Le dollar des Etats-Unis maintient sa position, sans guère varier, avec une part d'environ 27 % des émissions nouvelles depuis le début de l'année, contre environ 28 % durant le premier trimestre de 1991.

L'écu occupe encore la deuxième place, avec 17.4 %, mais on est loin des 25 % de l'an passé. L'enthousiasme européen est bien retombé depuis quelques mois. Emprunter en écu pouvait encore, l'année dernière, avoir une signification politique et certains pays pouvaient y voir un moyen d'afficher leurs convictions communautaires et s'attribuer une sorte de brevet européen. Aujourd'hui, on est revenu à des considérations beaucoup plus terre à terre. Il est significatif que des pays comme l'Espagne ou la Belgique, qui figurent pourtant parmi les partisans déclarés de l'écu, aient retenu le yen et le deutschemark respectivement pour libeller leurs dernières grandes euro-émissions sur le marché des capitaux.

Les Trésors publics de Madrid et de Bruxelles n'ont du reste pas cherché à conclure des contrats d'échange de façon à se procurer des fonds dans une autre monnaie. Ils ont gardé tel quel le produit de leurs grands emprunts de 50 milliards de yens et de 750 millions de marks, dont le coût n'est guère élevé comparativement à ce qu'ils aurait dû débourser dans d'autres circonstances. Le regain de faveur dont bénéficie le yen cette année fait qu'il occupe maintenant la troisième place avec 14,1 % (contre 10,9 %), tandis que le mark, également en forte progression, est monté à 11,4 % contre 5,7 % au premier trimestre de l'année dernière.

L'assurance financière se développe

La livre sterling a beaucoup reculé. Elle n'a, cette année, servi à libeller que 6,3 % des nouveaux euro-emprunts contre 11,2 % en 1991. La part de la lire italienne s'est, au contraire, accrue, passant à 5,4 contre 2,8 %. Parmi les autres monnaies qui comptent, le franc français et le dollar canadien se retrouvent à près de 5 % chacun contre 5,1 % et 6,9 % respectivement l'an passé.

Une grande opération internationale est sur le point de voir le jour pour le compte du Crédit foncier de France. L'affaire, qui portera sur plusieurs milliards de francs, promet de retenir l'attention de tous les spécialistes parce qu'elle est d'un genre nouveau. Elle permettra à l'emprunteur d'accroître ses fonds propres car, pour lui, ce sera une transaction subordonnée. Les emprunts subordonnés peuvent, dans une certaine mesure, être assimilés à des fonds propres car ils se situent loin après les autres dans la hiérarchie des dettes. Mais pour ce qui est des investisseurs, les titres qui leur seront proposés, dans le cadre de l'émission du Crédit foncier, seront d'une qualité irréprochable.

Cette apparente contradiction s'explique par l'intervention d'une compagnie d'assurance. Celle-ci, AIG (American International Group), garantit le versement des intérêts ou le remboursement du capital, quoi qu'il arrive.

Vue sous cet aspect, la transaction est originale. Elle marque une étape importante dans le développement de l'assurance financière qui, jusqu'à présent en France, est demeurée confinée dans un cadre assez étroit. Une autre caractéristique de l'opération est la durée inhabituellement longue de l'emprunt, qui aura vingt ans à courir. Les transactions, dont l'émission du Crédit foncier se rapproche le plus, sont normalement remboursables après quinze ans. Il s'agit en fait d'une émission prétendument perpétuelle, mais qui, en réalité, sera remboursée à une échéance fixée d'avance.

La formule est maintenant classique. Elle implique que, dès le départ, une partie du produit de l'emprunt soit placée dans des titres dont le versement des intérêts ne s'effectuera qu'à l'échéance retenue, avec le remboursement du capital, de façon à disposer, le moment venu, du même montant que celui qui sera nécessaire pour repayer la dette. Depuis 1988, les sociétés françaises ont eu recours, en grand nombre, à des solutions de ce genre car elles y trouvent un avantage d'ordre fiscal très important. Cet avantage subsiste mais il pourrait disparaître prochainement si le projet de loi sur la fiducie est adopté au Parlement.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Fermeté remarquée du franc

Le dollar en net recul, la livre sterling fléchissante, le mark moins recherché. C'est le franc français qui a retenu l'attention, cette semaine, par sa fermeté sur les marchés des changes, bien surprenante, en apparence, au lendemain d'élections dont la confusion ne devait pas, en théorie, favoriser particulièrement notre monnaie.

A Paris, le cours de la devise allemande est retombé dès le lundi, de 3,3945 à un peu plus de 3,39 francs, au plus bas depuis la mi-août, niveau auquel il s'est maintenu jusqu'à la veille du week-end (3,3909 francs) presque à mi-chemin entre le «pivot» (médian) de 3,3568 francs et le plafond de 3,4305 francs. Dans les milieux financiers, on se perdait en conjectures sur cette fermeté de la monnaie nationale. Au début, certains l'imputaient à des ventes de marks par la Banque de France, prise de court par la hausse du franc. A ce cours, l'institut d'émission achèterait plutôt ce genre de devises pour renforcer ses réserves. En tout cas, des rumeurs de ventes couraient en début de semaine, propagées par le *Wall Street Journal*, ce qui a renforcé le franc.

D'autres, plus sérieux, comme M. François Chevallier, analyste à la Banque française pour le commerce extérieur (BFCE), penchent pour l'*«effet de reprise»* provoqué par l'attitude de la Banque de France, qui n'a pas profité du raffermissement continu du franc depuis quelques semaines pour abaisser ses taux directeurs, ce qui maintient un écart d'environ 1 demi-point (0,45) point entre le loyer de l'argent à court terme pratiqué de chaque côté du Rhin. Cet écart au profit de Paris ne couvre que la moitié du risque de change éventuel sur parité franc-mark (0,9 % de dépréciation possible), ce qui, selon M. Chevallier, serait susceptible de limiter à 3,39 francs la baisse du mark.

Plus généralement, on pourrait estimer que la palette des bonnes données fondamentales sur le franc (inflation réduite, déficit budgétaire relativement limité, balance commerciale en très nette amélioration, avec des gains de parts de marché sur l'Europe) finit par être prise en considération. Certes, cette bonne tenue du franc ne résisterait sans doute pas au départ de M. Pierre Bérégovoy, défenseur acharné des parités actuelles, et véritable garant de notre monnaie vis-à-vis de l'étranger.

Sur le dollar, c'est le recul, après l'échec des tentatives pour hisser le cours du billet vert juste au-dessous de 1,68 deutschemark. A la veille du week-end, on le retrouvait un peu au-dessous de 1,65 deutschemark et aux environs de 5,57 francs, après 5,68 francs en début de semaine. Bien qu'une série d'indices de reprise plus ou moins concordants viennent soutenir la confiance des opérateurs dans l'avenir du dollar, quelques notes discordantes se font entendre. Ainsi, deux gouverneurs de la Réserve fédérale, MM. Mullins et Angell, constatent que la reprise est bien amorcée, mais ils craignent de la voir tourner court, en raison de la hausse du taux d'intérêt à long terme, nuisible à la construction, et du niveau désespérément bas de la confiance des consommateurs.

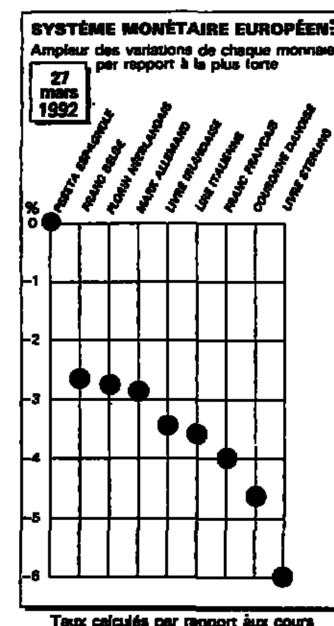
FRANÇOIS RENARD

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 23 MARS AU 27 MARS 1992

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,7325	–	17,8794	66,6222	60,6428	2,9455	53,8502	0,0008
	1,7655	–	17,5685	65,7246	59,6302	2,8985	52,9661	0,0007
Paris	9,6008	5,5930	–	372,6182	339,1752	16,4742	301,1847	4,5032
	9,7077	5,6920	–	374,1045	339,4156	16,4985	301,4830	4,5174
Zurich	2,6004	1,5010	26,8371	–	91,0248	4,4212	80,8292	1,2085
	2,5940	1,5215	26,7304	–	90,7074	4,4101	80,5879	1,2075
Francfort	2,8568	1,6490	29,4832	109,8600	–	4,8571	88,7991	1,3276
	2,8601	1,6770	29,4624	110,2201	–	4,8608	88,8241	1,3309
Bruxelles	58,8183	33,95	6,0700	22,6182	20,5882	–	18,2821	2,7334
	58,8397	34,50	6,0611	22,6749	20,5724	–	18,2733	2,7380
Amsterdam	3,2172	1,8578	33,2022	1,2371	112,6137	5,4698	–	1,4951
	3,2199	1,8880	33,16938	1,2488	112,5819	5,4724	–	1,4984
Milan	2151,765	1242		222,8632	827,4483	753,1837	36,5832	668,8206
	2148,93	1260		221,3633	828,1301	751,3416	36,5217	667,3728
Tokyo	230,942	133,30	23,8333	88,8074	80,8368	3,9263	71,7824	0,1073
	229,3097	134,50	23,6296	88,3996	80,2027	3,8985	71,2394	0,1067

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 27 mars, 4,1957 F contre 4,2319 F le vendredi 20 mars 1992.



Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France

MATIÈRES PREMIÈRES

L'aluminium en verve

Gare aux chiffres lorsqu'ils sont faux ! Le marché londonien de l'aluminium a été cette semaine le jouet d'une erreur de statistique qui, l'espace d'une journée – le 24 mars, – a entraîné un recul des prix sous la barre des 1 300 dollars la tonne.

Les opérateurs ont vivement réagi à la publication par l'Institut international de l'aluminium primaire (IPAI), une organisation réputée pour son sérieux, d'une donnée jugée «baissière». Selon l'IPAI, la production journalière d'aluminium en février aurait augmenté de 900 tonnes, comparée à celle de janvier. Aussitôt l'«information» rendue publique, les professionnels se mirent à craindre un nouvel engorgement du marché, et la tendance s'inversa. Au lendemain de ce mini-événement, l'IPAI a dû reconnaître son erreur, indiquant que l'offre mondiale de métal était restée inchangée le mois dernier. Les choses sont alors rentrées dans l'ordre, les prix remontant autour de 1 307 dollars la tonne. Les habitués du London Metal Exchange (LME) s'interrogeaient seulement sur la fiabilité des statistiques de l'IPAI et sur les causes d'un tel dérapage autour d'une statistique très attendue par les professionnels.

D'une manière générale, les marchés à terme de matières premières, qui sont des lieux où les professionnels transfèrent leur risque de prix aux spéculateurs, peuvent sur une brève période être manipulés par la rumeur. On cite parfois cette anecdote d'un acheteur de blé aux Etats-Unis qui voyait les prix s'envoler à cause d'une très forte sécheresse. Incapable d'honorer le paiement de ses contrats, il était entré un jour dans l'enceinte du marché un imperméable sur le dos et les cheveux mouillés en criant : *«Il pleut!»* L'histoire raconte que les prix se mirent à baisser, pour la plus grande joie du manipulateur... Vrai ou faux, cet épisode comique des marchés illustre parfaitement leur grande sensibilité à la rumeur, à l'information non encore vérifiée. Les marchés commencent par réagir ; ils analysent et vérifient ensuite.

S'agissant de l'aluminium, l'incident évoqué mis à part, l'année 1992 a plutôt bien commencé. Les cours ont grimpé de quelque 15 % depuis le 1er janvier, dans une perspective d'assainissement de l'offre et de relance de la consommation mondiale. Les analystes londoniens estiment ainsi qu'au second semestre, «l'alu» devrait être la locomotive des métaux non ferreux et enregistrer une augmentation continue de ses prix. En outre, le marché entre dans la période traditionnelle de forte demande, à savoir avril-juin. La renégociation des contrats salariaux aux Etats-Unis, avec les risques de grève et de ralentissement d'activité qu'elle suppose, jette de surcroît une incertitude sur la moitié de la production américaine.

D'autres éléments viennent conforter la position de ce métal apprécié à la fois pour sa légèreté et sa résistance : les Russes, qui avaient littéralement inondé le marché occidental en 1991, devraient réduire leurs ventes. Celles-ci atteindraient 600 000 à 800 000 tonnes, au lieu du million de tonnes initialement prévu. Si les stocks accumulés au LME s'élèvent encore à 1,16 million de tonnes, les observateurs estiment que l'offre s'est considérablement adaptée, l'équivalent de 952 000 tonnes de capacités de production ayant été stoppé en 1991, soit 6,5 % environ de la production occidentale.

Une étude récente sur l'usage des métaux dans l'industrie automobile montre que la nouvelle décennie devrait se traduire par un accroissement de 40 % de la consommation d'aluminium dans ce secteur. L'industrie automobile absorberait ainsi un million de tonnes par an. L'augmentation serait certes liée à celle de la production de véhicules, mais de façon marginale. C'est surtout le taux d'incorporation de ce métal dans les autos qui devrait progresser (de l'ordre de 30 %). Outre l'aluminium, le nickel devrait connaître à son tour un regain d'intérêt de la part de l'automobile.

Pour terminer sur les non-ferreux, on relevait cette semaine la remontée des prix du zinc à leur meilleur niveau depuis onze mois, dopés par un bon courant d'achats couplé avec une diminution des stocks à Londres. Le nickel retrouvait une certaine fermeté grâce à des achats chinois. Certains experts britanniques estimaient enfin que le cuivre serait probablement le seul métal à voir ses prix reculer en 1992.

ÉRIC FOTTORINO

PRODUITS	COURS DU 27/3
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 303 (– 27) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 304 (– 18) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	7 405 (– 50) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Mai	268,5 (– 1) Dollars/tonne
Café (Londres) Mars	840 (– 38) Livres/tonne
Cacao (New-York) Mai	996 (– 80) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Mai	384 (– 14) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Mai	270 Cents/boisseau
Soja (Chicago) Mai	177,8 (– 1,2) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

Heron International demande un délai à ses créanciers

Le conglomérat Heron International (pétrole, immobilier), l'une des trois plus importantes sociétés britanniques entièrement détenues par des intérêts privés, a demandé vendredi 27 mars une prolongation du délai de remboursement d'une partie de sa dette, qui totalise 1,2 milliard de livres (environ 12 milliards de francs). Heron a pris cette décision en raison de *«l'état actuel du marché immobilier, à la fois au Royaume-Uni et à l'étranger»*, qui a rendu plus difficile un programme de vente d'actifs destiné à réduire son endettement.

A la Bourse de Londres, la nouvelle a provoqué une chute de 11 pence des actions de Barclays Bank, la principale banque de Heron, à 324 pence. Les dettes de Heron envers cette banque atteindraient 150 millions de livres selon des sources financières, un chiffre non confirmé par la banque.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Les giboulées de mars

Sale temps pour les marchés financiers, de part et d'autre du Rhin! En France, c'est la confusion électorale qui perturbe et déprime le MATIF; en Allemagne, c'est le pessimisme sur l'évolution des taux d'intérêt qui assombrit les perspectives.

A Paris, dès le lendemain du scrutin, le cours de l'échéance juin du MATIF redégringolait de 107,76 à 107,02, ce qui correspondait à 105,50 sur l'échéance mars, contre 106,14. Le rendement de l'OAT à dix ans passait de 8,66 % à 8,76 %. Par la suite, des mouvements convulsifs allaient agiter le marché. Ainsi, mercredi 25 mars après-midi, une rumeur suivant laquelle Mme Cresson pouvait être remplacée par M. Bérégovoy à Matignon fait bondir la *Bourse de deux points et le MATIF* d'un point complet, de 106,90 à 107,90 sur juin. Jeudi, le jeu se calmait un peu et, vendredi, on se retrouvait à 107,18, soit l'équivalent de 105,60 sur la défunte échéance mars, avec un rendement de 8,75 % sur l'OAT 2002 et de 8,97 % sur l'OAT 1999.

Outre l'influence délétère de l'Allemagne, l'inquiétude régnait dans les milieux financiers nationaux et internationaux sur la nature et l'ampleur du remaniement du gouvernement. C'est bien simple : si M. Bérégovoy s'en va, même remplacé par quelqu'un de «raisonnable» mais de poids politique moindre par rapport à Mme Cresson ayant obtenu ce qu'elle voulait, c'est-à-dire une capitulation totale ou partielle de Bercy, les opérateurs de Londres, les Salomon, Morgan Stanley et autres Shearson-Lehman balancent par-dessus bord les tonnes d'OAT et de bons du Trésor qu'ils détiennent au comptant et en position au MATIF, sans réfléchir longtemps et sans oublier d'en vendre le double à découvert : ils vendent après, bien après, pour se racheter.

Il faut rappeler que la situation de la France a radicalement changé depuis dix ans, voire cinq ans. La levée du contrôle des changes fin 1988, la large diffusion des fonds d'Etat à l'étranger, qui *détient le tiers* de la dette publique négociable, soit un peu moins de 300 milliards de francs, et l'ampleur des fonds des non-résidents en France (près de 400 milliards de francs, plus le tiers des actions cotées à la Bourse de Paris qui est placé à l'extérieur de nos frontières) font qu'aujourd'hui la désignation d'un ministre des finances ne peut être effectuée qu'en fonction du contexte extérieur.

Du côté allemand, c'est la désolation. *«Le débat sur une baisse des taux en RFA est sans fondement, compte tenu des handicaps actuels de l'économie»*, a déclaré M. Johann Gaddum, membre du directoire de la Bundesbank, auquel avait fait écho le ministre des finances, M. Theo Waigel. Par ailleurs, plusieurs banquiers et analystes voient l'abaissement des taux directeurs de la Bundesbank s'éloigner dans le temps, *«pas avant la toute fin de l'année, voire l'année prochaine»*. En fait, il n'est pas exclu que cette baisse se produise pas avant le printemps 1993, si l'inflation ne revient pas d'ici-là à un rythme inférieur à 3 % et même à 2 %, ce qui semble improbable. En tout cas, la hausse des prix devrait frôler les 5 % en mars-avril (4,9 % pour le Land de Hesse), avant de se ralentir plus tard. Ajoutons que l'échec des négociations dans la fonction publique a contribué à propulser au-delà de 8 % le rendement de l'emprunt d'Etat à dix ans (bund), qu'on retrouve à 8,05 % après 7,70 % au début de l'année. Outre-Rhin, certains voient ce rendement à 8,25 % avant l'été. Comme l'écart avec l'OAT à dix ans est d'environ 0,7 point, cela donnerait un rendement voisin de 9 %, ou plus, à Paris, de quoi démolir tous les espoirs follement nourris en début d'année, et de quoi confirmer les prédictions de Shearson-Lehman, fin janvier, sur un rendement de 9,30 % à 9,50 % à la fin de 1992. Affreux!

La guerre des agences de notation

Sur le marché obligataire, où, naturellement, la désolation règne – *«un gel complet»*, – la seule émission de la semaine a été celle de la Banque européenne d'investissement (BEI), – 2 milliards de francs, – simplement ignorée sur le marché français puisqu'en fait elle n'était pas vraiment faite pour lui. Ce n'était un «papier» ni pour les particuliers ni même pour les investisseurs institutionnels sous cette forme (un taux nominal de 8,80 % avec un écart de 0,17 point au-dessus de l'OAT 2000, 8,81 % au lancement). Cet emprunt, dirigé par la Banque Paribas, était taillé sur mesure pour l'étranger, essentiellement l'Italie, qui, pour des raisons fiscales (crédit d'impôt accordé à l'émetteur quelle que soit la devise) en a absorbé la plus grande partie pour la satisfaction de la BEI.

La Caisse nationale de Crédit agricole émet pour 300 millions de francs de titres avec un intérêt fixe de 4,50 %, majoré d'un complément d'intérêt égal à 30 % de la progression annuelle (éventuelle) de l'indice CAC 40, complément limité à 13,70 %. De son côté, la Caisse centrale des Banques populaires lance un emprunt à taux également indexé sur le CAC 40, avec un intérêt fixe de 4,50 %, majoré d'un complément d'intérêt égal à 30 % de la performance annuelle du CAC 40, plafonné à 15,50 %, le taux annuel versé pouvant atteindre un maximum de 20 %.

Aujourd'hui plus que jamais il faut se faire «noter» : banques, grandes entreprises, organismes divers qui émettent du «papier» de toutes catégories, actions, obligations, bons, certificats, papier commercial, OPCVM, billets de trésorerie, etc. De la superexcellence (le fameux triple A) aux notes moins glorieuses, voire ignominieuses, chaque mois voit éclore sa moisson de notes, avec des grincements de dents, des satisfactions discrètes ou des haussements d'épaules dédaigneux. Ces notes sont décernées par des agences, les américains Moody's et Standard and Poors (SP), qui couvrent 80 % du marché mondial, avec des associations locales comme SP-ADEF à Paris, un concurrent britannique de taille moyenne, International Banking Credit Analysis (IBCA), plus un «outsider» français, Euronotation, créé en juin 1990 par M. Baudoin de Brie, ancien de Valloure, en réaction contre l'association de l'ADEF française et de l'américain Standard and Poors.

Or, voici que Centenaire Blanzy, nourrit de grands desseins dans ce domaine, avec, dans un premier temps, le rachat de 70 % du capital d'IBCA et, dans un second temps, le rapprochement des activités d'IBCA et d'Euronotation, qui note déjà 21 émetteurs et 6 sicav. Centenaire Blanzy *«apportera, conjointement avec des partenaires financiers, les fonds nécessaires à l'accomplissement de cet objectif»*, à savoir le développement, à un niveau européen, d'une agence de notation, avec des ambitions en Allemagne et des «réflexions» en Espagne. A ceux qui se demandent si cette multiplication d'agences ne sera pas gênante ou superfétatoire, les gens d'Euronotation répondent qu'aux Etats-Unis il est courant de voir attribuer trois notations d'agences différentes, ce qui permet aux notés d'apprécier nuances et divergences.

F. R.

Le Monde

Après l'élection des présidents des conseils régionaux

M. Soisson quitte le gouvernement

L'élection, acquise au troisième tour, de M. Jean-Pierre Soisson, ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation administrative, à la présidence du conseil régional de Bourgogne, jeudi 27 mars, a provoqué une crise gouvernementale. Le premier ministre a exigé de M. Soisson qu'il se soumette à un nouveau vote au conseil régional, ce que ce dernier a refusé. Mis en demeure ensuite de choisir entre ses deux fonctions, M. Soisson a fait savoir qu'il choisissait la Bourgogne plutôt que de rester au gouvernement. Les discussions se sont poursuivies, samedi matin, entre le président de la République, le premier ministre, qui était à Châtellerault, et le ministre d'Etat, qui était à Auxerre. M. Mitterrand avait semblé dans un premier temps, favorable au maintien de M. Soisson au gouvernement et à la présidence du conseil régional. Mme Cresson a obtenu de M. Soisson qu'il se démette de son portefeuille ministériel.

« Qu'Alain Juppé et Jacques Chirac me fassent un procès, c'est normal : que ce procès vienne d'ailleurs, cela l'est beaucoup moins. » M. Jean-Pierre Soisson, samedi matin 28 mars, s'insurge contre la *« rumeur »* qui, dit-il, *« ne repose sur rien »* et qui laisse planer un doute *« scandaleux »* sur son élection surprise à la présidence du conseil régional de Bourgogne grâce à des voix du Front national. *« Prêt à quitter le gouvernement pour la Bourgogne »*, M. Soisson a refusé de céder aux injonctions conjuguées de Mme Edith Cresson et de M. Laurent Fabius qui lui demandaient de se soumettre à un nouveau vote des conseillers régionaux. Le premier ministre a *« mis en demeure »*, selon la formule du service de presse de l'Hôtel Matignon, le ministre d'Etat de choisir, lui faisant valoir qu'*« il y avait une incompatibilité absolue entre rester au gouvernement et à la présidence du conseil régional de Bourgogne »*.

« Surpris » – plutôt désagréablement – de constater que certains de *« ses amis »* partagent les raisonnements et les interprétations de leurs adversaires communs, M. Soisson a affirmé dans un communiqué : *« Je défends mon honneur. Même si je dois quitter le gouvernement, jamais je ne démissionnerai de la présidence de la région Bourgogne. Cela accréditerait la thèse d'une compromission avec le Front national. Il est clair que le Front national a voté Perben. Je n'accepte pas la cabale orchestrée par la droite et l'extrême droite dans le but de détruire la démocratie. Tous connaissent les positions qui sont les miennes contre le Front national. On le rend maître du jeu. C'est absurde. »* Pour M. Soisson, son succès face au candidat de l'opposition, M. Dominique Perben (RPR), n'a qu'une explication : *« la division entre RPR et UDF »*, et ne doit rien aux lepénistes. Il n'entend pas tenter par un nouveau scrutin d'obtenir la confirmation de son élection du 27 mars, persuadé qu'*« on ne prend pas deux fois de suite les gens la main dans le sac »*.

Le maire d'Auxerre ne veut pas se priver, ni priver la majorité présidentielle, de ce qu'il estime être l'aboutissement de son travail personnel en Bourgogne. Chef de file des ministres d'ouverture, ouverture à laquelle il contribuait depuis son ralliement à la majorité présidentielle intervenu après le second tour de l'élection présidentielle de 1988, M. Soisson veut l'appliquer désormais à la Bourgogne. Son objectif est de faire de sa région *« un laboratoire de l'ouverture »* où *« travailleront ensemble les socialistes, les deux mouvements écologistes et les réformistes de l'UDF »*.

Cet épisode constitue une nouvelle étape dans le trajet politique de M. Soisson. Son tempérament de républicain radical ne s'était pas révélé contradictoire avec le giscardisme dont il a été l'un des piliers, notamment à la tête du Parti républicain puis dans la constitution de l'UDF à la veille des législatives de 1978. Il n'a pas été non plus antinomique du barrisme dont il a été l'une des chevilles ouvrières. Il n'a pu que favoriser son ralliement à M. François Mitterrand, son voisin géographique en Bourgogne.

Promu ministre d'Etat dans le gouvernement de Mme Edith Cresson, il avait vu là un encouragement à ses tentatives d'organiser un deuxième pôle au sein de la majorité présidentielle. Au Parlement, il s'est efforcé de gagner à la cause de la majorité présidentielle des non-inscrits, des centristes, des gaullistes dont les votes ont largement facilité la tâche des gouvernements de M. Rocard et de Mme Cresson. Si les efforts pour constituer un groupe autonome à l'Assemblée nationale n'ont pas abouti, le score tout à fait honorable de Mme Huguette Bouchardeau à l'élection au *« perchoir »* du successeur de M. Laurent Fabius, le 22 janvier dernier, n'a pas rendu l'objectif définitivement obsolète. Confronté au baptême du feu électoral, le mouvement France unie, qu'il avait lancé en mars 1990, n'a pas rencontré le succès escompté aux scrutins du 22 mars. Ceux qui s'en sont réclamés doivent avant tout leur succès à leur implantation locale forte. M. Soisson estime que son élection à la présidence de la Bourgogne en est un exemple.

ANNE CHAUSSEBOURG

Reprise à la Réunion, dans l'illégalité des émissions de Télé Free DOM

SAINT-DENIS-DE-LA RÉUNION

de notre correspondant

« Nous tenons toujours nos promesses. » C'est ce que disait, au lendemain du 22 mars, M. Camille Sudre, avant d'être élu président du conseil régional de la Réunion avec le renfort du Parti communiste réunionnais (*le Monde* du 28 mars). Le président de Télé et Radio Free DOM avait promis le retour de ses émissions de télévision, interdites depuis les émeutes de février 1991, après son accession à la présidence. Il a tenu ses engagements.

Il était 18 heures passées de quelques minutes, vendredi 27 mars, lorsque les ailes blanches de la «colombe» symbolisant Free DOM ont refait leur apparition sur les petits écrans réunionnais, notamment à Saint-Denis, après plus d'une année d'absence. Depuis vendredi soir, Télé Free DOM n'émet plus qu'une mire sur fond musical, mais les responsables de cette station privée indiquent que la nouvelle chaîne programmera de vraies émissions dans les prochains jours, le temps d'installer des réémetteurs pour couvrir la majeure partie de l'île.

Vendredi matin, à Paris, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) avait fait savoir que si Télé Free DOM réémettait, ses émissions seraient considérées comme pirates et susceptibles de faire l'objet de poursuites judiciaires. M. Sudre avait réagi en déclarant que sa chaîne, *« saisie par la justice en 1991 »*, réémettrait *« sans attendre la décision du CSA »* : *« Nous considérons*, avait-il ajouté, *que notre légitimité est aussi importante que la légalité du CSA qui détourne la loi toujours à son avantage. Ou on considère que l'expression des Réunionnais ne compte pas, et alors on fait les mêmes erreurs que la dernière fois, ou alors on accepte de dire oui et nous sommes tout à fait disposés à rentrer dans la légalité. Nous avons déposé quatre demandes auprès du CSA ; nous en déposerons une cinquième. »*

La reprise de Télé Free DOM en pleine illégalité suscite de nombreuses interrogations au sein de la classe politique, mais la réaction la plus surprenante est venue, vendredi, de M. Jean-Paul Virapoullé, député UDC, et de son frère Jean-Louis, sénateur centriste, qui ont annoncé le dépôt d'une proposition de loi pour demander la *« légalisation »* de Télé Free DOM ainsi que la *« libération »* du paysage audiovisuel réunionnais.

Les socialistes, pour leur part, examinent la possibilité d'introduire un recours contre l'élection de M. Sudre et des autres élus de la liste de Free DOM en arguant du *« matraquage organisé par Radio Free DOM pendant plus de six semaines, qui a consisté à jeter le discrédit sur l'ensemble de la classe politique »*.

ALIX DIJOUX

Le communiqué de l'hôtel Matignon

Mme Cresson prend acte du départ de M. Soisson

Les services de l'hôtel Matignon ont diffusé, samedi 28 mars à 11 h 15, le communiqué suivant : *« Le premier ministre a demandé dès hier soir à M. Jean-Pierre Soisson de choisir entre ses fonctions de président du conseil régional de Bourgogne et le maintien de sa participation au gouvernement, compte tenu des conditions de son élection. Le premier ministre a renouvelé sa demande au ministre d'Etat qui a décidé de demeurer président du conseil régional de Bourgogne. Dès lors, le premier ministre prend acte que M. Soisson ne fait plus partie du gouvernement. »*

L'artisan du rétablissement du dialogue social avec les fonctionnaires

M. Jean-Pierre Soisson peut considérer avoir rempli sa mission au ministère de la fonction publique. Celle que lui avait confiée Mme Edith Cresson en mai 1991 se résumait pour l'essentiel à rétablir le dialogue avec les syndicats de fonctionnaires en les amenant à signer un accord salarial pour 1991 et 1992. Dans la perspective des échéances électorales, le gouvernement jugeait indispensable d'enterrer la hache de guerre avec les représentants de 6 millions d'agents actifs et retraités de l'Etat, réputés fournir une partie non négligeable de l'électorat de la majorité.

Non sans mal, M. Soisson y est parvenu. Après plus de deux semaines d'une négociation mouvementée, quatre syndicats (CFDT, FEN, CFTC, FGAF-autonomes) ont accepté de parapher, en novembre 1991, un accord – le premier depuis 1989 – prévoyant 6,5 % d'augmentation des traitements étalés jusqu'au 1er février 1993. D'un coût non négligeable (près de 40 milliards de francs au total), ces dispositions constituaient aussi un rattrapage du retard pris par les rémunérations des fonctionnaires depuis le blocage, en avril 1990, des discussions salariales.

Sur les autres aspects de son action ministérielle, le bilan de M. Soisson est plus incertain. Le maire d'Auxerre n'a jamais pu capitaliser le succès obtenu sur le front salarial. L'animateur de France unie, qui s'était distingué par ses talents de négociateur de 1988 à 1991 lorsqu'il était ministre du travail, s'est trouvé moins à l'aise. D'une redoutable efficacité lorsqu'il s'agissait de concilier les points de vue des partenaires sociaux, sa marge de manœuvre s'est considérablement réduite au ministère de la fonction publique, où il a dû directement affronter ses interlocuteurs.

Dans ces conditions, les grands chantiers de la modernisation (négociation sur les conditions de travail et la mobilité) n'ont guère avancé. M. Soisson s'est heurté au peu d'entrain dont ont fait preuve plusieurs syndicats mais, aussi, aux réticences de Bercy. S'il a mis au point sa Charte de la fonction publique et installé la commission sur le renouveau du service public, il a éprouvé les plus grandes difficultés à exister sur la scène gouvernementale. M. Soisson s'y attendait un peu. En mai 1991, il ne cachait pas sa déception de quitter son portefeuille de ministre du travail.

J.-M. N.

□ **Le second tour des élections cantonales : deux candidats se retirent dans les Alpes-Maritimes.** – Dans le canton de Villefranche-sur-Mer, M. Bernard Anastazé (FN), arrivé en deuxième position avec 17,39 % des voix, a décidé de retirer sa candidature pour le deuxième tour des cantonales. La triangulaire à droite se transforme ainsi en duel entre le candidat du RPR, M. Pierre-Paul Leonelli, et le conseiller général sortant, maire de Saint-Jean-Cap-Ferrat, M. René Vestri, exclu du RPR, qui avaient recueilli respectivement 14,96 % et 33,93 % des voix. Dans le canton de L'Escarène, le maire de Peille, M. Georges Deorestis (UDF), a également retiré sa candidature, laissant ainsi le champ libre au RPR, M. Pierre Donadey, qui l'avait devancé face au conseiller général sortant communiste, Mme Jacqueline Comiglion. – *(Corresp.)*

A quelques jours de sa mise en liquidation

Manifestations en faveur de La Cinq

A l'appel de l'Association de défense de La Cinq – plus d'un million d'adhérents – un rassemblement devait avoir lieu samedi 28 mars à 13 heures devant la tour Eiffel. D'autres manifestations de soutien à la chaîne de télévision, qui devrait être mise en liquidation judiciaire le 3 avril faute d'élément nouveaux (*le Monde* du 28 mars), ont déjà eu lieu.

Environ cent-cinquante personnes se sont regroupées, le 27 mars, place Masséna à Nice, à l'initiative d'une école de commerce, pour demander de *« faire la chaîne pour La Cinq »*. Et l'un des nouveaux journaux du groupe Entreprendre de M. Robert Lafont, *la Une de l'actualité*, a profité de l'effervescence régnant autour de La Cinq pour tirer à 250 000 exemplaires un hors-série vendu 5 francs. Il comporte une *« pétition nationale »* adressée à M. François Mitterrand, lui demandant d'intervenir pour éviter la disparition de la chaîne.

Pour sa part, le commandant Jacques-Yves Cousteau a fait part de sa proposition de sauvetage de La Cinq : le rachat de la chaîne par des téléspectateurs et sa transformation en *« télévision interactive »*. Selon M. Cousteau, ce sauvetage nécessite la mobilisation d'un million de personnes versant chacune 1 000 francs par an.

TENNIS : la Coupe Davis

La France à quitte ou double

La France, tenante du titre, était menée 2 à 0 par la Suisse, vendredi 27 mars, dans les quarts de finale de la Coupe Davis disputés à Nîmes (Gard). Arnaud Boëtsch s'est incliné devant Jakob Hlasek (3-6, 7-6 [7-3], 6-4, 7-6 [7-4]) et Marc Rosset a battu Thierry Champion (6-4, 6-4, 3-6, 6-4).

NIMES

de notre envoyée spéciale

Marc Rosset a longtemps joué avec le feu. Il a finalement quitté les tribunes à contre-cœur, quelques minutes seulement avant sa rencontre avec Thierry Champion. Jamais il n'aurait pu resté terré dans les vestiaires quand son coéquipier Jakob Hlasek surclassait Arnaud Boetsch dans le premier match des quarts de finale de la Coupe Davis. La Suisse à ce stade de la compétition et face au tenant du titre, il fallait fêter ça dignement. Alors, Marc Rosset a crié, applaudi, tremblé. *« Je n'ai pas pu m'en empêcher*, dit-il. *Il fallait que je me ronge les ongles avec mon équipe. Résultat, lorsque j'ai pénétré sur le court à mon tour, j'étais vidé. Trop d'émotion. »*

Joueur fantasque, habitué au meilleur comme au pire, le numéro deux helvétique a pourtant gardé une exemplaire sérénité face à Thierry Champion. De son presque double mètre, cet interminable blond aux allures dégingandées de Gaston Lagaffe a dégainé son violent service ou décoché son puissant coup droit. Acculé derrière la ligne, comme un boxeur dans les cordes, Champion était KO... Marc Rosset a aussi réussi à ignorer les clameurs du public : *« Les longs efforts de l'arbitre pour le faire taire m'ont laissé plus de temps pour récupérer entre les échanges. »*

Comme Jakob Hlasek, Marc Rosset a déjà disputé des matches en Coupe Davis, alors que Thierry Champion n'en connaissait que les émotions de supporter. Arnaud Boetsch, lui, comptait une participation en double. Yannick Noah a donc décidé de les frotter vraiment à cette aventure d'équipe. Aux jeunes de relayer les aînés, Guy Forget et Henri Leconte. A peine remis de blessures, les héros de la Coupe Davis 1991 se réservaient pour le double.

Nouvelle stupéfiante. Certains – beaucoup – criaient casse-cou. Noah ne jouait-il pas, lui aussi, avec le feu en sélectionnant deux jeunes joueurs inexpérimentés dans l'épreuve ? *« Ce n'est pas un coup de poker*, expliquait le capitaine de l'équipe de France, hébété par le score asséné par les Suisses. *J'ai choisi la meilleure équipe possible. Boetsch et Champion sont des gagneurs. »* Noah n'a donc pas joué au poker. Il a mûri sa réflexion, en parfait accord avec ce qu'il annonçait à Bayonne, lors du premier tour contre la Grande-Bretagne : il faut penser à l'avenir et élargir l'équipe pour avoir le choix des joueurs, le choix des armes (*le Monde* du 4 février).

Il a sans doute songé à l'an dernier, lorsque, dans ces mêmes arènes, un jeune loup, Fabrice Santoro, qualifiait son pays dans le dernier match face à l'Australie. Il a sans doute craint, aussi, que le «miracle Leconte» ne se reproduise pas. Blessé à répétition, Henri Leconte avait resurgi des profondeurs du classement pour participer activement à la conquête du saladier d'argent en décembre dernier, à Lyon, face aux Etats-Unis. Sans doute, enfin, Yannick Noah s'est-il souvenu que le public avait «porté» la France vers la victoire. N'allait-il, pas vendredi, transformer ses deux gagneurs en gagnants ? Car un match de Coupe Davis où la France est engagée ressemble à une corrida.

Les arènes de Nîmes résonnaient comme un stade de football. Cette fois, en effet, les Français ne communiaient pas seuls, comme à Lyon. Massés dans un virage, face à sept mille Gaulois survoltés, sept cents diables rouges et blancs peu farouches ont donné de la voix sans faiblir. Ils ont salué avec fracas les deux premières et précieuses victoires du Petit Poucet de la Coupe Davis.

BÉNÉDICTE MATHIEU

□ **BOXE : Jean-Baptiste Mendy champion d'Europe.** – Le Français Jean-Baptiste Mendy est devenu champion d'Europe des poids légers en battant l'Italien Antonio Renzo, tenant du titre, par arrêt de l'arbitre à la neuvième reprise, vendredi 27 mars à Creil (Oise).

Hélène Waysbord déléguée scientifique à la TGB

Après beaucoup de tergiversations, le remplaçant de M. Jean Gattégno «démissionné» de son poste à la Bibliothèque de France le 5 mars dernier, a été trouvé. Le nom de Mme Jacqueline Samson, conservatrice à la Bibliothèque Nationale, avait été prononcé avec insistance, à plusieurs reprises, mais Emmanuel Le Roy Ladurie, administrateur général de la BN, ne voulait pas se séparer de l'excellente professionnelle qu'il avait à ses cotés et Dominique Jamet, le président de la BdF, redoutait peut-être de voir entrer un cheval de Troie dans son établissement. L'affaire ne s'est pas faite. C'est finalement Mme Hélène Waysbord, inspecteur général de l'Education nationale, qui a été nommée au poste de délégué scientifique par M. Emile Biasini, secrétaire d'Etat aux Grands Travaux . Cette agrégée de lettres classiques (née en 1936), était chargée de mission auprès d'Emile Biasini depuis 1989. De 1983 à 1985, elle était chargée des mêmes dossiers au secrétariat général de la présidence de la République pour les Grands travaux. Entre temps elle avait travaillé à l'Etablissement public du Grand Louvre dont Emile Biasini était alors le président. C'est donc une proche du secrétaire d'Etat aux Grands Travaux qui est désormais numéro deux de la future TGB . On n'attend plus que la nomination *des membres de la Commission*, présidée par André Miquel – «spécialistes, qui *soumettraient des propositions intellectuelles, administratives et statutaires sur l'avenir des deux institutions »* (BN et TGB) – souhaitée par le président de la République. En attendant les travaux ont démarré à Tolbiac, avec près de trois mois de retard.

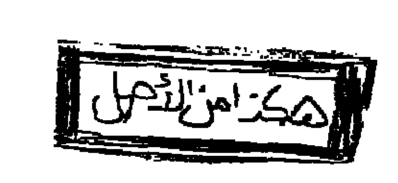
E. de R.

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comprend un cahier «Le Monde-L'Economie» folioté 21 à 28

Le numéro du « Monde » daté 28 mars 1992 a été tiré à 539 231 exemplaires.



Le Monde



L'ÉCONOMIE

Souliers sous la lune

Les adeptes fortunés d'Olga Berluti ne se contentent pas d'acheter de belles chaussures, ils participent à un véritable culte

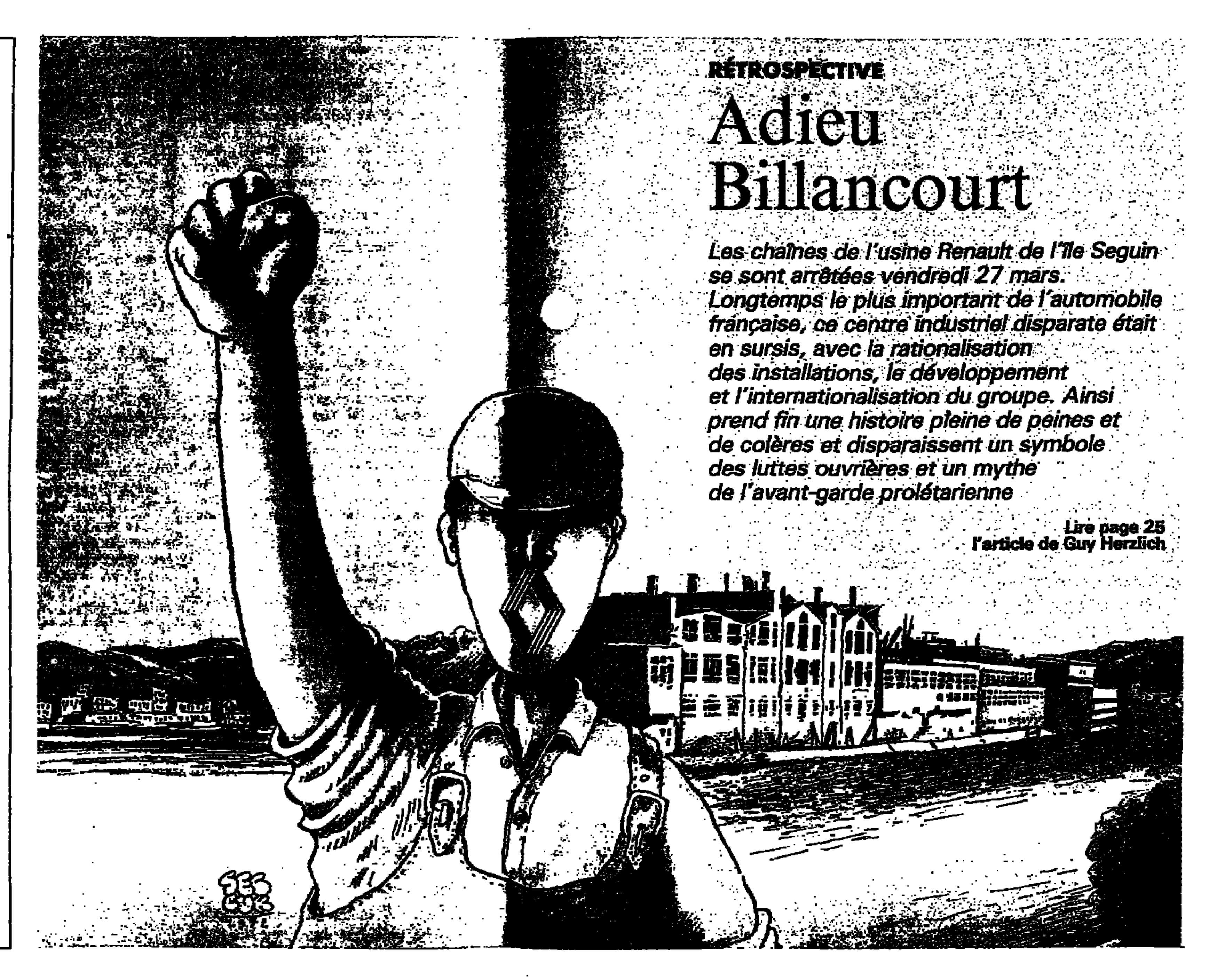
« *DEPUIS quelques mois, une dizaine de clients se réunissent chaque dimanche avec moi pour faire crisser leurs chaussures de plaisir* », explique Olga Berluti, dont la famille chausse sur mesure depuis 1895 les pieds de nombreuses personnalités dans son magasin parisien.

L'empereur du Japon, le clan Kennedy, Greta Garbo ou Arnold Schwarzenegger se sont par exemple fournis dans ce temple de la chaussure haut de gamme. Coluche venait même travailler avec les ouvriers dans l'atelier de ce magasin, mais aujourd'hui certains habitués exigent plus de leurs artisans bottiers que la simple fourniture de souliers : un service après-vente personnalisé.

Il faut revenir à la fin des années 70 pour comprendre cette nouvelle motivation. « *A cette époque*, affirme un responsable de la boutique, *Andy Warhol avait rapporté ses bottes Berluti pour une remise en forme. Lorsque le chef d'atelier a voulu nettoyer les taches de peinture, nous l'avons empêché de le faire, car elles témoignaient des tendances artistiques de notre client.* »

Étienne Marion

Lire la suite page 24



RÉTROSPECTIVE

Adieu Billancourt

Les chaînes de l'usine Renault de l'île Seguin se sont arrêtées vendredi 27 mars. Longtemps le plus important de l'automobile française, ce centre industriel disparate était en sursis, avec la rationalisation des installations, le développement et l'internationalisation du groupe. Ainsi prend fin une histoire pleine de peines et de colères et disparaissent un symbole des luttes ouvrières et un mythe de l'avant-garde prolétarienne

Lire page 25 l'article de Guy Herzlich

Les méandres du tunnel

Le tunnel sous la Manche sera ouvert. Mais quand et à quel coût ? Après moult mésaventures le projet est entré dans une phase de combats juridiques. Du concessionnaire Eurotunnel ou des constructeurs, qui paiera les dérapages ?

LE plus grand chantier d'Europe n'en finit pas de se faire peur. Depuis son lancement historique par les gouvernements britanniques et français en 1987, le tunnel sous la Manche collectionne des déconvenues techniques et financières. Les coûts n'ont cessé de grimper, les délais de s'étirer et les contentieux de s'accumuler, le tout sur fond de spéculation boursière exacerbée. Aujourd'hui le grand projet paraît de plus en plus compliqué, alors que s'engage une nouvelle phase : celle des combats de procédures – un comité de pré-arbitrage devrait rendre ses conclusions dans les jours qui viennent. Rumeurs et « intox » achèvent d'embrouiller les cartes pour les actionnaires, banquiers et autres parties prenantes de l'entreprise. Où en est-on exactement ?

Première certitude : le tunnel sera ouvert. Quand ? C'est une autre affaire... L'échéance prévue, le 15 juin 1993, a été reportée au mois de septembre, chaque mois de retard représentant pour le concessionnaire un manque à gagner de 500 à 600 millions de francs. En outre, une fois le tunnel en service, son exploitation à une cadence normale n'interviendra pas avant la mi-1994, date à laquelle les TGV pourront assurer un service régulier.

Seconde certitude : les coûts initialement prévus seront très largement dépassés. Les estimations du concessionnaire Eurotunnel sont passées de 48 milliards en 1987 à 76 milliards en 1990, pour atteindre en octobre dernier 80,5 milliards de francs. Et ce n'est pas tout. A ce surcoût, admis par le concessionnaire, s'ajoute depuis six mois une réclamation des constructeurs, regroupés au sein de TransManche Link (TML) (1), de 11 milliards de francs (valeur 1985) sur laquelle les deux protagonistes n'arrivent pas à se mettre d'accord et qui fait l'objet d'un arbitrage.

ALEAS • L'inflation dont pâtit le projet est considérable mais relativement coutumière des travaux publics. Dans un chantier d'une telle *ampleur et d'une telle complexité, il n'est pas* étonnant que les aléas techniques aient conduit à des surcoûts. *Grossomodo*, on peut répartir les 30 milliards de dépassements « admis » entre 8 milliards pour le percement du tunnel, 10 milliards pour les frais financiers d'Eurotunnel, 5 milliards pour les équipements fixes et les terminaux, autant pour les navettes (qui transporteront voitures et poids lourds) et enfin 1 milliard de francs de primes versées aux constructeurs, pour avoir tenu leurs délais.

Les modifications demandées par Eurotunnel et la commission intergouvernementale (CIG) du tunnel sous la Manche ont contribué également à l'envolée des coûts. La CIG, garante de la sécurité des ouvrages, informe régulièrement Eurotunnel des modifications nécessaires au vu des plans qui lui sont soumis. Elle a, par exemple, obtenu un élargissement des portes des navettes touristes pour des raisons de sécurité. Elle souhaite également un renforcement des précautions antisismiques.

Elle réclamait aussi pour des raisons de lutte contre l'incendie le confinement total des navettes poids lourds qui sont actuellement à claire-voie. Après une rude négociation sur ce dernier point, il semble qu'on s'achemine vers un compromis : Eurotunnel pourrait mettre en service ses navettes semi-ouvertes contre des contreparties *prévoyant* un renforcement des sytèmes de détection d'incendie et le maintien d'une certaine distance entre les trains.

Martine Laronche

Lire la suite page 23

(1) les entreprises regroupées au sein de TransManche Link sont au nombre de cinq françaises (Bouygues, Dumez, SGE, Spie-Batignolles, SAE) et de cinq britanniques (Balfour Beatty, Costain, Tarmac, Taylor Woodrow, Wimpey).

LOGEMENT

Les impayés gâchent les copropriétés

Les immeubles en copropriété sont de plus en plus nombreux, notamment à Paris. Mais leur gestion est lourdement grevée par la montée des contentieux, nés des charges impayées. Un casse-tête pour les syndics et les pouvoirs publics

«*LES contentieux sur les impayés deviennent de plus en plus importants, en montant et en quantité*» : c'est M. Louis Bourissoux, président adjoint de la FNAIM, qui parle. Mais ce pourrait aussi bien être M. Joël Soulais, spécialiste de la copropriété à la CNAB (1), ou n'importe quel syndic pris au hasard dans la rue. D'un récent rapport sur «le contentieux de la copropriété», réalisé par deux professeurs de droit à la demande des ministères de la justice et du logement, il ressort que les problèmes soulevés par les charges impayées arrivent souvent en tête des litiges. Et les pouvoirs publics ont tellement entendu les professionnels s'en plaindre qu'ils ont diligenté un deuxième rapport sur ce point plus précis. Il faudra attendre ses conclusions, prévues pour juin, pour réussir à quantifier la question. Car, jusqu'à présent, au-delà des sentiments ou des impressions alimentés par moult exemples sur le terrain, il faut reconnaître que les statistiques précises manquent cruellement.

PIS-ALLER • Les professionnels avancent une série d'explications à la montée de ce phénomène. D'abord, la formidable explosion de la copropriété en France : on dénombre 4 millions de logements en copropriété en France (sur 26,2 millions de logements au total et 11,7 millions de propriétaires). Dans les villes de plus de 100 000 habitants, 40 % des logements sont dans ce cas. A Paris, ce chiffre montait à 48 % du parc d'immeubles en 1985. En règle générale, la copropriété concerne les immeubles de 20 à 49 logements.

«*Pour le Français moyen, dont chacun sait qu'il rêve d'un pavillon en banlieue, la copropriété est une nécessité, un pis-aller*», explique M. Soulais, administrateur de biens de longue date. Car la hausse du foncier a chassé de plus en plus de Français du pavillonnaire. Ne pouvant accéder au parc HLM, chroniquement insuffisant, confrontés à la hausse des loyers dans le privé, ils se sont tournés vers l'accession à la (co) propriété qu'encourageaient l'Etat et les banques, souvent au prix d'un endettement démesuré. Face à eux, l'offre était abondante, des immeubles locatifs entiers étant mis en copropriété (en raison d'héritages, de faibles rentabilités ou de travaux trop coûteux...).

Selon les professionnels, un des problèmes vient de ce que beaucoup de copropriétaires continuent de se comporter comme des locataires : «*Ils se sentent propriétaires de leur appartement mais pas des parties communes.*» D'autres ont calculé au plus juste leur acquisition et n'ont pas intégré dans leurs comptes les charges de copropriété qu'ils doivent acquitter en plus de leurs traites. Car sur 11,7 millions de propriétaires, 5,4 millions sont en cours d'accession. Et sur ce chiffre, 1,4 million ont acheté depuis peu.

Souvent les accédants récents ignorent le *fonctionnement* des assemblées générales de copropriété, qu'ils désertent ou négligent. Ils doivent alors faire face à des travaux importants, votés en leur absence, qu'ils ne peuvent ou ne veulent assumer. Parfois, méconnaissant la nature



réelle du bien qu'ils ont acquis, il en ont sous-estimé les charges : dans les immeubles récents, truffés de matériels sophistiqués, le contentieux naît de l'importance des charges d'entretien des équipements. Pour les constructions des années 60 – qui ont mal vieilli, – il faut refaire des travaux importants. Dans les immeubles vétustes, scindés en copropriété et revendus aux occupants, les anciens locataires ont souvent sous-estimé l'ampleur des rénovations ou mises aux normes obligatoires à effectuer. Qu'un facteur aggravant (chômage, divorce...) perturbe cet équilibre précaire et les impayés apparaissent ou se multiplient.

Deux ou trois impayés peuvent suffire à déséquilibrer les comptes d'une copropriété et, généralement, à gâcher sa vie... Car, s'il n'y a pas de solidarité juridique des copropriétaires, il y a une solidarité de fait : pour éviter d'en arriver à des extrêmes – comme la coupure du chauffage en plein hiver ou celle de l'électricité – les copropriétaires bon payeurs se voient réclamer des fonds supplémentaires pour faire face aux charges des défaillants. Il s'ensuit des rancœurs, voire des difficultés en chaîne : tel ménage modeste ayant scrupuleusement acquitté son dû, ne peut financièrement assumer la charge supplémentaire et se met à son tour à ne pas payer... Des immeubles entiers en périphérie cessent ainsi d'être totalement gérés et se dégradent rapidement. Parfois, les syndics n'ont pas un rôle clair : ils jouent la dégradation de la copropriété pour racheter ensuite l'immeuble pour une bouchée de pain.

EFFETS PERVERS • Les professionnels sont particulièrement sévères avec les effets pervers de la loi Neiertz qui permet l'étalement du remboursement des dettes des ménages surendettés mais transforme les autres copropriétaires en «banquiers-prêteurs». A la décharge de la loi Neiertz, l'argument est toujours le même : vaut-il mieux un échelonnement des paiements en retard ou une carence totale?

Bien sûr, le syndic a des moyens d'action possibles. Le plus important est la prise d'hypothèque légale. Mais elle présente pourtant un certain nombre d'inconvénients : «*De plus en plus, on constate lors de ventes sur saisies immobilières* [qui nécessitent une décision en assemblée générale des copropriétaires] *que le produit de la vente ne suffit pas à rembourser le premier créancier privilégié*», en clair, la banque qui a prêté l'argent à l'acquéreur. Les autres copropriétaires restent donc avec leur ardoise sur les bras. L'hypothèque légale «prend rang» : si le syndic agit vite, la copropriété peut venir en deuxième position derrière le créancier privilégié pour rentrer dans ses fonds. Mais le dispositif est tel qu'il faut renouveler l'opération à chaque appel de charges (généralement trimestriel), à des rangs moins privilégiés.

Ambiance pourrie dans des immeubles, copropriétés dégradées voire à l'abandon, mise en cessation de paiement de syndicats de copropriétaires (juridiquement possible mais rarissime dans les faits)... Les résultats de l'enquête menée actuellement seront particulièrement attendus pour savoir si ce scénario catastrophe est ou non monnaie courante, ou si, dans la majorité des cas, tout se passe bien au sein des copropriétés.

Françoise Vaysse

HUMEUR • par Josée Doyère

L'usager roi

ROIS ! Nous sommes rois, nous tous, vous, moi, usagers, mes frères. C'est M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la fonction publique, qui l'a dit. C'est donc forcément vrai.

Désormais, quand on ira à la poste, on vous sourira en vous demandant ce que vous désirez, au lieu de vous balancer un sec : «*Oui ? C'est pour quoi ?*» Désormais, quand on se rendra à la plus proche agence commerciale de France Télécom – oui, je sais, ce n'est plus une administration, mais les employés sont tout de même des fonctionnaires ! – avec au bout du bras un téléphone capricieux, on ne vous renverra pas à la maison en vous disant que «*Ivoire ? Non, on n'en a pas pour le moment. Quand on en aura ? Mais je n'en sais rien, moi ! Repassez*», comme si on était supposé se trimbaler jour après jour avec l'objet inutilisable et encombrant.

Désormais, quand on entrera dans un commissariat de police (papiers) pour demander un renseignement, on n'aura plus l'impression d'être un dangereux malfaiteur en rupture de ban qu'il faut refiler de toute urgence aux flics d'à côté.

Désormais, quand on demandera, par téléphone, la liste des papiers à fournir pour obtenir n'importe quoi, cette liste, on vous la donnera complète, et quand on se pointera au bureau compétent, on ne vous enverra plus au bain, sous prétexte qu'il en manque un – il en manque toujours un.

Désormais, quand il faudra bien qu'on aille voir l'inspecteur des impôts, on ne se sentira plus dans la peau d'un fraudeur potentiel, mais dans celle d'un contribuable *a priori* de bonne foi. Désormais, ce sera le bonheur, nos relations avec les fonctionnaires compétents. C'est forcé, c'est le ministre – un ministre d'Etat, s'il vous plaît ! – qui l'a dit.

Il faut être honnête. Il y a, parmi les fonctionnaires, des tas de gens qui font leur travail avec conscience, compétence et – mieux encore – gentillesse, cherchant à comprendre, à aider, à satisfaire l'usager. Hélas ! ils sont encore trop rares et pour faire changer d'attitude ceux qui ont, sans doute involontairement, décidé de donner de la fonction publique la pire image qui soit, il ne suffira sans doute pas de quelques décrets. Il s'agit là de comportements anciens, d'habitudes devenues une seconde nature, celle du chiendent. Les extirper demande patience, obstination, volonté farouche. Et encore, cela suffira-t-il ? Le «mal poilé» de nature, l'atrabilaire par vocation, l'amertumé chronique, sont des espèces humaines bien connues et les transformer en altruistes prêts à rendre service et en amis du genre humain relève de la gageure. Chiche !

LOIS ET DÉCRETS

Elections des prud'hommes

■ Les prochaines élections prud'homales auront lieu le 9 décembre, pour renouveler les 15 000 conseillers élus en 1987, répartis dans les 282 conseils de prud'hommes. Cette juridiction paritaire a des compétences spécifiques dans les conflits du travail, elle a traité 150 000 affaires en 1991. Chaque employeur a été contacté dans la première quinzaine de mars afin d'établir la déclaration des salariés qu'il emploie au 31 mars 1992 et de se déclarer lui-même.

Un décret modifie les modalités des élections des prud'hommes, notamment l'établissement des listes électorales. Les employeurs doivent mentionner l'identité, le domicile ainsi que le numéro d'inscription au répertoire national d'identification de l'ensemble de leur personnel, tout en précisant, pour chaque salarié, le collège électoral, la section et la commune de vote. Ces déclarations sont réunies dans un état unique. L'employeur a la faculté d'opter entre la section correspondant à son activité professionnelle et la section de l'encadrement ; il doit préciser son choix. Ses déclarations seront remises au plus tard le 5 mai prochain à un centre informatique déterminé par le ministre du travail.

Par ailleurs, les salariés involontairement privés d'emploi au 31 mars devront demander, au plus tard le 5 mai, leur inscription sur la liste électorale de la mairie du lieu de leur domicile.

Décret n° 92-229 du 12 mars 1992, **Journal officiel du 14 mars 1992**, pp. 3696 et 3697.

Agréments des matériels téléphoniques

■ Les fabricants des postes téléphoniques, téléphones sans fil, répondeurs et télécopieurs doivent obtenir l'agrément des postes et télécommunications.

Plusieurs textes réglementent les agréments des terminaux de télécommunication ; le dernier publié au *Journal officiel* précise la composition de la demande d'agrément. Ce dossier comporte l'identité et l'adresse du fabricant. Celui-ci doit spécifier si le matériel téléphonique est destiné à être connecté à un réseau ouvert au public ou s'il s'agit d'un équipement radioélectrique. L'objet et les caractéristiques de l'équipement sont accompagnés d'une documentation technique comprenant notamment : les dessins de conception et de fabrication, les listes des composants, les normes appliquées, le diagramme de base sur les caractéristiques de l'équipement, l'alimentation en énergie, le fonctionnement électrique, les caractéristiques de sécurité et de protection, la notice d'exploitation, les informations destinées aux utilisateurs, le lieu de production, les résultats d'essais et les certificats de conformité effectués ou délivrés par un laboratoire désigné par la France ou par un Etat-membre et, enfin, l'appellation du produit.

La direction de la réglementation générale du ministère des postes et télécommunications, créée en 1989, s'est vu confier la responsabilité de l'agrément : elle publie les spécificités techniques et participe au comité d'approbation des équipements de télécommunication. Elle est aussi chargée du contrôle de commercialisation des matériels téléphoniques.

En 1991, sur 1100 dossiers présentés, 900 ont obtenu l'agrément, et sur ce total, 55 % ont été octroyés à des fabricants français et 25 % à des industriels de la CEE.

Une liste exhaustive des matériels agréés peut être consultée sur le Minitel 3614-PTT, rubrique AGR (agrément); cette liste est mise à jour mensuellement.

Arrêté du 11 mars 1992, **Journal officiel du 18 mars 1992**, p. 3846.

Financement des partis

■ Dans le cadre de la loi sur la transparence financière des partis politiques, un décret fixe le montant des aides attribuées aux partis et aux groupements politiques pour l'année 1992. Le montant global des aides s'élève à 277 millions de francs. La répartition entre les principaux partis est la suivante (en millions de francs) :

– PS	99,7
– RPR	67
– PR	27
– Union centriste	19
– CDS	13
– PC	12
– Association de gestion des adhérents de l'UDF	8,7
– MRG	4,7

Décret n° 92-250 du 18 mars 1992, **Journal officiel du 19 mars 1992**, pp. 3894 à 3896.

LA COTE DES MOTS

Lobby

«*Lobby or not lobby?*» Voici encore un anglicisme qui s'est implanté sans trop de difficulté dans notre langue de tous les jours. Une fois de plus, la brièveté du terme anglais a probablement imposé sa suprématie (ici, face à la locution «groupe de pression»). En politique, dans le monde des affaires – assurément dans celui des «affaires» –, on ne peut faire un pas sans tomber sur des *lobbyistes* (ou *lobbymen*), qu'ils appartiennent personnellement à l'élite des dirigeants ou qu'ils soient des professionnels de l'entregent, des stratèges de l'intrigue, louant leurs services à un État, à un parti politique, à un groupe confessionnel, à une multinationale...

Tout comme *guerre*, *lobby* vient du francique (*laubja* : «lieu couvert»), et notre mot a aussi pour lointain ascendant le latin médiéval *lobia*, «loge». Quel rapport avec les spécialistes de la persuasion, de l'intoxication de l'opinion publique, voire de la corruption de hauts fonctionnaires?, dira-t-on. Eh bien, par la coulisse! *Lobby*, en anglo-américain, désigne un corridor, un vestibule, le hall d'un hôtel, etc. Par extension, et spécialement aux États-Unis, la salle des Pas-Perdus du Parlement, les couloirs de la Chambre, du Congrès.

Passant de l'antichambre du pouvoir aux personnes qui hantent ce lieu afin de côtoyer ministres, sénateurs et députés, le mot *lobby* en est venu à désigner soit un groupement, soit une organisation, qui exercent des pressions – en tous genres – pour faire triompher leurs intérêts, ou ceux qu'ils soutiennent.

S'il est facile de substituer *groupe de pression* sinon systématiquement, du moins souvent, à *lobby*, il est beaucoup plus malaisé de trouver un équivalent exact de *lobbyman*, et il faut se résigner, nous semble-t-il, à entériner la semi-francisation *lobbyiste*. Quant à l'action du *lobbyiste* – le *lobbying* – personne, à notre connaissance, n'a avancé de «*lobbyage*» ou de néologisme typiquement hexagonal en dehors de l'expression *trafic d'influence*, à connotation péjorative. (Alors qu'aux yeux des Américains le *lobbying* est une activité respectable.)

Jean-Pierre Colignon

BLOC-NOTES

D'une semaine... ... à l'autre

RENAULT AFFICHE UN BÉNÉFICE DE 3 MILLIARDS DE FRANCS EN 1991, (+ 1,4 % sur 1990). Les résultats présentés le 19 mars ont donné un chiffre d'affaires de 166 milliards de francs pour l'exercice 1991. Le capital de Renault a augmenté de 14,3 milliards de francs en 1991 pour atteindre 31,33 milliards de francs (*le Monde* du 21 mars).

LE FUTUR PLAN D'ÉPARGNE a été précisé par Pierre Bérégovoy le 19 mars : les épargnants s'engageront pour huit ans et pour 600 000 francs au maximum. Le choix du placement sera libre : achat direct d'actions ou souscription à des parts de sicav ou de FCP investis en actions (*le Monde* du 21 mars).

LE XIe PLAN A DÉFINI SES ORIENTATIONS. Le 19 mars, Edith Cresson a nommé les présidents des cinq commissions et des groupes du XIe Plan (1993-1997). Ils travailleront sur trois axes : modernisation de l'Etat, compétitivité de l'économie et du cadre de vie (*le Monde* daté 22-23 et du 24 mars).

UN PARTAGE ENTRE NESTLÉ ET AGNELLI MET FIN A LA BATAILLE BOURSIÈRE AUTOUR DE PERRIER. Le protocole signé le 23 mars entre les protagonistes a donné le contrôle de Perrier à Nestlé et Indosuez et celui d'Exor à Agnelli grâce à des OPA lancées respectivement au prix unitaire de 1 700 francs et 1 450 francs (*le Monde* des 24, 25 et 26 mars).

SILVIO BERLUSCONI RENONCE A LA CINQ. Le PDG de Fininvest a justifié sa décision le 24 mars par l'impossibilité de trouver des actionnaires prêts à augmenter le capital de la chaîne de 1,5 milliard de francs (*le Monde* des 26 et 27 mars).

LE CHOMAGE EN FRANCE A AUGMENTÉ DE 0,6 % EN FÉVRIER selon les chiffres publiés le 25 mars. Avec 2 876 300 demandeurs d'emploi, le taux de chômage atteint 9,9 % de la population active (*le Monde* du 27 mars).

LA CEI OBTIENT UN MORATOIRE SUR LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE EXTÉRIEURE DE L'EX-URSS. Les banques occidentales ont accordé le 26 mars un délai de trois mois pour le remboursement du principal de la dette extérieure estimée à 65 milliards de dollars (*le Monde* du 27 mars).

LUNDI 30 MARS. Sarreguemines (Moselle) : Procès de la catastrophe du puits Simon des houillères du bassin de Lorraine, qui avait fait 22 morts et 103 blessés le 25 février 1985 à Forbach (jusqu'au 2 avril).

Paris : MEDEC 92, Salon des professionnels de la santé au Parc des expositions de la porte de Versailles (jusqu'au 2 avril).

Allemagne : Visite officielle de Lech Walesa, président de la Pologne (jusqu'au 3 avril.

MARDI 31 MARS. France : Fermeture de l'usine Renault de Billancourt dont les chaînes se sont arrêtées ce 27 mars.

Bruxelles : Conseil des ministres du commerce de la CEE sur les dispositions du Marché unique.

Moscou : Signature du traité de la Fédération de Russie.

MERCREDI 1er AVRIL. Allemagne : Foire internationale de Hanovre (jusqu'au 8 avril).

Pologne : Introduction d'un impôt important sur les produits de luxe et augmentation des taxes sur le chiffre d'affaires.

Bruxelles : Le gouvernement belge aligne ses taux de TVA au niveau européen.

Tchécoslovaquie : Création de la nouvelle société germano-tchécoslovaque Skoda Energo, dans laquelle le groupe Siemens détiendra 67 %.

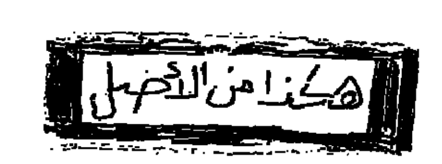
JEUDI 2 AVRIL. Moscou : Conférence de la Banque mondiale sur la politique d'aide alimentaire.

VENDREDI 3 AVRIL. Paris : La décision sur l'avenir de La Cinq est rendue par le tribunal de commerce.

DIMANCHE 5 AVRIL. Montbéliard : Journée «District vivant» à l'initiative des municipalités de la région pour protester contre la baisse des emplois, notamment dans l'automobile.

LUNDI 6 AVRIL. Strasbourg : Manifestation d'agriculteurs européens pour protester contre la réforme de la PAC et les orientations de la négociation au GATT.

Luxembourg : Conseil des ministres des affaires étrangères qui examinera le projet d'augmentation substantielle du budget de la CEE.



Le casse-tête de British Rail

Outre-Manche, nul ne remet plus en cause la construction du tunnel. Seuls s'en préoccupent encore les victimes potentielles du projet : la compagnie de chemins de fer britannique, engagée dans une privatisation difficile et chargée de construire une nouvelle liaison directe avec Londres, ainsi que les sociétés de ferries, menacées de perdre les trois quarts de leurs clients

LONDRES
de notre correspondant

Il est probable que les semaines précédant l'ouverture du tunnel sous la Manche seront accompagnées d'une nouvelle campagne de presse sur les dangers que feront courir à Albion la fin de son insularité, mais il s'agira d'une dernière salve. Certes, pour les vieilles générations, c'est grâce à l'existence du *Channel* que l'Angleterre a pu éviter la défaite lors de la seconde guerre mondiale, et une large majorité de Britanniques pensent profondément que ce bras de mer a épargné à leur île bien des *«maladies continentales»*, dont la rage n'est que la plus connue...

Le tunnel en lui-même n'est pas en cause, du moins tant que les contribuables n'établissent pas de relation directe entre son coût et le montant de leurs impôts. Pour le moment, l'opinion n'est guère concernée par le lourd dépassement du budget de construction puisqu'il ne s'agit pas d'argent public. Psychologiquement aussi, le tunnel est la partie immergée de l'ancrage à l'Europe, avec ce que cette notion entraîne encore comme réflexes politiques négatifs.

SATURATION • Les travaillistes étant tout aussi convaincus que les conservateurs de sa nécessité économique, les élections parlementaires du 9 avril n'auront une influence que sur l'avenir de British Rail, la compagnie ferroviaire qui exploitera la liaison entre le tunnel et Londres. Son futur statut continue de provoquer incertitudes et confusion. Après bien des tergiversations, les conservateurs ont décidé de mettre un terme au monopole de la compagnie nationale, en permettant au secteur privé de devenir opérateur du réseau ferroviaire. Cette dénationalisation – à laquelle les travaillistes sont hostiles – d'une société structurellement déficitaire s'effectuerait sous forme de franchises.

La question aura bien sûr une incidence directe sur le financement de la liaison rapide entre le tunnel et la capitale. Le gouvernement et la direction de British Rail affirment que la ligne actuelle ne sera pas saturée avant 2005. Les experts d'Eurotunnel soulignent que le trafic dans le sud-est de l'Angleterre souffre déjà d'une congestion ferroviaire et routière. Selon eux, c'est dès 1995 ou 1996 que la nécessité d'une autre voie ferrée s'imposera. Un rapport d'une commission d'enquête parlementaire souligne également qu'une liaison rapide sera indispensable *«avant la fin du siècle»*.

Outre le risque d'être rapidement surchargée, la ligne existante, qui doit assurer l'acheminement des rames du TMST (les TGV nouvelle génération ou Super-trains trans-Manche), a également l'inconvénient d'être peu rapide : elle autorisera une vitesse limitée à 140 kilomètres/heure, contre 300 kilomètres/heure sur le réseau français.

D'où la nécessité d'une nouvelle liaison rapide, dont le tracé a été annoncé en octobre dernier à l'issue d'une longue bataille. Elle passera finalement par l'est de la capitale, *via* Stratford, pour aboutir à la gare de Kings Cross, à Londres, sans qu'on sache très bien comment cette voie et le nœud ferroviaire de Stratford s'intégreront dans les projets de développement de la zone est. A cet égard, la leçon de Canary Wharf, cette cité financière située dans la zone des Docklands de Londres, construite sans qu'ait été prévu son désenclavement, pourrait permettre de ne pas répéter les mêmes erreurs.

De nombreuses incertitudes demeurent cependant, concernant notamment le calendrier et le coût. S'agissant de la date d'achèvement d'un tel ouvrage, Eurotunnel souligne que *«selon le programme actuel, la liaison ferrée pourrait prendre dix-sept ans à partir de la conception initiale jusqu'à son achèvement (1988 à 2005), alors que le tunnel, un projet d'un coût similaire, a demandé sept années et demie (1986-1993)»*.

> **Eurotunnel affirme être en mesure de récupérer 70 % de l'ensemble du trafic (passagers, véhicules et fret).**

Autre question en suspend : la liaison rapide aura-t-elle deux ou quatre voies? Les partisans de la seconde solution mettent l'accent sur la nécessité d'une stratégie à long terme pour lutter contre la congestion du trafic routier, les premiers soulignant la différence de coût. Une liaison à deux voies représenterait un investissement d'environ 4 à 5 milliards de livres, deux voies supplémentaires augmentant la facture d'au moins 2 milliards.

MENACES • Ce n'est pas l'échéance financière la plus urgente à laquelle doit faire face British Rail : la question du financement (environ 600 millions de livres) des rames du TMST que les compagnies ferroviaires britannique et française doivent acquérir n'est toujours pas réglée. Pour soulager une trésorerie déjà chancelante, British Rail envisage d'acquérir une partie des trains par un financement en leasing, mais le gouvernement britannique n'y est pas favorable.

L'ouverture du tunnel est, d'autre part, lourde de menaces pour les compagnies qui exploitent les liaisons de ferries trans-Manche. En accaparant une partie de la clientèle (environ dix-huit millions de passagers par an), le tunnel rendra indispensable la restructuration de ce marché. Eurotunnel affirme être en mesure de récupérer environ 70 % de l'ensemble du trafic (passagers, véhicules et fret).

A défaut d'être autorisées à réaliser une véritable fusion, les deux compagnies concurrentes de ferries, Sealink Stena Line et P&O European Ferries, devront envisager un *«programme commun»* des tarifs et des horaires. Elles ont déjà procédé à plusieurs milliers de licenciements, investi dans l'achat de bateaux plus luxueux pour tenter de rivaliser avec le tunnel, et concentré leur effort financier sur la route la plus rapide, Calais-Douvres. Ce choix a entraîné la fermeture d'autres liaisons, notamment Folkestone-Boulogne, jusque-là exploitée par Sealink, et Douvres-Zeebrugge, exploitée par P&O.

Les compagnies de ferries ont cependant obtenu une compensation pour atténuer l'impact de cet avenir incertain : la Commission européenne leur a accordé le droit de poursuivre l'exploitation des boutiques de vente hors taxes à bord des bateaux jusqu'en 1999, en dépit de l'entrée en vigueur du marché unique. Eurotunnel a immédiatement demandé à bénéficier d'une facilité semblable, tout en menaçant d'entamer une action en justice pour exiger des compensations financières (d'un montant de 1 milliard de livres!) en cas de refus. L'enjeu est d'importance, puisque les bénéfices réalisés actuellement par P&O et Sealink sont estimés à environ 100 millions de livres par an.

Laurent Zecchini

Les méandres du tunnel

Suite de la page 21

Reste à savoir qui paiera les dérapages, et c'est là que le bât blesse, chacun des protagonistes risquant dans l'affaire, compte tenu des sommes en jeu, sinon sa survie, du moins son équilibre. Les dix constructeurs de TransManche Link estiment, bien entendu, que c'est le concessionnaire qui doit payer. Ils réclament donc à Eurotunnel, en plus des devis acceptés, la coquette somme de 11 milliards de francs (valeur 1985), soit environ 14 milliards. En octobre dernier, ils ont précisé publiquement leurs réclamations. Le percement du tunnel leur aurait coûté 1,5 milliard de francs (valeur 1985) de plus. Un surcoût à mettre, selon eux, sur le compte des difficultés géologiques imprévues et des modifications demandées par le concessionnaire.

Les réclamations portant sur les terminaux (1,3 milliard de francs) seraient imputables au changement dans les prévisions de trafic essentiels à la conception des ouvrages et, principalement côté anglais, aux modifications consécutives aux enquêtes publiques. Pour le matériel roulant, TransManche Link, qui n'assure pas directement la construction, réclame 0,1 milliard de francs de frais d'ingénierie supplémentaire.

Le désaccord le plus important porte sur les équipements fixes (voies ferrées, drainage, refroidissement, signalisation, centres de contrôle, caténaires,...). C'est là que TML s'estime *«étranglé»* par un contrat au forfait. D'un montant prévisionnel de 6,3 milliards de francs, les travaux s'élèveraient en fait à 14,3 milliards. Pour obtenir les marchés, les entreprises françaises et britanniques ont accepté des prix forfaitaires qui, disent-elles, les ont étranglées au moment du changement de la conjoncture. La reprise du bâtiment et des travaux publics, principalement en Grande-Bretagne, a fait grimper les coûts.

La question qu'a posée TML au comité de préarbitrage porte principalement sur la révision de ce marché forfaitaire. La décision des experts pourrait permettre d'apporter une base claire à une négociation à l'amiable. Si le différend persiste, l'affaire pourrait aller devant le tribunal de commerce international de Bruxelles. Mais l'intérêt des constructeurs, comme celui du concessionnaire, n'est pas de poursuivre indéfiniment la bataille juridique.

Faute d'accord rapide, TransManche Link aurait dans les mois qui viennent des difficultés de trésorerie qui pourraient, affirment certains de ses membres, la conduire, dans le pire des cas, au dépôt de bilan. La plupart des entreprises de TML ont provisionné pour l'année à venir de l'ordre de 100 à 150 millions de francs.

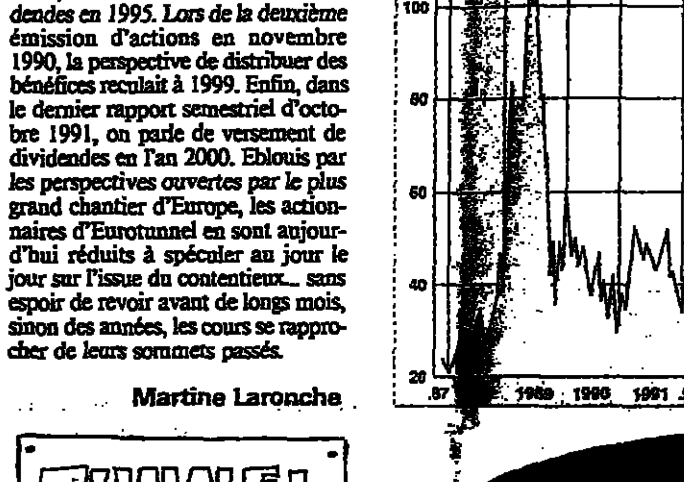
Eurotunnel risque aussi très gros. L'entreprise, jusqu'ici, a provisionné *«ce qu'elle croit devoir»*, sans vouloir en préciser le montant. Mais on est loin des sommes réclamées par les constructeurs. En l'absence d'accord avec ceux-ci, elle ne pourrait plus débloquer ses emprunts bancaires. C'est ce qui s'était produit au début de 1990, alors que les constructeurs tardaient à signer un protocole d'accord sur les dépassements de devis. Dans les mois qui viennent, les deux parties semblent donc condamnées à s'entendre.

Aujourd'hui, Eurotunnel admet qu'une part des réclamations est justifiée, mais sans vouloir la chiffrer, et fait remarquer qu'elle dispose de suffisamment d'argent pour y faire face. Compte tenu des prêts disponibles, Eurotunnel dispose d'environ 89 milliards de francs. Les difficultés financières, si problème il y a, interviendront en 1995, date de l'endettement maximal du concessionnaire. Il n'est pas exclu qu'il puisse alors avoir besoin de nouveaux financements.

> **Les actionnaires voient reculer régulièrement l'échéance à laquelle ils commenceront à toucher des dividendes.**

Restent les actionnaires. Placés au bout de la chaîne, ils voient reculer régulièrement l'échéance à laquelle ils commenceront à toucher des dividences. Dans ses prévisions initiales, lors de sa première émission d'actions, en 1987, Eurotunnel prévoyait une activité bénéficiaire dès 1993, avec une distribution de dividendes en 1995. Lors de la deuxième émission d'actions en novembre 1990, la perspective de distribuer des bénéfices reculait à 1999. Enfin, dans le dernier rapport semestriel d'octobre 1991, on parle de versement de dividendes en l'an 2000. Eblouis par les perspectives ouvertes par le plus grand chantier d'Europe, les actionnaires d'Eurotunnel en sont aujourd'hui réduits à spéculer au jour le jour sur l'issue du contentieux... sans espoir de revoir avant de longs mois, sinon des années, les cours se rapprocher de leurs sommets passés.

Martine Laronche





Les habits neufs du chauffage urbain

Après 65 ans de discrétion frôlant le masochisme, la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU), qui alimente un million de Parisiens, sort de l'ombre. Passée sous la coupe de la Lyonnaise des eaux, elle entend faire valoir ses atouts face à la concurrence

C'ÉTAIT une anomalie : réconfortante pour les uns, agaçante pour les publicitaires. Depuis sa création, en 1927, la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU) n'avait jamais fait de campagne de publicité grand public – on allait dire de réclame. Résultat logique de cette discrétion : alors que la compagnie, spécialisée dans la distribution de chaleur, chauffe un million de parisiens, 1 habitant sur 10 à peine connaît son existence. Et encore cet oiseau rare cultive-t-il le plus souvent une image négative de la CPCU. *«Nous sommes souvent vus comme ceux qui défoncent la chaussée et provoquent des embouteillages»*, se plaint Philippe Rappeneau, arrivé à la tête de l'entreprise en début d'année.

L'«erreur» de communication est en passe d'être corrigée. Affichage massif dans les rues de la capitale à partir du 23 mars couplé avec une campagne de presse, mise en service dans la capitale d'une flottille de fourgonnettes flambant neuves, rafraîchissement du logo de l'entreprise, uniformes redessinés pour les salariés : la CPCU espère sortir de l'anonymat et gommer une image un brin vieillotte.

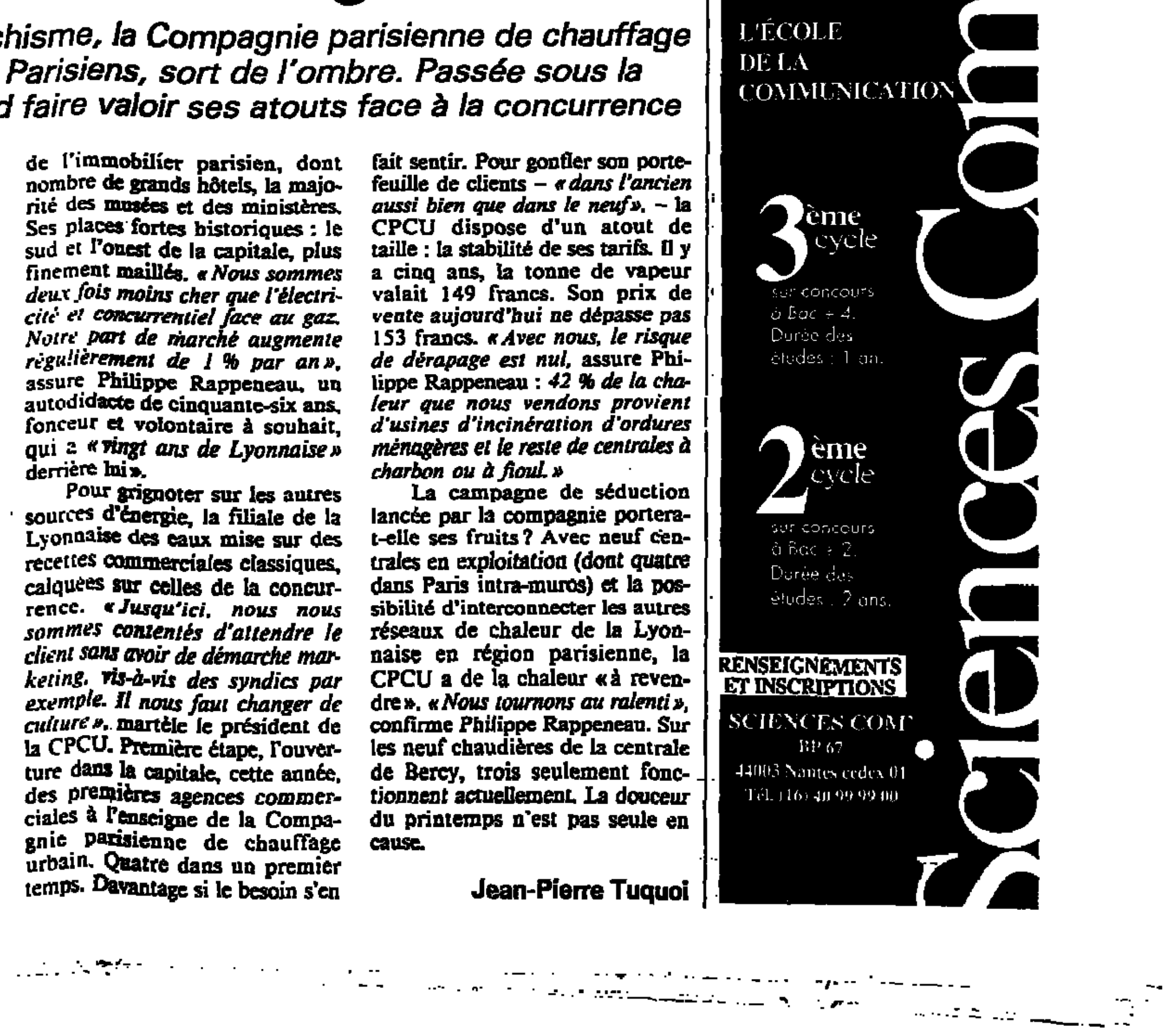
PLACES FORTES • Au-delà de l'aspect marketing, l'opération en cours reflète surtout les nouvelles ambitions de la firme, passée l'automne dernier sous le contrôle du groupe Lyonnaise des eaux-Dumez (64,24 % du capital). Exploitant le principal réseau de chaleur existant en France, la CPCU (1,2 milliard de francs de chiffre d'affaires en 1991, 600 salariés) veut accélérer son développement dans la capitale et tailler des croupières à ses deux principaux concurrents : le gaz et l'électricité.

Via 335 kilomètres de canalisations qui transportent de la vapeur d'eau sous pression à 240°, la compagnie approvisionne 24 % de l'immobilier parisien, dont nombre de grands hôtels, la majorité des musées et des ministères. Ses places fortes historiques : le sud et l'ouest de la capitale, plus finement maillés. *«Nous sommes deux fois moins cher que l'électricité et concurrentiel face au gaz. Notre part de marché augmente régulièrement de 1 % par an»*, assure Philippe Rappeneau, un autodidacte de cinquante-six ans, fonceur et volontaire à souhait, qui a *«vingt ans de Lyonnaise»* derrière lui».

Pour grignoter sur les autres sources d'énergie, la filiale de la Lyonnaise des eaux mise sur des recettes commerciales classiques, calquées sur celles de la concurrence. *«Jusqu'ici, nous nous sommes contentés d'attendre le client sans avoir de démarche marketing, vis-à-vis des syndics par exemple. Il nous faut changer de culture»*, martèle le président de la CPCU. Première étape, l'ouverture dans la capitale, cette année, des premières agences commerciales à l'enseigne de la Compagnie parisienne de chauffage urbain. Quatre dans un premier temps. Davantage si le besoin s'en fait sentir. Pour gonfler son portefeuille de clients – *«dans l'ancien aussi bien que dans le neuf»*. – la CPCU dispose d'un atout de taille : la stabilité de ses tarifs. Il y a cinq ans, la tonne de vapeur valait 149 francs. Son prix de vente aujourd'hui ne dépasse pas 153 francs. *«Avec nous, le risque de dérapage est nul,* assure Philippe Rappeneau : *42 % de la chaleur que nous vendons provient d'usines d'incinération d'ordures ménagères et le reste de centrales à charbon ou à fioul.»*

La campagne de séduction lancée par la compagnie portera-t-elle ses fruits? Avec neuf centrales en exploitation (dont quatre dans Paris intra-muros) et la possibilité d'interconnecter les autres réseaux de chaleur de la Lyonnaise en région parisienne, la CPCU a de la chaleur «à revendre». *«Nous tournons au ralenti»*, confirme Philippe Rappeneau. Sur les neuf chaudières de la centrale de Bercy, trois seulement fonctionnent actuellement. La douceur du printemps n'est pas seule en cause.

Jean-Pierre Tuquoi



La transition en Europe de l'Est

Le complexe allemand de la Tchécoslovaquie

Les investissements de la RFA sont à la fois nécessaires et bienvenus à Prague, où ils représentent plus de la moitié des apports de capitaux occidentaux. Mais l'opinion publique redoute la « germanisation » du pays

PRAGUE
correspondance

« SOMMES-NOUS *en train de devenir une colonie allemande ?* » s'interrogeait il y a peu le quotidien tchèque *Lidove Noviny*. Il ne se passe en effet pas un jour sans que la presse s'alarme de la *« germanisation »* de la Tchécoslovaquie. Les symboles abondent : pour la première fois depuis 1892 un chef d'orchestre étranger, l'Allemand Gerd Albrecht, prend la direction du Philharmonique de Prague. Le ministre de l'éducation insiste pour que l'allemand remplace l'anglais comme langue obligatoire au baccalauréat. Les ministres fédéraux des finances et de l'économie roulent dans la dernière Audi, généreusement prêtée par la firme allemande, candidate à la reprise de la division automobile du constructeur Tatra. La publicité *« Belinda macht Ihnen schöne Beine »* (Belinda vous fait de belles jambes) est placardée directement en allemand...

Et puis il y a les faits. L'an dernier, la Tchécoslovaquie a réalisé 25 % de ses échanges avec l'Allemagne, devenue son premier partenaire devant l'ex-URSS. Cette position privilégiée s'est vue renforcée par la signature en janvier dernier d'un accord pour la construction d'une conduite reliant la Bohême à l'oléoduc d'Ingoldstadt (Bavière).

Outre le souci de diversifier les sources d'énergie, il s'agit aussi pour les Tchèques de se protéger contre un éventuel éclatement de la Fédération, le pipeline soviétique *Druzba* (l'amitié) débouchant dans une Slovaquie aux humeurs séparatistes.

VOLONTARISME • L'Allemagne, il est vrai, a mené une politique volontariste. Sur les quelque trois mille sociétés mixtes créées en Tchécoslovaquie, non seulement un tiers sont d'origine allemande, mais elles représentent la moitié du capital investi. Si l'on prend en compte les sommes que Volkswagen a promis d'injecter dans Skoda d'ici à la fin du siècle – 6,5 milliards de dollars, le plus gros investissement réalisé en Europe centrale, – la proportion passe à 80 %. La présence allemande profite essentiellement à la République tchèque. *« Culturellement parlant, nous sommes beaucoup plus proches des Tchèques que des Slovaques »*, explique Franz Rudolf Brüggemann, de la Chambre de commerce allemande de Prague. Un sentiment, semble-t-il, réciproque : au début de l'année, le ministère de l'intérieur tchèque annonçait qu'il avait acheté 60 BMW, tandis que les forces de sécurité slovaques commandaient 94 Renault...

A l'intérieur de cet espace géopolitique très circonscrit, les investisseurs allemands ont clairement opté pour une stratégie de branches. Au premier plan, le secteur automobile : en avril 1991, Volkswagen rachetait Skoda au détriment de Renault et signait en juillet un second accord pour la production de véhicules Passat à Bratislava. En janvier dernier, Mercedes-Benz raflait les camions légers Avia puis les poids lourds Liaz.

DIASPORA • Pour la partie moins visible de l'iceberg, la société Continental d'Hanovre créait une société mixte avec le fabricant de pneus tchèque Barum, et Kloeckner Werke avec la société tchèque Plastimat pour les composants plastiques des automobiles ; Mercedes serait, dit-on, encore en pourparlers avec la société Karossa et d'autres sociétés pour les câbles électroniques, tandis que AEG (équipements électriques et électroniques) serait sur le point de remporter les faveurs du constructeur tchèque CKD et de ses 35 000 employés. Même volonté dans le secteur de l'énergie avec la reprise de Skoda Energie par Siemens, et dans celui de la chimie avec la création d'une société mixte entre la firme slovaque Biotika et l'allemand Hoechst.

Une conquête étayée par un solide dispositif financier. Alors qu'une dizaine de banques allemandes sont déjà présentes à travers des représentations commerciales et quelques filiales, la Berliner Handels und Frankfurter est la première banque étrangère à avoir pris une participation en capital dans un établissement tchèque, la Zivnotenstka Banka, une petite banque d'affaires très courtisée.

A l'origine de la véritable OPA lancée sur la République tchèque, une proximité géographique, mais aussi culturelle et historique : la domination du protestantisme dans les deux pays alors que la Slovaquie est majoritairement catholique, la langue allemande parlée par la majeure partie des Tchèques, le rôle primordial joué par la diaspora exilée en Allemagne et enfin, et peut-être surtout, l'expérience de la réunification, qui permet aux Allemands de comprendre mieux que quiconque le désarroi de leurs voisins praguois.

> “Surtout, les Allemands ne sont pas à 10 millions de dollars près.”

Entrent également en ligne de compte les relations personnelles entre les chefs d'entreprise des deux pays. Quand les dirigeants des firmes d'Etat cherchent des investisseurs, leur propre carrière au sein de l'entreprise fait partie des négociations officieuses, ce qui joue en faveur des mieux implantés, les Allemands... *« Il ne faut pas oublier l'importance du tissu des PME allemandes »*, souligne Franz Rudolf Brüggemann. En deux heures de voiture le petit patron peut venir tenter sa chance, alors que pour la plupart des entreprises ce « coup pour voir » est déjà un gros investissement.

Une telle imbrication des deux économies est-elle dangereuse ? *« Si les grosses entreprises allemandes sont présentes, l'Allemagne ne nous laissera pas tomber »*, vont jusqu'à dire les plus enthousiastes. Une vision que le pragmatique ministre tchèque de l'industrie Jan Vrba n'est pas loin de partager : *« Je crains plutôt qu'il n'y ait pas assez de capitaux pour notre industrie*, dit-il. *Cette année, les investissements étrangers représentent 1 milliard de dollars, il en faudrait quatre fois plus. »* Mercedes a donc eu les faveurs d'Avia puis de Liaz parce que son offre financière de 225 millions de dollars était supérieure à celle de Renault Véhicules industriels (RVI), qui s'élevait à 192 millions de dollars. Et cela bien que la firme française ait proposé de conserver la marque tchèque.

La rupture du contrat signé entre l'entreprise française Decaux et le premier arrondissement de Prague est sans doute une autre illustration de ce que l'on pourrait appeler ici l'« argument quantitatif » : les kiosques chers aux Parisiens auraient dû abriter toilettes et téléphones publics du centre ville ; un projet annulé sur décision du maire de Prague, Milan Kondr, au profit d'une société allemande qui proposait de payer à la municipalité 520 000 deutschemarks par an et de lui reverser 25 % de son chiffre d'affaires à condition d'avoir le monopole sur toute la capitale.

DÉS PIPÉS • Les dés sont-ils pipés ? *« Pas plus que pour d'autres*, répond un consultant d'International Corporation Finance (ICF), filiale de la Banque mondiale. *Les offres allemandes sont simplement meilleures. »* Thierry Müller, directeur de Framatome pour la Tchécoslovaquie, après six années passées chez Mannesmann, reconnaît que *« les Allemands savent écouter leur client et lui dire ce qu'il veut entendre, quitte à renégocier un changement par la suite, alors que le Français cherchera à imposer sa solution, s*[...] *vent très complexe »*. « Surt[...] ajoute-t-il, *les Allemands ne s*[...] *pas à 10 millions de dollars prè*[...]

A long terme cependa[...] l'omniprésence allemande n'[...] pas sans risques : *« Si l'Allema*[...] *s'enrhume*, ironise un journali[...] tchèque, *la Tchécoslovaquie att*[...]*pera une pneumonie. » « La pri*[...]*tisation devait permettre* [...] *démanteler les monopoles d'Et*[...] *Elle en crée de nouveaux »*, renc[...]rit Jean-Luc Delpeuch, détac[...] par le ministère de l'industr[...] française en tant que conseill[...] depuis un an et demi, du minis[...] fédéral de l'économie.

Face à cette hégémonie ge[...]manique, l'homme d'affaires fra[...]çais doit-il repartir de Prague s[...] verres en cristal de Bohême so[...] le bras et ne plus jamais y remo[...]tre les pieds ? Non, deux fois no[...] répond Jean-Luc Delpeuch. *« Po*[...] *l'instant, sur le marché intérieu*[...] *relativement déprimé du fait de* [...] *baisse du pouvoir d'achat, les pr*[...]*duits agroalimentaires sont l*[...] *seuls à être facilement commerci*[...]*lisables*, explique-t-il, *mais cei*[...] *devrait s'arranger rapidement. Pl*[...] *tard, beaucoup plus tard, la Tch*[...]*coslovaquie pourrait devenir un*[...] *tête de pont pour le marché de l*[...] *CEI. »* Et, à plus brève échéance[...] la Tchécoslovaquie étant dispen[...]sée d'une grande majorité de[...] droits de douane en tant qu[...] membre associé de la CEE, *« pour*[...]*quoi ne pas s'y implanter pou*[...] *pénétrer le marché allemand ? »*.

L'Allemagne, explique-t-i[...] encore, fonctionne à l'égard des pays de l'Est comme un château d'eau : *« Le loyer de l'argent qu'elle pratique lui permet d'attirer des capitaux pour financer la reconstruction de l'ex-RDA. Une partie de ces sommes est également investie en Europe centrale et en particulier en Tchécoslovaquie. C'est finalement la Communauté européenne qui apporte cette eau, considérée ici comme de l'eau germanique. Pourquoi ne pas financer ces pays directement et en tirer au moins le bénéfice moral ? »*

Catherine Monroy

Souliers sous la lune

Suite de la page 21

Désormais, pour les Berluti, les chaussures constituaient un moyen d'expression à part entière, et du cuir se dégage une âme.

Plus récemment, le couturier Olivier Lapidus a institutionnalisé ce rapport étroit entre les souliers et ceux qui les chaussent. Avec le photographe de mode Klaus Ohm, des professionnels de la communication, comme Max Grand ou Frédéric Freyman, et des hommes d'affaires, ils ont fondé le Club Swann. Sous l'égide d'Olga Berluti, ce clan proustien se réunit chaque dimanche matin. Ses adeptes amateurs de luxe se retrouvent pour masser et entretenir leurs souliers. Les discussions, lors de ce cérémonial, sont largement empreintes de terminologie humaine. Le soulier n'est jamais éraflé, il est blessé, et l'usure de son âme fait l'objet de nombreux soins.

Mais l'entretien des chaussures ne constitue qu'une partie de ce suivi du produit. Les adhérents du Club Swann vont encore plus loin en appliquant à la lettre les conseils d'Olga Berluti pour l'éclat de leurs joyaux de cuir. Afin d'obtenir la teinte idéale, les souliers doivent, selon elle, être exposés à la lune montante le plus fréquemment possible. Dans cette optique certains membres du club se transforment souvent en *« organisateurs de voyages pour chaussures pâles »*. Lorsque l'un d'eux se rend à l'étranger – notamment dans un pays proche de l'Equateur, où la lune est, paraît-il, plus efficace, – certaines paires de chaussures lui sont confiées afin qu'elles bénéficient d'une cure lunaire optimale.

Cette pratique a également incité un avocat international ivoirien à faire construire une vitrine orientable dans sa maison africaine afin de maximaliser l'exposition à la lune montante de ses cinq cents paires de souliers Berluti.

Mais tout le monde n'est pas un « mille-pattes », et ce nouvel appétit de perfection n'a pas entraîné une hausse des ventes significative. Les douze ou treize membres du Club Swann ne constituent qu'une frange de la clientèle. Cependant, cet épiphénomène économique n'empêche pas d'autres personnes moins fortunées d'acheter une boîte de cirage Berluti 25 francs, afin de participer elles aussi à cet engouement pour la chaussure de rêve. Et il est vrai qu'à 12 000 francs la paire l'accès au cercle luxueux de ces poètes du cuir ressemble fort à une chimère.

Étienne Marion

L'indemnisation à la hongroise

Les propriétaires spoliés par l'ancien régime réclament justice. Le gouvernement, fidèle à son credo de « juste réparation aux victimes du communisme », s'efforce d'être pragmatique face à la complexité de la tâche

BUDAPEST
de notre correspondant

L'HISTOIRE de György Madarasz ressemble tristement à beaucoup d'autres. Malgré son âge avancé, ce retraité de Budapest a de la mémoire. *« C'était le jeudi 13 octobre 1949, peu avant midi. »* Trois policiers en civil font irruption dans son entreprise de réparation de machines à écrire, située sur un des grands boulevards de la capitale. *« Ils ont pris la clé du magasin et demandé les livres de comptes. Nous sommes partis, ils sont restés. »*

György Madarasz n'a plus jamais remis les pieds dans son atelier qui venait d'être confisqué par le nouveau pouvoir communiste. *« Politiquement peu sûr »*, car il employait plus de dix personnes, il sera exilé en province trois mois plus tard avec sa famille. Entre-temps, son logement de 80 mètres carrés sur l'une des collines de Buda a, lui aussi, été nationalisé. *« Un bel appartement avec un balcon et un garage »*, dit-il, le regard dans le vague.

Comme beaucoup d'autres, György Madarasz s'est remis à penser à cette époque-là, après le changement de régime au printemps 1990. Il ne réclamait pas vengeance mais *« simplement un peu de justice »*. Cette « justice » dont la plupart des partis avaient tant parlé pendant la campagne électorale. Dès son investiture, le gouvernement conservateur a repris à son compte le credo de *« juste réparation aux victimes du communisme »*.

György Madarasz y a cru. Mais aujourd'hui il ne sait plus quoi penser. Le 11 février dernier, il est sorti, un peu désarçonné, d'une banque du centre de Budapest avec à la main une enveloppe contenant la réponse à ses quarante-deux années d'attente : une dizaine de bons d'indemnisation d'une valeur de 360 000 forints (30 000 francs). Il a fait partie des premiers servis mais, depuis début mars, des dizaines de milliers de ces coupons rose et violet, frappés de la couronne de saint Etienne, sont mis en circulation, au fur et à mesure que les bureaux d'indemnisation, répartis à travers le pays, commencent à donner le feu vert aux demandes déposées depuis le mois d'août dernier.

Toutefois, la ruée n'a pas eu lieu. Surpris, le gouvernement a prolongé la date limite de dépôt des dossiers jusqu'au 16 décembre. Il avait tablé sur plus d'un million et demi de demandes et une enveloppe de 100 milliards de forints. Au bout du compte, 822 000 personnes se sont présentées et l'opération ne devrait pas coûter plus de 30 milliards de forints à l'État.

COUPONS • Cette désaffection relative s'explique facilement. Un grand nombre de ceux dont les logements ont été confisqués, les terres collectivisées et les commerces nationalisés, sont décédés. Leurs héritiers, souvent nombreux, ont renoncé à se lancer dans de longues et fastidieuses procédures administratives pour récolter une somme symbolique.

Les autres se sont heurtés à l'obligation de fournir des titres de propriété justifiant leur réclamation. Après plus de quarante ans, la plupart ne les avaient plus. Conséquence : les cadastres départementaux ont été pris d'assaut. Les employés des archives de Budapest, épuisés, ont menacé de se mettre en grève. Ce maquis administratif, sans doute inévitable, en a découragé plus d'un. Pourtant *« 90 % des dossiers sont incomplets »*, constate amèrement Lajos Retei, le directeur adjoint de l'Office d'indemnisation de Budapest.

COMPROMIS • György Madarasz a survécu à ce parcours du combattant. Il affronte maintenant la dernière étape : que faire avec ses coupons de compensation ? *« Les vendre ?* s'interroge-t-il. *Je voudrais bien, mais à qui ? »* Les banques ne sont pas tenues légalement d'échanger ces bons contre du liquide. En vertu de la loi, ils peuvent être utilisés pour acheter des actions dans certaines entreprises d'Etat en cours de privatisation. Dans laquelle ? Le gouvernement n'a pas encore arrêté la liste. En attendant, un petit marché noir se développe : certains se procurent ces coupons jusqu'à 20 % au-dessus de leur valeur réelle, en espérant récupérer leur mise lors des privatisations. Autre solution : utiliser les bons pour acheter un logement d'Etat. C'est ce qu'aurait voulu faire György Madarasz. *« Malheureusement, mon appartement n'est pas à vendre. »* Déçu ? Le vieil homme hausse les épaules et lâche un sourire un peu résigné. *« Je savais qu'on ne nous rendrait pas ce qu'on nous a pris. »* C'est précisément l'objectif de la loi. Contrairement aux Tchécoslovaques, les Hongrois ont tout fait pour éviter les reprivatisations, c'est-à-dire la restitution des biens confisqués à leurs propriétaires originels. Seule exception : la terre. Mais, là encore, ceux qui la reprennent doivent s'engager à la cultiver pendant au moins cinq ans. Dernière restriction : le montant maximal de l'indemnisation est plafonné à 5 millions de forints.

Le Parti des petits propriétaires (FKgP), le deuxième partenaire de la coalition conservatrice au pouvoir, s'est opposé avec ténacité à cette loi à tel point qu'une fraction du parti a retiré son soutien au gouvernement à la fin du mois de mars. Son programme, qui reposait sur un seul mot d'ordre, la restitution pure et simple des propriétés confisquées, lui avait rapporté 12 % des voix aux premières élections démocratiques de 1990. Il a fallu l'examen de plus de quatorze projets différents, deux recours devant la Cour constitutionnelle, pour que la loi soit finalement adoptée en deuxième lecture, le 26 juin 1991.

Coincé entre l'émotion (rendre « justice ») et la raison (ne pas déstabiliser l'économie), le gouvernement a finalement opté pour un compromis typiquement hongrois. Mais, comme tous les compromis, celui-ci ne suscite guère d'enthousiasme. György Madarasz n'est ni profondément satisfait ni vraiment mécontent. Soudain lui vient une idée. Le sourire espiègle, il propose une solution : *« Si vous les voulez*, dit-il en tendant ses bons encore tout neufs, *je vous fais un bon prix »*...

Yves-Michel Riols

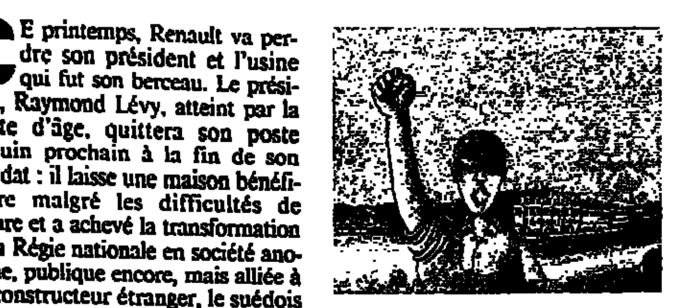
RÉTROSPECTIVE

Adieu Billancourt...

Après quatre-vingt-dix ans d'activité, ce qui fut la plus grande usine française d'automobiles, le cœur de Renault, s'arrête. La modernisation et la crise ont eu raison de la « forteresse ouvrière »

CE printemps, Renault va perdre son président et l'usine qui fut son berceau. Le président, Raymond Lévy, atteint par la limite d'âge, quittera son poste en juin prochain à la fin de son mandat : il laisse une maison bénéficiaire malgré les difficultés de l'heure et a achevé la transformation de la Régie nationale en société anonyme, publique encore, mais alliée à un constructeur étranger, le suédois Volvo. L'usine, celle de Billancourt, a arrêté ses chaînes de montage vendredi 27 mars. L'île Seguin, qui fut pendant plus de soixante ans le cœur du domaine Renault, et qui a déjà vu disparaître bien des machines et bien des bâtiments, ne renfermera plus que des bureaux et quelques ateliers de technologie. Fin de ce qui fut un temps la plus grande usine automobile française et, plus, un théâtre, un symbole.

D'abord, ce fut un jardin. Un jardin dans une banlieue bourgeoise, où un fils de négociant, passionné de mécanique, a installé son premier atelier en 1898. C'est dans la maison familiale, 100, avenue du Cours à Boulogne, que les trois frères, Fernand, Marcel et Louis Renault, devaient domicilier la société Renault Frères. Les aînés sont chargés d'encadrer le bricoleur obsédé dont la famille se méfie encore. Ils apportent les 60 000 F du capital et Louis Renault, à vingt et un ans, assume la direction technique de l'affaire. Mais c'est lui qui, devenu le vrai patron à la mort de Marcel, en 1903, va en faire, progressivement, une industrie.



TRAPÈZE • Il ne va pas cesser d'étendre son domaine, gagnant une maison ici, un jardin là, à mesure qu'il développe les fabrications : d'abord *« les pièces détachées du volant d'embrayage, du changement de vitesses, l'arbre de transmission, l'axe arrière, l'essieu avant »*, selon les archives de la firme, puis les moteurs, en 1902 ; trois ans plus tard, il installe une fonderie. En 1914, la surface totale des usines a été multipliée par vingt ; l'entreprise occupe 14 hectares et emploie plus de 4 000 ouvriers : Louis Renault, deuxième constructeur français d'automobiles, devient président de la fédération professionnelle. Déjà, ateliers, hangars, entrepôts, centrales, occupent la plus grande partie du « trapèze » actuel de Billancourt, en bordure de Seine.

La guerre de 14-18 n'arrêtera pas le mouvement : Louis Renault rachète les terrains et les maisons, obtenant par pressions le départ des occupants, payant lorsqu'il ne peut l'éviter, annexant les rues ou négociant avec la municipalité l'autorisation de les fermer. Parfois, cela se termine devant les tribunaux. En 1921, une plainte pour corruption de fonctionnaires sera même déposée contre Louis Renault, un ancien maire de Boulogne et des conseillers municipaux. Sans succès. Les gains obtenus pendant la guerre – Billancourt, devenue usine d'armement, a produit 55 % des chars, 60 % des tracteurs, 5 % des obus – obligeront Louis Renault à payer une contribution spéciale, mais feront de lui un grand de l'industrie.

Dans la quête de surfaces disponibles, ce sera bientôt le tour de l'île Seguin, site agreste et but de promenades en barque. Louis Renault en loue puis en achète la plus grande partie à partir de 1919, d'abord pour y aménager un stade pour son personnel, bientôt pour y construire une usine. Il fait aménager les ponts avant même d'y être autorisé : en 1929, il peut présenter à la presse *« l'usine de demain »*, avec quatre ans d'avance sur Citroën, qui prépare la rénovation de Javel.

Cet été-là, Roger Vailland évoquera dans *Paris-Midi « l'île des paradoxes et des antithèses »* : des jardinets, des courts de tennis, un tir aux pigeons, un stade, et *« cinquante mètres plus loin (...) une montagne creuse de ciment où vrombissent mille machines. Des hommes font huit heures par jour le même geste précis le long de la chaîne. D'énormes cheminées fument vers le ciel »*. Face aux murs de la rive, l'île, rehaussée pour éviter les inondations, a déjà son allure de fort cerné par la Seine : c'est là que s'achève désormais, dans la nef centrale, le montage des automobiles, entamé en étage.

En 1939, la « forteresse » accueille déjà 37 000 salariés, dont plus de 30 000 ouvriers : des chiffres qu'on ne retrouvera qu'en 1965. Plus que Citroën à Javel, plus que Peugeot à Sochaux, avec lesquels la Société anonyme des usines Renault rivalise pour la première place (mais très loin encore du complexe géant de Ford à Red-River, avec ses 106 000 salariés). La production dépasse 50 000 voitures par an. On y construit aussi des autobus et des camions, des tracteurs, des moteurs d'avion. La politique d'intégration et de diversification de Louis Renault lui a permis de surmonter la crise des années 30 ; il a créé notamment des aciéries à Saint-Michel-de-Maurienne et à Hagondange, mais Billancourt concentre toujours la masse des productions et près de 90 % du personnel.

Cette concentration, à quelques minutes de Paris, fait déjà de Billancourt, dans les années 30, une des cibles pour les militants syndicaux et politiques, comme il sera, en 1936, le point d'observation des grèves pour la presse – et le patronat... En 1912 et 1913, l'introduction du chronométrage, importé des Etats-Unis – un « taylorisme » encore très partiel, – y avait déclenché des grèves « sauvages » sans succès. Louis Renault fait surveiller son personnel, met à l'écart les « meneurs » syndicalistes et n'hésite pas à licencier les grévistes par centaines, en 1932 comme en 1926, fait évacuer l'usine par la police en 1938. Il y confirme sa réputation d'« exploiteur ». Le PC et la CGTU, clandestins, sont plusieurs fois décapités : *« Jusqu'à 1936, on avait plus de forces chez Citroën »*, confirment Claude Poperen, ancien membre du bureau politique du PCF, secrétaire du syndicat CGT de la Régie de 1956 à 1966, et Aimé Halbeher, son successeur.

MÉTALLO • Mais l'« explosion » de 1936 ouvre une nouvelle ère. Les communistes voudront en faire une grève et une occupation « exemplaires », contrôlées jusque dans la modération des revendications et la reprise du travail. En raison peut-être d'une inquiétude sur l'avenir, malgré ces images bon enfant de l'usine occupée qu'évoquent bien des photographies célèbres.

La Libération scelle le mariage du symbole industriel et du symbole ouvrier et en fixe l'image pour trente-cinq ans. Dans la croissance industrielle des Trente Glorieuses, le « métallo » de Billancourt incarne la classe ouvrière. La CGT et le PC parlent en son nom. En 1945, la proportion de syndiqués approche 50 % et *« être syndiqué, c'est être à la CGT »*, comme le rappelle un militant de l'époque. Quant au PC, il comptera jusqu'à 2 500 adhérents à la fin des années 60. La nationalisation, qui sanctionne l'attitude de Louis Renault pendant la guerre, identifie les salariés de Billancourt au peuple en quête d'émancipation. Ce peuple de Billancourt qu'il ne fallait pas *« désespérer »*.



ROBERT DOISNEAU/RAPHO

L'usine Renault de Billancourt dans les années 50.

Elle fait de l'usine un laboratoire : *« Il ne se passait pas quarante-huit heures sans que les dirigeants du parti ou au moins ceux de la fédération de la Seine viennent nous rendre visite »*, raconte Claude Poperen, qui lui-même dut son accession rapide au bureau de la fédération des métaux CGT et au comité central du Parti communiste (à trente-six ans) à son appartenance à l'usine, tout comme Aimé Halbeher. *« Il suffisait d'être de Billancourt pour être écouté plus attentivement »*, se souvient André Sainjon, ancien secrétaire général de la fédération CGT des métaux.

C'est là qu'on ira rencontrer le peuple : en 1965, François Mitterrand, candidat à l'élection présidentielle, vient parler devant le siège du syndicat, Georges Marchais y lancera sa campagne à l'automne 1980, Georges Séguy y rend compte des entretiens de Grenelle en 1968.

Billancourt, pourtant, ne sera pas le foyer des grands conflits collectifs : en 1936, il a fallu l'appel de grévistes du voisinage, notamment de Farman ou de Salmson, pour la faire débrayer ; en 1968, elle n'entrera dans le mouvement qu'après Cléon, Flins, Sandouville et Le Mans. Ce n'est qu'en avril 1947 qu'un mouvement part de Renault... contre l'avis de la CGT. *« La CGT avait même fait licencier des ouvriers qui, estimait-elle, ne travaillaient pas assez »*, affirme Pierre Bois, qui fut un des animateurs de la grève. Mais la CGT se ralliera, et le PC, qui soutient le mouvement, sera exclu du gouvernement.

La politique habile de négociation – officielle ou officieuse – de Pierre Dreyfus, PDG de Renault de 1955 à 1975, qui, à nouveau, entraîne l'entreprise dans une marche forcée à l'expansion nationale et internationale, *« ne met pas à l'abri des affrontements, conflits et grèves »* (1).

Cet équilibre instable est rompu à la fin des années 60 par des changements industriels, sociaux et politiques. En 1967, pour satisfaire un marché florissant, assurer à la fois la production de la 4L et de la R6, l'usine de Billancourt doit, pour la première fois à la Régie, passer en deux équipes (en même temps que celle de Flins). *« Avec 760 voitures par jour en une seule équipe, on avait dépassé les limites du raisonnable. Flins devenait trop gros. Sandouville était saturé. Douai n'existait pas encore »*, rappelle Roger Vacher, qui devait bientôt prendre la direction de l'usine.

TAYLORISME • En quelques années, toutes les usines automobiles explosent. Billancourt, comme Simca-Poissy, comme Peugeot-Sochaux, doit faire appel, massivement, aux immigrés, par le bouche à oreille organisé, puis par des missions sur place : en 1973, ils seront plus de 6 000, venus essentiellement de Kabylie (autour de Dra el-Mizan), du Sud marocain (près d'Agadir). Ils formeront la nouvelle génération d'OS de Billancourt, qui se fige avec la crise et l'arrêt de l'immigration en 1974. Vingt ans plus tard, ils seront toujours là, alors que leurs prédécesseurs ne restaient que quelques années : *« En décembre 1971, je suis arrivé dans une usine sans mémoire »*, se souvient encore Daniel Labbé, entré comme OS à la sellerie, devenu plus tard secrétaire général de la CFDT de Billancourt.

En même temps, le taylorisme, progressivement affiné avec la production de masse, atteint son point culminant : à la fin des années 60, la durée moyenne des cycles de travail tombe au-dessous de la minute, voire à 30 secondes. Gonflement du nombre des OS, montée de l'immigration et apogée du *« travail en miettes »* : un mélange déjà explosif. Le gauchisme allumera la mèche en 1970-1972. Des militants maoïstes se font embaucher sur les chaînes et tentent d'entraîner les OS dans la révolte. Ils s'en prennent à la maîtrise et aux cadres (comme au PC et à la CGT). Certains sont pris à partie, d'autres menacés dans les tracts ou les journaux de la Gauche prolétarienne, quelques-uns rossés. *« On trouvait des écrous dans les chaînes, des barres de fer dans le mécanisme d'entraînement ; des voitures prenaient feu parce qu'on avait percé des durites »*, raconte Jean-Jacques Kerbiguet, alors chef du service de manutention-montage.

La crise culmine avec la mort de Pierre Overney, tué par un responsable de la surveillance, Jean-Antoine Tramoni, à l'entrée de l'usine, porte Zola. Repérés, les maoïstes ont été licenciés. *« Pendant quelques années, la CGT a été l'alliée objective de la direction »*, en quête d'éléments de stabilité, comme le dit Christian Labbé, directeur du personnel de l'usine (on organisera, par exemple, des salles de prière, en misant sur les imams) ; mais les conflits restent fréquents : en 1973, en 1975 (aux presses), en 1977, 1981, et grèves-bouchons ou guérillas de quelques jours ou quelques semaines.

Les OS immigrés essaient d'obtenir le *« P1 pour tous »*, l'esquisse d'une « carrière » ; la CFDT et la CGT se disputent ces travailleurs *« soumis à des conditions de travail dures et vivant dans des conditions déplorables dans des foyers ou des hôtels meublés »*, comme le reconnaît aujourd'hui Roger Vacher. Les professionnels des secteurs « restructurés » – forge, fonderie, mécanique, outillage, base militante de la CGT – négocient des avantages.

C'est que, entre-temps, la place de l'usine a changé. Au départ, dans ces bâtiments qui ont poussé au petit bonheur, on fabrique de tout : tous les véhicules, mais aussi les accessoires, les câbles, les phares, les pneus, le caoutchouc des silent-blocks, l'ouate et le feutre pour les sièges. Depuis la Libération, Renault n'a cessé d'ouvrir de nouvelles usines *(voir encadré)* : Flins en 1952, Cléon en 1958, Sandouville en 1965, – de décentraliser ou de supprimer des activités – caoutchouc, forges, fonderies, machines-outils enfin... D'abord pour rationaliser, gagner de la place, étendre des services nouveaux, moderniser des installations dans cette usine où *« l'on étouffait »*, comme disait Pierre Lefaucheux, le premier président de la Régie, en 1944. En 1968 encore, Jacques Frémontier, qui y passera six mois, sera frappé par son allure *« archaïque »*.

Mais au tournant des années 80, dans une Régie de 100 000 personnes, décentralisée, internationalisée, la croissance des volumes cède la place aux gains de productivité, à l'automatisation et à l'économie. Ramenée à 10 000 salariés, Billancourt, qui construit un modèle dépassé, n'est plus qu'une usine annexe, où la qualité est moindre, où l'absentéisme peut atteindre 20 %. Les handicaps de l'île – difficultés d'accès et de sortie, nécessité de stockage, complexité des trajets – apparaissent en pleine lumière. Sans que nul n'en parle, l'idée de la fermeture de Billancourt chemine. Si l'on en croit Pierre Eelsen, à l'époque délégué général de Renault, c'est le cabinet de Pierre Mauroy, premier ministre, qui pose la question au printemps 1982 : en échange, la Régie aurait ouvert une usine en Bretagne. L'idée tourne court, mais le sursis ne durera pas longtemps...

En 1980, ramenée à 10 000 salariés, l'île Seguin, qui construit un modèle dépassé, n'est plus qu'une usine annexe.

LES « DIX » • La présidence de Bernard Hanon apporte une relance temporaire. Un nouveau véhicule pour l'île Seguin, l'Express : le réaménagement du site, à lui seul, coûtera plus de 1 milliard de francs. Un projet de *« centre d'étude des produits, des méthodes et des moyens de production »*, dont le bâtiment construit par Claude Vasconi au bord de la Seine était le premier élément : *« un signal »*, dit Berhard Hanon. Enfin le projet d'un nouveau « pacte social » avec les syndicats, misant sur la mobilité généralisée et la formation pour réduire les sureffectifs. La CGT, hésitante, divisée, finit par refuser : le PC préparait sa sortie du gouvernement.

En 1985, le déficit (12 milliards) du groupe tue les ambitions. Georges Besse – qui mourra assassiné l'année suivante – impose la recherche d'économies. Plus question de tolérer les improductifs. On réduit sans ménagement les « excédentaires », quitte à éliminer les fatigués, les malades. L'usine tourne, l'absentéisme fond. La CGT, bloquée sur un repli sectaire, a perdu prise sur les événements, après l'échec de la grève « volontariste » de 1985. Tandis que des militants parmi les plus actifs la quittent, comme Mohammed Mokhtari, leader « charismatique » des immigrés, elle veut faire de la défense de ses « Dix » militants une cause nationale, dans l'indifférence des ouvriers. En 1989, Raymond Lévy pourra sans difficulté annoncer la fermeture de l'usine : une simple monnaie d'échange dans la négociation entre les pouvoirs publics et la commission de Bruxelles, pour le changement de statut de l'entreprise. La « forteresse » n'est plus que du papier. De ses derniers habitants, ne survivra bientôt plus que le souvenir.

Guy Herzlich

(1) *la Liberté de réussir* (J.-Cl. Simoën, 1977).

En 1944, déjà...

Dès 1944-1945, les usines Renault de Billancourt avaient failli être rayées de la carte. A peine la Société anonyme des usines Renault avait-elle été placée sous séquestre par le gouvernement provisoire du général de Gaulle, à peine avait-on nommé administrateur provisoire un grand industriel résistant, Pierre Lefaucheux, que celui-ci recevait, fin octobre-début novembre 1944, l'injonction de décentraliser les usines.

La direction de l'urbanisme du ministère des transports et travaux publics, qui avait inspiré cette décision, entendait *« libérer de toute industrie la commune de Boulogne-Billancourt dans le cadre d'un plan d'aménagement de la région parisienne »* et *« réduire l'importance des effectifs ouvriers concentrés dans la banlieue immédiate de la capitale »*. En d'autres termes, selon les documents d'archives, *« faire disparaître complètement les usines Renault de Billancourt »*.

A l'automne 1945, ce grand projet est enterré. La nouvelle direction, derrière Pierre Lefaucheux, a opposé un efficace contre-feu : une politique de décentralisation partielle et progressive, avec l'aménagement en province de plusieurs usines, le transfert de fabrications à celle du Mans, des logements pour le personnel ouvrier correspondant. Elle accepte un *« remaniement profond de la structure des usines de Billancourt avec évacuation ou spécialisation de certains terrains »*. Mais elle a fait valoir le coût d'un transfert complet et la nécessité de maintenir l'appareil productif en état de marche pour affronter la concurrence. Quant à la CGT, elle se prévaut avec force de l'hostilité du personnel.

Enfin les deux autres ministères directement intéressés n'ont pas appuyé les services de l'urbanisme. Le ministère de la production industrielle, dirigé par le socialiste Robert Lacoste, a soutenu la direction de Renault et a plaidé pour une étalement du programme de décentralisation *« sur une période largement supérieure à cinq ans »*. Quant au ministère des finances (dirigé par René Pleven, UDSR), il n'accorda pas son feu vert pour les énormes emprunts nécessaires.

La bataille n'a cependant pas été sans lendemain : Renault a mis en œuvre par étapes des décentralisations partielles, à commencer par la création de l'usine de Flins ; la décentralisation, devenue officielle en 1951, a été complétée par des incitations financières.

Patrick Fridenson
Directeur d'études à l'EHESS, auteur de *Histoire des usines Renault* (Le Seuil, 1972).

CHRONIQUE ● par Paul Fabra

OCDE : conjurer 1930

EN guise de compte rendu du récent symposium qu'elle a organisé pour son trentième anniversaire sur le thème : « Problèmes mondiaux et gouvernements nationaux : défi pour la coopération économique internationale », l'OCDE a distribué aux journalistes deux courts documents. Par leur contenu, et par quelques silences, ces textes, qui offrent maintes raisons d'espérer, expriment aussi un malaise. Ils font presque figure d'avertissement.

Bien finie est l'époque, pas très lointaine, où le qualificatif de « club des pays riches » dont la presse affublait généralement l'organisation agissait à la manière d'un repoussoir. Il y a moins de douze ans, le Mexique, le Brésil, l'Inde, la Corée avaient été invités à participer à l'un des quelque cent cinquante comités d'études de la maison, en l'occurrence le comité de l'acier. Soucieux de garder les mains libres, et intacte leur réputation de membres actifs du tiers-monde, les quatre gouvernements sollicités ne donnèrent pas suite. Ils sont maintenant quarante et un de par le monde, à commencer par les Etats ex-communistes (y compris tous ceux qui ont succédé à la défunte URSS), à chercher à nouer des relations avec l'OCDE.

Le Mexique figure en tête, avec la Hongrie, dans la courte liste de ceux qui ont des chances d'être admis dans les années à venir aux côtés des vingt-quatre adhérents actuels : dix-neuf pays d'Europe « occidentale » (les douze de la CEE, les six de l'AELE et la Turquie), deux d'Amérique du Nord (Etats-Unis, Canada), trois du Pacifique (Japon, Australie, Nouvelle-Zélande). Les raisons d'un pareil engouement ? Elles sont inscrites dans la définition que le secrétaire général, Jean-Claude Paye, donne de l'organisation : *« Ce qui est le vrai dénominateur commun de ce club – car c'en est un, – c'est le partage de valeurs communes. »* Pour certains des nouveaux candidats les plus assidus, ces valeurs communes étaient naguère l'objet d'un infini ressentiment : l'économie de marché, la démocratie pluraliste.

Comme se plaît encore à le dire le secrétaire général, l'OCDE *« ne distribue pas d'argent... n'est investie d'aucun pouvoir supranational »*. On s'explique pourquoi, tout au long de son histoire, son premier souci aura été de se « positionner » vis-à-vis des institutions internationales chargées d'accorder des ressources financières et habilitées à prendre des décisions, en particulier la Communauté, cette vieille rivale. Mais l'heure n'est plus aux complexes.

Pour les nations sortant de l'isolement marxiste, comme pour celles qui se sont affranchies de l'illusion d'une voie propre au tiers-monde, l'OCDE est devenue comme le symbole du monde nouveau, où toutes les nations ont vocation à participer au même grand marché international s'inspirant des mêmes valeurs. Voilà pourquoi le club constitue à nouveau un lieu d'observation et de résonance privilégié. La coopération internationale n'est pas seulement sa raison sociale et sa raison d'être. Il en a aussi l'expérience.

Fût-on animé d'une solide méfiance à l'égard des généralités, il est une question qu'on ne peut pas ne pas se poser depuis que le monde a cessé d'être divisé en deux blocs antagonistes : c'est celle de l'unité ou de la dispersion. Vers laquelle de ces deux formes évoluent les nations et les peuples qui se réclament pour l'instant des mêmes principes de liberté politique et économique ?

La question posée revient à s'interroger sur la probabilité de voir surgir un nouvel ordre international. A la lumière de l'expérience, coordination et coopération ne sont que des conditions préliminaires. Elles garantissent au mieux la bonne volonté des gouvernements. L'essentiel est de créer et de maintenir un cadre favorable au bon fonctionnement de l'économie elle-même, composée de millions d'acteurs indépendants du marché. D'où le concept retrouvé de règles du jeu. Les définir, les faire respecter, voilà comment l'OCDE conçoit sa tâche principale.

A cela s'ajoute l'omniprésent problème de l'environnement. Celui-ci appelle d'autant plus l'adoption de règles communes qu'il peut facilement servir de prétexte au protectionnisme à l'encontre des pays en voie de développement. Mais si l'on parle tellement des règles du jeu, la raison profonde ne serait-elle pas la menace qui pèse à nouveau sur l'économie globale de marché ? Qu'on se reporte à l'abondante littérature publiée entre les deux guerres mondiales par la Société des nations (SDN) et la Banque des règlements internationaux (BRI). On y retrouve la même nostalgie d'un monde bien réglé.

Il est clair qu'une institution comme l'OCDE ne peut utilement intervenir qu'à la condition de ne pas jouer les redresseurs de torts intempestifs. Les gouvernements nationaux, qui sont aussi les pourvoyeurs de son budget, ne toléreraient pas les admonestations répétées et trop appuyées. L'efficacité de l'institution tient à sa capacité d'aider les pays membres à accoucher de bonnes politiques. Tout au plus peut-elle se permettre d'anticiper des réformes que les esprits, en foncton de l'équilibre des forces politiques, sont déjà préparés à entendre.

Il n'empêche que les valeurs communes dont on fait si grand cas comprennent la totale liberté d'analyse. Qu'en est-il dans la réalité ? Parmi les domaines appelant l'acceptation de « règles du jeu », aucune mention n'est faite, fût-ce sous la forme d'une rapide allusion, aux extravagantes fluctuations du taux de change du dollar. Cela serait-il sans influence sur le commerce, sur les mouvements de capitaux ? Cela ne pourrait-il pas expliquer pour une bonne part l'instabilité du système économique lui-même *(voir notre précédente chronique)* ?

L'accumulation des avoirs en devises n'avait-elle pas, au début des années 30, précipité la plus formidable crise monétaire, financière, économique que le monde ait jamais connue ? Certes, les circonstances, et surtout les réactions, sont aujourd'hui différentes. Mais pas le mal qui ronge le système des paiements internationaux.

Le secrétariat montre en revanche un courage certain en invoquant les risques d'une nouvelle division du monde en blocs économiques hostiles. Par deux fois, il fait référence à la désastreuse expérience des années 30. Il aurait pu légitimement dramatiser encore davantage. Si l'Europe, le continent nord-américain et l'Extrême-Orient devaient chacun se refermer sur eux-mêmes, cela ne correspondrait-il pas à la vision que les puissances de l'Axe avaient de l'avenir ? Quelle défaite posthume pour la cause des Alliés ! C'est avec beaucoup de légèreté que les socialistes nationaux de l'actuel gouvernement français s'inspirent d'une stratégie continentale.

Non sans raison, l'OCDE insiste sur le « paradoxe » suivant : *« Ce sont les pays en voie de développement, mais aussi les pays d'Europe centrale et orientale, qui ont libéralisé leur commerce au cours des années précédentes. Sur les quarante-cinq pays qui ont notifié au GATT des mesures de libéralisation des échanges entrées en vigueur depuis le début des négociations d'Uruguay, trente sont des pays en développement ; quelques-unes seulement des économies de l'OCDE l'ont fait. »* Parmi les valeurs communes figure aussi en tout premier lieu l'attachement à un système d'échanges multilatéraux ouvert à tous sans discrimination. Tout se passe comme si le monde dans son ensemble gravitait désormais autour de ces valeurs occidentales que les pays d'Occident hésitent à incarner.

LA mission de l'OCDE n'est pas ailleurs : servir de trait d'union et s'opposer à la montée de forces centrifuges. Il n'est pas sûr que l'institution soit tout à fait prête à prendre en charge le caractère universel des principes dont elle se réclame. Témoin cette curieuse formulation qui semble exprimer une certaine nostalgie à l'égard de la division simplificatrice du monde d'hier : *« En quelques années seulement,* écrit le secrétariat, *la gamme des modèles de développement économique parmi lesquels les pays en développement pouvaient choisir s'est spectaculairement réduite. »* Cette prétendue faculté de choix était un leurre.

Discrètement, le secrétariat de l'OCDE fait allusion aux différences culturelles entre, d'une part, les pays d'Occident proprement dits et, d'autre part, le Japon et les autres pays d'Asie orientale. N'y aurait-il pas dans cette diversité le germe de conflits futurs ? Mais convient-il d'attribuer, comme on le fait au château de la Muette, à la tradition confucéenne le dynamisme des pays qui en sont les dépositaires ? Au dix-neuvième siècle, c'était l'Occident chrétien qui était à la pointe du développement « capitaliste ». Entre l'expérience américano-européenne du siècle passé et l'expérience asiatique du siècle présent, le point commun pourrait bien être que, dans les deux cas, il s'est agi d'un développement classique où les agents économiques privés jouent le rôle prépondérant.

LIVRES

Le « New Deal » du CEPII

Si la croissance n'est pas stimulée, les riches et les pauvres sont menacés de déstabilisation, estime dans son dernier rapport le Centre d'études prospectives et d'informations internationales

ÉCONOMIE MONDIALE 1990-2000 : L'IMPÉRATIF DE CROISSANCE
Rapport du CEPII, Economica, Paris, 521 pages, 200 francs

Halte-là ! L'économie mondiale est mal partie, un changement de cap est nécessaire, un coup de pouce à la croissance indispensable. Le cri d'alarme de l'équipe du CEPII (Centre d'études prospectives et d'informations internationales) dans le rapport qu'il vient de publier, « Economie mondiale 1990-2000 : l'impératif de croissance », est sans équivoque et fort opportun, à quelques mois du sommet des Sept de Munich. Séduisantes, les propositions des auteurs, s'inspirant d'un néo-keynésianisme qui s'appliquerait à un échelon mondial, laissent pourtant parfois sceptiques. Elles permettent néanmoins de faire ressortir, à travers de multiples projections macro-économiques, la nécessité d'agir et les difficultés de l'action.

Pour l'équipe du CEPII, aidée dans certains de ses travaux par des experts de l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques), le monde risque de connaître, faute d'une croissance plus forte, de profonds désordres, voire des situations de crises sociales graves.

L'accroissement des écarts de développement entre riches et pauvres – la « fracture », titre du second rapport du CEPII, en 1984 – menace de conduire à des mouvements migratoires massifs et incontrôlés des pays pauvres vers les pays riches, facteurs de déstabilisation tant dans les nations d'émigration que dans les pays d'accueil. Précis et chiffré, le diagnostic n'est guère contestable. La thérapie proposée, séduisante au premier abord, l'est davantage. Pour Anton Brender, le directeur du CEPII et son équipe, les pays du Nord doivent aider ceux de l'Est et du Sud à s'intégrer dans l'économie mondiale. Ils doivent donc à la fois leur accorder des financements plus importants, mais aussi accepter une ouverture de leurs marchés.

Mais pour que l'opération réussisse, le rapport insiste sur une condition essentielle : que les économies industrialisées renouent au cours de la décennie en cours avec une croissance plus forte. Le rythme de 2,5 % l'an – qui serait celui de la croissance mondiale entre 1992 et l'an 2000 à politiques inchangées – sera en effet insuffisant pour assurer les moyens du gigantesque « New Deal » préconisé. Les grands pays industrialisés doivent donc travailler à stimuler leur propre croissance, dans le cadre d'une coordination de leurs politiques économiques.

ORIGINAL ● Cette croissance supplémentaire doit notamment contribuer à une augmentation de l'épargne disponible en faveur des pays pauvres. A ce sujet, le CEPII conteste avec force les analyses développées notamment par le FMI et la Banque mondiale sur la pénurie d'épargne, dans le monde, qui serait à l'origine du haut niveau des taux d'intérêt. Selon Anton Brender, il n'y a pas pénurie d'épargne mais plutôt une structure de financement de l'économie mondiale mal adaptée à l'évaluation des risques. Sans dessiner précisément les circuits nouveaux qui permettraient d'améliorer l'allocation des capitaux à l'échelon international, le CEPII suggère donc une réforme fondamentale de ces circuits.

Plus pertinente et plus originale aussi apparaît l'analyse du coût, pour les pays du Nord, de cette double aide (en capitaux et par l'ouverture des marchés) au Sud et à l'Est. A court et moyen terme en effet, insérer les pays en développement dans la division internationale du travail, nécessite un redéploiement industriel dans les économies industrialisées, avec ce que cela signifie en terme de reconversion sociale. Passionnants, les travaux du CEPII sur cette question sont cependant peut-être trop globaux. Deux cas évoqués à plusieurs reprises dans le rapport auraient par exemple mérité une analyse plus précise : les relations entre le Mexique et les Etats-Unis d'une part, celles entre les deux Allemagnes d'autre part. Outre-Atlantique comme outre-Rhin, on assiste en effet à des tentatives d'aide proches du dispositif suggéré par le CEPII à l'échelle du monde. Dans les deux cas, on voit aujourd'hui les difficultés de l'opération.

Délicat et coûteux à mettre en œuvre entre deux pays, on peut imaginer l'ampleur de la tâche lorsque l'on suggère de généraliser ce marché à l'échelon de la planète. Le CEPII en appelle à un renforcement de la coordination des politiques économiques, notamment entre les pays industrialisés au sein du G7. Il y a certes actuellement, sous la pression d'échéances électorales, un climat nouveau – favorable à une relance concertée – parmi les dirigeants des grands pays industrialisés. Mais il n'est pas certain que le cri lancé par le CEPII et surtout le projet proposé y soit entendu. Une utopie roborative pourtant !

Erik Izraelewicz

A TRAVERS LES REVUES

Les cinq écoles de « verts »

« Dix ans d'économie et statistique » : ce fort numéro de la revue mensuelle de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) (1) constitue un instrument de travail original ; il présente en effet les 250 sommaires des numéros parus depuis 1969, ainsi que les résumés de 600 articles publiés depuis 1982. Un index permet de retrouver les articles publiés sur les thèmes auxquels on porte intérêt : se dégage ainsi la place importante accordée ces dernières années à la question de l'emploi, puisqu'on peut compter 35 articles consacrés au chômage, 39 à l'emploi, et 41 aux salaires ; l'environnement, avec seulement 5 articles, fait figure de parent pauvre.

Mais il en ira différemment dans dix ans. Car, comme les années 50 ont été celles de la croissance, les années 60 celles du développement, les années 70 et 80 celles de la crise, du chômage et des grandes mutations, les années 90 vont être celles de l'environnement.

Spécialiste de l'économie de l'environnement, David Pearce, de l'University College de Londres, met en lumière l'émergence d'une nouvelle manière de penser l'économie, qu'il nomme *« économie verte » (green economics)* (2) ; par-delà les différences que l'on peut repérer en son sein, cette nouvelle mouvance a en commun le souci que se mette en place une économie ayant la capacité de se reproduire d'une manière *« soutenable »*, grâce à un découplage entre la dynamique de la production et l'utilisation des actifs environnementaux.

Il distingue cinq écoles d'économie verte. D'un côté, les tenants de la réduction d'échelle *(NIS, Negative Increase in Scale)* prônent la baisse du niveau absolu d'activité, donc à la fois le recul de la production et la réduction de la population ; du même côté, mais moins radicaux, les tenants de la croissance zéro *(ZIS, Zero Increase in Scale)* sont favorables à l'arrêt de la croissance, pour la production et la population.

En face, certains mettent toute leur confiance dans la technologie (technocentrisme), ce qui les conduit à penser qu'il ne s'agit de limiter ni la démographie, ni l'activité, ni l'avidité des hommes, la technologie devant permettre de résoudre tous les problèmes ; de même, d'autres font absolument confiance au marché (marchés verts), ce qui impliquerait, souligne David Pearce, que tous les acteurs – consommateurs, investisseurs, salariés, citoyens – soient verts.

CAPITAL CONSTANT ● C'est *« confortablement au centre »* que David Pearce situe avec une pointe d'humour, sa propre école, celle du *« capital constant »*, pour laquelle il s'agit de transmettre aux générations futures un capital non diminué, tant pour le capital produit que pour le capital naturel. Cela implique que puisse être réfrénée l'avidité des hommes et qu'un usage *« soutenable »* des ressources naturelles puisse être mis en œuvre. Dans cette perspective, David Pearce plaide, chaque fois qu'elle est possible, pour l'évaluation économique des impacts environnementaux (3) ; non pour faire de cette évaluation l'unique critère de la décision, mais pour aider à la prise de conscience et à la prise en compte de la destruction des actifs naturels.

De même, s'il met en avant l'utilisation des instruments basés sur le marché (taxation des pollutions, certificats négociables de réduction d'émission, etc.), David Pearce préconise la recherche du dosage le mieux adapté entre l'usage de ces instruments et le recours à la réglementation. Appliquée d'une manière de plus en plus rigoureuse, une telle démarche aurait certes des incidences sur la croissance telle qu'on la mesure traditionnellement ; mais, en fin de compte, elle permettrait de rendre durablement compatibles croissance et qualité de l'environnement.

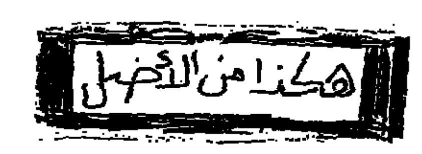
David Pearce reconnaît que son analyse concerne principalement la situation britannique. Il affirme cependant que, pour la plus grande part du tiers-monde, croissance et environnement sont complémentaires (2). On peut, hélas, en douter quand on observe les pays du Sud et, pour s'en tenir à deux publications récentes, l'Afrique (4) et le Vietnam (5).

En Afrique, la croissance démographique et les pressions de différentes sortes sur les sols et les forêts ont déjà provoqué une dégradation marquée ou très forte de 15 % des superficies exploitables ; pour l'avenir, la question des ressources en eaux va être cruciale dans de très larges régions. Au Vietnam, la croissance démographique s'est conjuguée avec d'énormes gaspillages de ressources provoqués par les grands choix planifiés.

Au Nord, l'avidité ; au Sud, la nécessité, parfois l'urgence de la survie. Qui pourra entendre la voix des générations futures ?

Michel Beaud

(1) « Dix ans d'économie et statistique », *Economie et statistique*, janvier 1992 (s'adresser aux observatoires économiques de l'INSEE).
(2) David Pearce, « Green Economics », *Environmental Values*, Vol. 1, nº 1, printemps 1992 (White Horse Press, 10 High Street, Knapwell, Cambridge CB3 8NR, Grande-Bretagne).
(3) Parmi ces méthodes d'évaluation économique, celle de l'évaluation contingente vise à saisir par voie de questionnaire des préférences qui ne peuvent s'exprimer sur un marché. Voir Brigitte Desaigues et Valérie Lesgards, « L'évaluation contingente des actifs naturels : un exemple d'application », *Revue d'économie industrielle*, janvier-février 1992 (3, rue Soufflot, 75005 Paris).
(4) « L'environnement en Afrique », numéro d'*Afrique contemporaine*, janvier-mars 1992 (Documentation française, 29-31, quai Voltaire, 75340 Paris Cedex 07).
(5) Melanie Beresford et Lyn Fraser, « Political Economy of the Environment in Vietnam », *Journal of Contemporary Asia*, Vol. 22, nº 1, 1992 (PO Box 592, Manila, Philippines 1099).



OPINIONS

du CEPII

L'enjeu économique des élections italiennes

Les deux vrais partis de l'Italie

par PAOLO SAVONA (*)

LES élections générales du 5 avril en Italie tombent au bon *moment. Malheureusement,* elles n'opposent pas les bons partis. Les vrais, les grands partis « transversaux » qui, sans égard pour les étiquettes parlementaires, s'affrontent depuis au moins dix ans dans le pays, dans la société et dans l'économie, ne seront pas représentés. Appelons-les respectivement le « PeCI » et le « PneCI ». Je m'explique, pour éviter toute confusion : C veut ici dire concurrence. Le PeCI, parti perdant jusqu'à présent, est le « Parti exposé à la Concurrence Internationale ». Le PneCI, grand vainqueur de la décennie, est *le « Parti* non exposé à la Concurrence Internationale ».

Qui milite dans le PeCI ? Ceux qui, chaque jour, doivent se battre sur le marché international pour vendre leurs produits. En substance, l'industrie, mais pas toute l'industrie : quasi exclusivement le secteur manufacturier. En bref, les « grands patrons » : les Agnelli, les Pirelli, les De Benedetti, les Ferruzzi, plus les cohortes d'anonymes de la petite et moyenne industrie. Et puis les ouvriers et *leurs syndicats.*

Et dans le PneCI ? Tous les autres : le gros du bâtiment, les banques, les assurances, les sociétés financières, les confraternités de commerçants, de professions libérales, et la fonction publique.

Nouveau dualisme

Si nous faisions un graphique pour voir comment les modifications du taux de change de la lire ont *influencé la productivité de ces deux tronçons* de l'économie italienne, que constaterions-nous ? Partons de 1977, avant l'adhésion de l'Italie au système monétaire européen, qui a privé l'industrie de la soupape que représentait la dévaluation de la lire, pour arriver jusqu'à 1990. Le contraste saute aux yeux. La productivité des secteurs exposés à la concurrence part de plus bas que celle des secteurs non exposés, mais elle monte en flèche au fur et à mesure que la lire s'apprécie sur les marchés des *changes puis se stabilise. Et les secteurs non exposés ?* Pas un frémissement : les variations du taux de change ne semblent pas les concerner ni les toucher.

La césure ne pourrait être plus claire. Ni plus dramatique. Car c'est la discipline de change qui a permis, ces dernières années, de moderniser le pays, d'augmenter l'efficacité de son économie, de lui assurer une place en Europe. Cette stratégie a admirablement fonctionné en France : aujourd'hui, *l'inflation y est plus basse qu'en Allemagne,* et le budget de l'Etat français est le seul, mis à part ceux du Danemark et du Luxembourg, à satisfaire d'ores et déjà aux conditions posées à Maastricht pour la naissance de la monnaie unique.

Mais, en Italie, la stratégie n'a pas marché. Ou plutôt elle a marché – et même trop bien – pour une partie de l'Italie et raté pour l'autre. Dans les secteurs exposés à la concurrence, l'inflation correspond à la moyenne européenne, et l'efficacité de la production également. Mais dans les secteurs non exposés, ces deux indicateurs plongent vers les profondeurs du classement européen. Le problème, c'est que le PneCI entraîne le PeCI dans sa chute : le différentiel d'inflation entre ces deux composantes de l'économie italienne est exactement celui qui sépare l'Italie des autres grands pays industriels.



TUDOR BANUS

Tel est le « nouveau dualisme » dont parlait récemment le gouverneur de la Banque d'Italie. En *faire la démonstration statistique n'est pas simple,* parce que les données de l'ISTAT (l'Institut national des statististiques) ne permettent pas d'établir une séparation nette. Toute l'industrie manufacturière n'est pas exposée à la concurrence internationale, tous les services n'y échappent pas. *Grosso modo,* on peut toutefois soutenir que les erreurs de part et d'autre se compensent et que la tendance générale est bien celle que nous avons observée.

Entre 1982 et 1990, la productivité a augmenté six fois plus que dans le secteur non exposé (34,8 points contre 5,7), mais les prix ont crû à peine de la moitié (79,1 contre 139,1). L'écart d'inflation entre les deux secteurs est de 60 points. Entre l'Italie et les autres pays du G7, il est de 64,4 points : l'ensemble de l'écart d'inflation avec l'étranger est donc imputable à l'excès d'inflation du secteur non exposé.

Et puis il y a une autre manière de lire les *chiffres. Au cours des années 80, le PeCI a subi une* profonde restructuration : il a accru sa production de 15 % tout en réduisant ses effectifs dans la même proportion (14,7 %). De fait, la productivité y a progressé de presque 35 %. Sur la même période, le PneCI ne s'est pas restructuré, ou si peu : sa production a augmenté de 22,8 %, presque à égalité avec ses effectifs (+ 19,1 %). Sa productivité a progressé de moins de 6 points en neuf ans.

Le vertueux PeCI a-t-il été récompensé ? Le vicieux PneCI a-t-il été puni ? Pas du tout. Comme chez le marquis de Sade, la vertueuse Justine de l'économie italienne a vu ses profits diminuer de 3 % dans les années 80. Les calculs, certes approximatifs et d'une valeur surtout indicative, font apparaître que le PneCI, lui, a *amélioré* les siens de 26 %. Et c'est logique. Cette Juliette sans complexe, bien à l'abri de la concurrence, a pu bénéficier de cette discipline du taux de change qui faisait le tourment du PeCI. Les prix bas imposés à l'usine par la concurrence internationale permettaient des marges plus importantes au niveau du commerce de détail ; dans le même temps, la lire forte freinait les prix des importations.

Revanche politique

Inutile de songer à une revanche politique. Au fond des urnes, le PeCI ne trouverait sans doute qu'une nouvelle défaite. En démocratie, le poids politique d'un secteur qui croît davantage, en termes de produit et d'emploi, sera inévitablement supérieur à celui d'un secteur dont le produit augmente moins et qui licencie la moitié de sa force de travail. Et ce poids compte dans les décisions du gouvernement et du Parlement qui aboutissent à ralentir l'ouverture européenne des secteurs non *exposés à la concurrence. Le risque véritable – et* paradoxal – est que l'Italie reste à la porte de l'Europe, obstruée par le PneCI, alors que le PeCI a payé son billet d'entrée.

La conclusion, c'est que le rôle de la politique économique doit changer. La gestion quotidienne des grandeurs fiscales et monétaires est désormais dictée par les conditions de marché intérieures et internationales : les manettes du taux de change, de la monnaie et du budget sont de moins en moins *dans les mains des gouvernants italiens. La nouvelle* politique économique devrait être beaucoup plus institutionnelle, c'est-à-dire intégrer les « formes de marché ». Autrement dit, injecter toujours plus d'éléments de concurrence internationale dans les secteurs abrités. L'entrée sur le marché italien d'adversaires étrangers est l'arme par laquelle on entamera le noyau dur de l'inflation et, de façon plus générale, de l'anomalie italienne.

(*) Directeur général de la Banca Nazionale del Lavoro et économiste, Paolo Savona a publié cet article dans La Repubblica-Affari e Finanza.

le « verts »

Rentabilité et fonds propres

L'élixir de vie des entreprises

par BERTRAND LARRERA DE MOREL (*)

IL est unanimement reconnu que les entreprises françaises ont besoin de fonds propres, mais les raisons de cette exigence sont souvent mal perçues. Il est fréquemment avancé que les fonds propres contribuent à la rentabilité de l'entreprise. Cette croyance repose sur le raisonnemnet simple suivant : « En allégeant son endettement, l'entreprise diminue ses frais financiers et augmente donc son bénéfice. » Ce raisonnement est évidemment incomplet et donc faux. Les fonds propres ne font pas la rentabilité de l'entreprise, car, très précisément, ils en garantissent la vie. Ce besoin vital ne peut être satisfait que par la rentabilité et l'on doit inverser la proposition précédente : si les fonds propres ne font pas la rentabilité de l'entreprise, la rentabilité de l'entreprise fait les fonds propres.

Du point de vue financier, *l'entreprise* est un ensemble de capitaux mis en œuvre (fonds propres et emprunts) pour financer une activité appelée à dégager un surplus d'exploitation. Ce résultat d'exploitation rapproché de l'ensemble des capitaux engagés mesure la rentabilité de l'entreprise. Ensuite, les fruits de l'exploitation doivent se partager entre ceux qui ont mis de l'argent dans l'entreprise, c'est-à-dire les prêteurs et les actionnaires. Le prêteur demande une rémunération convenue à *l'avance et l'actionnaire devient propriétaire* de ce qui reste. Si les taux d'intérêt des emprunts sont différents de la rentabilité d'exploitation, la rentabilité pour les actionnaires en sera affectée négativement ou positivement, à proportion du rapport entre fonds propres et endettement. C'est ce que l'on appelle l'effet de levier.

Endettement maximal

Ainsi, la rentabilité de l'entreprise ne relève pas de son mode de financement. Quant à la rentabilité des fonds propres, elle dépend, bien entendu, de la rentabilité de l'entreprise, mais avec des plus ou des moins qui dépendent de l'ampleur et du coût de l'endettement. Si la rentabilité de l'entreprise ne dépend pas des fonds propres, quelle est alors l'utilité de ces derniers ?

Dire que les fonds propres sont vitaux pour l'entreprise peut sembler emphatique. En fait, cela *ne traduit qu'une* vérité très simple : le rôle cardinal des fonds propres est de protéger la vie de l'entreprise. Une entreprise financée uniquement par emprunt tombe en faillite du jour où la rentabilité de l'exploitation devient inférieure au coût réel des emprunts. Donc, avec trop peu de fonds propres et trop d'endettement une entreprise risque sa vie à chaque retournement de conjoncture.

Il est vrai que, pendant une longue période – celle des trente glorieuses – les entreprises ont pu rechercher un endettement maximal sans mettre excessivement en péril leur survie, car la croissance était régulière et donc la route bien balisée ; et, surtout, la rentabilité d'exploitation moyenne (entre 7 et 9 % des capitaux engagés) était considérablement supérieure au coût réel de l'endettement (entre 0 et 3 %). Aussi bien, une chute importante et prolongée de la rentabilité, qui n'a d'ailleurs pas eu lieu, pouvait être supportée, l'entrée dans la zone des périls commençant lorsque la rentabilité se situe en dessous du coût de l'endettement. Aujourd'hui, il n'en va plus ainsi. La rentabilité d'exploitation des entreprises, après avoir chuté dramatiquement durant les années 1981-1984 entre 3 et 5 %, s'est, depuis lors, redressée et se situe au niveau des « belles années » précédant les crises pétrolières, entre 7 et 9 %. Mais – et là réside *toute la différence – les taux d'intérêt réels* atteignent des niveaux comparables (de 6 à 7 %). Aussi bien, toute saute conjoncturelle, toute langueur d'un *marché,* peut, en *abaissant* même faiblement sa rentabilité, entraîner la chute de l'entreprise.

La meilleure machine

Or, depuis 1974, la croissance bien huilée a disparu, et la mécanique s'est grippée à plusieurs reprises. Les entreprises françaises ont bien compris qu'elles vivaient désormais dans un monde plus instable et se sont considérablement désendettées entre 1984 et1989 : leur taux d'endettement/fonds propres est passé de 70 % en 1985 à 40 % en 1989. Elles l'ont fait au début du processus en sacrifiant l'investissement. Pour concilier investissement et renforcement de la structure financière, il faut que l'alimentation en fonds propres soit plus abondante : seule la rentabilité peut valablement répondre à ce défi.

Si la rentabilité d'exploitation est aujourd'hui la meilleure machine à fabriquer des fonds propres, c'est que les actionnaires laissent dans l'entreprise une large part des revenus d'exploitation qui leur reviennent. Le taux moyen de la distribution de dividendes aux actionnaires de l'ensemble des entreprises bénéficiaires est inférieur à 15 % du résultat distribuable. L'actionnaire demande peu de dividendes car il demeure propriétaire de l'argent non distribué et il pense le faire fructifier dans son entreprise aussi bien que dans un autre placement. De plus, si la société est cotée en Bourse, il peut, en vendant des actions à des tiers, mobiliser les bénéfices non distribués qui sont bien entendu pris en compte dans l'évaluation du titre par le marché. C'est un *deus ex machina* admirable du capitalisme que de permettre à l'actionnaire de s'enrichir sans appauvrir l'entreprise.

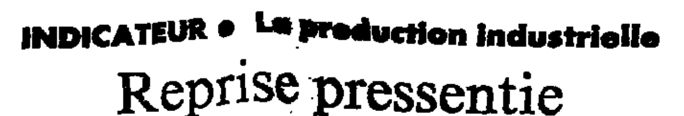
Pour les *sociétés* non cotées, dont le poids est de plus de 80 % en France, la non-distribution de dividendes ne peut pas être compensée par le marché financier, et l'évolution ira sans doute vers une politique plus active de distribution. Le capitalisme familial perd de son importance au profit du capitalisme financier, plus demandeur de rémunérations immédiates.

Cette évolution n'est pas *malsaine.* Il convient de s'habituer à l'idée que les fonds propres doivent être normalement mieux rémunérés que l'endettement, car cette rémunération n'est que conditionnelle, puisque liée aux résultats. La mécanique de financement de l'entreprise n'en sera pas grippée pour autant. L'autofinancement sera partiellement relayé par des augmentations de capital successives qui seront d'autant plus faciles à placer qu'une part importante du résultat sera distribuée et à condition que les perspectives de résultat soient bonnes. Et, par ce biais, l'on en revient à l'incontournable rentabilité d'exploitation. Il est vrai qu'aujourd'hui la propension à investir en fonds propres est faible car la rentabilité moyenne des entreprises ne s'éloigne guère des taux d'intérêt servis par l'Etat.

Sans doute les comportements ne sont-ils pas dérivés de moyennes macro-économiques. Mais, en se situant au niveau micro-économique, il est clair que les perspectives – et les résultats – d'exploitation de l'entreprise doivent dégager une rentabilité supérieure de 3 à 4 % à celle de placements financiers sans risque, pour faire naître, puis consolider l'esprit d'entreprise. Seule une reprise de l'amélioration des résultats des entreprises et une baisse des taux d'intérêt peuvent creuser cet écart positif, gage de l'activité économique.

(*) PDG de la SOFARIS.

CONJONCTURE



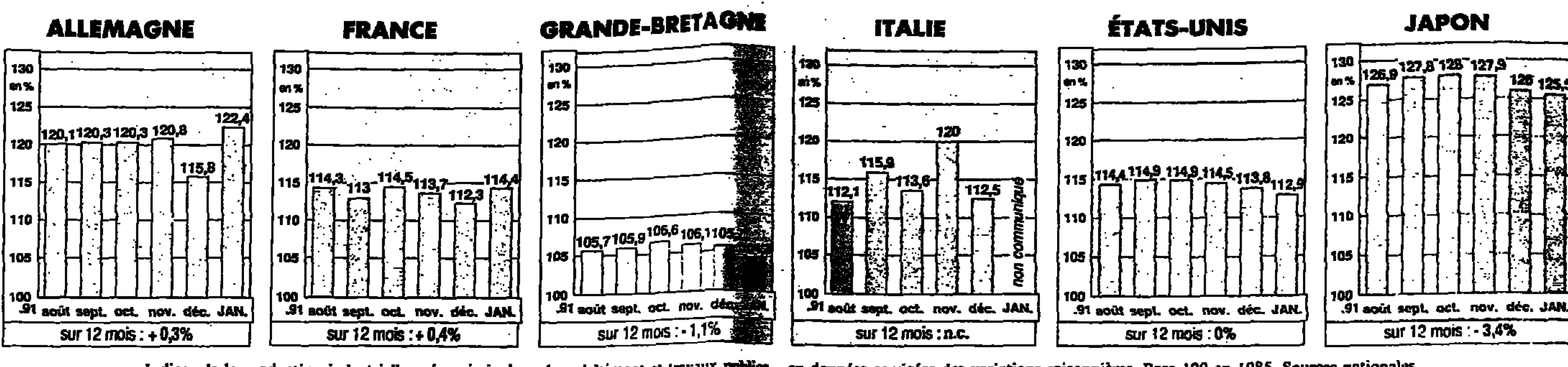
INDICATEUR • La production industrielle

Reprise pressentie

« *LA reprise est enclenchée aux Etats-Unis. La récession s'accentue au Japon. Le Royaume-Uni sort péniblement du marasme...* » Ces appréciations ne se retrouvent guère dans les résultats récents de l'activité industrielle. En janvier 1992 la production américaine s'est contractée pour le troisième mois consécutif de même qu'au Royaume-Uni et au Japon. En France et en Allemagne les redressements de janvier sont ternis par les fortes baisses du mois précédent. Le contexte économique s'est-il réellement modifié en quelques semaines ?

Les périodes de retournement conjoncturel sont propices à des changements rapides des comportements que les indicateurs d'activité ne sont pas toujours à même d'illustrer, ne serait-ce que par les délais avec lesquels ils sont disponibles. Certaines statistiques mensuelles peuvent pallier ce manque, comme les ventes au détail, l'activité du bâtiment ou l'évolution des carnets de commandes. Aux Etats-Unis, celles-ci montrent clairement un raffermissement des dépenses de consommation et de la demande adressée aux entreprises. C'est aussi le cas en France et dans une moindre mesure en Grande-Bretagne. Mais l'inverse se passe depuis plusieurs mois au Japon et en Allemagne, où les ventes au détail fléchissent et les carnets se dégarnissent.

D'un autre côté, les enquêtes auprès des ménages et des chefs d'entreprise, complément indispensable des données quantitatives, permettent de juger des tendances de fond et d'anticiper les comportements à venir. Là aussi les conclusions sont claires. En France et aux Etats-Unis, les personnes interrogées sentent le « climat économique » s'améliorer, alors que l'impression se détériore en Allemagne comme au Japon et reste fortement entachée d'incertitude chez les Britanniques. Les statistiques à venir devraient confirmer ces anticipations.



Indices de la production industrielle – énergie incluse, hors bâtiment et travaux publics – en données corrigées des variations saisonnières. Base 100 en 1985. Sources nationales.

RÉGION • L'Afrique sub-saharienne

Le recul continue

EN 1991, le PNB de l'Afrique subsaharienne aurait augmenté de 2,3 %. Cette performance peut apparaître relativement positive, mais elle est inférieure à celle des autres grandes zones du tiers-monde, où des croissances de 5 à 6 % sont fréquentes. Elle est surtout inférieure à la croissance de la population, ce qui signifie que le PNB par tête continue de diminuer : de 0,7 % par an entre 1986 et 1990, de 0,9 % en 1991.

Certes, ces données globales ont une signification limitée. Elles négligent l'autarcie agricole et les secteurs informels. Mais les ordres de grandeur ne trompent pas. En 1990, le PNB par tête dans la région allait de 3 450 dollars pour le Gabon à 93 dollars pour la Tanzanie, les pays les plus importants économiquement étant parmi les revenus les plus bas : 250 dollars pour le Nigeria, 176 dollars pour le Zaïre, 875 dollars quand même pour la Côte-d'Ivoire. La Banque mondiale n'espère qu'une croissance de 0,5 % du PNB par tête pour les années 90.

L'Afrique, pauvre, endettée, a pour l'instant raté sa révolution industrielle et se cherche – souvent dans le sang – une légitimité politique. Peut-on en effet parler de conjoncture économique en Afrique sans évoquer les convulsions politiques du continent ? En dehors de quelques pays où l'alternance démocratique s'est faite dans le calme (le Cap-Vert, Sao-Tomé, Zambie), où règne même un consensus politique (le Sénégal, l'île Maurice), la vague de démocratisation qui a déferlé en 1991 a d'abord été, à court terme, un facteur de déstabilisation. Sans même parler des guerres civiles de Somalie, du Libéria, d'Ethiopie, des conflits ethniques aux confins du Sahel, le Zaïre, en quelques jours d'émeute, a perdu une part essentielle de son potentiel économique. Pratiquement partout – et même dans des pays encore « stables » (Gabon, Côte-d'Ivoire, Kenya) – les troubles politiques ont fragilisé les gouvernements et remis en cause les efforts entrepris dans le cadre des programmes d'ajustement structurels.

Ces derniers – sous la houlette du FMI – ont souvent été douloureux et de nombreux gouvernements, du Cameroun à la Côte-d'Ivoire, renâclent à les appliquer : la privatisation forcenée débouche en effet souvent sur le vide, le chômage et la hausse des prix des denrées de base. Dans la plupart des cas, les hommes au pouvoir ne peuvent donner la moindre assurance aux pays créanciers qui se lassent des accords de restructuration de dettes qui ne sont jamais appliqués. La dette de l'Afrique subsaharienne (174 milliards de dollars) est plus importante que son PNB et son seul service représente souvent 30 % des recettes à l'exportation des pays concernés (20 % en 1989 pour l'ensemble de la zone).

Or, sur ce plan, l'Afrique a eu beaucoup à souffrir ces dernières années, car 89 % de ses exportations proviennent des matières premières. La conjoncture pétrolière a pu favoriser en 1990-1991 quelques pays de la côte, comme le Gabon, le Nigeria, l'Angola et le Congo. La baisse actuelle des prix serait plutôt favorable aux pays importateurs, mais risque de handicaper l'ajustement en cours au Nigeria. Les marchés miniers (cuivre, cobalt, diamants, manganèse) ont été assez soutenus ces derniers mois. Mais, souvent, le maintien de cours élevés au plan international a été provoqué par l'incapacité des pays africains à assurer leurs exportations. Quant aux denrées agricoles, leurs cours se trouvent au début 1992 à leurs plus bas niveaux historiques, que ce soit pour le café et le cacao, et plus récemment pour le thé et le coton. Ainsi, un pays comme la Côte-d'Ivoire a enregistré, en 1990, une « perte » de recettes de 957 millions de dollars sur le café et le cacao par rapport à 1985. Les perspectives pour 1992 ne sont guère encourageantes : étant donnés les stocks mondiaux et la perte des débouchés à l'Est, toute hausse est à exclure.

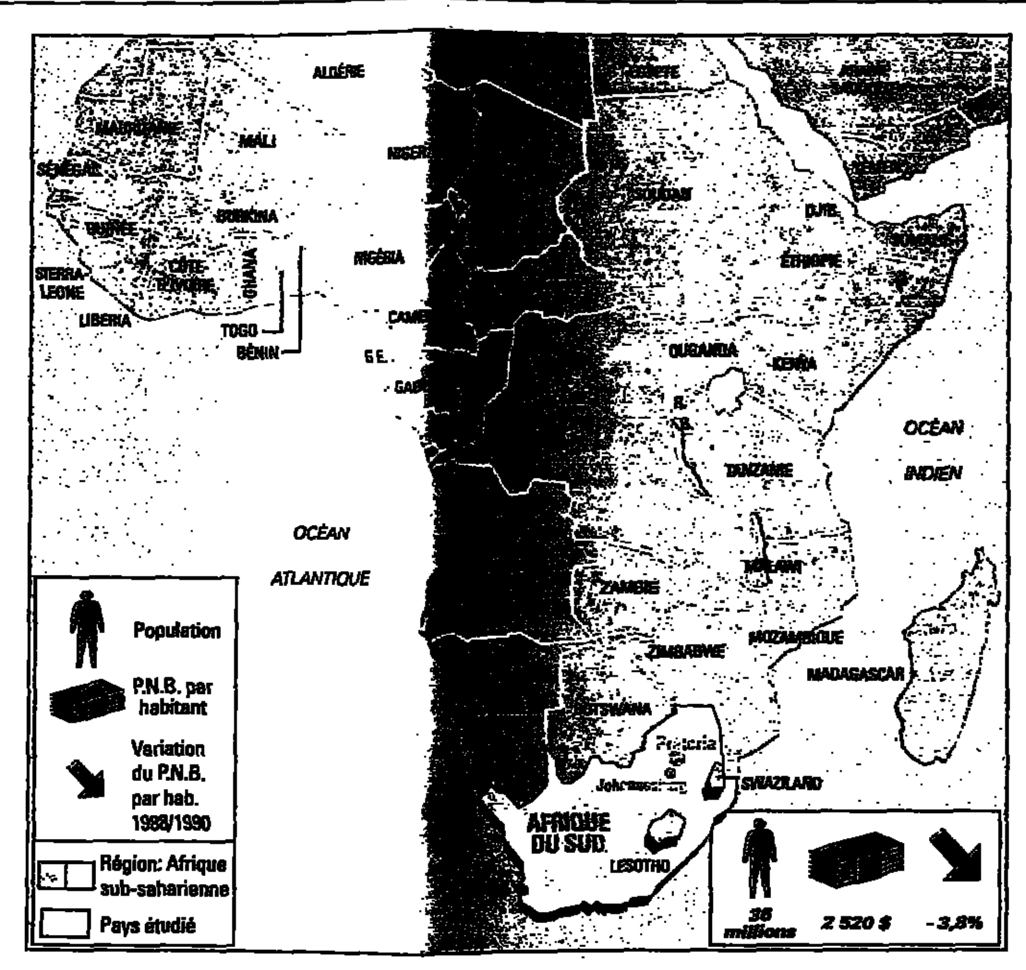
Sans la ressource des matières premières, sans base industrielle, avec des recettes touristiques stagnantes, l'Afrique ne peut guère espérer que dans les allègements de dette ainsi que dans l'aide au développement, qui représente le gros des 13 milliards de dollars de flux net de ressources externes dont elle a bénéficié en 1991.

Et pourtant, dans la conjoncture maussade du début de 1992, on peut trouver quelques éléments d'espoir. Il y a tout d'abord des pays qui s'en sortent. C'est le cas de l'île Maurice, qui a enregistré, en 1991, un taux de croissance de 6 % et dont le principal souci est le manque de main-d'œuvre. Un message d'espoir pour des économies au potentiel bien supérieur comme Madagascar. Les bonnes gestions économiques de pays comme le Bénin ou le Ghana sont aussi à souligner. Le Nigeria, qui a restructuré sa dette de 30 milliards de dollars, est aussi, selon le FMI, dans la bonne voie.

Pour une zone qui tire encore 32 % de son PNB de l'agriculture, l'élément le plus positif a toutefois été l'amélioration de la production agricole en 1991-1992. Pour l'ensemble de l'Afrique, la production céréalière a augmenté de 13,5 %, celle de manioc de 2,3 %. Alors que l'Afrique australe souffre de sécheresse, le Sahel a connu une production record qui est passée, pour les neuf pays concernés, de 6,7 à 9,1 millions de tonnes. Le Niger (2,4) et le Mali (2,2) ont notamment retrouvé des niveaux de production leur permettant de dégager des excédents. Lorsque la folie des hommes ne s'en mêle pas – comme c'est malheureusement le cas dans la Corne de l'Afrique, – la plupart des pays, ou du moins des sous-régions, ont les moyens de l'autosuffisance alimentaire. Encore faut-il que les systèmes de commercialisation vers les villes fonctionnent.

Un long chemin reste à faire pour la plupart de ces quarante-cinq pays (au total moins de 1 % du PIB mondial), qui cherchent leur voie entre l'Etat et le marché, entre les militaires et la démocratie.

Philippe Chalmin
Conseiller économique de la SFAC
(Société française d'assurance-crédit)



PAYS • L'Afrique du Sud

Transition

DANS l'ensemble africain, l'Afrique du Sud a un profil économique atypique. Aux pays développés, elle emprunte la sensibilité à la conjoncture économique mondiale qui explique en partie la récession actuelle (croissance négative du PNB depuis 1989). Aux pays en voie de développement, et même aux plus pauvres d'entre eux, elle doit un taux de chômage de plus de 40 %, une inégalité des revenus – entre Blancs et Noirs – sans égale dans le monde, une dépendance de son commerce extérieur vis-à-vis des matières premières, et en particulier de l'or. Mais il faut ajouter à cela l'héritage de l'apartheid économique, le curieux mélange d'un état interventionniste et d'une extrême concentration du complexe minier et industriel, et enfin les conséquences de l'isolement économique et financier.

En 1992, après le « oui » au référendum du 17 mars approuvant les réformes du président De Klerk, l'Afrique du Sud espère, avec une croissance de 1 à 2 %, sortir de trois années de récession provoquée par la politique restrictive du gouvernement qui a privilégié le remboursement de la dette extérieure, par la chute des prix des matières premières et de l'or, et par le recul de l'investissement. La relance viendrait d'un rattrapage des exportations lié à la levée des sanctions et d'une politique budgétaire beaucoup plus active.

Mais, à l'heure de bouleversements politiques sans précédent, ce modeste rebond de la conjoncture sera manifestement insuffisant. Pour l'instant, deux stratégies s'affrontent : la redistribution par la croissance ou la croissance par la redistribution. La première a été élaborée par un groupe proche des milieux financiers. Il suggère un programme d'investissements lourds (logement, électrification, éducation) financé par la fiscalité sur le revenu, suivi à partir de 1994 par une ouverture vers l'extérieur (dévaluation du rand, baisse des tarifs douaniers) et une croissance de modèle extrême-oriental. Cette option n'est pas celle du gouvernement actuel, qui serait beaucoup plus libéral et monétariste, à la chilienne. A l'inverse, les réflexions de l'ANC s'orientent beaucoup plus sur un modèle de social-démocratie à la suédoise (des années 70).

Tout le monde en est conscient, la transition politique ne réussira que si l'économie lui donne un espace de liberté par le biais d'une croissance forte et d'une meilleure redistribution des richesses. Mais on ne peut s'attendre au miracle, et il y a tout à craindre des extrémismes, qu'ils soient libéraux ou communistes.

Ph. Ch.

□ **PRÉCISIONS**. – Dans l'article consacré à la région Asie du Sud (« le Monde de l'économie » daté dimanche 22-lundi 23 mars), il fallait lire que le Bangladesh a exporté pour 710 millions de dollars de vêtements en 1991 (et non 170 millions). Dans l'article consacré à la région Asie du Sud-Est et Pacifique (« le Monde de l'économie » daté mardi 17 mars), nous avons attribué à la Thaïlande ce qui revenait à la Malaysia, à savoir l'afflux de 6 milliards de dollars de capitaux étrangers en 1991.

SECTEUR • Le jouet

Les ravages des consoles

LE premier chiffre réconforte, le deuxième inquiète. Si 1991 a permis aux fabricants français de jouets d'accroître leurs exportations de 10,6 % (atteignant 2 milliards de francs), l'année aura vu parallèlement les importations se gonfler de 25,8 % (7,7 milliards de francs), dopées par l'engouement des enfants – et de leurs parents – pour les jeux vidéo. Les écrans et leurs logiciels ont pénétré fortement un marché très compartimenté, selon les tranches d'âge et les produits.

Perceptible en 1990, l'attrait des consoles vidéo s'est amplifié l'an dernier et chacun s'interroge sur sa durée. Le japonais Nintendo a triplé son chiffre d'affaires en France, atteignant 1,8 milliard de francs, et un autre, Sega, l'a, lui, doublé, à 750 millions de francs, grâce aux « Game boy » ou autres « Mega drive », qui passionnent les garçons de douze à quatorze ans. Selon les distributeurs et les fabricants traditionnels, le mouvement devrait continuer cette année. Une console coûtant de 500 à plus de 1 000 francs, plus l'acquisition de cartouches de jeux (plusieurs centaines de francs), la part des autres jouets (sur un total de 1 500 francs par enfant) risque encore d'en pâtir, et même les dépenses de loisirs (disques, hi-fi, vêtements, voire sport), note l'un d'eux.

Cette déferlante d'Extrême-Orient – 50 % des importations proviennent du Japon et de Chine – a eu des effets d'autant plus dévastateurs qu'elle est arrivée à un moment où la consommation marquait le pas. Elle a toutefois épargné les jouets pour filles, ainsi que le créneau des enfants de zéro à huit ans, pas encore contaminés par cette « vidéomania ». Mais les effets ont été variés sur un même segment de marché : chez Monneret, par exemple, les ventes de baby-foot sont demeurées stables, tandis que celles des billards pour adolescents ont chuté de 30 %.

Conscients des limites du marché français, les constructeurs nationaux cherchent depuis plusieurs années des débouchés à l'extérieur, principalement en Europe. En 1991, leurs ventes ont augmenté de 16 % en Allemagne, 18 % en Grande-Bretagne, 16 % en Italie et 60 % en Espagne, mais chutaient de 20 % aux Etats-Unis en raison de la baisse du dollar. « *Une industrie comme la nôtre, qui a des produits très internationaux, doit concentrer toutes ses forces pour se développer à l'étranger* », affirme Daniel Aboaf, directeur international à la Fédération nationale de l'industrie du jouet. « *Notre planche de salut c'est l'exportation* », confirme Alain Monneret, président du groupe familial qui porte son nom et qui vend 40 % de sa production hors de France.

La proportion s'élève à 48 % chez Smoby, dont les produits destinés aux enfants de dix-huit mois à huit ans sont fabriqués en Europe. Idéal Loisirs, qui a obtenu la licence des jouets Babar l'an dernier, ne veut, quoique français, que raisonner en termes de marché européen : il y fait la moitié de ses ventes. Quant au leader français du secteur, Majorette, qui atteint 70 %, il se distingue en étalant ses ventes sur l'année – alors que, traditionnellement, 70 % sont réalisées au moment des fêtes de Noël – et en délocalisant sa production en Thaïlande et au Portugal. Malgré cela, 1991 aura été difficile pour beaucoup de fabricants, avec un tassement de l'activité et des pertes.

Majorette, par exemple, déjà soumis à une concurrence sauvage sur les prix de la part des fabricants de voitures miniatures, a pâti dans l'Hexagone d'un autre mal, bien français celui-là : la folie des pin's. Les enfants ont préféré les épinglettes aux petites voitures. Mais après les salons du début de l'année, « *les professionnels semblent plus confiants pour 1992*, note Jean-François Granjeon, analyste à la société de Bourse lyonnaise Michaux. *Même s'ils ne comptent pas sur une reprise* ».

Dominique Gallois

Les graphiques et cartes de ce supplément sont réalisés par l'agence de presse Idé et le service infographique du *Monde*.

